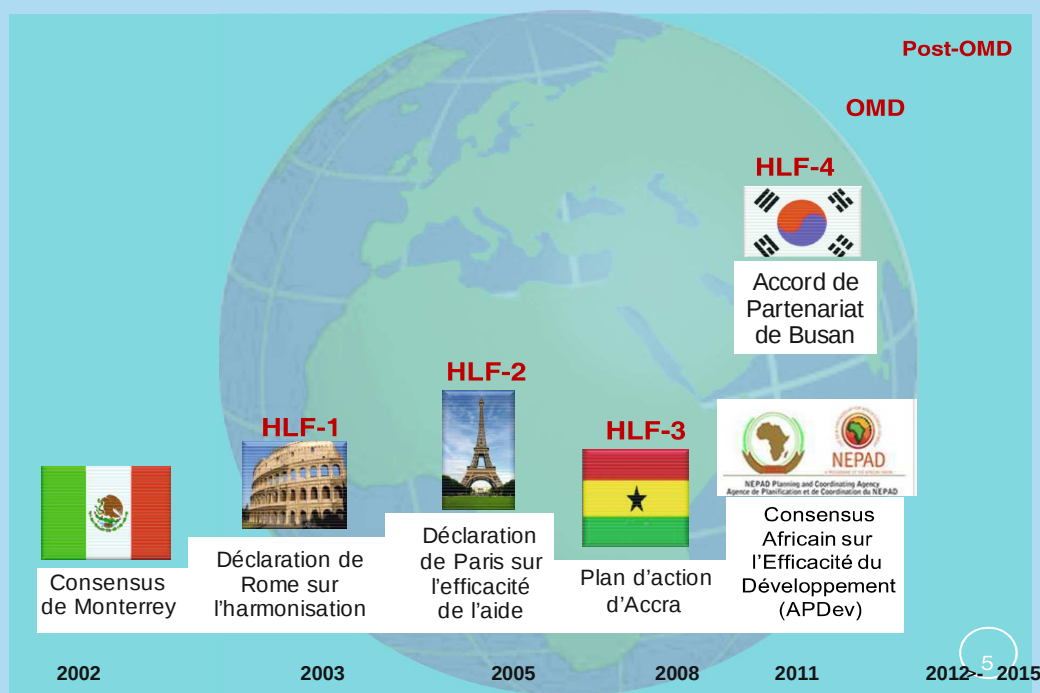




COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'EFFICACITE DE L'AIDE A L'EFFICACITE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : ENJEUX ET PERSPECTIVES AU BURKINA FASO



MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION

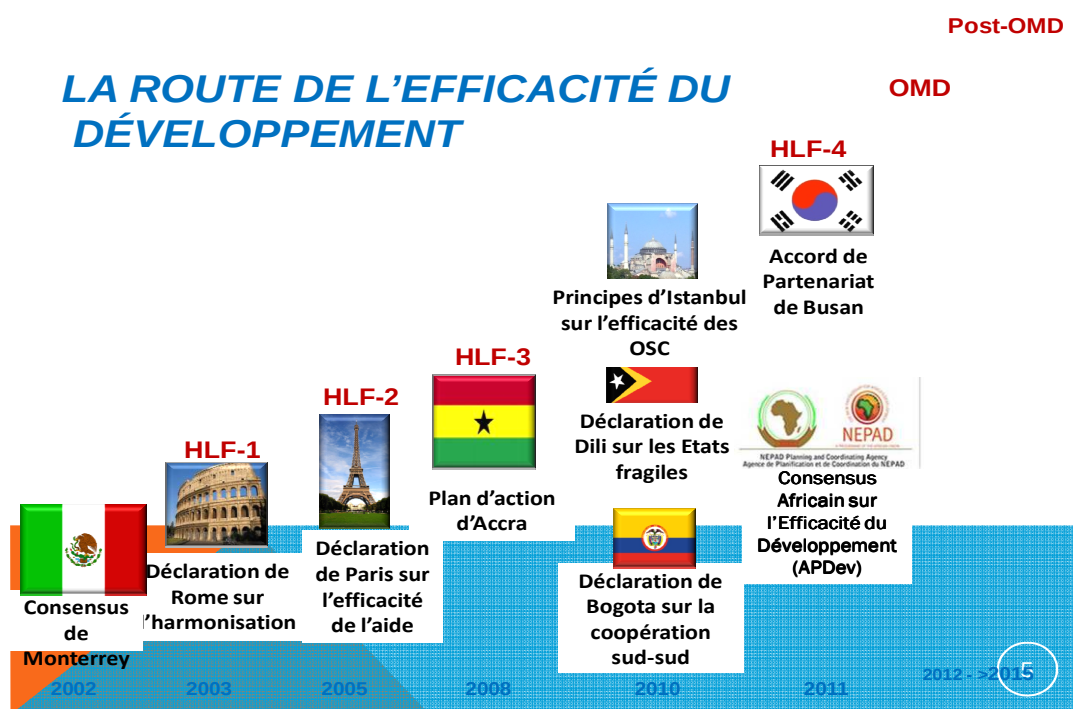


BURKINA FASO

Unité- Progrès-Justice

COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

DE L'EFFICACITE DE L'AIDE A L'EFFICACITE DE LA COOPERATION AU
DEVELOPPEMENT : ENJEUX ET PERSPECTIVES AU BURKINA FASO



Septembre 2015

La page de garde présente le processus qui a conduit à l'Accord de partenariat de Busan. Il est marqué par la tenue de quatre grands forums de haut niveau (HLF) ayant abouti à l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et de l'Accord de partenariat de Busan en 2011. Ces engagements ont été pris pour accroître l'efficacité de l'aide et promouvoir une coopération au développement plus efficace.

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT PROPOS	VII
SIGLES ET ABREVIATIONS	VIII
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES GRAPHIQUES	XII
LISTE DES ENCADRES	XII
INDICATEURS DE BASE.....	XIII
SOURCES ET METHODES	XV
RESUME	XVI
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE :	2
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE, PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET COORDINATION.....	2
DE L'AIDE	2
Chapitre 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	3
1.1 Situation macroéconomique	3
1.1.1 Le produit intérieur brut	3
1.1.2 Les prix à la consommation.....	4
1.1.3 Les finances publiques	4
1.1.3.1 Les recettes totales et dons.....	4
1.1.3.2 Les dépenses totales et prêts nets	5
1.1.3.3 La dette publique.....	5
1.1.4 La balance commerciale.....	6
1.1.5 La situation monétaire	6
1.1.6 La surveillance multilatérale	7
1.2 Aperçu de la situation sociale	8
1.2.1 Accès aux services de l'éducation.....	8
1.2.1.1 L'éducation formelle	8
1.2.1.2 L'éducation non formelle	9
1.2.2 L'accès aux services de santé.....	9
1.2.3 L'accès à l'eau potable et à l'assainissement	10
1.2.4 La promotion et création d'emplois	10
1.2.5 La réduction des inégalités de genre	11
Chapitre 2 : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET COORDINATION DE L'AIDE	12
2.1 Planification du développement.....	12
2.1.1 Les instruments de suivi-évaluation de la SCADD.....	12
2.1.1.1 La matrice de performance.....	12
2.1.1.2 Le rapport annuel de performance.....	13
2.1.1.3 Le rapport d'évaluation d'impact.....	14
2.1.2 Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017.....	14
2.1.3 Le Programme d'Investissements Publics	16
2.2 Coordination de l'aide.....	17
2.2.1 Le dispositif inhérent à l'administration	17
2.2.2 Le dispositif de coordination propre aux PTF.....	18
2.2.3 Les dispositifs de coordination mixtes	19
2.2.3.1 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD.....	19
2.2.3.2 Les tables rondes de mobilisation de ressources	19
2.2.3.3 Les rencontres MEF-Troïka.....	20
2.2.3.4 Les Commissions mixtes de coopération.....	20
2.2.3.5 Les consultations bilatérales	21
2.2.3.6 Les revues de portefeuille des projets et programmes de développement.....	22
2.2.3.7 Les revues du Fonds monétaire international	22
2.2.3.8 La revue de la Banque mondiale	24
2.2.3.9 Les revues de la Banque Africaine de Développement.....	24
2.2.3.10 La revue de la Banque Islamique de Développement	24
2.2.3.11 La revue de la Banque Ouest Africaine de Développement.....	24

2.2.3.12 La revue du Programme des Nations Unies pour le Développement	24
2.2.4 La promotion du partenariat Etat et Organisations non gouvernementales et Associations au développement.....	24
2.2.5 La coopération décentralisée.....	25
2.2.6 Les Conventions de financement	26
Chapitre 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE.....	29
1.1 Aperçu général.....	29
1.1.1 Le contexte général de l'APD	29
1.1.2 La part de l'APD dans le Budget de l'Etat en 2014	30
1.2 Répartition de l'aide par type d'assistance.....	31
1.2.1 L'aide projet.....	32
1.2.1.1 L'aide projet sans fonds communs	33
1.2.1.2 L'Aide projet avec fonds communs	34
1.2.1.3 L'assistance technique	35
1.2.2 L'appui budgétaire.....	36
1.2.2.1 L'appui budgétaire général	36
1.2.2.2 L'appui budgétaire sectoriel.....	37
1.2.3 L'aide alimentaire	38
1.2.4 L'assistance et secours d'urgence.....	39
Chapitre 2 : TENDANCES DES COURANTS D'AIDE	41
2.1 L'aide par type de financement.....	41
Les dons	41
2.1.1 Les prêts	42
2.2 L'aide par source de financement.....	44
2.2.1 L'aide multilatérale	46
2.2.2 L'aide bilatérale	46
2.2.2.1 Intervention directe des bilatéraux	46
2.2.2.2 Coopération déléguée	47
2.2.3 La contribution des ONG	48
2.2.4 La contribution des donateurs par groupe géographique et par nature de fonds.....	49
Chapitre 3 : TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR	51
3.1 Secteur « aide programme et aide sous forme de produits »	52
3.2 Secteur "agriculture".....	54
3.3 Secteur « santé »	56
3.4 Secteur « Distribution d'eau et assainissement ».....	57
3.5 Secteur "Education"	59
TROISIEME PARTIE.....	63
INTRODUCTION	64
Chapitre 1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN MATIERE D'EFFICACITE DE L'AIDE.....	65
1.1 Rappel des engagements issus des rencontres internationales sur l'efficacité de l'aide	65
1.1.1 Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement	65
1.1.2 La Déclaration de Rome sur l'Harmonisation de l'Aide	65
1.1.3 Le Mémoire de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats.....	66
1.1.4 La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide	66
1.1.5 Le Programme d'actions d'Accra (PAA).....	67
1.1.6 L'Accord de Partenariat de Busan sur l'Efficacité de la coopération au développement.....	67
1.2 Bilan de mise en œuvre des engagements.....	67
1.2.1 Au niveau international.....	67
1.2.1.1 Evaluation des progrès effectués	67
1.2.1.2 Critiques à l'encontre de la Déclaration de Paris	68
1.2.2 Au niveau national.....	68
1.2.2.1 Etat de la mise en œuvre du PANEA 2007-2010.....	69
1.2.2.2 Bilan de mise en œuvre du PANEA révisé 2010 – 2012	71
1.2.2.3 Les résultats de l'enquête 2011	72
1.2.2.4 Difficultés et contraintes de réalisation.....	73
1.2.2.5 Les défis à relever en matière d'efficacité de l'aide	73
1.2.2.6 Les bonnes pratiques	74
Chapitre 2 : ENJEUX DE L'EFFICACITE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.....	76
2.1 Passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement.....	76
2.1.1 Comparaison entre les concepts de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité de la coopération au développement	76
2.1.2 Présentation succincte du Partenariat de Busan et appréciation des critères d'évaluation.....	79
2.1.2.1 Le Partenariat de Busan.....	79
2.1.2.2 Appréciation des critères d'évaluation du Partenariat de Busan	79
2.2 Enjeux de l'accord de partenariat de Busan pour le Burkina Faso	80
2.2.1 Le Partenariat mondial	81
2.2.2 L'organisation des enquêtes de suivi	82
2.2.3 Les résultats de Mexico.....	83
2.2.4 Suivi au niveau national.....	85
2.2.4.1 Enquêtes de suivi des engagements de Busan	85
2.2.4.2 Le plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016.....	86
Chapitre 3 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	93
3.1 Perspectives	93
3.1.1 Au niveau international.....	93
3.1.1.1 Accord d'Addis-Abeba.....	93
3.1.1.2 Adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD).....	95

3.1.2	Au niveau national.....	96
3.1.2.1	Politique nationale de la Coopération au développement	96
3.1.2.2	Mise en œuvre du PANED 2014-2016	97
3.1.2.3	Deuxième cycle de la SCADD	98
3.2	Recommandations	98
CONCLUSION		100
CONCLUSION GENERALE		101
BIBLIOGRAPHIE		102
ANNEXES		102

AVANT PROPOS

Outil de coordination de l'aide publique au développement, le Rapport sur la coopération au développement (RCD) retrace la situation annuelle des flux d'aide entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement selon la source, la nature, le type et l'affectation sectorielle.

L'élaboration du RCD offre l'occasion à mon département ministériel à travers ses structures techniques de publier les données et informations concernant l'aide publique au développement au cours d'une année calendaire. C'est également un document de référence en matière de coopération au développement et sert d'outil d'aide à la décision.

Comme les éditions antérieures, le RCD 2014 cerne les grandes tendances structurelles et la situation conjoncturelle des flux d'aide en faveur du Burkina Faso. En effet, il met en relief les évolutions de l'aide dont a bénéficié le pays au cours de l'année.

Il faut rappeler qu'en 2011, la communauté internationale est parvenue à un large consensus sur la problématique de l'efficacité de la coopération au développement et des actions à conduire par les donateurs et les bénéficiaires pour promouvoir un partenariat plus efficace. Dans cette perspective, les donateurs et les pays partenaires se sont engagés à mettre en œuvre les engagements pris pour booster le développement des pays.

Aussi, nous nous réjouissons de constater que le Burkina Faso est sur la bonne voie au regard des actions menées et des ressources mobilisées ces dernières années. En ce qui concerne les ressources extérieures, l'appui de la communauté internationale au financement du développement du pays en 2014 s'est élevé à 1099,22 millions dollars US. Cette assistance représente 8,93% du PIB et 61,35 dollars US par habitant. Cet appui de nos partenaires confirme leur engagement à accompagner notre pays dans ses efforts pour promouvoir un développement durable et inclusif.

Au cours de l'année 2014, la communauté internationale a procédé à la revue à mi-parcours des engagements pris à Busan sur l'efficacité de la coopération au développement. Compte tenu de l'enjeu de ces engagements le thème : « De l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement : enjeux et perspectives pour le Burkina Faso » a été retenu pour le présent rapport.

Les données collectées pour l'élaboration de ce rapport proviennent aussi bien de l'administration et institutions publiques que des donateurs bilatéraux, multilatéraux et des Organisations non gouvernementales.

Nous témoignons toute notre gratitude et notre sincère reconnaissance à l'ensemble de ces partenaires et espérons qu'ils seront satisfaits du produit que nous mettons à la disposition de tous.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Jean Gustave SANON



SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	DENOMINATION
AB	Appui Budgétaire
ABG	Appui Budgétaire Général
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
AID	Association Internationale de Développement
AN	Assemblée Nationale
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Crédit d'appui à la Croissance et à la Compétitivité
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHR	Centre Hospitalier Régional
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CIVICUS	Alliance Mondiale pour la Participation Citoyenne
CM	Centre Médical
CMC	Commission Mixte de Coopération
CNP/SCADD	Comité National de Pilotage de la SCADD
CNPE	Comité National de Politique Economique
CNR	Cadres Nationaux de Résultats
CNS	Conseil National de la Statistique
CNT	Conseil National de la Transition
CONACOD	Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
CRD	Cadre Régional de Dialogue
CRS	Catholic Relief Services
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTPD	Coopération Technique entre Pays en Développement
DCB	Direction de la Coopération Bilatérale
DCE-APD	Direction de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DDP	Direction de la Dette Publique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGB	Direction Générale du Budget
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

SIGLE	DENOMINATION
DP	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
DPAM	Direction de la Prévision et des Analyses Macro-économiques
DPB	Direction de la Programmation Budgétaire
DPPP	Direction du Partenariat Public-Privé
DSPF	Direction du Suivi des Programmes Financiers
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
FAD	Fonds Africain de Développement
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIEP	Fonds Incitatif de l'Entretien Périodique des routes
FMI	Fonds Monétaire International
FRDC	Fonds Régional de Développement de la CEDEAO
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIZ	Coopération Technique Allemande
GT-EFF	Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IDH	Indice de Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISEPC	Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile
JNC	Journée Nationale de Concertation
LFR	Loi de Finances Rectificative
MA-ECR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MARHASA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MCA-BF	Millennium Challenge Account-Burkina Faso
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MIDT	Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG/AD	Organisation Non Gouvernementale/ Association de Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile

SIGLE	DENOMINATION
PAA	Programme d'Actions d'Accra
PACT	Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales
PADS	Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANEA	Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide
PANED	Plan d'Actions National pour l'Efficacité de la Coopération au Développement
PDSEB	Programme de Développement du Secteur de l'Education de Base
PGA	Plateforme de Gestion de l'Aide
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIP	Programme d'Investissements Publics
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNCD	Politique Nationale de la Coopération au Développement
PNRC	Politique Nationale de Renforcement des Capacités
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPD	Projets et programmes de développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PRG	Programme de Renforcement de la Gouvernance
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RNB	Revenu National Brut
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
STN/SCADD	Secrétariat Technique National de la SCADD
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	Dollar des Etats Unis
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
TABEAU 1 : EVOLUTION DES PARTS CONTRIBUTIVES DES SECTEURS AU PIB EN % (2010-2014)	4
TABEAU 2 : ETAT DE REALISATION DES CRITERES DE CONVERGENCE EN 2013 ET 2014	7
TABEAU 3 : INDICATEURS DE LA SANTE EN 2013 ET 2014	9
TABEAU 4: SITUATION DES FONDS, PROJETS/PROGRAMMES NATIONAUX POUR L'EMPLOI EN 2014	11
TABEAU 5: MESURES REALISEES ET CIBLES ATTEINTES DES INDICATEURS DE 2011 A 2014	13
TABEAU 6: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2015-2017 (EN MILLIARDS DE FCFA)	15
TABEAU 7: PROGRAMMATIONS DU PIP 2015-2017 (EN MILLIARDS DE FCFA)	16
TABEAU 8: RECAPITULATIF DES RENCONTRES TECHNIQUES DE PLAIDOYER DES BAILLEURS DE FONDS TENUES EN 2014	19
TABEAU 9 : RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT SIGNEES EN 2013 (EN MILLIARDS DE FCFA)	27
TABEAU 10: EVOLUTION DE L'APD PAR RAPPORT AU PIB ET AU NOMBRE D'HABITANTS DE 2010 A 2014	30
TABEAU 11: SITUATION DE PREVISION ET D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2014 (EN MILLIARDS DE FCFA)	31
TABEAU 12: STRUCTURE DE L'APD PAR TYPE D'ASSISTANCE EN 2013 ET 2014	32
TABEAU 13: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE PROJET SANS FONDS COMMUNS EN 2014	33
TABEAU 14: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE PROJET AVEC FONDS COMMUNS EN 2014	35
TABEAU 15 : SITUATION SYNTHETIQUE PAR BAILLEUR DE LA COOPERATION TECHNIQUE EN 2014	36
TABEAU 16: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'APPUI BUDGETAIRE GENERAL EN 2014	37
TABEAU 17: CARACTERISTIQUES DE L'APPUI BUDGETAIRE SECTORIEL EN 2014	38
TABEAU 18: PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN 2014	39
TABEAU 19 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE EN 2014	39
TABEAU 20: SITUATION SYNTHETIQUE PAR BAILLEUR AYANT FOURNI DE L'AIDE SOUS FORME DE COOPERATION DELEGUEE (CD) EN 2014 (EN MILLIONS DE DOLLARS US)	48
TABEAU 21 : PART DES ONG DANS L'APD DE 2010 A 2014	49
TABEAU 22: PART DE LA CONTRIBUTION PAR GROUPE DE BAILLEURS EN 2014	50
TABEAU 23: LES SECTEURS BENEFICIAIRES DE L'APD EN 2014	51
TABEAU 24 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR « AIDE-PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS » EN 2014	53
TABEAU 25 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR « AGRICULTURE »	55
TABEAU 26 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR « SANTE » EN 2014	56
TABEAU 27 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR « DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT » EN 2014	58
TABEAU 28 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR « EDUCATION»	60
TABEAU 29 : ETAT DES REALISATIONS DU PANEA DE 2007 A 2009	70
TABEAU 30 : NIVEAUX DE REFERENCE ET OBJECTIFS-CIBLES	72
TABEAU 31 : DEFIS A RELEVER PAR PRINCIPE DE LA DP	73
TABEAU 32 : SIMILITUDES ET DIFFERENCES ENTRE LES CONCEPTS DE L'EFFICACITE DE L'AIDE ET DE L'EFFICACITE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	77
TABEAU 33 : INDICATEURS DE SUIVI ET SOURCE DE RENSEIGNEMENT	83
TABEAU 34 : NIVEAU D'UTILISATION DES CADRES NATIONAUX DE RESULTATS	86

LISTE DES GRAPHIQUES

	Pages
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'APD DE 2005 A 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US)	29
GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DE L'APD PAR TYPE D'ASSISTANCE EN 2014.....	32
GRAPHIQUE 4: CONTRIBUTION DES 10 PRINCIPAUX BAILLEURS FAISANT DE L'AIDE PROJET SANS FONDS COMMUNS EN 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US)	34
GRAPHIQUE 5: EVOLUTION DE LA REPARTITION DES PRETS ET DES DONS DE 2010 A 2014.....	41
GRAPHIQUE 6: LES DIX PRINCIPAUX POURVOYEURS DE DONS EN 2014 (EN MILLIONS DOLLAR US)	42
GRAPHIQUE 7: LES DIX PRINCIPAUX BAILLEURS DE FONDS EN TERMES DE PRETS EN 2014	43
GRAPHIQUE 8: REPARTITION DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT DE 2010-2014 (EN MILLIONS DOLLARS US) ..	45
GRAPHIQUE 9: APPORT DES DIX PREMIERS BAILLEURS DE FONDS EN 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US)	45
GRAPHIQUE 10: LES BAILLEURS DE FONDS MULTILATERAUX EN 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US)	46
GRAPHIQUE 11: LES DIX PRINCIPAUX BAILLEURS BILATERAUX EN 2014 (MILLIONS DOLLARS US).....	47
GRAPHIQUE 12: CONTRIBUTION DES CINQ PRINCIPALES ONG EN 2014 (MILLIONS DE DOLLARS US)	49
GRAPHIQUE 13: PART DES PRINCIPAUX SECTEURS EN 2014 (EN % DE L'APD TOTALE).....	51
GRAPHIQUE 14: LES CINQ PRINCIPAUX BAILLEURS DU SECTEUR « AIDE PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS » 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US).....	54
GRAPHIQUE 15: LES CINQ PREMIERS BAILLEURS DE FONDS DU SECTEUR " AGRICULTURE" EN 2014 (EN MILLIONS DOLLARS US)	56
GRAPHIQUE 16: PRINCIPAUX BAILLEURS DU SECTEUR « SANTE » EN 2014.....	57
GRAPHIQUE 17: LES CINQ PRINCIPAUX BAILLEURS DU SECTEUR « DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT » 2014	59
GRAPHIQUE 18 : LES PRINCIPAUX BAILLEURS DU SECTEUR « EDUCATION »	61

LISTE DES ENCADRES

	Pages
ENCADRE 1 : LE FORUM DES INVESTISSEURS DE SINGAPOUR	18
ENCADRE 2 : NOTE SUR LA TROÏKA	18
ENCADRE 3 : LE PROGRAMME APPUYE PAR LA « FACILITE ELARGIE DE CREDIT » (FEC) DU FMI.....	23
ENCADRE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE AU BURKINA FASO	28
ENCADRE 5 : ANALYSE COMPAREE DES ORDONNANCEMENTS ET DES DECAISSEMENTS.....	43
ENCADRE 6 : SITUATION D'EXECUTION DES CONTREPARTIES NATIONALES EN 2014.....	62
ENCADRE 7 : LA COOPERATION TRIANGULAIRE	91

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE	274 200 km²
DEMOGRAPHIE	
Population (RGPH 2006)	14 017 262 habitants
Taux de croissance démographique 2006	3,1%
Population estimée (2014)	17 880 386 habitants
- Femmes	9 252 556 habitants
- Hommes	8 627 830 habitants
Densité de population estimée (2014)	65,21 habitants/km ²
Répartition de la population estimée (2011)	
- Urbaine	24,74%
- Rurale	75,26%
AGRICULTURE	
Utilisation des sols (2006)	
- Cultures	4 105 069 ha
- Cultures irriguées	21 262 ha
Taux de couverture céréalière apparent (2014)	134
Accès à l'eau potable (2014)	
- Zones urbaines	87%
- Zones rurales	64,1%
Taux d'accès à l'assainissement (2014)	
- Zones urbaines	32,0%
- Zones rurales	9,0%
SANTE	
Taux brut de natalité	43,59 pour 1000
Taux brut de mortalité	12 pour 1000
Taux mortalité infantile	65 pour 1000
Taux de mortalité maternelle	341 pour 100 000 naissances vivantes
Indice synthétique de fécondité	6,14 par femme
Espérance de vie à la naissance (2013)	56,3
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA	1,2%
Proportion des personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV	87,14%
Rayon moyen d'action théorique (2014)	6,9
Ratio habitants par CSPS (2014)	9 824
EDUCATION (2013/2014)	
Taux brut de préscolarisation	3,8%
Taux brut de scolarisation	
- Primaire	83,0% (tranche d'âge 6-11 ans)
Dont Filles	83,2%
-post primaire	40,2%
- Secondaire	12,8%
Ratio élèves/maître dans le primaire	51,4
Taux d'achèvement au primaire	
Taux d'achèvement au primaire national	63,9%
Taux d'achèvement au primaire (filles)	59,7%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	443
Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (2007)	28,3%
ECONOMIE (2014)	
Encours de la dette publique par rapport au PIB nominal	30,0%
PIB par habitant (courant)	699,4 \$ US
Indice de Développement Humain	0,388 (181 ^e /187)
Montant du PIB courant	6 195,5 milliards de FCFA
Montant du PIB réel	4 218,7 milliards de FCFA
Taux de croissance du PIB réel	4,0%
Taux d'inflation	-0,3%
Part des secteurs d'activité dans le PIB réel	
- Primaire	31,7%
- Secondaire	20,0%
- Tertiaire	48,3%
Encours de la dette Publique	1935,4 milliards FCFA
Ratio « service de la dette sur recettes budgétaires »	14,7%

Principales exportations	Or, Coton, karité et oléagineux, fruits et légumes, animaux vivants, cuirs et peaux
Principales importations	Produits pétroliers, produits alimentaires, machines et appareils, matériels de transport, produits chimiques, fer, ciments.
Principaux marchés d'exportation	Union Européenne, Afrique de l'Ouest, Singapour, Japon, Etats Unis d'Amérique, République de Chine, Inde et Canada,
DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE	
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	25
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,3
Nombre de femmes au Parlement	24/127(19%)
Part du budget transférée aux collectivités territoriales	5,62%
Nombre de stations radio et télé (sans les stations relais)	177
dont du public	14
DONNEES SUR LA PAUVRETE (2014)	
Seuil de pauvreté national	154 061 FCFA
Incidence de la pauvreté globale	40,1
Incidence de la pauvreté urbaine	13,6
Incidence de la pauvreté rurale	47,5
INFRASTRUCTURES ROUTIERES (2013)	
Routes nationales	6 728 km
Routes bitumées	3 642 km
Routes en terre	11 662 km
Total routes	22 032 km
Voies ferrées	625 km
Routes entretenues	15 272 km
Pistes rurales aménagées	347,4 km
Electricité	
Production (2013)	904,83 GWh
Taux d'électrification nationale	17,68
Taux d'électrification urbaine	58,06
Taux d'électrification rurale	2,91
Taux de couverture	31,14
TOURISME (2014)	
Nombre de touristes enregistrés par an	486 432
GENERALITES	
- Religions	traditionnelle, musulmane, chrétienne
- Langue officielle	Français
- Monnaie	Franc CFA
- Taux de change	1 dollar US pour 503,05 FCFA
Exercice budgétaire	du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre

Sources :-DGESS des ministères (MARHASA, Santé, MENA, MESS, MME, MIDT) ;

- Rapport Mondial sur le Développement Humain Durable, 2014/PNUD ;
- Recensement général de la population et de l'habitat, INSD/ MEF – 2006 ;
- Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2014 et perspectives 2015-2018/DGEP, Mars 2015;
- Tableau de Bord de la Gouvernance, édition 2012 / INSD ;
- Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et province, INSD, août 2009 ;
- Rapport de performance de la SCADD, juin 2014.

SOURCES ET METHODES

Le Rapport sur la Coopération au Développement est produit chaque année pour retracer la situation de l'aide fournie au Burkina Faso pendant l'année budgétaire écoulée. Le présent rapport permet d'examiner l'ensemble des opérations financières concernant les ressources extérieures au cours de l'année 2014. Le rapport a été rédigé par un comité mis en place par Arrêté n°2014-0200/MEF/SG/DGCOOP du 03 juin 2014, supervisé par Monsieur Lassané KABORE, Directeur Général de la Coopération et se compose comme suit :

- Mme Alimatou ZONGO/KABORE, Directrice de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Pascal YAOGO, Expert en Coordination/ Harmonisation de l'aide au Programme de Renforcement de la Gouvernance (PRG) ;
- Mme Salimata SY/BARRY, Chef de Service de la Coordination de l'aide Publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Karim OUEDRAOGO, Chef de Service de Suivi de l'efficacité de l'aide (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Gustave BILLA, Chef de Service de l'analyse et des statistiques (DDP/DGTCP) ;
- M. Louis Anicet BAKOUAN, Chef de Service de la Cellule du Contrôle interne et de suivi évaluation (DGCOOP) ;
- M. Mahamadou DAYAMBA, Chef de Service juridique (DPPP/DGCOOP) ;
- M. Souleymane M'pa SANOGO, Chef de Service de Promotion de Programme de Coopération avec les institutions Multilatérales Arabes (DCM/DGCOOP) ;
- M. Aboubacar SAWADO, chargé d'études (STN/SCADD) ;
- M. Winnémi OUEDRAOGO, Chargé d'études (DPAM/DGEP) ;
- M. Albert KABORE, Chargé d'études (DPB/DGB) ;
- M. Inoussa KANTAGBA, Chargé d'études (DP-ONG/DGCOOP) ;
- M. Michel OUEDRAOGO, Chargé de programmes (DCB/DGCOOP) ;
- Mme Pascaline KOHOUN/DAKUYO, chargée d'études (DSPF/DGCOOP) ;
- Mme Justine DAMBRE/NIKIEMA, Chargée d'études (DCE-APD/DG-COOP) ;
- Mme Raïssa R. SANOU/OUEDRAOGO, Chargée d'études (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Magloire W. NITIEMA, Chargé d'études (DCE-APD/DG-COOP) ;
- Mme SORY/TRAORE Mariam, chargée d'études (DCE-APD/DGCOOP).

Le processus de production du rapport a connu les étapes suivantes : i) la collecte des données auprès des départements ministériels et des partenaires au développement, ii) le choix du thème et l'élaboration des termes de référence, iii) l'élaboration d'un draft du document par la Direction Générale de la Coopération, iv) les travaux en ateliers suivis de la validation avec les acteurs concernés, v) la présentation du rapport au Gouvernement et vi) la publication et la ventilation du document. Outre, le comité de rédaction, des personnes ressources ont apporté leurs contributions à l'élaboration du rapport.

Les informations économiques et sociales ont été collectées auprès des structures techniques des départements ministériels. Celles relatives aux décaissements proviennent des partenaires techniques et financiers (PTF), des ONG et de l'Administration. Ces données ont été saisies et traitées dans le logiciel « Plateforme de Gestion de l'Aide », selon les devises ayant servi aux transactions et puis transmises aux PTF pour validation au cours de l'atelier tenu le 04 juin 2015. Ainsi, l'analyse de l'aide a été faite sur la base de ces données validées.

En outre, les taux utilisés pour la conversion en dollar sont ceux publiés sur le site web www.oanda.com recommandé par l'OCDE. Les taux retenus correspondent aux taux moyens annuels. Le taux de change annuel moyen du dollar US en 2014 est de 503,05 FCFA. Pour l'analyse des flux d'aide, la classification sectorielle utilisée est celle de l'OCDE. L'aboutissement de cette activité a été rendu possible grâce à l'appui technique et financier du Programme de Renforcement de la Gouvernance (PRG).

Enfin, le processus de rédaction a été empreint de difficultés qui sont entre autres la transmission tardive des données, la transmission agrégée de certaines données qui ne permet pas un renseignement adéquat de la Plateforme, l'incomplétude de certaines données fournies.

Pour pallier à la difficulté relative à la transmission tardive des décaissements, l'atelier de validation des données consacrera désormais la validation définitive des données.

RESUME

L'année 2014 a été marquée par un climat d'incertitudes lié à la situation sociopolitique et au risque de contagion à la maladie à virus Ebola. Cette situation a entraîné un ralentissement du rythme de la croissance économique avec un taux de croissance de 4,0% contre 6,6% en 2013.

Dans cet environnement difficile, le pays a bénéficié en 2014, à l'instar des années passées, de l'appui de la communauté des partenaires techniques et financiers en vue de la réalisation de ses actions de développement. Leur contribution a été estimée à 1 099,14 millions dollars US, en diminution de 7,97% comparativement à celle de 2013 où elle était de 1 194,43 millions dollars US. Cette baisse est imputable à la diminution des versements reçus au titre de tous les types d'assistance à l'exception des appuis budgétaires. Elle pourrait s'expliquer entre autres par la fin des conventions ou programmes de coopération pour certains partenaires et la crise sociopolitique ayant conduit à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

En 2014, l'Aide publique au développement (APD) se caractérise par une prédominance :

- de l'aide multilatérale (59,36%) par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG ;
- des dons (77,05%) par rapport aux prêts ;
- de l'aide projet (72,68%) par rapport aux autres types d'assistance.

Concernant les types de financement, les déboursements effectués au titre des prêts se sont élevés à 252,32 millions dollars US, soit 22,95% de l'APD totale contre 143,84 millions dollars US en 2013. Les dons reçus s'évaluent à 846,90 millions dollars US contre 1 050,58 millions dollars US en 2013.

Selon les quatre types d'instruments, la répartition de l'APD est de 798,91 millions dollars US pour l'aide projet, 269,73 millions dollars US pour l'appui budgétaire, 22,02 millions dollars US pour l'aide alimentaire et 8,57 millions dollars US pour l'assistance et secours d'urgence.

Quant à la répartition sectorielle, l'APD a été principalement affectée à cinq (05) secteurs qui ont absorbé près de 58,97% de l'APD. Ce sont: « Aide-programme et aide sous forme de produits » (20,20%), « Agriculture » (10,96%), « Santé » (10,78%), « Distribution d'eau et assainissement » (9,90%) et « Education » (7,13%).

Par ailleurs, selon les sources de financement, 652,45 millions dollars US proviennent des partenaires multilatéraux. Cette contribution a augmenté de 7,01% par rapport à 2013 (609,71 millions dollars US). La contribution des partenaires bilatéraux se chiffre à 405,01 millions dollars US et s'est amenuisée de 8,76% par rapport à 2013 (551,26 millions dollars US). Les ONG, quant à elles, ont apporté en 2014 une contribution de 41,76 millions dollars US, en hausse de 24,84% par rapport à son niveau de l'année précédente.

Depuis 2002, la communauté internationale développe des initiatives à travers l'organisation de grandes rencontres internationales en vue de l'accroissement de l'impact de l'aide en termes de réduction de la précarité de vie des populations des pays en développement. La principale rencontre demeure le 2^e Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide qui a entériné la Déclaration de Paris (DP) dont la particularité réside dans l'adoption d'engagements assortis d'indicateurs de suivi au niveau mondial. La mise en œuvre de la DP sur la période 2005-2010 a permis d'enregistrer des progrès qui ont été cependant en deçà des objectifs poursuivis tant au niveau international qu'au niveau des pays qui l'ont adoptée et mise en œuvre.

De ce fait, le 4^e forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu en 2011 à Busan, qui a fait le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, a adopté un accord de partenariat en vue de promouvoir une coopération efficace au service du développement. Cet accord qui constitue actuellement la feuille de route en matière d'efficacité de la coopération prône un élargissement du champ du dialogue de la coopération au développement au-delà de l'aide et un élargissement de sa base géographique au-delà des traditionnels donateurs.

Il apparaît donc nécessaire d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs nationaux sur cette évolution du concept de la coopération au développement afin de requérir leur adhésion et

accompagnement pour une mise en œuvre efficiente des engagements pris. L'étude menée sur ce thème a permis, non seulement de rappeler les différents engagements pris au niveau international, de faire le bilan de leur mise en œuvre et formuler des perspectives ainsi que des recommandations dans le cadre de l'amélioration de la coopération au développement.

En termes des perspectives, un certain nombre d'activités sont prévues tant au niveau international qu'au niveau national :

Au niveau international, il s'agit :

- du suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015 à la 3^e Conférence internationale sur le financement du développement ;
- de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) attendue en septembre 2015 ;
- de l'adoption de l'Accord sur le climat attendue à Paris en décembre 2015.

Au niveau national, l'on retient principalement :

- la poursuite de la mise en œuvre du PANED 2014-2016 ;
- l'élaboration et l'adoption de la politique nationale de la Coopération au développement ;
- l'élaboration et l'adoption de la SCADD – Deuxième génération.

Au titre des recommandations, l'on pourrait citer entre autres :

A l'endroit du Gouvernement,

- assurer le financement du PANED afin de préserver les acquis de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- poursuivre le processus de la division du travail ;
- diligenter l'adoption des secteurs de planification ;
- poursuivre la rationalisation des projets et programmes.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers:

- transmettre dans les délais les informations sur les flux d'aide ;
- utiliser les systèmes nationaux de gestion de finances publiques ;
- améliorer la prévisibilité pluriannuelle de l'aide.

INTRODUCTION GENERALE

L'économie du Burkina Faso a connu un ralentissement en 2014 en raison du faisceau de crises auxquelles il a été confronté. La faiblesse des ressources propres, la baisse du cours des matières premières et le ralentissement des investissements publics n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de développement. Dans ce contexte, la question de l'efficacité de la coopération demeure préoccupante pour assurer un financement du développement.

A l'instar d'autres pays en développement, le Burkina Faso a adhéré aux différents engagements pris au niveau international sur l'efficacité de l'aide. Le bilan de la mise en œuvre de ces engagements a permis à la communauté internationale d'adopter lors du 4^e forum tenu en 2011 à Busan un accord appelé « Partenariat de Busan pour une coopération pour le développement efficace ». Cet accord établit un cadre pour la coopération au développement qui prend en compte les donateurs traditionnels, la coopération Sud-Sud, les pays émergents (Brésil, Inde, Chine), les OSC et les bailleurs de fonds privés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité de la coopération au développement, un Plan d'actions national de l'efficacité de la coopération au Développement (PANED) a été adopté pour marquer son opérationnalisation au Burkina Faso. Ainsi, le thème retenu pour le rapport 2014 est : « *De l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement : enjeux et perspectives au Burkina Faso* ». Cette réflexion porte sur l'examen des progrès dans l'application des principes de la Déclaration de Paris et la discussion de la place de l'aide dans un contexte marqué par la crise économique.

Le présent rapport est structuré en trois parties : i) l'aperçu de la situation socio-économique, la planification du développement et la coordination de l'aide; ii) l'analyse des tendances de l'aide et iii) le thème du rapport.

**PREMIERE PARTIE :
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE, PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET COORDINATION
DE L'AIDE**

Chapitre 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La situation économique et sociale du Burkina Faso a évolué dans un environnement marqué, au cours de l'année 2014, par une reprise timide de l'activité économique mondiale sur fond de baisse des cours des matières premières. En effet, la croissance mondiale s'est établie à 3,3% en 2014, comme en 2013. Toutefois, les évolutions économiques varient selon les régions.

Dans les économies avancées, la dynamique de la croissance s'est accélérée, se situant à 1,8% en 2014 contre 1,3% en 2013. **Aux Etats Unis**, l'activité économique a été plus forte que prévue avec un taux de croissance de 2,4% en 2014 contre 2,2% en 2013. Cette accélération de la croissance serait soutenue par la demande tant intérieure qu'extérieure. **Pour la zone euro**, elle est sortie de la récession avec une croissance économique en 2014 estimée à 0,8% contre - 0,5% en 2013. **Au Royaume-Uni**, la croissance économique de 2014 serait de 2,6% en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2013. **Quant au Japon**, le rythme de la croissance s'est décéléré se situant à 0,1% en 2014, en baisse de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2013.

Pour les pays émergents et les pays en développement, le taux de croissance économique de 2014 s'est situé à 4,4% en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2013. **En Chine**, la croissance s'est située à 7,4% en 2014 contre 7,8% en 2013. **En Afrique subsaharienne**, l'activité économique continue de progresser rapidement grâce à la bonne orientation de la demande extérieure et à la forte hausse de l'investissement public et privé. Toutefois, le taux de croissance du PIB réel serait de 4,8% en 2014, en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2013.

Dans l'UEMOA, les Etats membres ont globalement enregistré des performances économiques appréciables, en dépit de la fragilité de la reprise économique à l'échelle internationale. Le taux de croissance du PIB de l'Union serait de 6,6% en 2014 contre 5,9% en 2013. Cette évolution serait soutenue par le regain du dynamisme des secteurs agricole et industriel ainsi que par les performances de la branche des Bâtiments et travaux publics (BTP).

Les performances enregistrées par le Burkina Faso sur le plan économique et social au cours de l'année 2014 sont analysées dans les paragraphes ci-dessous.

1.1 Situation macroéconomique

L'activité économique en 2014 s'est déroulée dans un contexte national marqué par un climat d'incertitude liée à la situation socio-politique et au risque de contagion de la maladie à virus Ebola. Cette situation a conduit, d'une part, à un certain attentisme observé au niveau des opérateurs économiques et, d'autre part, au report/annulation de plusieurs manifestations d'envergures internationales. Aussi, les changements institutionnels intervenus après les événements des 30 et 31 octobre 2014 ont engendré un bouleversement dans l'activité gouvernementale, avec des répercussions sur l'activité économique.

1.1.1 Le produit intérieur brut

Le rythme de progression de l'activité économique en 2014 a connu un ralentissement comparativement à 2013. En effet, la croissance du PIB réel est ressortie à 4,0% contre 6,6% en 2013 soit une perte de 2,6 points de pourcentage. La croissance de 2014 est portée par l'ensemble des secteurs avec des progressions des valeurs ajoutées de 5,6% pour le secteur tertiaire, 5,1% pour le secondaire et 1,8% pour le primaire. Les contributions des secteurs à la croissance du PIB ont été de 2,5 points de pourcentage pour le secteur tertiaire, 1,0 point de pourcentage et 0,5 point de pourcentage respectivement pour le secondaire et le primaire. La contribution des secteurs à la formation du PIB en 2014 est ressortie à 48,3% pour le tertiaire, 31,7% pour le primaire et 20,0% pour le secondaire.

Du côté des emplois, la croissance du PIB réel en 2014 est portée par la consommation finale (+3,2 points de pourcentage), les échanges extérieurs (+1,6 point), l'investissement ayant contribué négativement (-0,8 point). Le PIB courant s'est établi à 6 195,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 218,7 milliards de FCFA en 2014.

Tableau 1 : Evolution des parts contributives des secteurs au PIB en % (2010-2014)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur primaire	32,4	30,8	31,5	31,3	31,7
Secteur secondaire	18,7	24,7	22,4	21,1	20,0
Secteur tertiaire	48,9	44,5	46,1	47,5	48,3
Taux de croissance du PIB réel (%)	8,4	6,4	6,5	6,6	4,0

Source : DGEP, mars 2014

1.1.2 Les prix à la consommation

En décembre 2014, l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est situé à 107,1 en baisse de 0,2% par rapport à son niveau un an plus tôt. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est situé à -0,3% à fin décembre 2014 contre 0,5% à fin 2013. Cette détente du niveau général des prix s'expliquerait essentiellement par la baisse en moyenne annuelle des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-3,2%), « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-2,9%), « Hôtels, Café et Restaurants » (-2,0%).

Les stocks paysans constitués suite aux résultats relativement satisfaisants de la campagne agricole 2013/2014 et les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, installation de boutiques témoins) auraient permis de contenir l'inflation dans la norme communautaire de 3,0% au maximum.

1.1.3 Les finances publiques

La situation des finances publiques au cours de l'année 2014 a été marquée par une faible performance de la mobilisation des ressources intérieures. Le taux de pression fiscale s'est situé à 15,2% en 2014 en régression de 1,4 point de pourcentage comparativement à 2013.

En 2014, le déficit global (base engagement) s'est établi à 113,47 milliards de FCFA contre 210,91 milliards de FCFA en 2013, soit une amélioration de 46,2%. Ce déficit, rapporté au PIB représente 1,8% en 2014 contre 3,5% en 2013.

1.1.3.1 Les recettes totales et dons

Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1 321,15 milliards de FCFA à fin décembre 2014 contre 1 441,74 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une régression de 8,4%. Cette contre-performance résulte de l'effet conjugué de la baisse des recettes propres (-52,67 milliards de FCFA) et des dons (-67,91 milliards de FCFA).

Les recettes propres mobilisées en 2014 ont baissé de 4,7% par rapport à 2013 pour s'établir à 1 064,70 milliards de FCFA. Ce niveau de mobilisation, qui représente 82,4% des prévisions annuelles de la loi de finances initiale, gestion 2014, est lié à la faible performance enregistrée dans la mobilisation des recettes fiscales.

En effet, les recettes fiscales ont connu une diminution de 51,92 milliards de FCFA (-5,2%) par rapport à 2013 pour se situer à 940,68 milliards de FCFA à 2014. Cette situation s'explique essentiellement par la baisse constatée au niveau de la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » (-36,40 milliards de FCFA) et des « impôts sur le commerce et transactions internationales » (-24,88 milliards de FCFA).

1.1.3.2 Les dépenses totales et prêts nets

Les dépenses et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 1 434,63 milliards de FCFA en 2014 contre 1 652,65 milliards de FCFA en 2013, correspondant à une diminution de 218,02 milliards de FCFA (-13,2%). Cette baisse s'explique principalement par la contraction des dépenses en capital (-304,31 milliards de FCFA), les dépenses courantes ayant au contraire augmenté de 67,66 milliards de FCFA.

En effet, les dépenses courantes, en hausse de 8,3% par rapport à fin décembre 2013, ont été exécutées à hauteur de 886,63 milliards de FCFA en 2014. Cette augmentation est principalement imputable à l'accroissement des dépenses de personnel (+81,76 milliards de FCFA) et des intérêts de la dette (+9,26 milliards de FCFA).

Les dépenses en capital, en baisse 35,4% par rapport à 2013, ont été exécutées à hauteur de 554,13 milliards de FCFA en 2014 contre 858,44 milliards de FCFA en 2013. Cette régression est attribuable à une diminution des dépenses d'investissements exécutées sur ressources extérieures (-49,99 milliards de FCFA) et de celles sur ressources propres (-254,32 milliards de FCFA).

1.1.3.3 La dette publique

L'encours de la dette publique au 31 décembre 2014 est évalué à 1 935,4 milliards de FCFA contre 1 733,7 milliards de FCFA en fin décembre 2013, traduisant une hausse de 201,7 milliards de FCFA (+11,6%). Cette augmentation est imputable à ses deux composantes intérieure (+19,5%) et extérieure (+9,0%) par rapport à 2013.

La composante extérieure de la dette publique, pour une forte proportion (92%), est libellée en devises étrangères (euros, dollars, Yen, dinar koweïtien...). Son encours à fin 2014 s'est établi à 1 412,3 milliards de FCFA contre 1 295,96 milliards de FCFA en fin décembre 2013. Quant à sa composante intérieure, son encours en fin décembre 2014 se chiffrait à 523,1 milliards de FCFA contre 437,78 milliards de FCFA en 2013. Elle est composée en majorité de titres publics (76,8%).

Le service de la dette de l'année 2014 s'est établi à 156,4 milliards de FCFA dont 110,9 milliards de FCFA de dette intérieure et de 45,5 milliards de FCFA de dette extérieure. Comparativement à l'année 2013, le service de la dette a enregistré une hausse de 42,6% en 2014. Cet accroissement est imputable principalement à la dette intérieure dont le service s'est accru de

66,5%. Le service de la dette extérieure est à dominance multilatérale (70,7%) contre 29,3% pour la dette bilatérale. Le ratio «service de la dette sur recettes budgétaires » se situe à 14,7% pour un seuil maximum de 22%. Le taux d'endettement est de 31,2% pour un seuil de 70%.

1.1.4 La balance commerciale

La balance commerciale reste déficitaire de 62,9 milliards de FCFA en 2014 contre un déficit de 328,8 milliards de FCFA en 2013, soit une amélioration de 265,9 milliards de FCFA.

Les exportations se sont établies à 1321,1 milliards de FCFA en 2014, en hausse de 0,4% par rapport à 2013. S'agissant de l'or marchandise, les quantités expédiées se sont chiffrées à 36 481,8 Kg, soit une progression de 10,7% sur un an. Toutefois, avec la baisse des cours mondiaux, les recettes procurées par les exportations d'or ont diminué de 7,5% en variation annuelle. Concernant le coton fibre, les quantités destinées à l'étranger se sont situées à 214 760,7 tonnes, induisant ainsi des recettes d'exportation de 243,8 milliards de FCFA en 2014 contre 215,3 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 28,5 milliards de FCFA (+13,2%).

Les importations, sous l'effet de l'attentisme des opérateurs économiques, se sont contractées de 15,8%, se situant à 1 384,0 milliards de FCFA en 2014 contre 1 644,2 milliards de FCFA en 2013. Ce repli serait principalement porté par les importations des biens d'équipement (-30,5%) et des biens intermédiaires (-20,0%). En particulier pour les produits pétroliers, les importations se sont établies à 557,6 milliards de FCFA en 2014 contre 515,4 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 8,2%.

1.1.5 La situation monétaire

L'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014 a été marquée par une baisse des avoirs extérieurs nets (-25,3%) et un accroissement du crédit intérieur (+24,5%) induisant ainsi une augmentation de la masse monétaire de 12,4%.

➤ Les avoirs extérieurs nets

Par rapport à fin 2013, où leur montant était de 534,9 milliards de FCFA, les AEN ont enregistré une contraction de 135,47 milliards de FCFA à fin décembre 2014. Cette évolution est exclusivement attribuable à la Banque Centrale dont les AEN ont baissé de 152,7 milliards de FCFA, ceux des banques s'étant, par contre, accrus de 15,19 milliards de FCFA au cours de la période sous revue.

➤ Le crédit intérieur

Le crédit intérieur s'est amplifié de 376,97 milliards de FCFA à fin décembre 2014, s'établissant à 1 913,43 milliards de FCFA contre 1 536,46 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Cette progression est liée à la fois à l'augmentation des crédits à l'économie de 282,15 milliards de FCFA et à la dégradation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) de 94,8 milliards de FCFA au cours de la même période.

➤ La masse monétaire

Résultant de l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 239,57 milliards de FCFA, ressortant à 2 164,05 milliards de FCFA à fin décembre 2014 contre 1 924,48 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Cette augmentation est retracée tant dans les dépôts (+192,50 milliards de FCFA) que dans la circulation fiduciaire (+47,07 milliards de FCFA).

1.1.6 La surveillance multilatérale

De l'estimation de l'évolution de l'activité économique au cours de l'année 2014, il ressort que le Burkina Faso a respecté trois (03) des quatre (04) critères de premier rang à l'instar de l'année 2013. Les critères respectés en 2014 sont : le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, le taux d'inflation annuel moyen et la non-accumulation d'arriérés de paiements.

Par contre, la situation est restée statique pour les critères de second rang où seul un (01) critère sur quatre (04) a été respecté. Il s'agit du ratio des dépenses d'investissements financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales. Le taux de pression fiscale, qui en 2013 avait été respecté a connu une détérioration en 2014.

Le profil des critères de convergence de l'UEMOA au Burkina Faso au cours des deux dernières années se présente comme suit :

Tableau 2 : Etat de réalisation des critères de convergence en 2013 et 2014

Rubriques	Normes UEMOA	Réal 2013	Prévisions 2014 ¹	Réal 2014	Observations
CRITERES DE PREMIER RANG					
Ratio du solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	≥0	-3,3	-1,4	-2,8	Non respecté
Ratio du solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)		-1,4	0,4	-1,3	
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) (en %)	≤3	0,5	2,6	-0,3	Respecté
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB nominal (en %)	≤ 70	28,2	28,9	30,0	Respecté
Arriérés de paiements (en milliards FCFA)	0	0,0	0,0	0,0	Respecté
intérieurs (en milliards FCFA)	0	0,0	0,0	0,0	
extérieurs (en milliards FCFA)	0	0,0	0,0	0,0	
CRITERES DE SECOND RANG					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤35	35,8	34,9	46,5	Non respecté
Masse salariale corrigée / recettes fiscales (%)		32,2	31,9	42,2	
Ratio des investissements financés sur ressources internes / recettes fiscales (en %)	≥20	50,1	44,5	32,8	Respecté
Investissements publics sur ressources internes corrigés /recettes fiscales (en %)		45,1	40,9	30,0	
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	≤5	13,2	7,0	8,8	Non respecté
Taux de pression fiscale (en %)	≥17	16,6	18,2	15,2	Non respecté

Source : CNPE, février 2015

¹Prévisions Programme Pluriannuel de Convergence 2014-2018

1.2 Aperçu de la situation sociale

A l'instar des années précédentes, en 2014, le Gouvernement s'est employé à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à travers des actions de promotion d'accès aux services d'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement ainsi que de promotion de l'emploi.

1.2.1 Accès aux services de l'éducation

L'année 2013-2014 a connu la poursuite de la mise en œuvre de la réforme en matière d'accès aux services de l'éducation formelle et non-formelle.

1.2.1.1 L'éducation formelle

Les actions de promotion de l'éducation formelle ont concerné les différents ordres d'enseignement que sont le préscolaire, le primaire, le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

Au préscolaire, le nombre d'enfants au cours de l'année scolaire 2013-2014 est de 2 594 024 dont 1 337 654 garçons et 1 256 370 filles. Pour les infrastructures préscolaires, le nombre de salles de classes est de 1 242. La capacité d'accueil au privé est plus élevée comparativement au public soit 972 salles de classes contre 270. Le taux brut de préscolarisation s'est établi à 3,8% en 2013-2014.

Pour le primaire, en 2014, en vue d'accroître l'offre éducative, les infrastructures suivantes ont été livrées: 173 complexes scolaires, 86 salles de classes, 62 forages et 12 latrines. Cela a permis de faire passer le nombre d'écoles primaires de 12 394 en 2012-2013 à 13 204 en 2013-2014 et celui des salles de classes de 47 709 à 53 830 pour les mêmes périodes. Au titre de l'année scolaire 2013-2014, l'effectif des élèves se chiffre à 2 594 024 inscrits dont 1 256 370 filles soit 48,4% contre 1 337 654 garçons soit 51,6%. Le taux brut de scolarisation est passé de 81,6% en 2012-2013 à 83,0% en 2013-2014 dont 83,2% pour les filles. Quant au taux brut d'admission, il est passé de 92,8% en 2012-2013 à 97,0% en 2013-2014.

Le ratio élèves/maitre a connu une amélioration et a atteint 51,4 en 2013-2014 contre 56,1 en 2012-2013.

Concernant le post primaire, le taux brut de scolarisation s'est amélioré et s'est établi à 40,2% dont 38,4% pour les filles. Son niveau en 2012-2013 était de 36,7% dont 34,4% pour les filles. Les effectifs des élèves au post primaire en 2013-2014 s'élevaient à 661 847 élèves dont 312 954 filles soit 47,3%. En 2013-2014, l'on a enregistré 1 027 établissements d'enseignement post-primaire contre 850 en 2012-2013 et les salles de classe se chiffrent à 4 372 en 2013-2014. Quant au taux brut de scolarisation au secondaire, il est de 12,8% dont 9,8% pour les filles en 2013-2014 contre 13,9% dont 10,6% pour les filles en 2012-2013.

Au niveau de la formation technique et professionnelle, en 2014, 2 lycées techniques et professionnels ont été construits et équipés (Dédougou et Gaoua) et 11 centres régionaux de formation professionnelle ont été réhabilités. Concernant la formation par apprentissage, 2 340 jeunes ont été formés par apprentissage de type dual et résiduel, 343 jeunes perfectionnés et formés en artisanat, 10 409 apprenants formés dans diverses spécialités et 16 402 formés dans divers métiers de leur choix.

Quant à l'enseignement supérieur, les réalisations des infrastructures universitaires se sont poursuivies en 2014 avec les travaux de construction de centres universitaires polyvalents dans les pôles universitaires de Dédougou, Fada N'Gourma et Ouahigouya.

1.2.1.2 L'éducation non formelle

En 2013-2014, l'éducation non formelle des jeunes et des adultes enregistre un total de 307 826 apprenants dont 210 862 femmes soit 68,5%. Le nombre des adultes et adolescents alphabétisés est de 181 996 dont 121 331 pour les femmes.

1.2.2 L'accès aux services de santé

Le Gouvernement a poursuivi ses actions de développement des infrastructures sanitaires et des équipements, de recrutement et de formation des personnels de santé en vue d'améliorer leurs prestations. En 2014, l'accroissement de l'offre d'infrastructures sanitaires s'est traduit par la construction du CHR de Ziniaré et de Manga, la transformation de 37 CSPS en CM, la construction de nouveaux CSPS, la réfection des centres régionaux de transfusion sanguine de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou et Fada N'gourma, etc.

Au niveau du personnel², de façon générale, on constate une évolution en hausse des personnels de santé en 2014. En effet, on note la mise en stage de formation de 69 médecins et pharmaciens généralistes et 1 007 personnels paramédicaux, le recrutement de 22 médecins généralistes, 42 pharmaciens généralistes, 8 médecins spécialistes et 957 paramédicaux. Pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, le Gouvernement a poursuivi sa politique de gratuité des kits antipaludiques d'urgence dans les formations sanitaires.

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre la maladie à virus Ebola les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'élaboration d'un plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de la maladie, (ii) le renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau des aéroports, des gares ferroviaires et routières et des frontières terrestres, (iii) l'organisation des rencontres de briefing sur la maladie.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, les actions se sont poursuivies et ont porté sur la disponibilité des ARV, l'équipement des laboratoires, la gratuité pour certains réactifs nécessaires au bilan biologique, la formation et la supervision.

Tableau 3 : Indicateurs de la santé en 2013 et 2014

Désignations	Années	
	2013	2014
Infirmiers brevetés	2 707	2 640
Infirmiers diplômés d'Etat	3 489	3 718
Médecins généralistes	389	418
Pharmaciens	207	217
Sages-femmes/Maïeuticiens d'Etat	1 591	1 744
Rayon moyen d'action théorique (km)	7,0	6,9
Ratio habitants par CSPS	8 759	9 824
Pourcentage de dépôt de médicaments essentiels génériques n'ayant pas connu de rupture des 20 médicaments traceurs	75,9%	81,3%
Taux d'occupation des lits au niveau des hôpitaux	49%	43,1%
Taux d'accouchement assisté par le personnel qualifié (y compris les hôpitaux)	80,5%	86,2%
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	32,4%	32,3%
Létalité palustre chez les enfants de moins de 5 ans	2,4%	2,0%
Létalité palustre chez les femmes enceintes	0,3%	0,1%
Taux de couverture en CPN2	72,0%	74,5%
Taux de couverture en CPN4	28,5%	33,1%

Source : MS/Annuaire statistique 2014

² Confère tableau 3

1.2.3 L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Les actions menées pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain et en milieu rural ont porté d'une part sur la réalisation et la réhabilitation de points d'eau modernes et d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et d'autre part sur la réalisation de latrines améliorées ainsi que la réhabilitation de latrines traditionnelles.

Ainsi, 1 918 forages équipés de pompes à motricité humaine, 110 puits modernes, 92 systèmes de distribution (AEPS/PEA) et 14 extensions d'AEPS ont été réalisés en milieu rural. Aussi, ce sont 741 forages et 10 puits modernes qui ont été réhabilités. Ces actions ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 63,5% en 2013 à 64,1% en 2014 pour une cible de 65% représentant 8 207 831 personnes desservies.

En milieu urbain, la réalisation de 26 059 branchements particuliers, de 211 bornes fontaines, de l'augmentation de la capacité de production de 14 208 m³ et de la capacité de stockage de 5 300 m³ ont contribué à l'évolution du taux d'accès à l'eau potable de 86,2% en 2013 à 87% en 2014. Concernant l'assainissement, 41 035 latrines améliorées ont été réalisées et 109 latrines traditionnelles ont été réhabilitées en milieu rural. En milieu urbain, ce sont 17 896 ouvrages à usage familial et le raccordement de 126 usagers au réseau collectif qui ont été réalisés.

Ces réalisations ont contribué à faire passer le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de 6,0% en 2013 à 9,0% en 2014 pour une cible de 8,5%. En milieu urbain, il est passé de 29,1% en 2013 à 32,0% en 2014 pour une cible de 35%.

1.2.4 La promotion et création d'emplois

Dans le cadre de la promotion et de la création d'emplois, le Gouvernement a mis en œuvre le programme « promotion de la jeunesse », d'un coût global de 1,88 milliard FCFA qui vise à assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les acteurs et les bénéficiaires du développement national. Il a contribué à octroyer à 87 688 jeunes à travers des appuis alimentaire, vestimentaire et financier et permis à 1 075 jeunes d'obtenir le permis de conduire. Le programme a permis de sensibiliser 77 000 adolescents sur les conduites additives, d'inculquer à 2 132 volontaires nationaux des valeurs de civisme, de volontariat et de patriotisme et d'impliquer 2 199 jeunes dans la gestion des affaires de leurs communes.

La politique Nationale d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle à travers ses multiples actions a permis de renforcer les capacités de 1 140 formateurs et de 1 489 artisans. Elle a aussi permis de former 42 459 jeunes et de financer 10 285 bénéficiaires. Dans le cadre de la Politique nationale de l'emploi, 3 516 microprojets ont été financés générant ainsi 3 882 emplois et consolidant 5 942 autres.

Quant au Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), il a financé la formation de 10 284 bénéficiaires à hauteur de 1,89 milliards de FCFA en 2014. Trois autres fonds (FAPE, FASI, FAIJ) ont financé 2 819 projets en 2014 pour un coût total de 1,97 milliards de FCFA. Ces apports financiers ont permis de créer 1 395 emplois et d'en consolider 6 097. Dans le cadre de la promotion de l'emploi de masse, 97 220 jeunes et femmes ont été recrutés pour les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) à hauteur de 14,29 milliards de FCFA.

Tableau 4: Situation des Fonds, Projets/Programmes nationaux pour l'emploi en 2014

Nature des Fonds	Financement (en FCFA)	Emplois nouveaux	Emplois consolidés
FASI	948 415 000	498	4 736
FAPE	401 299 500	709	1 217
FAFPA	1 894 526 657	nd	nd
FAIJ	350 000 000	188	144
Total	3 594 241 157	1 395	6 097

Source : MJFPE/ Rapport de performance sur l'emploi 2014

1.2.5 La réduction des inégalités de genre

Les actions visant l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière équitable des hommes et des femmes aux services sociaux de base en 2014 ont consisté au niveau de l'éducation en : (i) des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école, (ii) la subvention de la scolarisation de 300 000 filles, (iii) l'octroi de bourses d'études à 158 filles, (iv) un appui pédagogique aux élèves issus de milieux défavorisés et des filles en difficultés scolaires, (v) le renforcement de 100 associations des mères éducatrices pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.

Au niveau de la santé maternelle, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de subvention des accouchements et des Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU), 70 000 kits ont été déposés auprès des neuf CHR et des trois centres hospitaliers nationaux universitaires pour la prise en charge des bénéficiaires.

Au niveau des activités de renforcement des capacités, les actions se sont traduites par l'organisation de 15 sessions de formation sur l'entrepreneuriat et création d'entreprise, le marketing social et action commerciale.

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, les partenaires du fond commun genre ont travaillé au renforcement de la présence des femmes dans la sphère économique. Ainsi, 6 groupements féminins de productrices de coton ont été créés et 284 ont accédé au crédit individuel et collectif.

L'institutionnalisation du genre et son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques s'est traduite par la création de cellules de promotion du genre dans les ministères et institutions même si des efforts doivent être faits en vue de leur opérationnalisation. Des actions de formations ont été organisées au profit des membres des cellules en vue de les outiller en techniques de planification et de suivi évaluation des projets, programmes et activités genre.

Chapitre 2 : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET COORDINATION DE L'AIDE

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) est le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement. Elle constitue également un instrument d'orientation stratégique du développement axé sur les résultats.

A ce titre, la planification du développement et la coordination de l'aide occupent une place importante dans ladite stratégie.

2.1 Planification du développement

La planification du développement au Burkina Faso repose sur trois (03) éléments fondamentaux à savoir les instruments de suivi-évaluation de la SCADD, le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et le Programme d'Investissements Publics (PIP).

2.1.1 Les instruments de suivi-évaluation de la SCADD

Les principaux outils de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCADD sont : la matrice de performance, le rapport annuel de performance et le rapport d'évaluation d'impact.

2.1.1.1 La matrice de performance

Elaborée en année n pour couvrir une période triennale de $n+1$ à $n+3$, la matrice de performance est l'instrument d'information du Parlement et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Elle est annexée au projet de budget à soumettre au parlement.

De 2011 à 2014, quatre (04) matrices triennales glissantes de performance de la SCADD ont été régulièrement élaborées³ et annexées aux projets de budget de l'Etat soumis au parlement pour examen et adoption. Chacune d'elles comprenait 30 mesures stratégiques de réformes à engager par le Gouvernement dans les secteurs-clés de la SCADD et environ une cinquantaine d'indicateurs de mesure des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

La situation d'exécution des matrices de performance au cours de cette période se présente comme suit dans le tableau ci-après :

³La première matrice (2011-2013) a été paraphée le 30 septembre 2011, la deuxième (2012-2015) le 02 juillet 2012, la troisième (2014-2016) le 16 juillet 2013 et la quatrième (2015-2017) le 16 juin 2014. A partir de 2013, deux innovations ont caractérisé les matrices de performance. La première concerne l'élargissement des acteurs devant parapher les matrices à ceux du secteur privé (Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso), des collectivités territoriales (Association des régions du Burkina Faso et Association des municipalités du Burkina Faso), de la société civile (Conseil d'administration du Secrétariat permanent des ONG), en sus du MEF et des PTF. La seconde est relative à l'introduction du principe d'ajustement des mesures et indicateurs de la matrice de l'année en cours pour tenir compte d'éléments objectifs rendant non pertinent de maintenir les mesures et indicateurs initialement programmés. Ces ajustements portent sur la formulation des mesures ou indicateurs, leur définition ou sur la cible des indicateurs.

Tableau 5: mesures réalisées et cibles atteintes des indicateurs de 2011 à 2014

Axe ⁴	2011				2012				2013				2014			
	Mesures		Indicateurs		Mesures		Indicateurs		Mesures		Indicateurs		Mesures		Indicateurs	
	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx	Nbre	Tx
Axe 1	9	64	7	54	8	57	9	64	5	36	7	50	5	36	6	37
Axe 2	4	67	7	37	4	67	11	58	5	83	10	56	4	67	10	56
Axe 3	4	80	11	69	3	60	13	87	5	100	13	81	2	40	6	33
Axe 4	3	60	1	50	2	40	ND	ND	5	100	1	50	0	0	2	100
Total	20	66,7	26	52	17	56,7	33	62	20	66,7	31	62	11	36,7	24	44,4

Source : Rapport de performance de l'année 2014, /STN/SCADD/MEF, Version finale, avril 2015

Les taux de réalisation des mesures de la matrice de performance de la SCADD en 2011 et 2012 ont été respectivement de 66,7% (20 mesures réalisées sur 30) et de 56,7% (17 mesures réalisées sur 30), tandis que les taux de cibles atteintes des indicateurs ont été de 52,0% (26 cibles atteintes sur 50) et de 66,0% (33 cibles atteintes sur 50).

Ces performances ont été largement expliquées par la crise sociopolitique de 2011, les difficultés pluviométriques, institutionnelles et matérielles ayant marqué la bonne exécution des actions programmées.

En 2013 et 2014, les taux respectifs de réalisation des mesures de la matrice de performance ont été de 66,7% (20 mesures réalisées sur 30) et de 36,7% (11 mesures réalisées sur 30), tandis que le niveau des cibles atteintes des indicateurs a été respectivement 62,0% (31 cibles atteintes sur 50) et 44,4% (24 cibles atteintes sur 54). Ces performances ont été influencées notamment par : (i) la lenteur et/ou lourdeur des procédures de passation des marchés publics, (ii) la faible capacité des entreprises prestataires, (iii) l'absence ou l'insuffisance de financements pour prendre en charge d'importants investissements, (iv) l'instabilité institutionnelle et (v) les tensions sociopolitiques ayant débouché sur l'insurrection populaire d'octobre 2014.

En moyenne, de 2011 à 2014, le niveau de réalisation des mesures et actions de la matrice de performance a été 56,7% alors que les cibles atteintes des indicateurs ont été de 55,3%.

2.1.1.2 Le rapport annuel de performance

Le rapport annuel de performance rend compte de l'état de mise en œuvre de la matrice de performance au cours de l'année n-1. Il est validé par le Gouvernement lors de la revue annuelle de la SCADD en année n et est joint au projet de loi de règlement de l'année n-1 pour examen par le Parlement. De 2011 à 2014, quatre (04) rapports annuels de performance ont été produits dont 3 joints aux projets de loi de règlement transmis au parlement.

Le rapport de performance de l'année 2014, validé lors de la revue annuelle tenue le 30 avril 2015, a révélé que 36,7% des mesures et actions inscrites ont été réalisées tandis que 44,4% des cibles des indicateurs étaient atteintes.

Concernant particulièrement les indicateurs d'efficacité de l'aide au développement, il ressort du rapport de performance 2014 de la SCADD que : i) le pourcentage des apports d'aide utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques a été de 54,4% (pour une cible de

⁴ Axe 1 : Développement des piliers de la croissance

Axe 2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale

Axe 3 : Renforcement de la Gouvernance

Axe 4 : Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

75% à l'horizon 2015) ; ii) la prévisibilité de l'appui budgétaire à moyen terme a été de 88,88% et est inférieur à celle de 2013 qui a atteint le niveau de 100% et iii) le nombre d'unités parallèles de gestion des projets a été de 39 comme en 2013 (pour une cible de 44).

2.1.1.3 Le rapport d'évaluation d'impact

Tenant compte du fait que la matrice de performance de la SCADD comporte des indicateurs d'impact, le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD a prévu que, tous les trois ans, une expertise indépendante produise un rapport d'évaluation d'impact pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques publiques et la planification stratégique.

A cet effet, une évaluation d'impact 2011-2013 de la SCADD a été conduite par un groupement de bureaux d'études au cours de l'année 2014 afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre de la SCADD sur la période, mesurer les performances, dégager les contraintes et proposer des ajustements éventuels pour les années ultérieures. Validé le 24 septembre 2014, le rapport final a été diffusé à tous les acteurs du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD.

2.1.2 Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017

L'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme vise, à partir des principales options de la politique macro économique, à dégager des prévisions de ressources globales et à les affecter à la mise en œuvre des grands programmes définis par les référentiels en matière de développement économique et social. Celui-ci s'effectue dans le respect des grands équilibres macroéconomiques et des engagements du Burkina Faso dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA et des programmes économiques et financiers conclus avec les partenaires techniques et financiers.

Le CBMT 2015-2017 a été élaboré sur la base du cadrage macroéconomique, des priorités et choix stratégiques budgétaires adoptés par le Gouvernement.

Les CBMT 2013-2015 et 2014-2016 ont par ailleurs, été actualisés pour leurs tranches 2015 et 2016 en vue de permettre l'ajout de la tranche 2017 sur la base de l'évolution des hypothèses et pour tenir compte des engagements souscrits dans le cadre des programmes financiers et au niveau communautaire. Sur cette base, les projections issues du CBMT 2015-2017 se présentent comme suit :

Tableau 6: Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017 (en milliards de FCFA)

RECETTES					DEPENSES				
INTITULE	2014 (ajusté)	2015	2016	2017	INTITULE	2014 (ajusté)	2015	2016	2017
PIB	6 485,30	6 958,25	7 562,46	8 183,91					
Taux de pression fiscale	17,86%	17,71%	17,61%	17,85%					
RESSOURCES PROPRES	1 295,83	1 376,31	1 477,11	1 612,59	DEPENSES	1 508,88	1 592,99	1 739,80	1 873,75
Recettes Fiscales	1 158,48	1 232,54	1 331,72	1 460,75	I- Ordinaires	1 011,16	1 085,34	1 194,80	1 295,35
Recettes non Fiscales	133,19	139,37	140,55	146,52	Dette	112,94	135,53	179,50	153,32
Recettes en capital	4,16	4,40	4,84	5,32	Personnel	441,37	469,20	504,70	569,53
					Fonctionnement	121,82	127,91	145,20	150,10
					Transferts courants	335,03	352,70	365,40	422,40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	424,04	314,20	342,90	327,10	Epargne budgétaire	284,67	290,97	282,32	317,24
Dons	266,74	223,40	236,20	232,90					
Dons projets	266,74	223,4	236,2	232,90	Investissements	856,96	814,20	878,40	896,00
					Etat	487,92	500,00	535,50	568,90
					Dons	266,74	223,40	236,20	232,90
Emprunts	157,31	90,80	106,70	94,20	Prêts	102,31	90,80	106,70	94,20
Emprunts projets	102,31	90,8	106,7	94,20	Transferts en capital	9,80	7,66	9,50	9,50
Emprunts obligataires (EO)	55,00	105,00	0,00	0,00					
					Besoin de financement Hors EO	- 213,05	- 216,68	- 262,69	- 261,16
					Besoin de financement avec EO	- 158,05	- 111,68	- 262,69	- 261,16
					Aides budgétaires	113,60	83,81	15,38	0,00
					Ecart hors EO	- 99,44	- 132,87	- 247,30	- 261,16
					Ecart avec EO	- 44,44	- 27,87	- 247,30	- 261,16

Source : DGB/MEF, avril 2014

Les ressources propres projetées pour les années 2015, 2016 et 2017 seraient respectivement de 1 376,31 milliards de FCFA ; 1 477,11 milliards de FCFA et 1 612,59 milliards de FCFA. Ces ressources restent dominées par les recettes fiscales qui représenteraient en moyenne 90,13% des ressources propres. Quant aux recettes non fiscales, elles seraient en moyenne de 9,55% des ressources propres projetées sur la même période.

Les projections des dépenses hors financement extérieur sont en hausse sur la période concernée et se situeraient respectivement pour ces trois années à 1 592,99 milliards de FCFA; 1 739,80 milliards de FCFA et 1 873,75 milliards de FCFA.

Les investissements sur ressources extérieures ressortiraient à 314,20 milliards de FCFA ; 342,90 milliards de FCFA et 327,10 milliards de FCFA respectivement en 2015, 2016 et 2017. Ces dépenses représenteraient en moyenne 38,02% des dépenses d'investissement.

De ces projections, il se dégagerait des épargnes budgétaires projetées à 290,97 milliards de FCFA pour 2015; 282,32 milliards de FCFA pour 2016 et 317,24 milliards de FCFA pour 2017.

2.1.3 Le Programme d'Investissements Publics

L'exercice de l'arbitrage du Programme d'investissements publics (PIP) occupe une place prépondérante dans le processus de préparation du budget de l'Etat. Il poursuit un double objectif à savoir :

- s'assurer de la pertinence, de la cohérence et de l'objectivité des prévisions de dépenses d'investissement formulées par les ministères et institutions ;
- veiller au respect des plafonds de crédits dégagés par le cadre budgétaire à moyen terme.

La programmation du PIP sur la période 2015-2017 donne un montant global de 2 352,89 milliards de FCFA soit :

- 676,16 milliards de FCFA pour 2015 ;
- 776,65 milliards de FCFA pour 2016 ;
- 900,08 milliards de FCFA pour 2017.

Le financement extérieur sur la période s'élève à 1 090,79 milliards de FCFA soit 46,36% du montant total contre un financement intérieur de 1 262,10 milliards de FCFA.

Tableau 7: Programmers du PIP 2015-2017 (en milliards de FCFA)

Mode de financement	Loi de finances 2015	Programmation 2016	Programmation 2017
Contrepartie (a)	49,76	57,64	59,93
Projets Nationaux (b)	257,94	379,56	457,27
Financement Intérieur (c=a+b)	307,70	437,20	517,20
Subventions (d)	224,25	251,35	284,38
Prêts (e)	144,20	88,10	98,50
Financement Extérieur (f=d+e)	368,46	339,45	382,88
Projets du noyau sur (g=a+f)	418,22	397,09	442,81
TOTAL PIP (c+f)	676,16	776,65	900,08

Source : DGB/MEF, avril 2015

2.2 Coordination de l'aide

Trois (3) dispositifs constituent la charpente de la coordination de l'aide. Il s'agit du dispositif inhérent à l'administration, celui de coordination des Partenaires techniques et financiers et les cadres mixtes. La description de ces dispositifs et leur fonctionnement sont déclinés dans les paragraphes qui suivent.

2.2.1 Le dispositif inhérent à l'administration

Le dispositif mis en place au niveau de l'Administration publique pour la coordination des programmes de coopération au développement se compose :

- de la Présidence du Faso pour la définition des orientations générales;
- du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale (MAE-CR) pour les questions de négociation, de signature et de suivi des accords cadres de coopération internationale ;
- du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour la formulation des politiques et priorités de développement, la négociation, la mobilisation et la gestion de l'aide publique au développement (APD) ;
- des ministères techniques qui assure la coordination dans leur secteur respectif à travers les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS)

Au sein du MEF, les structures impliquées dans la coordination de l'aide sont :

- la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) s'occupe des questions liées à la planification du développement, du suivi évaluation des projets et programmes prioritaires et de la mise en œuvre de la réglementation des Projets et programmes de développement (PPD).
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) assure le volet gestion de la dette, les demandes d'appel de fonds et le suivi des décaissements des PTF ;
- La Direction générale du budget (DGB) a en charge la budgétisation de l'aide ;
- la Direction générale de la coopération (DG-COOP) assure la coordination permanente en étroite collaboration avec les autres structures sus-citées.

Les activités de coordination et d'efficacité de l'aide réalisées en 2014 ont porté entre autres sur : i) le suivi des engagements et recommandations pris lors de la Table Ronde Générale pour le financement de la SCADD à travers la tenue de deux (02) tables rondes sectorielles, ii) la signature de quarante-cinq (45) accords et conventions de financement avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ; iii) l'élaboration et la publication du RCD 2013 ; iv) l'adoption du plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement et sa mise en œuvre, v) l'organisation du Forum des investisseurs de Singapour, vi) la tenue des journées nationales de concertation Gouvernement - ONG/Associations de développement.

Encadré 1: Le Forum des investisseurs de Singapour

Dans la dynamique du renforcement de la coopération bilatérale et des liens d'amitié entre le Burkina Faso et la république de Singapour d'une part et la recherche de partenariat pour le financement des grands projets prioritaires du Burkina Faso d'autre part, une mission présidentielle, a été organisée par notre pays à Singapour, du 23 au 25 avril 2014. Les objectifs visés à travers cette mission étaient:

- de présenter le Burkina Faso comme une destination fiable pour les investissements ;
- d'exposer les atouts et les opportunités d'investissements dont regorge notre pays ;
- d'attirer les investisseurs privés pour la réalisation des grands projets prioritaires pour le développement du Burkina ;
- d'explorer les opportunités de collaboration avec des entreprises fournisseurs d'infrastructures, de technologie et autres biens et services pour le développement de notre pays.

Les principales activités menées dans le cadre de la mission ont porté sur des visites d'amitié et de travail du Président du Faso et le forum a proprement parlé.

Des audiences ont été effectuées avec les autorités Singapouriennes au cours desquelles des questions relatives à la promotion et la protection des investissements, à l'exemption de visas pour les ressortissants des deux pays, ainsi qu'au soutien de leurs candidatures respectives dans les instances internationales ont été passées en revue.

Le Président du Faso a également souhaité auprès de ces autorités le renforcement de la coopération bilatérale par la création d'un cadre de concertation formel, le développement d'une coopération dans le domaine agricole, minière, artisanale et commerciale entre les deux pays et notamment l'idée de création d'un centre de métier au Burkina Faso avec l'assistance technique et financière de Singapour.

Quant à la tenue du Forum, il a été l'occasion pour le Burkina Faso de présenter la vision et le cadre de développement du pays, ses opportunités d'investissements privés et les secteurs et les programmes prioritaires. Des séances B to B avec les investisseurs ont permis de nouer des relations de partenariat et d'investissement avec plusieurs hommes d'affaires Singapouriens, et d'autres pays d'Asie tels que l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande.

A l'issue du Forum, il a été instruit aux structures concernées en l'occurrence l'Agence de Promotion des Investissements de mettre en place un dispositif de suivi efficace des contacts de partenariat scellés et de faire le point de façon périodique.

A la suite de ce forum, une mission d'entreprises Singapouriennes a séjourné au Burkina Faso du 22 au 26 juin 2014.

2.2.2 Le dispositif de coordination propre aux PTF

La Troïka est une équipe de trois représentants des partenaires ayant rang de chef de mission ou de coopération. Mise en place en 2009, elle comprend un représentant multilatéral, un bilatéral et un du Système des Nations Unies (SNU) et dispose d'un Secrétariat technique.

Le mandat de la Troïka est annuel et court du 1^{er} juillet de l'année n au 30 juin de l'année n+1. Son président est le porte-parole des partenaires auprès du Gouvernement. De juillet 2014 à juin 2015, le bureau de la troïka est composé de l'Union Européenne (Président), du PNUD, et du Luxembourg.

Encadré 2 : Note sur la Troïka

La mise en place de la Troïka procède de la volonté des Partenaires techniques et Financiers de s'inscrire dans le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la stratégie nationale de développement du Burkina Faso.

L'objectif général de ce dispositif est de représenter les Partenaires techniques et financiers et de coordonner leurs actions afin de contribuer à une mise en œuvre optimale de la stratégie nationale de développement, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra 2008.

A ce titre, elle assure la liaison entre les différents chefs de file sectoriels et facilite la recherche de consensus entre les différents partenaires. Aussi, il a été décidé de mettre en place un Secrétariat technique spécialement dédié à l'appui à la troïka. Cette structure légère assure la continuité dans les travaux de la troïka.

Trois (03) grands pôles régissent les fonctions du secrétariat technique d'appui à la Troïka :

- la coordination de l'appui des partenaires à la définition et au suivi-évaluation de la stratégie nationale de développement ;
- le suivi et la coordination de la contribution des partenaires aux initiatives en faveur de l'efficacité de l'aide ;
- les fonctions administratives.

Au début de chaque mandat, la troïka définit ses priorités sur la base desquelles le Secrétariat technique élabore le plan de travail annuel. Le plan de travail annuel se fonde sur le calendrier du Gouvernement en matière de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie nationale de développement d'une part et de mise en œuvre et de suivi de l'agenda de l'efficacité de l'aide d'autre part.

Au cours de l'année 2014, la troïka a coordonné la participation des PTF à la revue technique et politique de suivi de la mise en œuvre de la SCADD, ainsi que les différentes contributions des PTF à l'élaboration du Rapport sur la coopération au développement, à la coordination de la participation des PTF aux différentes sessions de formation sur la Plateforme de Gestion de l'aide et à la mise en œuvre des engagements de Busan.

Dans le cadre des concertations Gouvernement-PTF, la Troïka a participé au cours de l'année 2014 aux rencontres trimestrielles MEF-Troïka dont l'ordre du jour portent essentiellement sur des points ci-après : i) le suivi de la mise en œuvre de la SCADD ; ii) le suivi de la mise en œuvre de l'efficacité de la coopération au développement et iii) des questions diverses en lien avec l'actualité nationale.

Toutes les rencontres MEF-Troïka sont précédées de consultations et de concertations de la Troïka avec l'ensemble des PTF.

2.2.3 Les dispositifs de coordination mixtes

Les principaux dispositifs de coordination mixtes existant se résument au dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD, aux tables rondes de mobilisation des ressources, aux commissions mixtes de coopération ainsi que les consultations bilatérales et les revues de portefeuilles.

2.2.3.1 Le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD

Même si la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD a connu un retard⁵, ses organes (Comité national de pilotage, cadres sectoriels de dialogue, cadres régionaux de dialogue, STN/SCADD) ont pleinement fonctionné à partir de 2012. En effet, les cadres sectoriels et régionaux de dialogue de même que le Comité national de pilotage de la SCADD ont régulièrement tenu leurs instances à travers l'organisation respectives des revues sectorielles et régionales de la SCADD ainsi que les revues annuelles de la SCADD.

En 2014, le dispositif a connu un bon fonctionnement avec la tenue de l'ensemble de ses instances (revues régionales, revues sectorielles, revue annuelle de la SCADD) et la réalisation de la première évaluation d'impact 2011-2013 de la SCADD (2011-2015).

2.2.3.2 Les tables rondes de mobilisation des ressources

Les tables rondes de bailleurs de fonds constituent pour le Gouvernement du Burkina Faso des cadres privilégiés pour présenter ses politiques et/ou programmes de développement aux Partenaires techniques et financiers afin de solliciter leurs adhésions et leur contribution à leur mise en œuvre. Aussi, en février 2012, à Paris, le Gouvernement a organisé une conférence internationale afin de solliciter l'accompagnement des Partenaires techniques pour le financement de son nouveau référentiel de développement (SCADD).

Dans la poursuite de la mise en œuvre des engagements et des recommandations pris lors de la Conférence internationale pour le financement de la SCADD, deux (02) rencontres techniques de plaidoyer des bailleurs de fonds se sont tenues courant l'année 2014 avec le concours technique de la DGCOOP.

Ces rencontres techniques de plaidoyer constituent des consultations multi-bailleurs. A l'issue de chaque rencontre technique de plaidoyer, des requêtes de financement sont transmises aux partenaires qui se seront manifestés le jour de la rencontre. La synthèse de ces rencontres techniques se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 8: Récapitulatif des rencontres techniques de plaidoyer des bailleurs de fonds tenues en 2014

Date	Structures concernées	Objet	Montants recherchés (en milliards de FCFA)
22/07/2014	MIDT	Plaidoyer pour le financement du Fonds Incitatif de l'Entretien Périodique (FIEP)	39,35
24/12/2014	MATDS	Plaidoyer pour le financement de l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile (ISEPC).	8,26
TOTAL			47,61

Source : DGCOOP, avril 2015

Les contributions attendues lors de ces deux rencontres techniques de plaidoyer s'élevaient à 47,61 milliards de FCFA.

⁵En effet, ce n'est qu'en octobre 2011 que les organes du dispositif de suivi et d'évaluation ont été créés par décret n° 2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011. Le STN/SCADD s'est progressivement mis en place à partir de septembre 2011 et les CSD, eux, été mis en place par lettre n° 2012-048/PM du 18 septembre 2012. Ce retard est en partie dû à la crise socio-politique que le pays a connue au cours du 1^{er} semestre 2011.

Le FIEP a bénéficié de l'appui du Gouvernement Américain à travers le Millenium Challenge Account-Burkina Faso (MCA-BF) d'un montant de 12,56 milliards de FCFA. Sur la base des travaux déjà réalisés et les contributions attendues de l'Etat, il se dégage un gap à financer d'un montant estimé à 39,35 milliards de FCFA pour lequel le Gouvernement sollicitait l'appui financier d'autres. Partenaires techniques et financiers. Les contributions étaient attendues notamment de la BAD, la Banque mondiale, la BOAD, la BID. Au sortir de la rencontre technique de plaidoyer du FIEP, la BOAD et la BID ont marqué leur accord pour accompagner le FIEP.

Concernant la rencontre technique de plaidoyer de l'ISEPC, des rencontres bilatérales avec les partenaires se poursuivent et permettront à terme de transmettre des requêtes de financement à leur endroit.

2.2.3.3 Les rencontres MEF-Troïka

En vue d'assurer un suivi régulier du processus de développement en général et de l'efficacité de l'aide en particulier, des cadres de dialogue dénommés MEF-Troïka ont été institués trimestriellement. Les échanges au cours de ces rencontres portent essentiellement sur le suivi de la SCADD et le suivi de l'efficacité de l'aide.

Pour l'année 2014, trois des quatre rencontres se sont tenues respectivement le 13 mars, le 18 juin et le 30 septembre 2014. Toutefois, au regard des événements sociopolitiques de fin octobre qu'a connu le Burkina Faso, la 4^e rencontre s'est tenue le 28 janvier 2015. Au cours de ces rencontres, des sujets de discussions ont porté entre autres sur:

- la définition des secteurs de planification ;
- les attentes du Gouvernement vis-à-vis des PTF pour la mise en œuvre du PANED 2014-2016 ;
- les actions menées par le Burkina Faso dans la dimension suivi des OMD ;
- la loi sur le code minier et la loi anti-corruption ;
- le transfert des ressources vers les collectivités dans le cadre de la décentralisation ;
- la finalisation des TDR de la communication sur la problématique de la création d'emplois au Burkina.



Quatrième rencontre MEF-Troïka de l'année 2014

2.2.3.4 Les Commissions mixtes de coopération

Les Commissions mixtes de coopération (CMC) tenues en 2014 entre le Burkina Faso et les pays parties ont permis de raffermir les liens de coopération et de signer des accords sectoriels de coopération. Les principales sont les suivantes :

- **la 4^{ème} Conférence au sommet du Traité d'amitié et de coopération entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire**

Elle s'est tenue du 27 au 31 juillet 2014 à Ouagadougou. Les deux parties ont fait le point de la coopération entre les deux pays en général et celui des décisions prises lors de la 3^{ème} Conférence au sommet en particulier. Elles ont signé 28 accords dans des domaines divers de coopération. Au niveau des grands projets, on note avec satisfaction l'évolution du projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou à travers la signature des contrats sur la réalisation des études de faisabilité et des études techniques détaillées. Les réseaux routiers inter-Etats sont concernés par ledit projet. Au titre de la boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou, les parties se sont félicitées du démarrage effectif par le Groupe Bolloré de ce projet sur le tronçon Niamey-Dosso-Malanville-Parakou.

- **la 10^{ème} Session de la Commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et la République de Chine (Taïwan).**

Elle a eu lieu du 10 au 11 juin 2014, à Taipei en République de Chine (Taïwan). Les deux pays ont examiné les conclusions de la 9^{ème} session et les programmes de coopération 2015-2016. Ils ont marqué leur satisfaction pour le niveau de mise en œuvre des conclusions sur la période 2013-2014. En effet, les taux d'exécution financière et physique au niveau de la mise en œuvre des projets et programmes sont à des niveaux satisfaisants, traduisant les bonnes performances des équipes de projet et la bonne collaboration qui existe entre celles-ci et le service de coopération assurant le financement et le suivi.

- **la 4^{ème} Session de la Grande Commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et la République du Sénégal**

Dans le cadre du renforcement des liens de coopération et d'amitié entre le Burkina Faso et la République du Sénégal, se sont déroulés les 19 et 20 mars 2014 à Ouagadougou, les travaux de la 4^{ème} Session de la grande Commission mixte de coopération Burkina-Sénégal.

Cette session a permis aux deux parties d'apprécier l'état d'exécution des recommandations issues de la 3^{ème} Session tenue les 07 et 08 juillet 2011 à Dakar au Sénégal. Aussi, ont-elles renouvelé leur volonté de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

- **la Réunion d'évaluation globale de la coopération entre le Burkina Faso et la République Algérienne Démocratique et Populaire.**

Cette rencontre tenue les 11 et 12 février 2014 à Ouagadougou a permis essentiellement de faire une évaluation globale de la coopération bilatérale entre les deux pays et de relever les contraintes de mise en œuvre des décisions et recommandations prises de commun accord. Dans ce sens, les domaines de coopération ont été passés en revue et des rencontres sectorielles entre experts ont été prévues pour finaliser et engager des actions concrètes pour la mise en œuvre effective des conclusions issues des différentes rencontres.

2.2.3.5 Les consultations bilatérales

Au titre de l'année 2014, le Burkina Faso a enregistré trois consultations bilatérales dont la synthèse se présente comme suit :

- **les consultations intergouvernementales entre le Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne**

Du 2 au 5 juin 2014 se sont tenues à Ouagadougou les consultations bilatérales entre les deux gouvernements. L'objectif de la rencontre était d'échanger sur les grandes lignes de la coopération entre les deux pays, les avancées et les défis dans leur coopération actuelle et les perspectives pour la coopération future qui seront déterminées lors des négociations bilatérales. Ainsi, les deux parties ont convenu de ne pas continuer l'appui au secteur de la santé afin de recentrer

l'engagement de la coopération allemande vers d'autres secteurs dont elle a un avantage comparatif élevé. A cet effet, une nouvelle stratégie pays 2015-2020 est en préparation.

- **les consultations bilatérales entre le Burkina Faso et le Grand-Duché de Luxembourg**

Dans le cadre de la revue du 2^{ème} programme indicatif de coopération (PIC II) 2008-2015, et en vue de consolider les excellentes relations de coopération entre les deux pays, il s'est tenue au Luxembourg le 8 septembre 2014, la 8^{ème} session de la Commission de partenariat relative à la coopération au développement entre le Burkina Faso et le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette session a permis aux deux parties de passer en revue la mise en œuvre des projets et programmes tout en dressant les principaux acquis à mi-parcours du cycle de coopération 2011-2015. A l'issue des échanges sur la mise en œuvre des projets et programmes du PIC 2008-2015, la partie Luxembourgeoise a présenté son futur programme de coopération et les différents secteurs de concentration de l'aide qui entreront en vigueur au début de l'année 2016.

- **la première session des consultations politiques entre la Corée du Sud et le Burkina Faso**

Ces consultations politiques tenues du 17 au 18 juin 2014 à Séoul ont permis de redynamiser la coopération bilatérale entre les deux pays et d'échanger avec des institutions financières et des firmes telles que Samsung C&T et KOICA sur les opportunités à offrir à notre pays et aussi sur le financement des projets et programmes.*

2.2.3.6 Les revues de portefeuille des projets et programmes de développement

Six (06) revues de portefeuilles ainsi que deux (02) revues de programmes ont été organisées avec les PTF multilatéraux en 2014. Il s'agit de deux revues du programme de la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI), d'une revue de la Banque mondiale (BM), de deux (02) revues de la Banque africaine de développement, d'une (01) revue de la Banque Islamique de Développement, de la revue de la Banque Ouest Africaine de Développement et de la revue du Programme des Nations Unies pour le Développement.

2.2.3.7 Les revues du Fonds monétaire international

Au cours de l'année 2014, deux missions de revues du programme actuel soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) et appuyé par la « Facilité Elargie de Crédit (FEC) » ont été effectuées. La première revue s'est tenue du 13 au 26 mars 2014 à Ouagadougou et a abouti à la révision des mesures structurelles et des critères de performance du programme. La mise en œuvre du programme a été jugée satisfaisante à l'issue de cette revue.

La deuxième revue du programme qui était prévue du 27 octobre au 10 novembre 2014 a effectivement commencé à la date indiquée et quelques séances de discussion ont eu lieu entre la mission du FMI et certaines structures à cet effet. Elle a ensuite été suspendue suite aux événements sociopolitiques des 30 et 31 octobre 2014. Toutefois les discussions dans le cadre de ladite revue se sont poursuivies avec la mission et ladite revue a été tenue en mars 2015.

En outre, deux missions légères se sont tenues au cours de cette même année. La première mission légère s'est déroulée du 15 au 20 septembre 2014 à Ouagadougou et a permis de mener des échanges autour de certains points spécifiques du programme. Une seconde mission légère s'est tenue du 15 au 19 décembre 2014 et a permis au FMI d'échanger avec les partenaires au développement et les autorités de la transition sur le projet de budget 2015 et sur l'engagement programmatique futur avec le FMI.

Encadré 3: Le Programme appuyé par la « Facilité Elargie de Crédit » (FEC) du FMI

Le programme actuel conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) est appuyé par la « Facilité Elargie de Crédit (FEC) ». C'est un programme triennal d'un montant total de 27,09 millions de DTS (environ 41.6 millions de dollars) qui a été approuvé le 27 décembre 2013 par le Conseil d'Administration du FMI et couvre la période 2014-2016. Après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, des échanges avec le FMI se sont tenus sur les options pour l'engagement programmatique pendant la transition. Les conclusions de ces discussions ont abouti à la poursuite du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé en juin 2015 la requête du Gouvernement pour une augmentation du niveau d'accès aux ressources de la facilité élargie de crédit d'un montant équivalent à 24,08 millions de DTS.

Définition de la Facilité Elargie de Crédit

La Facilité Elargie de Crédit (FEC) est un instrument de prêt utilisé par le Fonds Monétaire International (FMI) en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Elle a remplacé la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) et est considérée actuellement comme le principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien à moyen terme aux pays à faible revenu. Lorsqu'un pays fait recours à la FEC, un programme économique est mis en place entre ce pays et le FMI dans l'objectif de combattre à la racine, par des mesures adéquates, le problème ayant entraîné les déséquilibres. De façon spécifique, le recours à la Facilité Elargie de Crédit conduit à la réalisation d'un ensemble de critères quantitatifs et de réformes structurelles qui conditionnent le décaissement du montant convenu.

Objectif du programme

Le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit 2014-2016 vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs défis doivent être relevés parmi lesquels : (i) la création d'emplois et d'activités plus diversifiées, particulièrement dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans de nouveaux domaines ; (ii) l'amélioration de l'éducation afin de pouvoir répondre aux demandes d'une main d'œuvre croissante, tout en tirant parti des nouvelles technologies et de la mondialisation ; (iii) l'accès à une alimentation électrique fiable et suffisante, essentielle pour assurer une croissance durable ; (iv) l'investissement des recettes provenant des ressources naturelles de manière judicieuse afin de jeter les bases d'une croissance forte pour les générations à venir.

Description du programme

Il met l'accent sur (i) l'amélioration de la qualité et du rythme des dépenses d'investissement, (ii) un meilleur partage des bénéfices de la croissance, (iii) les réformes de la politique et de l'administration fiscale et douanière, (iv) le secteur de l'énergie et (v) la gestion des revenus des ressources naturelles. Aussi, le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit définit, en vue de l'évaluation trimestrielle ou semestrielle des mesures retenues, (i) des critères de réalisation quantitatifs pour des variables mesurables, (ii) des objectifs indicatifs servant à juger de l'avancement des réformes et (iii) des objectifs structurels destinés à guider la mise en œuvre de réformes structurelles par le pays.

Reuves du Fonds Monétaire International

Chaque année, deux missions de revues semestrielles sont organisées avec en vue d'évaluer la performance de l'économie par rapport aux objectifs retenus dans le cadre du programme. Cette évaluation est aussi bien rétrospective (pour répondre à la question de savoir si les conditions du programme ont été observées dans les délais convenus) que prospective (pour répondre à la question de savoir si le programme a besoin d'être modifié au vu de l'évolution de la situation). Dans le cadre du programme actuel de coopération avec le FMI, deux revues se sont tenues respectivement du 13 au 26 mars 2014 et du 4 au 19 mars 2015. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé les conclusions de ces revues ainsi que la demande d'augmentation des ressources mises à disposition au titre de l'accord FEC.

De façon générale, les conclusions des missions de revues du FMI sont très attendues par les autres partenaires techniques et financiers dont les conditions générales de décaissement s'appuient sur une conclusion favorable de ces missions. L'approbation des résultats des revues par le Conseil d'administration du FMI déclenche les procédures de décaissements des tranches correspondantes du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers ainsi que la consolidation du dialogue sur les programmes d'appuis budgétaires.



Photo revue FMI 2014

2.2.3.8 La revue de la Banque mondiale

Cette revue tenue le 27 mars 2014 a permis essentiellement d'identifier les contraintes majeures entravant le bon fonctionnement des projets, de proposer des solutions pour pallier ces contraintes et de proposer un plan d'actions dont la mise en œuvre devra permettre de résoudre durablement les difficultés des projets. Ainsi, des recommandations ont été faites sur les points suivants : la passation des marchés, la gestion financière, le suivi évaluation et la capacité des acteurs.

2.2.3.9 Les revues de la Banque Africaine de Développement

Les deux (02) revues de cette institution tenues respectivement les 02 mai et 12 décembre 2014 ont permis de faire le point de l'état d'exécution des projets et programmes qui ont connu une amélioration de leurs performances, malgré la réduction des allocations du Burkina Faso.

Il est à noter que le Gouvernement a été félicité pour les efforts consentis dans le suivi des projets et programmes.

2.2.3.10 La revue de la Banque Islamique de Développement

L'objectif de cette revue tenue du 26 septembre au 02 octobre 2014 était d'examiner le rythme d'exécution des projets du portefeuille actif en vue d'en déceler et/ou d'anticiper sur les goulots d'étranglement éventuels et identifier les mesures idoines pour une accélération de la mise en œuvre du portefeuille et garantir l'atteinte effective des résultats espérés.

Ainsi, cette revue a permis d'identifier les problèmes génériques liés à l'exécution des projets et de formuler un plan d'actions.

Les mesures identifiées dans ce plan d'actions devraient permettre d'améliorer la performance du portefeuille, notamment l'accélération des décaissements des projets et leur mise en œuvre effective. Ces mesures devraient également permettre aux nouveaux projets envisagés sur financement de la BID de bénéficier d'une meilleure gestion.

2.2.3.11 La revue de la Banque Ouest Africaine de Développement

Cette revue tenue le 24 avril 2014 avait pour objectif de passer au peigne fin l'exécution des projets et programmes financés par cette institution afin de relever les difficultés liées à leur mise en œuvre et de proposer des solutions pour améliorer leur efficacité.

C'est ainsi qu'un plan d'actions a été produit afin de permettre une mise en œuvre efficace des projets et programmes du portefeuille.

2.2.3.12 La revue du Programme des Nations Unies pour le Développement

La revue tenue le 19 juin 2014 avait pour objectif d'examiner l'exécution des projets et programmes financés par cette institution en vue d'identifier les difficultés liées à leur mise en œuvre, surtout au faible niveau des décaissements et de proposer des solutions pour améliorer leur efficacité.

C'est ainsi que les recommandations se sont focalisées sur 2 axes à savoir la passation et l'exécution des marchés et le décaissement et la gestion financière.

2.2.4 La promotion du partenariat Etat et Organisations non gouvernementales et Associations au développement

La promotion du partenariat entre l'Etat et les ONG/AD, a été marquée par quelques activités phares comme : l'organisation des journées nationales de concertation 2014, le suivi terrain des activités des ONG/AD et le renouvellement des conventions d'établissement des ONG.

La quatrième édition des Journées nationales de concertation tenue le 25 septembre 2014 sous le thème « la spécialisation des organisations non gouvernementales/ Association de développement (ONG/AD) par secteur d'intervention pour une contribution efficace à la mise en œuvre des politiques de développement ».

A travers ce thème, lesdites journées visaient à favoriser une meilleure organisation des ONG/AD par secteur d'intervention en vue d'améliorer leur participation aux cadres de dialogues et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les principales recommandations et résolutions issues de ces assises sont formulées comme suit :

- à l'attention des ONG/AD : mettre en place une cellule de réflexion sur les cadres sectoriels chargée de faire un diagnostic et des propositions de regroupements possibles ;
- à l'attention du Gouvernement : soutenir la mise en place des regroupements et financer leur fonctionnement ;
- au niveau des résolutions, les ONG/AD s'engagent à participer activement et financièrement aux différents regroupements et aux cadres sectoriels de concertation et à respecter leur engagement vis à vis de l'Etat.

Des missions de suivi des activités de 21 ONG/AD se sont déroulées dans 9 régions entre avril et juin 2014. Ces suivis ont permis de visiter 149 réalisations physiques et non physiques. Dans l'ensemble, il ressort qu'il y a des acquis, mais aussi des défis à relever notamment au niveau de la communication entre les autorités locales et les ONG/AD.

Le rapport de mission de suivi a été transmis en Conseil des ministres qui a instruit le Ministre de l'économie et des finances, en sa séance ordinaire du 4 septembre 2014, à prendre les dispositions nécessaires pour la capitalisation des interventions des ONG/AD et leur plus grande visibilité. Conformément aux dispositions du décret n°290/PRES/PM/MEF/MATS du 16 avril 2013 relatif à l'adoption de la convention d'établissement des associations étrangères au Burkina Faso, 126 ONG/AD ont signé des conventions d'établissements dont 103 à titre de renouvellement.



Stands d'exposition lors des JNC-Etat/ONG-AD septembre 2014.

2.2.5 La coopération décentralisée

Au Burkina Faso la conception et la définition de la coopération décentralisée repose sur une succession de textes de natures différentes :

- la loi 041/98/AN portant textes d'orientation de la décentralisation (TOD) ;
- la loi N° 055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales ;
- le décret 2000-274/PRES/PM/MATDS, portant création de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CONACOD).

L'analyse de cette succession de textes, montre de fait, une évolution de la définition et du concept de la Coopération décentralisée au Burkina Faso :

Les TOD spécifient que « les collectivités locales burkinabé peuvent instituer entre elles et des personnes morales de droit public ou privé, nationales ou étrangères, des structures de concertation et de coopération sur des questions d'intérêt local ».

Sur cette base, la CONACOD créée en 2000 établissait la définition suivante de la coopération décentralisée : « La coopération décentralisée recouvre l'ensemble des relations non gouvernementales qui unissent collectivités, communautés, associations, institutions et structures non gouvernementales du nord et du sud dans des actions nord/sud ou sud/sud ».

Quant au code général des collectivités territoriales de 2004, qui institue la communalisation intégrale, il ne mentionne pas le terme de coopération décentralisée, mais spécifie que ; « Les collectivités territoriales burkinabé peuvent instituer entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération ».

Il consacre également un titre entier à l'entente, au jumelage et à la coopération intercommunale. Il est alors impérieux que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la décentralisation s'approprient l'ensemble des textes relatifs à la coopération décentralisée.

Ce type de coopération représentant une forme plus horizontale avec des acteurs non étatiques que celle classique à savoir la coopération bilatérale et la coopération multilatérale a permis à la DGCOOP d'entreprendre et d'organiser des ateliers de sensibilisation et d'information des différents dans la région du Centre-est qui s'est tenue du 27 au 28 novembre 2014 à Tenkodogo.



*Une vue du présidium pendant l'ouverture
(le Gouverneur tenant le micro au centre)*



Une vue partielle des participants à l'atelier

2.2.6 Les Conventions de financement

En 2014, le Burkina Faso et ses partenaires techniques et financiers ont signé 45 accords et conventions de financement pour un montant global de plus de 500,1 milliards de FCFA contre 52 conventions de financement en 2013, pour un montant global de 626,80 milliards de FCFA, soit une baisse de 20,21%.

Ces conventions portent sur un montant de 302,8 milliards de FCFA de dons et 197,30 milliards de FCFA de prêts, soit respectivement 60,55% et 39,45%.

Au titre de la Coopération multilatérale, les engagements des partenaires se sont chiffrés à 348,61 milliards de FCFA (69,7%) contre 151,44 milliards de FCFA (30,3%) pour la Coopération bilatérale.

Parmi les bailleurs multilatéraux, la Banque mondiale a signé le plus grand nombre de conventions de financement (06) pour un montant de 116,27 milliards de FCFA. La France, quant à elle, a signé 5 conventions pour un montant de 56,41 milliards de FCFA parmi les bailleurs bilatéraux.

Le tableau ci-dessous récapitule les conventions signées en 2014 entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement.

Tableau 9 : Récapitulatif des conventions de financement signées en 2013 (en milliards de FCFA)

Nature	Coopération Bilatérale		Coopération Multilatérale		Cumul		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Part (%)
Dons	17	136,68	9	166,07	26	302,8	60,55
Prêts	1	14,76	18	182,54	19	197,3	39,45
Total	18	151,44	27	348,61	45	500,1	100
Part (%)	40	30,29	60	69,71	100		

Source : DGCOOP, 2015



Signature de convention entre le Burkina et la BAD

Encadré 4 : Mise en œuvre du Partenariat Public Privé au Burkina Faso

Face aux nombreux défis de développement à relever à travers la mise en œuvre de la SCADD et à la raréfaction des financements extérieurs, le Partenariat Public-Privé (PPP) se révèle être une source alternative pour mobiliser des ressources en vue du financement d'infrastructures et des services publics de qualité.

Les engagements internationaux en matière de coopération au développement, particulièrement ceux de l'Accord du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement adopté en 2011, vient davantage justifier le recours du Burkina au PPP. Ce recours s'explique aussi par les expériences réussies en la matière à travers le monde, nonobstant les mesures prudentielles à observer en disposant d'un bon encadrement juridique des risques. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts du Gouvernement pour le développement du PPP en tant qu'outil de mobilisation efficiente de la contribution du secteur privé national et international à la réalisation de nos projets de développement.

En dépit des avantages que présentent les PPP, il n'en demeure pas moins que ceux-ci comportent de risques qui, mal gérés peuvent compromettre l'atteinte des résultats escomptés. Pour atténuer ces risques, il est impérieux d'encadrer les PPP par un dispositif juridique et institutionnel solide qui permet de protéger et de rassurer les différentes parties prenantes. Le PPP consacre ainsi un changement culturel dans les relations entre les secteurs public et privé, se traduisant par une mutualisation des ressources et un partage des risques dans une relation gagnant-gagnant pour les deux parties. Ils permettront de démultiplier et d'activer l'offre de services d'infrastructures de qualité sur l'ensemble du territoire burkinabé afin de satisfaire les besoins des populations. Ils constitueront, également, un élément important d'encouragement des petites et moyennes entreprises nationales à participer dans des projets structurants, notamment à travers la sous-traitance, ce qui va permettre un partage du savoir-faire et favoriser l'émergence d'acteurs locaux de référence.

Les actions entreprises dans le cadre du suivi des PPP s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dédié au Partenariat Public-Privé (PPP) à travers: (i) la soumission d'un projet de décret sur la Commission PPP pour adoption en Conseil des ministres, (ii) la soumission d'un projet d'arrêté sur la Commission de sélection au Ministre de l'économie et des finances (MEF) pour approbation ;
 - la conduite du processus d'appropriation et la diffusion de la loi PPP et de ses textes d'application aux différents acteurs dont les activités sont : (i) l'organisation d'ateliers d'appropriation à l'endroit des agents de la DGCOOP, des ministères sectoriels et (ii) l'organisation d'atelier national et des ateliers régionaux d'information et de ventilation de la loi PPP aux partenaires privés ; (iv) l'élaboration de recueil des textes de lois et du fascicule sur le programme PPP ;
 - l'élaboration et du suivi du programme de projets PPP dont les activités sont : (i) la collecte de données sur les projets PPP, (ii) l'élaboration de l'avant- programme de projets PPP, (iii) l'organisation d'ateliers de validation de l'avant-projet de programme de projets et de l'avant- programme de projets PPP, (iv) la soumission de l'avant-programme de projets PPP pour adoption en Conseil des Ministres;
 - la prospection des possibilités de PPP comprenant les activités de (i) la recherche de financement des projets pilotes, (ii) l'assistance à la conclusion des contrats et (iii) le suivi de l'exécution des projets pilotes existants.
- En sa séance du 09 juillet 2014, le Conseil des Ministres a adopté le programme de projets de partenariat public-privé (PPP) dénommé "Programme PPP ". Conformément à la feuille de route définie dans la Stratégie de développement du PPP adoptée en 2011, un certain nombre de projets pilotes tirés du programme PPP devraient faire l'objet de lancement à titre pilote. A cet effet, six (06) projets ont été identifiés dont un (01) a obtenu un financement auprès de la Banque Islamique de Développement (BID). Il s'agit du projet de renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable des villes de Pouytenga et de Koupéla. Les autres projets suivants :
- Projet d'unité de montage de tracteurs agricoles ;
 - Etude et construction de la centrale hydroélectrique Bagré-Aval;
 - Recrutement d'un Producteur Indépendant d'Electricité (PIE) pour le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de 20 MW ;
 - Projet de création d'un port sec multimodal de Ouagadougou ;
 - Projet de construction de l'échangeur du Nord.

Des rencontres d'échanges ont été organisées en août 2014 par la DGCOOP avec les ministères concernés pour échanger sur l'accélération des préalables nécessaires avant de procéder au lancement des projets en 2015.

Chapitre 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE

1.1 Aperçu général

1.1.1 Le contexte général de l'APD

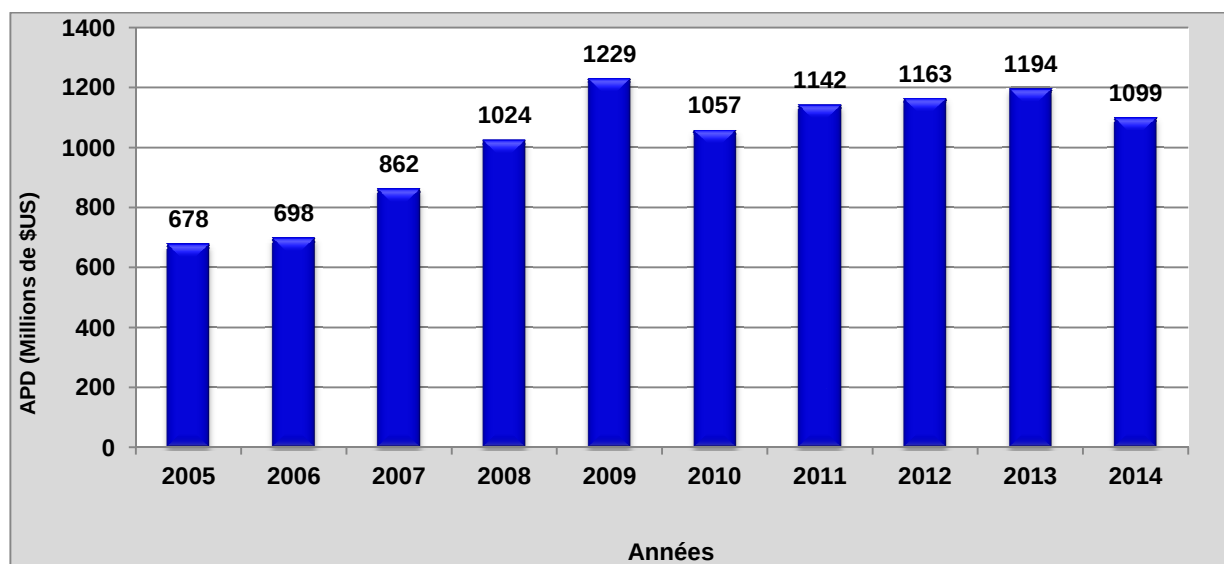
L'Aide Publique au Développement (APD) au profit du Burkina Faso a connu deux (02) phases d'évolution au cours des dix (10) dernières années. Une première phase (2005-2009) caractérisée par une hausse continue avec un taux d'accroissement annuel moyen de 14,61% et une seconde phase (2010-2014) marquée par une relative stagnation avec un volume annuel moyen de 1 131,18 millions de dollars US.

Sur la décennie, le volume annuel moyen de l'APD reçue par le Burkina Faso a été de 1 014,68 millions dollars US résultant ainsi des bonnes relations de coopération entre le pays et ses Partenaires techniques et financiers (PTF). Toutefois, cette situation traduirait la persistance de la dépendance du pays vis à vis de l'aide.

Comparée à son niveau de 2013 (1 194,43 millions dollars US), l'APD reçue par le Burkina Faso en 2014 (1 099,22 millions dollars US) est en baisse de 7,97%, soit 95,21 millions dollars US. Cette baisse est imputable à la diminution des versements reçus au titre de tous les types d'assistance à l'exception de l'appui budgétaire tant sectoriel que général. Cette situation pourrait s'expliquer entre autres par la fin des conventions ou programmes de coopération pour certains partenaires et la crise sociopolitique ayant conduit à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'APD reçue sur la période 2005-2014.

Graphique 1 : Evolution de l'APD de 2005 à 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

Sur la période 2010-2014, l'analyse du ratio « APD sur PIB courant » et celui de « APD par habitant » montre que ces ratios ont été en moyenne respectivement de 10,29% et 67,45 dollars US.

Comparativement à l'année 2013, les ratios « APD sur le PIB courant » et « APD par habitant » ont enregistré des baisses respectives de 0,93 point de pourcentage et de 7,47 dollars US.

L'évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Evolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2010 à 2014

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Population	15 730 977	16 248 558	16 779 206	17 322 796	17 880 386
APD (millions de dollars US)	1057,26	1142,00	1163,00	1194,43	1099,22
Taux de change du dollar /FCFA	505,12	461,88	503,05	494,00	503,05
APD (en milliards de FCFA)	534,04	527,47	585,05	590,05	552,96
PIB courant (en milliards de FCFA)	4 453,87	5 060,32	5 700,58	5 986,55	6 195,50
Ratio APD/PIB (%)	11,99	10,42	10,26	9,86	8,93
APD par tête d'habitant (en dollars US)	67,21	70,28	69,31	68,95	61,48

Source : DGCOOP, juin 2015

En 2014, tout comme les années précédentes, l'APD reçue par le Burkina Faso se caractérise par une prédominance :

- de l'aide multilatérale (59,36%) par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG ;
- des dons (77,05%) par rapport aux prêts ;
- de l'aide projet (72,68%) par rapport aux autres types d'assistance.

Par ailleurs, selon la classification sectorielle de l'OCDE⁶, l'analyse montre que cinq (05) secteurs ont absorbé 58,97% de l'APD totale reçue. Il s'agit des secteurs suivants :

- Aide-programme et aide sous forme de produits (20,20%) ;
- Agriculture (10,96%);
- Santé (10,78%) ;
- Distribution d'eau et assainissement (9,90%) ;
- Education (7,13%).

1.1.2 La part de l'APD dans le Budget de l'Etat en 2014

Le budget de l'Etat, gestion 2014, a été adopté par la loi N°037-2013/AN du 21 novembre 2013 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014. Il a été arrêté à 1 664,88 milliards de FCFA en recettes et 1 833,48 milliards de FCFA en dépenses soit un besoin de financement de 168,60 milliards de FCFA. La loi de finances initiale a été modifiée par la loi N°002-2015/CNT du 14 janvier 2015 qui a porté les prévisions définitives à 1 856,15 milliards de FCFA en recettes et en dépenses.

⁶ Cette classification comporte 26 secteurs.

Les prévisions au titre des recettes extraordinaires (hors emprunts obligataires) ont été de 557,93 milliards de FCFA, soit 30,06% des ressources totales. Quant aux dépenses d'investissement sur financement extérieur (prêts et subventions), les prévisions ont été de 370,19 milliards de FCFA, soit 19,94% des dépenses totales.

De ces prévisions, il s'est dégagé un déficit de 168,60 milliards de FCFA à combler par les appuis budgétaires (113,60 milliards de FCFA) et les emprunts obligataires.

Le tableau ci-dessous donne la synthèse des prévisions et de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014.

Tableau 11: Situation de prévision et d'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions initiales	Prévisions définitives	Réalisations	Taux de réalisation (%)
Recettes	1 664,88	1 856,15	1 450,75	78,16
Recettes ordinaires	1 295,83	1 242,30	1 066,61	85,86
Recettes extraordinaires	369,04	613,85	384,13	62,58
Dons	266,74	388,22	256,46	66,06
Emprunts	102,31	225,63	127,67	56,58
<i>Dont Emprunts obligataires</i>	-	55,92	41,68	74,52
Dépenses	1 833,48	1 856,15	1 428,58	76,96
Dépenses courantes	963,70	1 046,75	937,25	89,54
Dépenses en capital	869,78	809,40	491,33	60,70
Investissement exécutés par l'Etat	860,28	799,60	482,21	60,31
<i>Etat</i>	491,24	429,40	266,49	62,06
<i>Financement extérieur (subventions et prêts projets)</i>	369,04	370,19	215,71	58,27
Transfert en capital	9,50	9,80	9,12	93,08

Source : DGB, mars 2015

Au titre de l'année 2014, les réalisations des recettes totales se sont élevées à 1 450,75 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 78,16%. Le recouvrement des recettes extraordinaires (hors emprunts obligataires) s'est chiffré à 384,13 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 61,38%.

En ce qui concerne l'exécution des dépenses, le montant total des engagements s'est établi à 1 428,58 milliards de FCFA en 2014, soit un taux d'exécution de 76,96%. S'agissant des investissements sur financements extérieurs inscrits au budget de l'Etat, gestion 2014, les engagements se sont élevés à 215,71 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 58,27%.

1.2 Répartition de l'aide par type d'assistance

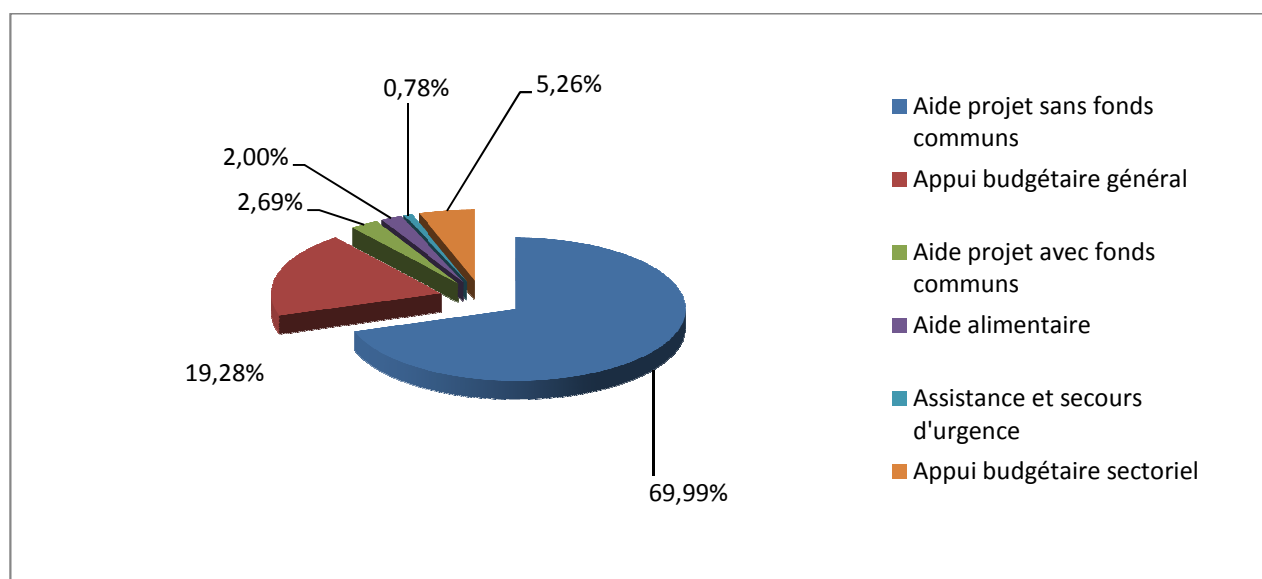
En 2014, la structure de l'APD par type d'assistance montre une prédominance de l'aide projet (72,68%). La répartition par type d'assistance de cette aide se présente comme suit :

Tableau 12: Structure de l'APD par type d'assistance en 2013 et 2014

Type d'Assistance	2013	2014		
	Montant Millions \$US	Montant Millions \$US	Montant Millions FCFA	En % de l'APD
Aide projet	841,31	798,91	401 889,58	72,68
Aide projet sans fonds communs	730,61	769,39	387 039,55	69,99
Aide projet avec fonds communs	110,70	29,52	14 850,03	2,69
Appui budgétaire	260,29	269,73	135 686,51	24,54
Appui budgétaire général	210,68	211,93	106 612,93	19,28
Appui budgétaire sectoriel	49,61	57,79	29 073,58	5,26
Aide alimentaire	39,51	22,02	11 076,76	2,00
Assistance et secours d'urgence	53,32	8,57	4 309,51	0,78
Total	1 194,43	1 099,22	552 962,35	100,0

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

Les appuis budgétaires occupent la 2^{ème} place avec un montant de 269,73 millions dollars US, soit 24,54% de l'APD de 2014. En ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance et secours d'urgence, leur part dans l'APD s'élève respectivement à 2,00% et 0,78%.

Graphique 2 : Répartition de l'APD par type d'assistance en 2014

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

1.2.1 L'aide projet

L'aide projet qui est constituée de l'aide projet sans fonds communs et de l'aide projet avec fonds communs a atteint 798,910 millions dollars US en 2014 contre 841,31 millions dollars US en 2013, soit une baisse de 5,04%. L'aide projet qui incorpore l'assistance technique a représenté 72,68% de l'APD totale en 2014.

1.2.1.1 L'aide projet sans fonds communs

L'aide projet sans fonds communs est l'instrument habituel de financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Elle est en plein accroissement d'années en années. En effet, après une hausse de 13,32% en 2013, l'aide projet sans fonds commun s'est située à 769,39 millions dollars US en 2014, en hausse de 5,31% par rapport à 2013.

Le montant de 2014 représente 69,99% de l'APD totale et 96,30% de l'aide projet. A l'instar des autres années, l'aide projet reste caractérisée en 2014 par une prédominance des dons (81,21%) par rapport aux prêts.

Parmi les principaux partenaires qui ont fourni ce type d'aide en 2014, la Banque Mondiale vient en tête avec 162,04 millions dollars US, soit 21,06%. Elle est suivie par les Etats Unis avec 102,07 millions dollars US, soit 13,27%, l'Union Européenne et le Système des Nations Unies avec des parts respectives de 11,85% et 10,64%.

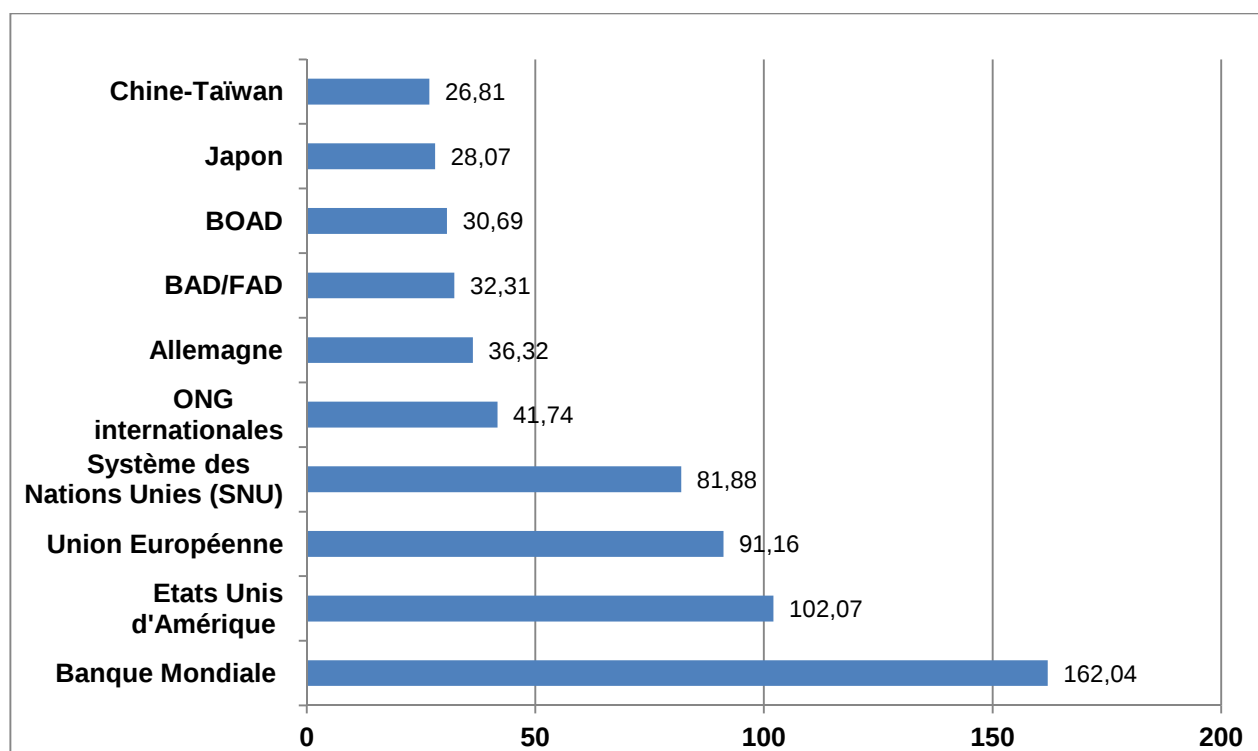
Tableau 13: Principales caractéristiques de l'aide projet sans fonds communs en 2014

Désignation	Montant en millions \$US	Part en % de l'APD totale
Aide projet sans fonds communs	769,39	69,99
Bailleurs	Montant en millions \$US	Part en % de l'aide projet sans fonds communs
Principaux Bailleurs :	478,90	62,24
Banque Mondiale	162,04	21,06
Etats Unis d'Amérique	102,07	13,27
Union Européenne	91,16	11,85
Système des Nations Unies (SNU)	81,88	10,64
ONG internationales	41,74	5,42
Autres	290,49	37,76
Répartition par conditions	Montant millions de \$US	en % de l'aide projet sans fonds communs
Dons	624,82	81,21
Prêts	144,56	18,79

Source : PGA/DGCOOP, Juin 2015

Le graphique ci-dessous présente les contributions des dix (10) principaux PTF qui ont fourni de l'Aide projet sans fonds communs en 2014.

Graphique 3: Contribution des 10 principaux bailleurs faisant de l'Aide projet sans fonds communs en 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

Les principaux projets qui ont bénéficié de ce type d'assistance en 2014 sont :

- le projet Agriculture, appui à la décentralisation financé par les Etats Unis d'Amérique pour un montant de 49,22 millions dollars US ;
- le projet Appui sectoriel infrastructures et transports financé par l'Union Européenne pour un montant de 46,67 millions dollars US ;
- le projet d'appui aux collectivités territoriales financé par la Banque mondiale pour un montant de 23,51 millions dollars US ;
- le projet Sectoriel eau en milieu urbain (Urban Secteur Water Project) financé par la Banque mondiale pour un montant de 22,98 millions dollars US ;
- le projet d'infrastructures aéroport de Donsin financé par la banque mondiale pour un montant de 20,49 millions dollars US.

1.2.1.2 L'Aide projet avec fonds communs

Les fonds communs ou paniers communs constituent une modalité de financement préconisée par les engagements internationaux sur l'efficacité de l'aide en vue d'harmoniser les procédures et les conditions de décaissements. Un des PTF, chef de file, assure la coordination avec le Gouvernement dans sa mise en œuvre.

En 2014, l'aide projet avec fonds communs est évaluée à 29,52 millions dollars US contre 110,70 millions dollars US en 2013, soit une baisse 73,33%. Elle a représenté 2,69% de l'APD totale et 3,70% de l'aide projet en 2014. Cette situation pourrait se justifier par la diminution de leur contribution de certains partenaires (Suède, Allemagne) au niveau du PASF et du PADS. L'aide projet avec fonds communs de 2014 a été exclusivement délivrée sous forme de dons.

Les bailleurs ayant contribué aux paniers communs en 2014 sont principalement la Suède (20,03%), le Danemark (17,68%), le Luxembourg (15,02%), l'Allemagne (14,50%), et la Suisse (14,15%).

En 2014, ce type d'assistance a été destiné principalement aux secteurs de l'Education pour un montant de 11,80 millions dollars US, de l'agriculture 5,96 millions dollars US et de la Santé pour 3,86 millions dollars US.

Les principaux projets ayant bénéficié de ce type d'aide en 2014 sont :

- le Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels cofinancé par la Suisse, l'Autriche, la France et le Luxembourg pour un montant de 6,97 millions dollars US ;
- le Programme d'approvisionnement en eau potable et assainissement cofinancé par la Suède et le Danemark pour un montant de 5,45 millions dollars US ;
- le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) cofinancé par la France, le Danemark, la Suisse et le Luxembourg pour un montant de 4,02 millions dollars US ;
- le Programme d'Appui au Développement Sanitaire cofinancé par l'Allemagne pour un montant de 3,86 millions dollars US.

Tableau 14: Principales caractéristiques de l'aide projet avec fonds communs en 2014

Désignation	Montant en millions \$US	Part en % de l'APD totale
Aide projet avec fonds communs	29,52	2,69
Bailleurs	Montant en millions \$US	Part en % de l'aide projet avec fonds communs
Principaux bailleurs:	24,03	81,39
Suède	5,91	20,03
Danemark	5,22	17,68
Luxembourg	4,43	15,02
Allemagne	4,28	14,50
Suisse	4,18	14,15
Autres	5,49	18,61
Répartition par conditions	Montant en millions de \$US	en % de l'aide projet avec fonds communs
Dons	29,52	100,00
Prêt	0,00	0,00

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

1.2.1.3 L'assistance technique

L'assistance technique ou la coopération technique est une forme de coopération dont le suivi par les autorités nationales demeure encore faible. Elle comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes d'investissement.

En 2014, l'APD affectée à la coopération technique s'élève à 28,69 millions dollars US, en baisse de 21,38% par rapport à 2013. Sa part dans l'APD est de 2,61%.

L'aide déboursée au profit de la coopération technique autonome en 2014 s'élève à 23,11 millions dollars US contre 20,64 millions dollars US en 2013, soit une hausse de 11,98%. Elle représente 80,55% du montant total de la coopération technique.

Quant à la coopération technique intégrée, le montant à elle alloué se chiffre en 2014 à 5,58 millions dollars US contre 15,86 millions dollars US en 2013, soit une baisse de 64,80%. Elle représente 19,45% du montant total de la coopération technique.

Les déboursements effectués en 2014 au titre de la coopération technique proviennent principalement de la GIZ (15,92 millions dollars US), de l'UNICEF (2,75 millions dollars US), de l'Union Européenne (2,44 millions dollars US) et du Japon (2,40 millions dollars US).

Les ressources affectées à la coopération technique en 2014 sont exclusivement délivrées sous forme de dons.

Tableau 15 : Situation synthétique par bailleur de la coopération technique en 2014

Bailleur de fonds	Montants par type de coopération technique (en millions de dollars US)		Total	Part dans la CT totale (en %)	Nombre de coopérants
	Autonome	Intégrée			
GIZ	15,92	0,00	15,92	55,47	
UNICEF	2,75	0,00	2,75	9,58	15
Union Européenne	0,00	2,44	2,44	8,49	
Japon	2,40	0,00	2,40	8,38	124
France	1,85	0,00	1,85	6,43	14
Danemark	0,00	1,36	1,36	4,72	16
CRS	0,00	0,87	0,87	3,04	4
Luxembourg	0,00	0,85	0,85	2,96	7
Oxfam Québec	0,07	0,07	0,13	0,47	9
Oxfam Belgique	0,11	0,00	0,11	0,38	2
Canada	0,01	0,00	0,01	0,02	70
Suède	0,01	0,00	0,01	0,05	2
Total général	23,11	5,58	28,69	100,00	263

Source : DGCOOP, juin 2015

1.2.2 L'appui budgétaire

En 2014, les appuis budgétaires obtenus par le Burkina Faso se sont élevés à 269,73 millions dollars US contre 260,29 millions dollars US en 2013 soit une hausse de 3,63%. Cet accroissement est imputable aussi bien à la hausse des appuis budgétaires sectoriels (+8,18 millions de dollars US) qu'à celle de l'appui budgétaire général (+1,25 millions de dollars US).

1.2.2.1 L'appui budgétaire général

En 2014, l'ABG mobilisé par le Burkina Faso a été en légère hausse (+0,59%) comparativement à 2013. En effet, il s'est situé à 211,93 millions de dollars US contre 210,68 millions de dollars US en 2013. Sa part dans l'APD totale s'est située à 19,28% contre 17,64% en 2013. Il a été octroyé sous forme de prêts à hauteur de 107,76 millions de dollars US (50,85%) et de subvention à hauteur de 104,17 millions dollars US (49,15%).

L'ABG en 2014 reste marqué par la forte évolution de ses composantes. En effet comparativement à 2013, les dons ont diminué de près de la moitié (-48,19%) tandis que les prêts ont connu une hausse exponentielle passant de 9,61 millions de dollars US en 2013 à 107,76 millions de dollars US en 2014. Cette situation se justifie par le report du décaissement de l'ABG de la Banque mondiale de 2013 effectué en 2014.

L'ABG fourni par les multilatéraux en 2014 a été de 182,37 millions de dollars US, en hausse de 15,92% par rapport à 2013. La part des multilatéraux dans l'ABG a été de 86,06%. Quant à la

contribution des bailleurs bilatéraux, elle s'élève à 29,56 millions dollars US en 2014, en baisse de 44,59% par rapport à 2013.

Parmi les bailleurs multilatéraux, la Banque mondiale occupe la première place en 2014 avec une contribution de 100,23 millions dollars US (47,30% de l'ABG), suivis de l'UE pour 74,61 millions dollars US (35,21%) et du FMI pour un montant de 7,53 millions dollars US (3,55%).

Au niveau des bilatéraux, le Danemark avec 11,05 millions dollars US (5,21%) vient en tête suivie du de la Suisse avec 7,50 millions dollars US (3,54%).

Tableau 16: Principales caractéristiques de l'Appui Budgétaire Général en 2014

Désignation	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'APD
Aide Budgétaire Général	211,93	19,28
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Aide Budgétaire Général
Principaux donateurs	200,92	94,81
Banque mondiale	100,23	47,30
Union Européenne	74,61	35,21
Danemark	11,05	5,21
Fonds Monétaire International	7,53	3,55
Suisse	7,50	3,54
Autres	11,01	5,19
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'appui budgétaire Général
Prêt	107,76	50,85
Dons	104,17	49,15

Source : PGA/DG-COOP, juin 2015.

Les cinq principaux donateurs de l'ABG (la Banque mondiale, l'UE, le Danemark, le FMI et la Suisse) ont fourni 200,92 millions dollars US, soit 94,81% de l'ABG total.

1.2.2.2 L'appui budgétaire sectoriel

L'appui budgétaire sectoriel est une aide destinée à financer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement au niveau sectoriel. En 2014, ce type d'aide a été totalement fourni sous forme de dons à hauteur de 57,79 millions dollars US contre 49,61 millions dollars US en 2013, soit une hausse de 16,51%. L'ABS représente 5,26% de l'APD totale reçue en 2014.

En 2014, les ABS ont contribué prioritairement au financement des projets dans les secteurs de l'eau et assainissement (34,98 millions dollars US), de la santé (11,08 millions dollars US) et de l'éducation (1,74 millions dollars US).

Tableau 17: Caractéristiques de l'Appui Budgétaire Sectoriel en 2014

Désignation	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'APD
Aide Budgétaire Sectoriel	57,79	5,26
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Aide Budgétaire Sectoriel
Principaux donateurs	57,79	100,00
Union Européenne	28,49	49,30
Danemark	13,97	24,17
Luxembourg	9,55	16,53
Suède	2,95	5,11
Allemagne	2,83	4,89
Autres	0,39	0,68
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'appui budgétaire sectoriel
Dons	57,79	100,00

Source : PGA/DG-COOP, juin 2015

Les cinq principaux bailleurs qui ont apporté ces ABS sont :

- l'Union Européenne dont la contribution s'élève à 28,49 millions dollars US, soit 49,30% des appuis budgétaires sectoriels ;
- le Danemark pour un montant de 13,97 millions dollars US, soit 24,17% des appuis budgétaires sectoriels ;
- le Luxembourg pour une contribution de 9,55 millions dollars US soit 16,53% ;
- la Suède pour un montant de 2,95 millions dollars US, soit 5,11% ;
- l'Allemagne pour une contribution de 2,83 millions dollars US soit 4,89%.

1.2.3 L'aide alimentaire

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'aide alimentaire s'entend de l'ensemble des vivres reçus à des fins de développement, y compris les financements (dons et prêts) destinés à leur achat. Les composantes essentielles de cette aide sont : les vivres contre travail et ceux vendus pour financer des projets de développement.

Le volume total de l'aide alimentaire s'est établi à 22,02 millions dollars US en 2014 contre un montant de 39,51 millions dollars US en 2013, soit une baisse de 44,27%.

Octroyée intégralement sous forme de dons, les fournisseurs de l'aide alimentaire en 2014 sont le Système des Nations Unies pour un montant de 19,54 millions dollars US et les Etats Unis d'Amérique pour 2,48 millions dollars US.

Les projets ou programmes bénéficiaires sont:

- le projet "Intervention prolongée de secours et de redressement -PRRO 200509" du PAM pour un montant de 9,68 millions dollars US ;
- le "Programme Pays 200163 (2011-2015)" financé par le Système des Nations Unies pour un montant de 5,58 millions dollars US ;
- le projet "Opération d'urgence pour les réfugiés maliens du Burkina Faso EMOP 200438" financé par le Système des Nations Unies pour un montant de 3,63 millions dollars US ;
- le projet « Food for éducation (BeoogBiiga) » financé par les Etats Unis d'Amérique pour un montant de 2,48 millions dollars US ;
- le projet « Education de base, volet cantine » financé par le Système des Nations Unies pour un montant de 0,64 millions dollars US.

Tableau 18: Principales caractéristiques de l'aide alimentaire en 2014

Désignation	Montant en millions \$US	Part en % de l'APD totale
Aide alimentaire	22,02	2,00
Bailleurs	Montant en millions \$US	Part en % de l'aide alimentaire
Système des Nations Unies	19,54	88,73
Etats Unis d'Amérique	2,48	11,27
Répartition par conditions	Montant en millions de \$US	En % de l'aide alimentaire
Dons	22,02	100,00

Source : PGA /DGCOOP, juin 2015

1.2.4 L'assistance et secours d'urgence

L'assistance et les secours d'urgence constituent un type d'intervention ponctuelle apporté aux victimes de catastrophes naturelles (inondations, famines, sécheresse etc.). Cette forme d'aide conjoncturelle, généralement fournie sous forme de don, est constituée de vivres tels que les céréales, les produits alimentaires en conserves ou en l'état et les bons d'achats qui ne sont pas comptabilisés dans l'aide alimentaire et d'une partie non alimentaire (tentes, couvertures, médicaments, etc.).

Cette forme d'aide, évaluée à 8,57 millions dollars US en 2014 a connu une baisse drastique 83,93% comparativement à son niveau de 2013 où elle était estimé à 53,32 millions dollars US. Cette régression s'explique entre autres par la diminution des appuis aux projets humanitaires des ONG.

Le principal pourvoyeur de cette aide est les Etats Unis d'Amérique avec une part contributive de 55,02%. Ensuite suivent la Suède et le Système des Nations Unies avec respectivement 24,20% et 19,77% du volume total de l'assistance et secours d'urgence.

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'assistance et secours d'urgence en 2014

Désignation	Montant en millions \$US	Part en % de l'APD totale
Assistance et secours d'urgence	8,57	0,78
Bailleurs	Montant en millions \$US	Part en % de l'assistance et secours d'urgence
Principaux donateurs	8,57	100,00
Etats Unis d'Amérique	4,71	55,02
Suède	2,07	24,20
Système des Nations Unies	1,69	19,77
Autriche	0,07	0,76
ONG internationales	0,02	0,24
Répartition par conditions	Montant en millions de \$US	En % de l'assistance et secours d'urgence
Dons	8,57	100,00%

Source : PGA/DG-COOP, juin 2015

Les principaux projets ayant bénéficié de cette forme d'aide sont :

- le projet « Assistance humanitaire aux réfugiés » financé par les Etats Unis d'Amérique pour un montant de 4,71 millions de dollars US ;
- le projet « Initiative d'urgence en faveur des populations vulnérables du Burkina Faso » financé par l'Italie pour 1,31 million dollars US.

- le projet « Appui humanitaire au programme pays 2014-2016 » financé par l'UNICEF pour un montant de 0,89 million de dollars US ;
- le projet « Aide humanitaire d'urgence à l'UNHCR » financé par la Suède pour un montant de 0,89 million dollars US;
- le projet « Appui aux projets humanitaires des ONG (Action contre la faim, Oxfam, Save the Children,) » financé par la Suède pour un montant de 0,74 million de dollars US ;
- le projet « Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et des chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au BF » financé par le Système des Nations Unies pour un montant pour un montant de 0,52 million dollars US.

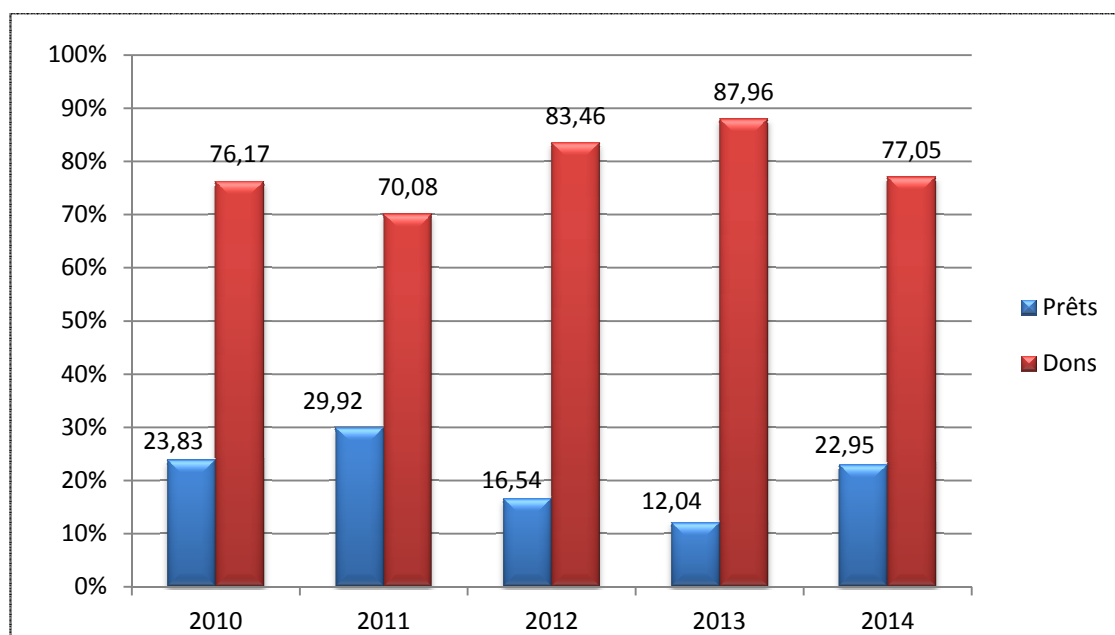
Chapitre 2 : TENDANCES DES COURANTS D'AIDE

L'analyse de la tendance l'aide extérieure reçue porte sur les types de financement (dons et prêts) et les sources de financement (multilatérale, bilatérale et ONG).

2.1 L'aide par type de financement

Les proportions des dons et prêts dans l'APD ont fluctué de 2010 à 2014. En effet, la proportion des dons est passée de 76,17% en 2010 à 87,96% en 2013 avant de baisser à 77,05% en 2014. Quant à la proportion des prêts, elle est passée de 23,83% en 2010 à 12,04% en 2013, avant de s'améliorer en 2014 pour se situer à 22,95%.

Graphique 4: Evolution de la répartition des prêts et des dons de 2010 à 2014



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Les dons

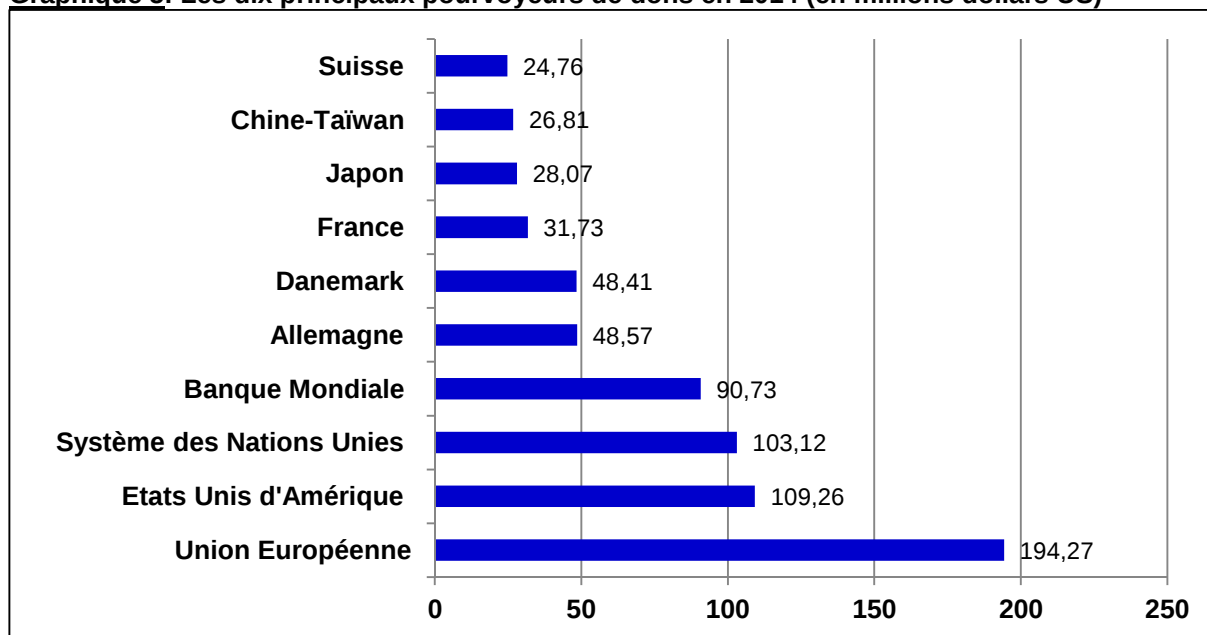
En 2014, les dons reçus ont baissé de près de 10 points de pourcentage par rapport à 2013. Ils ont représenté 846,90 millions de dollars US dont 705,73 millions de dollars US venant des dix principaux bailleurs. Leur répartition se présente comme suit :

- 654,34 millions dollars US en aide projet, soit 77,26% ;
- 22,02 millions dollars US en aide alimentaire, soit 2,60% ;
- 161,97 millions dollars US en appui budgétaire, soit 19,12% ;
- 8,65 millions dollars US en assistance et secours d'urgence, soit 1,02%.

Les cinq premiers pourvoyeurs de dons sont respectivement :

- l'Union Européenne : 194,27 millions dollars US ;
- les Etats Unis d'Amérique : 109,26 millions dollars US ;
- le Système des Nations Unies : 103,12 millions dollars US ;
- la Banque mondiale : 90,73 millions dollars US ;
- l'Allemagne : 48,57 millions dollars US.

Graphique 5: Les dix principaux pourvoyeurs de dons en 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Les dons reçus ont contribué au financement de projets et programmes dont les plus importants sont les suivants :

- le programme « Contrat OMD - Appui budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009 – 2014 » pour 74,61 millions dollars US ;
- le projet « Agriculture, appui à la décentralisation » pour 49,22 millions dollars US ;
- le projet « Appui sectoriel infrastructures et transports » pour 46,67 millions dollars US ;
- le programme d'appui à la politique sectorielle-Approvisionnement en eau potable et assainissement (PAPS-AEPA 2009-2014) pour 25,09 millions dollars US ;
- le projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT) pour 23,51 millions dollars US.

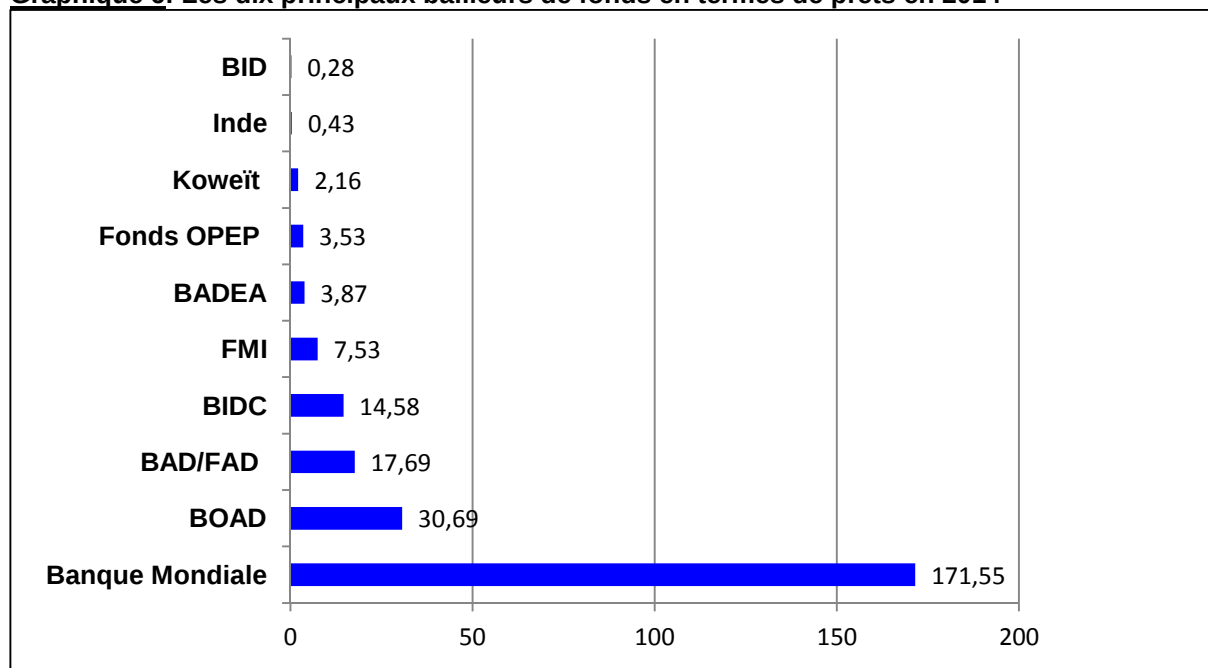
2.1.1 Les prêts

Le montant total des prêts reçus par le Burkina Faso au cours de l'année 2014 se chiffre à 252,32 millions dollars US provenant des bilatéraux à hauteur de 2,61 millions dollars US et des multilatéraux pour 249,72 millions dollars US. Comparés au montant de l'année 2013 (143,85 millions dollars US), les prêts en 2014 ont connu une hausse de 75,41%.

Les prêts accordés par les cinq principaux partenaires multilatéraux se répartissent comme suit :

- Banque mondiale : 171,55 millions dollars US ;
- Banque ouest africaine de développement : 30,69 millions dollars US ;
- Banque africaine de développement : 17,69 millions dollar US ;
- Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO : 14,58 millions dollars US ;
- Fonds monétaire international : 7,53 millions dollars US.

Graphique 6: Les dix principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2014



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Les principaux décaissements effectués sur prêts ont servi au financement des projets tels que :

- le programme "Growth and Competitiveness Credit 1 to 3" pour 100,23 millions dollars US;
- le projet d'infrastructures-aéroport de Donsin à hauteur de 20,49 millions dollars US ;
- le projet de renforcement des capacités de la centrale de Komsilga pour 16,70 millions dollars US ;
- le PNGT2 phase 3 à hauteur 15,64 millions dollars US ;
- le projet d'implantation d'une usine de transformation de tomates et de mangues à Loubila pour 14,58 millions dollars US.



Vue partielle du Pôle de croissance de Bagré

Encadré 5 : Analyse comparée des ordonnancements et des décaissements

Cette analyse a pour objectif de confronter les ordonnancements effectués par le Gouvernement aux décaissements effectifs des PTF et de suivre les écarts constatés.

Les ONG, bénéficiant d'une liberté de négociation et d'une autonomie de gestion de leurs ressources financières dans le cadre de la mise en œuvre de projets et programmes de développement, ne sont pas concernées par les ordonnancements effectués par l'Administration.

Comparaison des Ordonnancements et décaissements de l'aide en 2014 (en milliards de FCFA)

Désignation	Décaissements Bailleurs (A)	Ordonnancement DGTCP (B)	Ecart (A-B)	
			Montant	% des décaissements
PRÊTS	126,93	86	40,93	32,25
Multilatéral	125,62	81,11	44,51	35,43
Bilatéral	1,31	4,89	-3,58	-273,28
DONS	405,02	266,1	138,92	34,30
Multilatéral	202,6	171,06	31,54	15,57
Bilatéral	202,42	95,04	107,38	53,05
TOTAL GENERAL	531,96	352,1	179,86	33,81

Source : DGCOOP/DGTCP, Juin 2015

Pour l'année 2014, les ordonnancements sont estimés à 352,1 milliards de FCFA contre des décaissements de 531,96 milliards FCFA. Ainsi, il se dégage un écart de 179,86 milliards de FCFA, soit 33,81% des décaissements. L'écart le plus important se situe au niveau des prêts bilatéraux où les décaissements effectifs ont été nettement inférieurs aux ordonnancements. Il représente 273,28% des décaissements.

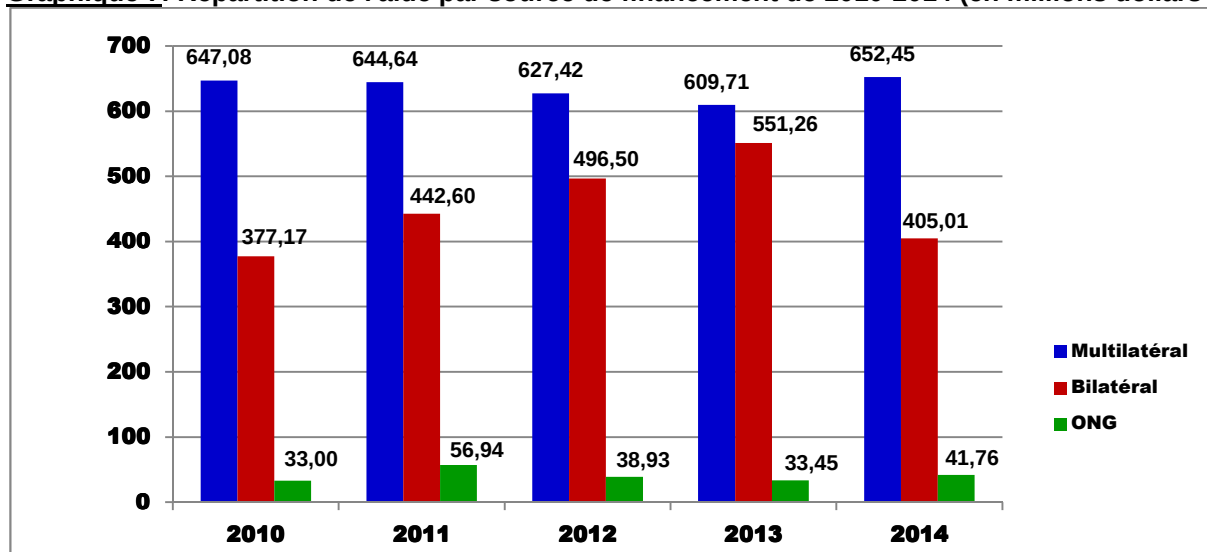
Les écarts entre ordonnancements et décaissements peuvent s'expliquer notamment par :

- la gestion directe de certains projets et programmes par les partenaires ;
- le déblocage parallèle de certains fonds pour des besoins d'assistance technique, de financement des bourses d'études, d'appui aux ONG nationales ou de fonctionnement des unités parallèles mises en place ;
- le décalage des décaissements d'une année à une autre dû aux délais de traitement des dossiers ordonnancés.

2.2 L'aide par source de financement

L'Aide publique au Développement que reçoit le Burkina Faso provient des donateurs multilatéraux, bilatéraux et des ONG.

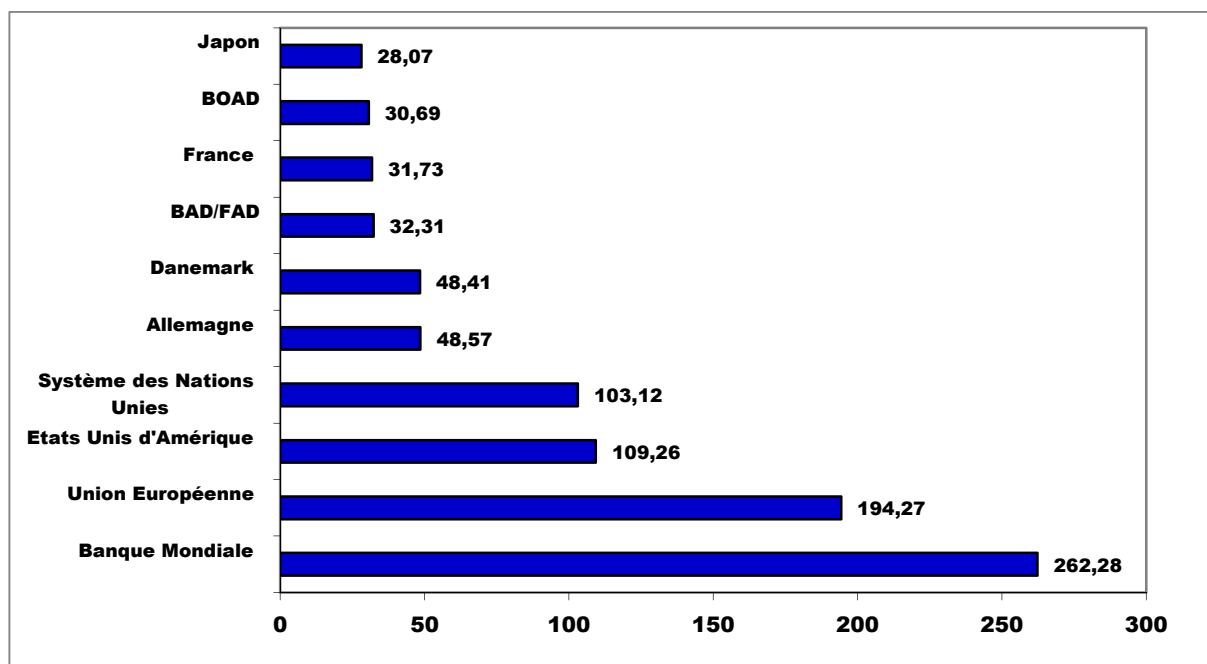
Graphique 7: Répartition de l'aide par source de financement de 2010-2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Comme l'indique le graphique ci-dessus, en 2014, les multilatéraux ont été les plus grands pourvoyeurs d'aide avec une contribution de 652,45 millions dollars US. Suivent respectivement les bilatéraux avec 405,01 millions dollars US et les ONG avec une contribution de 41,76 millions dollars US.

Graphique 8: Apport des dix premiers bailleurs de fonds en 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

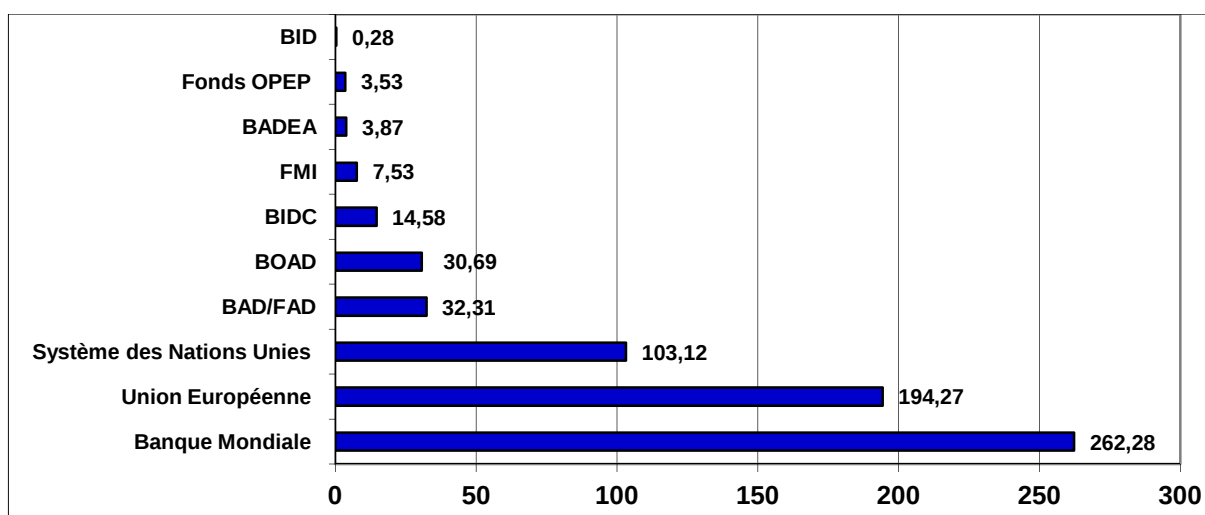
En 2014, cinq (5) multilatéraux (Banque mondiale, Union Européenne, Système des Nations Unies, Fonds Africain pour le Développement et Banque Ouest Africaine de Développement) et cinq (5) bilatéraux (Etats Unis d'Amérique, Allemagne, Danemark France et Japon) ont constitué les dix (10) principaux pourvoyeurs de l'aide. Leur contribution s'élève à 888,71 millions dollars US représentant 80,85% de l'APD. Entre 2013 et 2014, la contribution des dix principaux pourvoyeurs a connu une régression de 5,56%.

2.2.1 L'aide multilatérale

Après avoir connu une baisse, en passant de 647,08 millions dollars US à 609,71 millions dollars US entre 2010 et 2013, l'aide multilatérale a enregistré en 2014 une augmentation de 7,01% pour se situer à 652,45 millions dollars US. L'APD totale reçue des partenaires multilatéraux au cours de l'année 2014 se répartit comme suit :

- 420,36 millions dollars US pour l'aide projet;
- 210,86 millions dollars US pour l'appui budgétaire ;
- 1,69 millions dollars US pour l'assistance et secours d'urgence ;
- 19,54 millions dollars US pour l'aide alimentaire.

Graphique 9: Les bailleurs de fonds multilatéraux en 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Les principaux pourvoyeurs de l'aide multilatérale en 2014 sont la Banque mondiale avec 262,28 millions dollars US (40,20% de la contribution des multilatéraux), l'Union Européenne pour 194,27 millions dollars US (29,77%), le Système des Nations Unies avec 103,12 millions dollars US (15,80%), la BAD/FAD pour 32,31 millions dollars US (4,95%), la BOAD avec 30,69 millions de dollars US (4,70%). Les cinq principaux bailleurs ont fourni 622,67 millions dollars US, soit 95,43% de l'aide multilatérale.

2.2.2 L'aide bilatérale

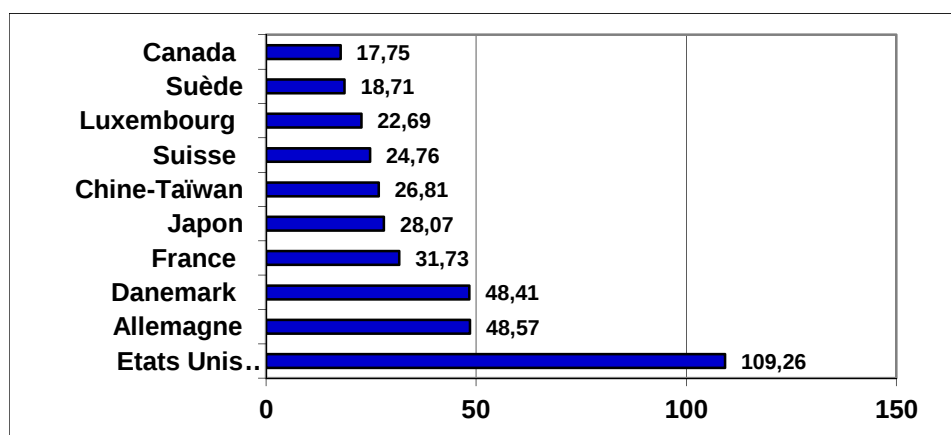
L'intervention des partenaires bilatéraux s'effectuent à travers des appuis directs et la coopération déléguée.

2.2.2.1 Intervention directe des bilatéraux

Le montant de l'aide reçue en 2014 par le Burkina Faso de ses partenaires bilatéraux se chiffre à 405,01 millions dollars US. L'aide bilatérale a connu une baisse de 26,53% par rapport à son niveau de 2013 où elle était de 551,26 millions dollars US. Cette situation pourrait se justifier par la baisse de la contribution de certains partenaires tels que la France, la Suède, le Canada.

La part des dix principaux partenaires bilatéraux en 2014 s'élève à 93,03% de l'aide bilatérale et se présente comme suit : les Etats unis d'Amérique occupe le premier rang (26,98%), suivent l'Allemagne (11,99%), le Danemark (11,95%), la France (7,84%), le Japon (6,93%), la Chine Taiwan (6,62%), la Suisse (6,11%), le Luxembourg (5,60%), la Suède (4,62%) et le Canada (4,38 %).

Graphique 10: Les dix principaux bailleurs bilatéraux en 2014 (millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

L'aide bilatérale se répartit comme suit :

- 336,81 millions dollars US en aide projet ;
- 58,86 millions dollars US en appui budgétaire ;
- 2,48 millions dollars US en aide alimentaire ;
- 6,85 millions dollars US en assistance et secours d'urgence.

2.2.2.2 Coopération déléguée

Le CAD/OCDE définit la coopération déléguée comme un arrangement pratique en vertu duquel un bailleur (mandataire ou donneur principal) est habilité à agir pour le compte d'un ou de plusieurs bailleurs (donateurs mandants ou partenaires silencieux). Le niveau et la forme de cette délégation peuvent varier : le délégué pourra être responsable d'une composante du cycle du projet, ou prendre en charge l'intégralité d'un programme sectoriel, voire d'un programme national.

Cette forme d'aide est préconisée pour contribuer au renforcement des capacités et du pouvoir d'initiative des pays bénéficiaires, mais aussi pour réduire les coûts de transactions trop élevés. La coopération déléguée a pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'aide en ce qu'elle permet de mieux exploiter l'avantage comparatif propre à chacun des organismes de développement. Une mise en commun de fonds engendre en effet des économies d'échelle et s'avère également avantageuse pour le bénéficiaire, vu qu'il est confronté à moins d'interlocuteurs. Le tableau ci-dessous donne la situation de l'aide fournie sous forme de coopération déléguée au Burkina Faso en 2014.

Tableau 20: Situation synthétique par bailleur ayant fourni de l'aide sous forme de coopération déléguée (CD) en 2014 (en millions de dollars US)

Bailleur de fonds mandant	Bailleur de fonds délégué	Montants	Total	% dans la CD totale
Japon	UNICEF	3,60	7,38	57,33
	UNHCR	2,40		
	PNUD	1,38		
Allemagne	OOAS	2,19	2,19	17,00
Autriche	PNUD	0,65	1,95	15,22
	UE	1,30		
Luxembourg	PAM	0,65	0,76	5,93
	PNUD	0,11		
Suède	UNICEF	0,29	0,58	4,52
	UNHCR	0,29		
Total général		12,87	12,87	100,00

Source : DGCOOP, Juillet 2015

En 2014, les donateurs ont décaissé sous forme de coopération déléguée 12,87 millions de dollars US, représentant 1,17% du volume total de l'APD. Le Japon vient en première position des principaux partenaires ayant utilisé cette forme d'aide avec 7,38 millions dollars US, représentant 57,33% du montant total délégué. Ensuite, viennent l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et la Suède avec respectivement 17%, 15,22%, 5,93% et 4,52%. L'UNICEF est le partenaire ayant reçu le montant le plus élevé de la coopération déléguée avec 3,89 millions dollars US.

Les principaux projets concernés sont :

- le projet «Integrated approach for young child survival and development through immunization, treatment of malnutrition and improved access to WASH facilities in Burkina Faso» d'un montant de 3,60 millions dollars US, délégué à l'UNICEF par le Japon;
- le projet «Protection and Assistance to Malian Refugees in Burkina Faso» d'un montant de 2,40 millions dollars US, délégué à l'UNHCR par le Japon;
- le projet « Financement de contraceptifs » d'un montant de 2,19 millions dollars US, délégué à l'Organisation Ouest Africaine pour la Santé (OOAS) par l'Allemagne ;
- le projet « Contribution to the Ebola Response in Burkina Faso » d'un montant de 1,30 millions dollars US, délégué à l'Union Européenne par l'Autriche;
- le projet « Strengthening Human Security and Community Resilience in the Sahel» d'un montant de 1,17 million dollars US, délégué au PNUD par le Japon.

2.2.3 La contribution des ONG

La contribution des ONG dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement reste relativement constante depuis 2010. En moyenne, on estime leur participation dans l'APD à environ 3,57% entre 2010 et 2014. Ces fonds mobilisés par les ONG ont permis de financer des projets et/ou programmes de développement dans divers domaines.

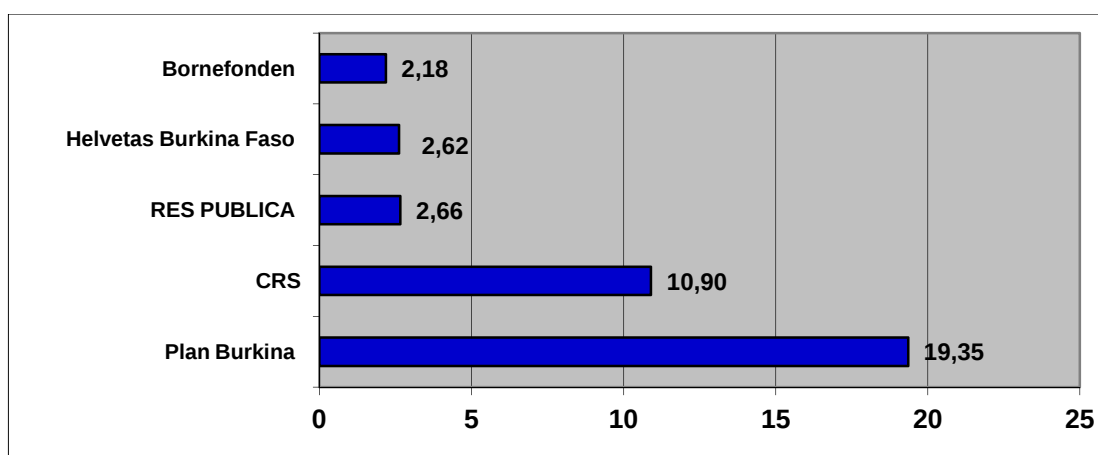
Tableau 21 : Part des ONG dans l'APD de 2010 à 2014

Années	2010	2011	2012	2013	2014
APD (millions dollars US)	1057,3	1141,66	1162,85	1194,43	1099,22
Contribution ONG (millions dollars US)	33	54,84	38,93	33,45	41,76
Part dans APD(%)	3,12	4,80	3,35	2,80	3,80

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

Après une baisse de la contribution des ONG entre 2012 et 2013, on constate une nette augmentation en 2014. La part des ONG dans l'APD totale est passée de 2,80% en 2013 à 3,80% en 2014, soit une hausse de 24,84%.

Les plus gros contributeurs des ONG enregistrées sont : Plan Burkina, CRS, RES PUBLICA, Helvetas BF et Bornefonden. Plan Burkina est le premier contributeur avec 19,35 millions dollars US.

Graphique 11: Contribution des cinq principales ONG en 2014 (millions de dollars US)

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

2.2.4 La contribution des donateurs par groupe géographique et par nature de fonds

En essayant de regrouper les bailleurs de fonds par zone ou selon leur appartenance géographique et selon la nature de financement (tableau 12), on s'aperçoit que la plus grande part de l'APD provient de la Zone Europe (UE et membres). En 2014, cette zone géographique a contribué à hauteur de 37,73% dans le total de l'APD accordée au Burkina Faso. Les institutions de Bretton Woods, le continent américain et le Système des nations unies suivent respectivement avec une part estimée à 24,55%, 11,55% et 9,38%.

Si la contribution des pays membres de l'UE et de la CE en 2014 sont essentiellement des dons et subventions, on constate que pour la même période l'apport des institutions de Bretton Woods est composé de 66,37% de prêt. Comparativement à l'année 2013, on constate une baisse générale des apports des différents groupes de bailleur de fonds sauf l'apport des institutions de Bretton Woods qui passe de 203,54 à 269,8 millions de dollars US.

La baisse la plus importante de 2013 à 2014 concerne les prêts des fonds arabes. Ils ont octroyé un montant de 2,18 millions de dollars US en 2014 contre 14,83 millions de dollars US en 2013. Tandis que la part des fonds africains et mondiaux sont passés de 54,39 millions de dollars US en 2013 à 85,26 millions de dollars US en 2014.

Tableau 22: Part de la contribution par groupe de bailleurs en 2014

Groupe de bailleur	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Subventions	Prêts	Total	
Pays membre de l'UE et CE	414,78	-	414,78	37,73
Institutions de Bretton Woods (BM, FMI)	90,73	179,07	269,80	24,55
Fonds africains et mondiaux (FAD, BOAD, FRDC)	14,62	70,64	85,26	7,76
Système des Nations Unies	103,12	-	103,12	9,38
Pays américains (USA et Canada)	127,01	-	127,01	11,55
Fonds arabes	0,00	2,18	2,18	0,20
Asie (Chine-Taiwan, Japon et Inde)	54,88	0,43	55,30	5,03
ONG internationales	41,76	0,00	41,76	3,80
Total	846,90	252,32	1 099,22	100,00

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Chapitre 3 : TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR

L'analyse de l'affectation sectorielle de l'aide est faite à partir de la classification sectorielle de l'OCDE qui comporte 26 secteurs. Au cours de l'année 2014, les cinq principaux secteurs de prédilection de l'APD se présentent comme suit :

- Aide-programme et aide sous forme de produits (20,20%) ;
- Agriculture (10,96%);
- Santé (10,78%);
- Distribution d'eau et assainissement (9,90%) ;
- Education (7,13%).

Tableau 23: Les secteurs bénéficiaires de l'APD en 2014

Secteurs	2013		2014		Variation en %
	Montant en millions \$US	En% de l'APD	Montant en millions \$US	En% de l'APD	
Aide-programme et aide sous forme de produits	207,87	17,40	222,09	20,20	6,84
Agriculture	145,09	12,15	120,44	10,96	-16,99
Santé	136,32	11,41	118,45	10,78	-13,11
Distribution d'eau et assainissement	107,83	9,03	108,85	9,90	0,94
Education	86,80	7,27	78,33	7,13	-9,76
Total des principaux secteurs	683,91	57,26	648,16	58,97	-5,23
Autres	510,52	42,74	451,06	41,03	-11,65
Total général	1 194,43	100,00	1 099,22	100,00	-7,97

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

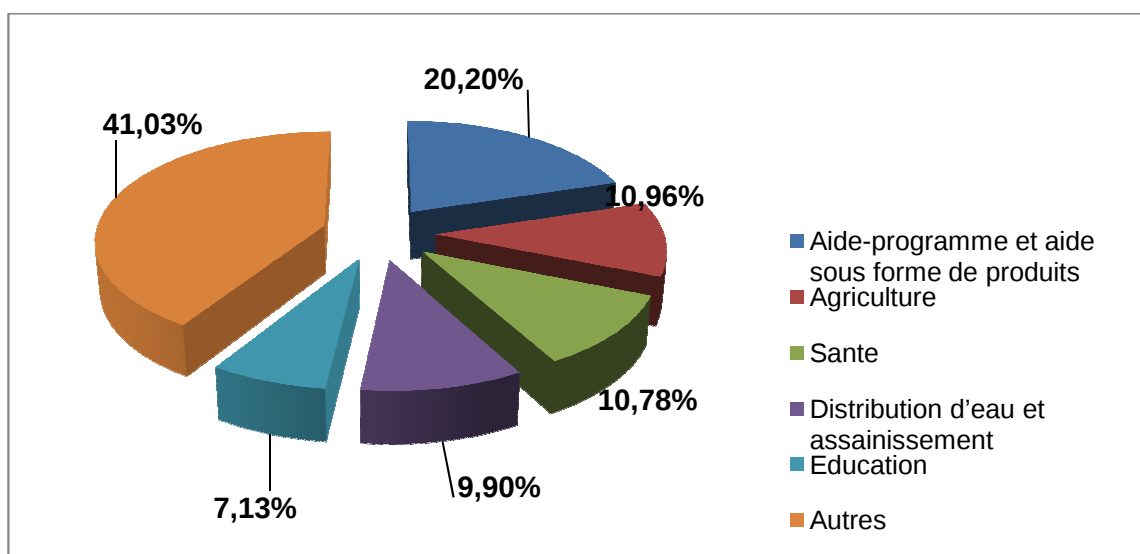
Les financements alloués aux cinq secteurs représentent 58,97% (648,16 millions dollars US) de l'aide totale reçue par le pays en 2014 soit une baisse de 5,23% par rapport à son niveau de 2013 (683,91 millions dollars US).

Ce fléchissement résulte de la baisse enregistrée au niveau des secteurs de l'« Agriculture », de la « santé » et de l'« éducation ». Les secteurs « Aide programme et aide sous forme de produits » et « Distribution d'eau et assainissement » ont enregistré respectivement une hausse de 6,84% et 0,94%. Le secteur « Transports et entreposage » qui occupait la 5^{ème} place en 2013 a été déclassé par l'« Education » avec 78,33 millions dollars US (7,13%) de l'APD de 2014.



Une plaine de riziculture dans l'Ouest du Burkina

Graphique 12: Part des principaux secteurs en 2014 (en % de l'APD totale)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

Outre ces cinq secteurs qui ont absorbé plus de la moitié de l'aide totale (58,97%), vingt-un (21) autres secteurs ont bénéficié de la contribution des bailleurs à hauteur de 451,06 millions dollars US soit 41,03% avec une part moyenne de 1,95%. Parmi ces derniers, figurent les secteurs « Gouvernement et société civile » (5,86%), « destination plurisectorielle » (6,91%), et « production et distribution d'énergie » (3,98%).

3.1 Secteur « aide programme et aide sous forme de produits »

L'aide programme comprend les appuis non ciblés versés au budget de l'Etat, les appuis à la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et les soutiens à la balance des paiements. Quant à l'aide sous forme de produits, elle comprend les aides alimentaires et les aides en marchandises.

En 2014, le volume de « l'aide programme et aide sous forme de produits » a représenté 20,20% du total de l'APD. Comparativement à son niveau de 2013, elle a connu une hausse de 6,84% passant de 207,87 millions dollars US à 222,09 millions dollars US.

Tableau 24 : Principales caractéristiques du secteur « Aide-programme et aide sous forme de produits » en 2014

Aide-programme et aide sous forme de produits	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	222,09	20,20
Sous-secteurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Soutien budgétaire	196,91	88,66
Sous-secteurs Secondaire non distribué	5,15	2,32
Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	20,04	9,02
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Appui Budgétaire Général	196,91	88,66
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	18,90	8,51
Aide Alimentaire	6,23	2,80
Assistance et secours d'urgence	0,06	0,03
Principaux bailleurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Banque mondiale	100,23	45,13
UE	79,88	35,97
Danemark	11,05	4,98
SNU	6,35	2,86
Italie	6,19	2,79
Autres	18,38	8,28
Répartition par conditions	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	100,23	45,13
Dons	121,86	54,87

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

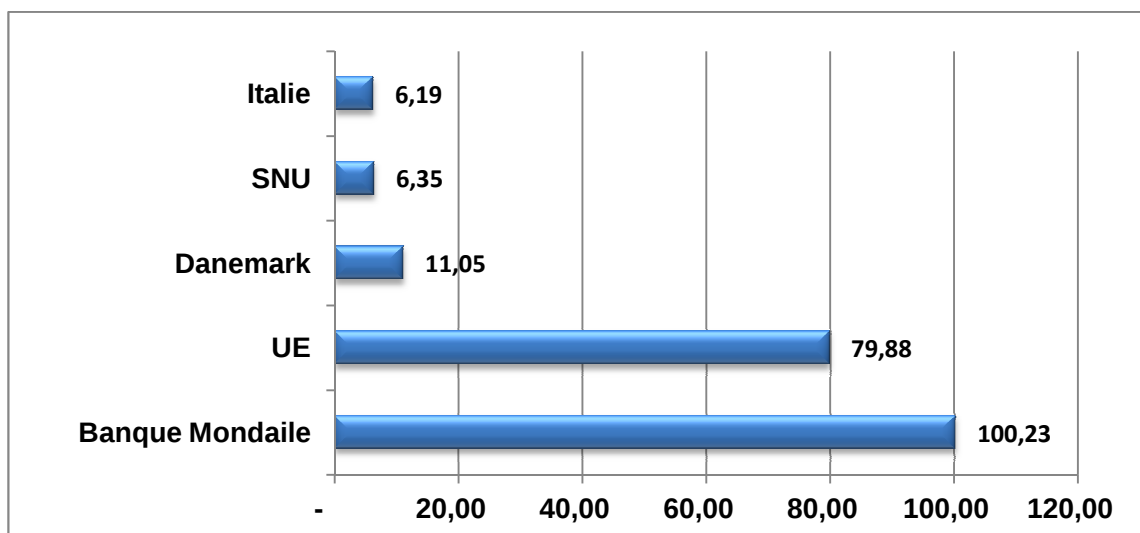
Les cinq principaux bailleurs de ce secteur sont : la Banque mondiale (100,23 millions dollars US), l'Union Européenne (79,88 millions dollars US), le Danemark (11,05), le Système des Nations Unies (6,35 millions de dollars US) et l'Italie (6,19 millions dollars US).

L'Aide programme a été affectée principalement au sous-secteur « Soutien budgétaire » évalué à 196,91 millions dollars US, soit 88,86% du total du secteur. Le sous-secteur « Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire » bénéficie de 9,02% des financements soit 20,04 millions dollars US. L'aide programme est aussi fournie sous forme de dons (54,87%) et de prêts (45,13%).

Les principaux programmes du secteur sont :

- le « 3^e Crédit d'Appui à la Croissance économique et à la Compétitivité (CCC) » de la Banque mondiale pour 100,23 millions dollars US ;
- le programme « Contrat OMD - appui budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009 – 2014 » de l'Union Européenne pour 74,61 millions dollars US ;
- le programme « Appui budgétaire 2012-2015 » du Danemark pour un montant de 11,05 millions dollars US ;
- le programme « Appui Budgétaire Général 2012-2014 » de la France pour 5,87 millions dollars US ;
- le « programme Pays 200163 (2011-2015) » du Programme alimentaire mondial pour un montant de 5,58 millions dollars US.

Graphique 13: Les cinq principaux bailleurs du secteur « Aide programme et aide sous forme de produits » 2014 (en millions dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

3.2 Secteur "agriculture"

Le secteur "Agriculture" comprend non seulement les activités purement agricoles ou en lien avec l'agriculture telles que la recherche et la mobilisation des eaux de surface, mais également l'élevage et tout ce qui sous-tend son développement.

En 2014, le secteur « Agriculture » a enregistré au titre des décaissements effectifs un montant de 120,44 millions dollars US soit 10,96% de l'APD totale. Ce montant se traduit par une baisse de 16,99% par rapport à son niveau de 2013 qui était de 145,09 millions dollars US.

L'aide consentie à ce secteur a été absorbée à hauteur de 52,59% par cinq principaux projets et programmes pour un montant de 63,34 millions dollars US. Lesdits projets et programmes sont :

- le projet « Pôle de Croissance de Bagré » pour 17,93 millions dollars US ;
- le projet « Agriculture, appui à la décentralisation » pour 14,76 millions dollars US ;
- le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP) pour un montant de 12,03 millions dollars US ;
- le projet d'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire (PAPSA) pour un montant 10,62 millions dollars US ;
- le projet « Atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire » pour 8,00 millions dollars US.

Les cinq principaux pourvoyeurs de l'aide allouée à ce secteur ont fourni un montant de 96,88 millions dollars US représentant 80,44% du montant de l'APD du secteur. La part contributive de ces bailleurs place la Banque mondiale en 1^{ère} position pour un montant de 40,58 millions dollars US, soit 33,69%. Vient en 2^{ème} position, les Etats-Unis d'Amérique avec 34,63 millions dollars, soit 28,75% de l'APD du secteur. Enfin, l'Allemagne, la Chine-Taïwan et la Suède ont accordé respectivement 9,21 millions dollars US, 7,38 et 5,05 millions dollars US correspondant à des taux respectifs de l'APD du secteur de 7,65%, 6,65% et 4,22%.

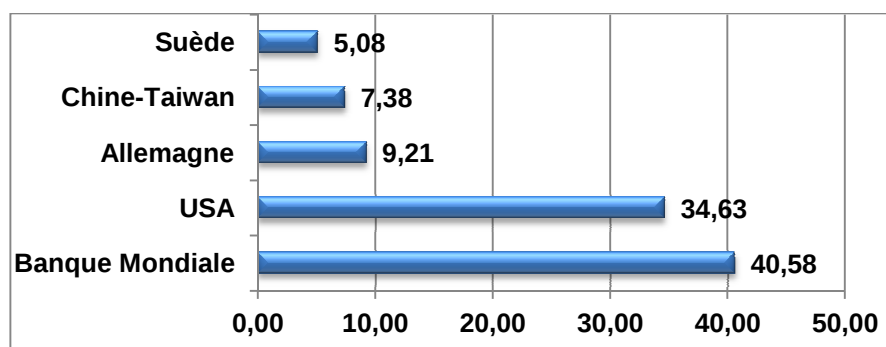
Tableau 25: Principales caractéristiques du secteur « Agriculture »

Agriculture	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	120,44	10,96
Sous-secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Développement agricole	30,47	25,30
Production agricole	27,64	22,95
Services agricoles	14,46	12,00
Ressources en eau à usage agricole	9,20	7,64
Bétail	3,52	2,93
Recherche agronomique	0,47	0,39
Sous-secteurs secondaire non attribué	34,75	28,85
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	111,99	92,99
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	5,96	4,95
Aide Alimentaire	2,48	2,06
Principaux bailleurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Banque Mondiale	40,58	33,69
USA	34,63	28,75
Allemagne	9,21	7,65
Chine-Taiwan	7,38	6,13
Suède	5,08	4,22
Autres	23,56	19,56
Répartition par conditions	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	21,69	18,01
Dons	98,75	81,99

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

L'aide du secteur a été fournie principalement sous forme de dons (81,99%) contre 18,01% de prêts. L'examen par sous-secteur indique que le sous-secteur Développement agricole est celui ayant bénéficié du montant le plus élevé du secteur (25,30%). Suivent par ordre décroissant celui de la production agricole (22,95%), des services agricoles (12,00%) ; des Ressources en eau à usage agricole (7,64%), du Bétail (2,93%) et de la Recherche agronomique (0,39%).

Le montant total des financements du secteur a été mobilisé au profit des projets et programmes de développement sous la forme d'aide projet sans fonds communs (111,99 millions dollars US soit 92,99% de l'APD du secteur).

Graphique 14: Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur " Agriculture" en 2014 (en millions dollars US)

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

3.3 Secteur « santé »

Le secteur « Santé » comprend les principaux sous-secteurs suivants :

- « Santé de base » qui regroupe les soins et services de santé de base, les infrastructures de santé, la lutte contre les maladies infectieuses ;
- « Santé, général » qui englobe les politiques de la santé et les services médicaux ;
- « autres » qui regroupent le reste des composantes du secteur.

En 2014, les ressources financières mobilisées au bénéfice du secteur ont enregistré une baisse de 13,11% par rapport à son niveau de 2013. En effet, de 136,32 millions dollars US, les ressources se sont situées à 118,45 millions dollars US, soit 10,78% de l'APD totale.

Les principales caractéristiques de ce secteur à savoir les types et les instruments d'aide utilisés, ainsi que les principaux bailleurs y intervenant sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 26: Principales caractéristiques du secteur « Santé » en 2014

Santé	Montant en millions \$US	% de l'APD totale
Total secteur	118,45	10,78
Sous-secteurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Santé de base	98,05	82,77
Santé générale	11,16	9,42
Autres	9,24	7,80
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	103,51	87,39
Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST	3,86	3,26
Appui budgétaire sectoriel	11,08	9,35
Principaux bailleurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Etats Unis d'Amérique	37,15	31,37
Nations Unies	31,56	26,65
Union Européenne	11,80	9,96
Banque Mondiale	7,97	6,73
Allemagne	7,28	6,14
Répartition par conditions	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	5,23	4,41
Dons	113,23	95,59

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

La répartition de l'APD du secteur entre les sous-secteurs reflète les priorités du gouvernement en matière de santé et se résume ainsi qu'il suit :

- «Santé de base » pour un montant de 98,05 millions dollars US, soit 82,77% de l'aide allouée au secteur;
- « Santé générale » pour 11,16 millions dollars US, représentant 9,42% de l'aide allouée au secteur;
- «Autres » avec un montant de 9,24 millions dollars US, soit 7,80% de l'aide allouée au secteur.

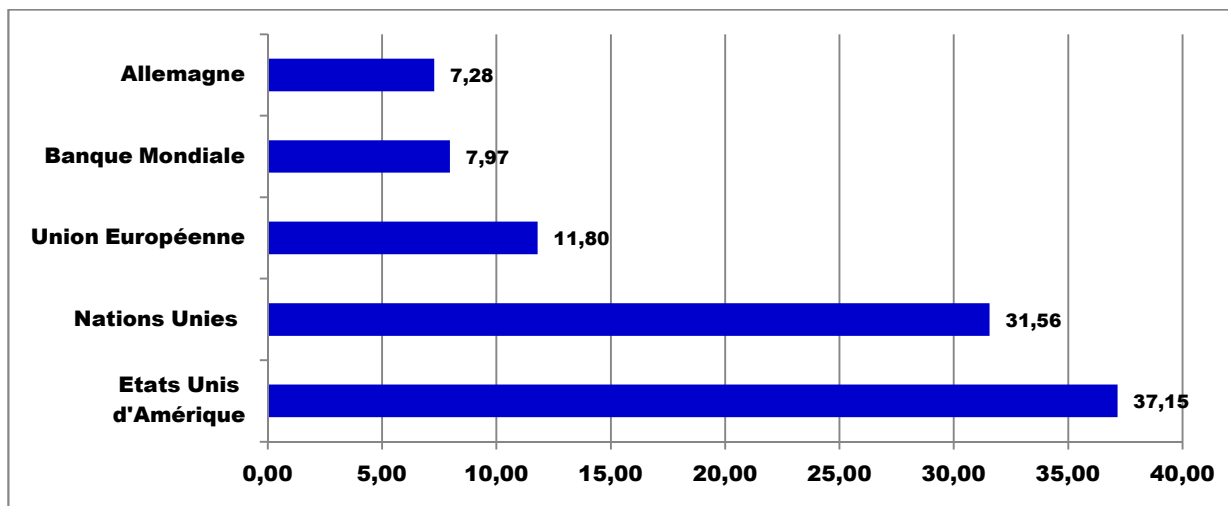
En ce qui concerne les instruments d'aide employés dans ce secteur en 2014, l'aide projet sans fonds communs et/ou CAST est la plus utilisée soit 87,39%, suivie de l'appui budgétaire sectoriel (9,35%) et de l'aide projet avec fonds communs et/ou CAST (3,26%). Par ailleurs, cette aide a été allouée à hauteur de 113,23 millions dollars US soit 95,59% sous forme de dons et de 5,23 millions dollars US, soit 4,41% sous forme de prêts.

L'APD consacrée à ce secteur a servi à l'exécution de 55 projets et programmes dont les principaux sont les suivants :

- le Programme Santé et Nutrition de l'UNICEF pour un montant de 14,81 millions dollars US ;
- le Programme d'appui à la politique sectorielle santé (PAPS) au Burkina Faso de l'Union Européenne de 11,79 millions dollars US ;
- le programme d'appui au Plan national de développement sanitaire 2011-2020 financé par l'OMS à hauteur de 8,98 millions dollars US ;
- le Projet de santé de la reproduction d'un montant de 7,96 millions de dollars US l'UNFPA;
- le Projet Victory against malnutrition programme MYAP financé à hauteur de 7,4 millions de dollars US par l'USAID.

Ces projets ont absorbé 60,36 millions dollars US, représentant 50,96% du financement total du secteur. Les principaux bailleurs de fonds sont déclinés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 15: Principaux bailleurs du secteur « Santé » en 2014



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

3.4 Secteur « Distribution d'eau et assainissement »

Quatrième des cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD en 2014, le secteur « Distribution d'Eau et Assainissement » se subdivise en plusieurs sous-secteurs dont les principaux en termes d'absorption d'APD sont : la distribution d'eau potable de base et assainissement de base, la distribution d'eau et assainissement à grande échelle, la politique des ressources et gestion

administrative, la protection des ressources en eau, l'éducation/formation dans la distribution d'eau et d'assainissement.

Le secteur a bénéficié d'une enveloppe globale de 108,85 millions dollars US équivalent à 9,90% de l'APD totale. Comparativement à l'année 2013, ce secteur a connu une légère hausse de 0,94% (107,83 millions dollars US). Par ailleurs, l'aide sans fonds communs (66,22%) et les dons (89,23%) ont été pour ce secteur le type d'aide et de condition les plus utilisés dans la fourniture de l'aide.

Tableau 27: Principales caractéristiques du secteur « Distribution d'eau et assainissement » en 2014

Distribution Eau	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Total secteur	108,85	9,90
Sous-secteurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	39,25	36,06
Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle	29,85	27,42
Politique des ressources en eau et gestion administrative	28,05	25,77
Protection des ressources en eau	1,84	1,69
Education/formation dans la distribution d'eau	0,31	0,29
Autres	9,55	8,78
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	72,08	66,22
Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST	1,79	1,64
Appui budgétaire sectoriel	34,98	32,14
Principaux bailleurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Union Européenne	33,88	31,13
Banque Mondiale	22,98	21,12
Danemark	13,58	12,47
Allemagne	9,94	9,13
BOAD	7,31	6,72
Répartition par conditions	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	11,72	10,77
Dons	97,13	89,23

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

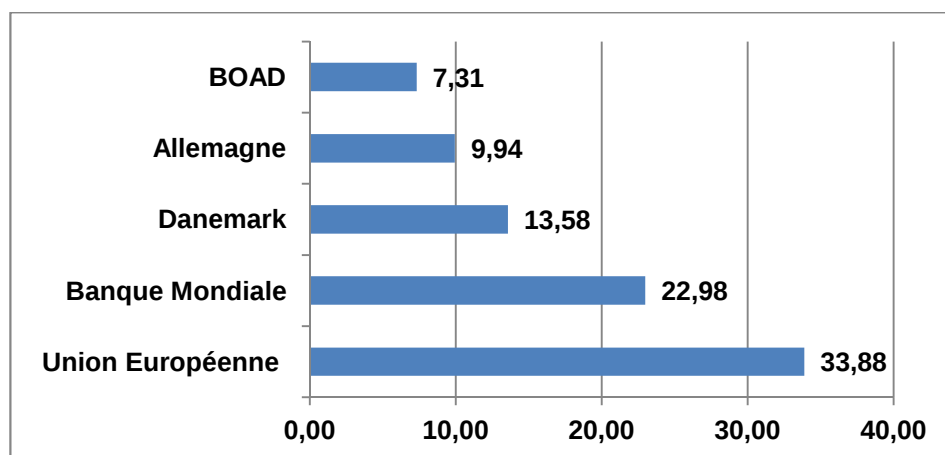


Distribution d'eau en milieu rural du Burkina

Selon le volume d'aide reçue pour ce secteur, cinq projets comptabilisent 66,05% de l'aide totale du secteur. Il s'agit du:

- Programme d'appui à la politique sectorielle – approvisionnement en eau potable et assainissement (PAPS-AEPA 2009-2014) avec 25,09 millions dollars US financé par l'Union Européenne;
- Projet sectoriel eau en milieu urbain avec 22,98 millions dollars US financé par la Banque mondiale
- Programme sectoriel eau et assainissement avec 11,78 millions dollars US, financé par le Danemark ;
- Projet Water Facility 10^{ème} FED avec 7,12 millions dollars US, financé par l'Union Européenne ;
- Programme assainissement, eau potable et environnement (Wash) avec 4,91 millions dollars US financé par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

Graphique 16: Les cinq principaux bailleurs du secteur « Distribution d'eau et assainissement » 2014



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

L'aide allouée à ce secteur provient essentiellement de trois partenaires multilatéraux qui sont l'Union Européenne avec 33,88 millions dollars US, la Banque Mondiale avec 22,98 millions dollars US et la Banque ouest africaine de développement avec 7,31 millions dollars US. La contribution de ces trois multilatéraux s'élève à 64,18 millions dollars US, soit 58,96% du total du secteur.

3.5 Secteur "Education"

Les principales composantes du secteur « Education » sont « éducation de base », « éducation post secondaire », « éducation secondaire » et « éducation niveau non spécifié ».

En 2014, 78,33 millions dollars US correspondant à 7,13% de l'APD totale ont été accordés au Gouvernement du Burkina Faso par les PTF au profit de ce secteur contre 86,80 millions dollars US en 2013, soit une baisse de 9,76%.

L'analyse par composante conformément au tableau ci-après montre que le sous-secteur « Education de base » vient en tête avec 43,00 millions dollars US d'aide soit 54,89% de l'APD accordée à ce secteur. Il est suivi du sous-secteur « Education niveau non spécifié » avec 12,50 millions dollars US soit 15,96% de l'APD du secteur. L'éducation secondaire absorbe 10,99 millions dollars US soit 14,03%, contre 6,21 millions dollars US pour le post secondaire soit 7,93% de l'APD du secteur.



Ecole primaire en milieu rural

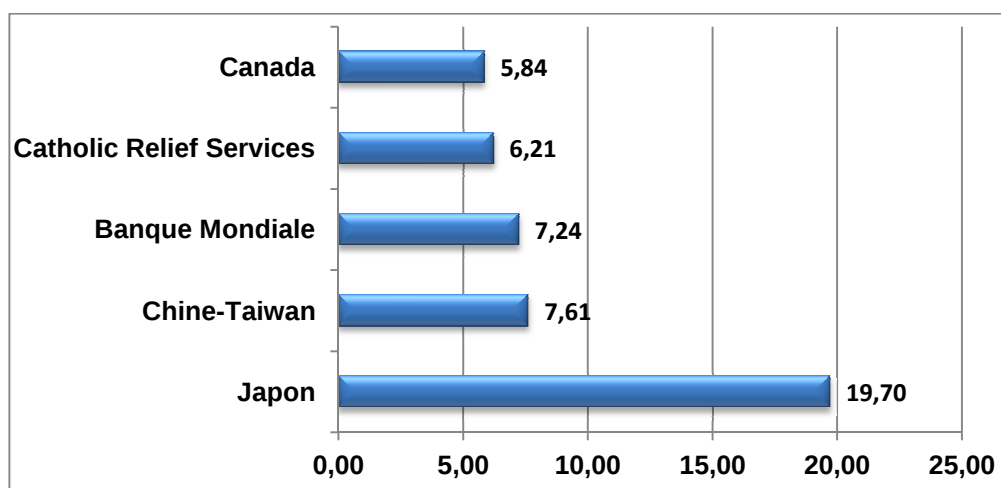
Tableau 28: Principales caractéristiques du secteur « Education »

Education		
Total secteur	78,33	7,13
Sous-secteurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Education de base	43,00	54,89
Education post-secondaire	6,21	7,93
Education Secondaire	10,99	14,03
Education, niveau non spécifié	12,50	15,96
Autres	5,64	7,20
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet-avec fonds commun et/ou CAST	11,80	15,07
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	64,78	82,70
Appui budgétaire sectoriel	1,74	2,23
Principaux bailleurs	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Ecole primaire en milieu rural		
Japon	19,70	25,15
Chine-Taiwan	7,61	9,71
Banque Mondiale	7,24	9,24
Catholic Relief Services	6,21	7,93
Canada	5,84	7,46
Répartition par conditions	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	5,15	6,58
Dons	73,17	93,42

Source : PGA/DGCOOP, juin 2015.

En 2014, l'APD du secteur « Education » a été octroyée surtout, à travers l'aide projets sans fonds communs et/ou CAST (64,78millions dollars US, soit 82,70%) et l'aide projets avec fonds communs et/ou CAST (11,80 millions dollars US, soit 15,07%). La quasi-totalité de l'APD du secteur est délivrée sous forme de dons (93,42%).

Graphique 17 : Les principaux bailleurs du secteur « Education »



Source : PGA/DGCOOP, juin 2015

Les cinq principaux bailleurs du secteur « éducation » fournissent 59,49% de l'aide du secteur. Le Japon vient en tête de liste avec 19,70 millions dollars US, soit 25,15%, la Chine-Taiwan vient en 2^e position avec 7,61 millions dollars US soit 9,71% ; suivi de la Banque mondiale avec 7,24 millions de dollars US soit 9,24%, de Catholic Relief Services pour 6,21 millions dollars US (7,93%) et du Canada avec 5,84 millions dollars US soit 7,46%.

Les cinq principaux projets et programmes du secteur « Education » en fonction de l'enveloppe allouée sont :

- le projet « Etude préparatoire du projet de construction de l'école nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Kaya » pour un montant de 16,38 millions dollars US ;
- le « Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP) » pour un montant de 7,07 millions dollars US ;
- le « programme Education de Base » pour un montant de 5,80 millions dollars US ;
- le projet « Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement » pour un montant de 5,14 millions dollars US et ;
- le projet « Appui aux cantines scolaires dans la région du sahel au Burkina Faso » pour un montant de 5,00 millions dollars US.

Encadré 6: situation d'exécution des contreparties nationales en 2014

Les contreparties nationales représentent la contribution de l'Etat au financement des projets et aux programmes de développement qui ont fait l'objet de la signature d'une convention de financement entre l'Etat Burkinabé et ses partenaires techniques et financiers.

Ces projets et programmes sont exécutés à travers plusieurs ministères et institutions.

Le Budget de l'Etat, gestion 2014, adopté le 21 novembre 2013 s'élève au titre des dépenses à 1 883,48 milliards de FCFA dont 491,24 milliards de FCFA au titre des investissements financés sur ressources propres, soit 57,10% des investissements publics. Les contreparties nationales dans l'exécution des projets et programmes de développement s'élèvent à 46,06 milliards de FCFA correspondant à 9,38% des investissements financés sur ressources propres.

Sur une dotation révisée de 48,98 milliards de FCFA, les contreparties aux projets et programmes ont été engagées et visées à hauteur de 32,15 milliards de FCFA donnant ainsi un taux d'exécution de 65,63 % en 2014.

Les ministères et institutions dont des taux d'exécution est inférieur à 70% sont considérés comme ayant un faible niveau de réalisation.

En se référant à ce critère, sept (7) ministères et institutions ont un bon taux d'exécution (ayant enregistré un taux supérieur à 75%). Il s'agit de :

- Présidence du Faso ;
- Ministère de la Culture et du tourisme ;
- Ministère des Ressources animales et halieutiques ;
- Ministère des Infrastructures et des transports ;
- Ministère du Développement de l'économie numérique et des postes ;
- Ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

**TROISIEME PARTIE
DE L'EFFICACITE DE L'AIDE A L'EFFICACITE DE LA COOPERATION
AU DEVELOPPEMENT : ENJEUX ET PERSPECTIVES
AU BURKINA FASO**

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a développé des initiatives en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide. Ainsi, diverses rencontres internationales de haut niveau ont été organisées avec pour objectif d'accroître l'impact de l'aide en termes d'amélioration des conditions de vie des populations des pays bénéficiaires.

Parmi ces grandes rencontres, on peut citer : le Sommet du Millénaire en 2000 qui a défini les objectifs de développement, la 1^{ère} Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002 ; le Sommet de Rome sur l'harmonisation de l'aide en 2003; la Table ronde de Marrakech (Maroc) sur la gestion axée sur les résultats en 2004 ; le Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et le Forum d'Accra en 2008.

La Particularité du Forum de Paris est non seulement d'avoir permis l'adoption d'engagements assortis d'indicateurs et d'objectifs cibles à mettre en œuvre au cours de la période 2005-2010 mais aussi la prise en compte des engagements des fora antérieurs. Il a abouti à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui constitue la feuille de route en matière d'acheminement et de gestion de l'aide.

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (DP) a permis d'enregistrer des progrès qui demeurent cependant en deçà des objectifs poursuivis tant au niveau international qu'au niveau des pays qui l'ont adoptée et mise en œuvre.

Au regard de ce constat, le 4^e forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu en fin 2011 à Busan, qui a fait le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, a adopté un accord de partenariat en vue de promouvoir une coopération efficace au service du développement. Cet accord qui constitue actuellement la feuille de route en matière d'efficacité de la coopération au développement prône un élargissement du champ du dialogue de la coopération au développement au-delà de l'aide et un élargissement de la base géographique de l'aide au-delà des traditionnels donneurs.

Il s'avère donc nécessaire d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs nationaux sur ce passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement afin de requérir leur adhésion et accompagnement pour une mise en œuvre efficiente des engagements pris. Le présent thème s'articule autour de trois chapitres : (i) l'état de mise en œuvre des initiatives en matière d'efficacité de l'aide, (ii) les enjeux de l'efficacité de la coopération au développement et (iii) les perspectives et les recommandations.

Chapitre 1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN MATIERE D'EFFICACITE DE L'AIDE

Le Sommet du Millénaire en 2000 a suscité un regain d'intérêt pour la coopération au développement qui a abouti à un accroissement de l'aide publique au développement (APD). Aussi, l'efficacité de cette aide est devenue une préoccupation pour les donateurs et les pays bénéficiaires qui, dès lors ont entrepris des initiatives en vue d'améliorer son impact.

Le présent chapitre vise à faire un rappel des engagements pris lors des rencontres internationales sur l'efficacité de l'aide et d'évaluer les progrès accomplis en la matière.

1.1 Rappel des engagements issus des rencontres internationales sur l'efficacité de l'aide

Les fora internationaux sur l'efficacité de l'aide ayant abouti à des engagements sont : la Conférence internationale de Monterrey (Mexique) en 2002, le Sommet de Rome en 2003, la Table ronde de Marrakech en 2004, le Forum de haut niveau de Paris 2005, le Forum d'Accra en 2008 et le Forum de Busan en 2011.

1.1.1 Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement

En 2002, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a convoqué à Monterrey (Mexique) une conférence internationale sur le financement du développement qui a permis l'adoption du Consensus de Monterrey. Cet accord contient un certain nombre d'engagements internationaux dont la mise en place d'un partenariat entre pays développés et en développement afin d'atteindre les Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, les pays développés se sont engagés à augmenter leur aide au développement qui devrait atteindre le seuil de 0,7% de leur RNB. Quant aux pays bénéficiaires, ils ont promis de mieux utiliser cette aide. A cet effet, ils devront entreprendre des réformes pour une plus grande efficacité des instruments de l'aide.

Lors de cette conférence, d'autres questions relatives à l'aide au développement ont été abordées, à savoir : i) l'allègement du poids de la dette, ii) la réduction des barrières au commerce, iii) l'appropriation des pays en développement de leur processus de développement et l'adoption de politiques favorisant la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance.

1.1.2 La Déclaration de Rome sur l'Harmonisation de l'Aide

Le Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en 2003, s'est déroulé dans un contexte marqué par la multiplicité des conditionnalités et procédures des bailleurs de fonds dans le processus de mobilisation et de gestion de l'aide. Aussi, les pays bénéficiaires ont exprimé leur inquiétude sur les pratiques des bailleurs de fonds qui ne s'intègrent pas dans les priorités et systèmes nationaux de développement, notamment les cycles de planification et de budgétisation ainsi que les systèmes de gestion financière.

Ce forum recommande que les pays donateurs accordent une grande importance au rôle de leadership que doivent jouer les pays bénéficiaires dans la coordination de l'aide au développement. Il leur revient également d'apporter leur contribution au renforcement des capacités de ces pays pour les aider à assumer ce rôle.

Quant aux pays partenaires, ils devront entreprendre des réformes de nature à permettre aux bailleurs de fonds de s'appuyer progressivement sur les systèmes nationaux, en adoptant des principes ou des critères internationaux et en mettant en œuvre les bonnes pratiques.

1.1.3 Le Mémorandum de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats

Adopté en 2004 à l'occasion de la Table ronde de Marrakech, ce mémorandum préconise l'établissement d'un lien entre l'aide et les résultats attendus.

A cet effet, les donateurs se sont engagés à utiliser les cadres de résultats, notamment les objectifs et cibles définis dans les stratégies de développement, comme base de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de coopération.

Quant aux pays bénéficiaires, ils se sont engagés à :

- ✓ renforcer le lien entre les stratégies de développement national et le processus budgétaire annuel et pluriannuel ;
- ✓ mettre en place des cadres d'évaluation des performances, transparents, se prêtant à un suivi et permettant d'évaluer les progrès réalisés dans les stratégies nationales de développement et les programmes sectoriels;
- ✓ renforcer la capacité de planification stratégique, d'analyse statistique, de suivi et d'évaluation.

1.1.4 La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide

Il s'agit d'un accord international conclu le 02 mars 2005 à l'occasion du 2^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Paris. Ce forum qui a regroupé les donateurs (organismes multilatéraux, pays développés) et les pays bénéficiaires visait à promouvoir l'efficacité de l'aide publique au développement.

L'accord qui a été adopté à l'issue de ce forum est le fruit d'un consensus sur la nécessité de revoir les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide afin d'accroître son efficacité et ainsi contribuer à la réalisation des OMD. A cet effet, elle définit, pour la période 2005-2010, des engagements assortis d'indicateurs et d'objectifs cibles à mettre en œuvre et qui feront l'objet d'un suivi au niveau des pays et au niveau international.

Les engagements de la Déclaration de Paris reposent sur cinq (5) principes directeurs que sont :

- ✓ ***L'Appropriation*** : les pays bénéficiaires se dotent de stratégies de développement opérationnelles et assurent le leadership dans la coordination des actions de développement ;
- ✓ ***L'Alignement*** : les donateurs alignent leur aide sur les stratégies nationales de développement et les procédures des pays bénéficiaires ;
- ✓ ***L'Harmonisation*** : Les actions des donateurs sont mieux coordonnées, plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective (procédures simplifiées, dispositifs communs, missions conjointes, échanges d'informations) ;
- ✓ ***la Gestion axée sur les résultats*** : l'aide est gérée en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision ;
- ✓ la ***Responsabilité mutuelle*** : les donneurs et les partenaires sont mutuellement responsables des résultats obtenus sur le front du développement.

Ces principes ont été conçus non seulement pour améliorer la gestion de l'aide mais aussi pour renforcer les fonctions essentielles de l'État à travers une amélioration de la gestion de l'ensemble des dépenses publiques et des modalités de passation des marchés ainsi que le respect de l'obligation de rendre compte.

L'une des caractéristiques de la Déclaration de Paris est l'engagement de ses signataires à rendre compte mutuellement de l'application sur le terrain des principes qui la sous-tendent, au moyen d'un ensemble d'indicateurs précis assortis d'objectifs-cibles à atteindre en 2010.

1.1.5 Le Programme d'actions d'Accra (PAA)

En septembre 2008, le Forum d'Accra a permis à la communauté internationale de faire une évaluation à mi-parcours des engagements de Déclaration de Paris, d'associer de nouveaux intervenants au dialogue sur l'efficacité de l'aide (Société civile, secteur privé) tout en prenant en compte leurs préoccupations et de définir les modalités devant permettre d'accélérer la mise en œuvre des engagements en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire. Ce forum a abouti à l'adoption du Programme d'actions d'Accra (PAA) articulé autour de trois (3) axes :

- le renforcement de l'appropriation du processus de développement par les pays bénéficiaires avec l'appui des donateurs ;
- la mise en place de partenariats plus efficaces et plus ouverts ;
- la promotion de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la responsabilité mutuelle.

1.1.6 L'Accord de Partenariat de Busan sur l'Efficacité de la coopération au développement

Le 4^{ème} Forum de haut niveau qui s'est tenu à Busan du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, a permis d'examiner les progrès sur l'application des principes de la Déclaration de Paris et de discuter de la place de l'aide dans un contexte marqué par la crise économique.

Le forum a abouti à un accord appelé « Partenariat de Busan pour une Coopération pour le Développement Efficace ». Cet accord établit un cadre pour la coopération au développement qui inclut les donateurs traditionnels, les coopérateurs Sud-Sud, les pays émergents (Brésil, Inde, Chine), les OSC et les bailleurs de fonds privés. Il s'articule autour des principes suivants :

- l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ;
- l'orientation vers les résultats ;
- les partenariats pour le développement ouvert à tous.

1.2 Bilan de mise en œuvre des engagements

Le bilan de mise en œuvre des engagements sera appréhendé au niveau international et au niveau national à travers les résultats des enquêtes et études réalisées à cet effet.

1.2.1 Au niveau international

1.2.1.1 Evaluation des progrès effectués

Nonobstant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, très peu d'objectifs cibles ont été atteints par les donateurs et les pays bénéficiaires. A l'échelle mondiale, seule la cible de l'indicateur 4 relatif au renforcement des capacités par un soutien coordonné a été atteinte. Le rapport de CAD/OCDE souligne que des progrès considérables ont néanmoins été accomplis et que les bailleurs ont moins respecté leurs engagements que les pays bénéficiaires. En effet, deux rapports publiés par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) de l'OCDE permettent de mesurer les progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs fixés pour 2010 par la Déclaration de Paris. De manière générale, il ressort que le rythme des changements est trop lent et très inégal entre les donateurs et les pays partenaires évalués.

L'obstacle majeur réside dans la faible utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques qui entrave l'application des principes d'alignement et d'harmonisation. En raison de leur forte aversion au risque, les donateurs sont réticents à utiliser les systèmes nationaux lorsque ceux-ci sont peu transparents ou peu performants. Par conséquent, ils préfèrent utiliser les unités parallèles de mise en œuvre, ce qui va à l'encontre de l'objectif de réduction des canaux de transmission de l'aide. Cette méfiance envers les systèmes nationaux a aussi pour conséquence le renforcement des conditionnalités.

A ce niveau, les donateurs doivent apporter un soutien plus important au renforcement des capacités des pays partenaires. En outre, l'aide devrait être plus transparente et prévisible pour faciliter la planification et la mise en œuvre des stratégies de développement (OCDE 2009).

La fragmentation de l'aide pèse aussi sur son efficacité en raison du nombre trop important de donateurs présents dans un même pays. En tout, l'OCDE recense 225 organismes bilatéraux et 242 organisations multilatérales actives dans la coopération. Les bailleurs dispersent leur aide qui se répartit entre un nombre trop élevé de pays.

La mise en œuvre des principes de gestion axée sur les résultats (GAR) et de responsabilité mutuelle n'a pas atteint les objectifs visés (OCDE 2009). Dans le cas de la GAR, les difficultés résident dans l'ampleur des réformes nécessaires (réformes internes, valorisation des ressources humaines, resserrement des liens entre les résultats et les processus de planification et de budgétisation, reddition de comptes...), mais aussi dans le fait que les parties prenantes sont peu incitées à agir dans ce sens. La lenteur des avancées réalisées en matière de responsabilité mutuelle s'explique davantage par l'absence de contenu concret de ce principe.

Les efforts effectués pour améliorer l'efficacité de l'aide ont été insuffisants pour atteindre les objectifs cibles pour 2010. En effet, ils n'ont pas permis la satisfaction des besoins des populations les plus pauvres. Au-delà des problèmes relatifs à sa mise en œuvre, la Déclaration de Paris est l'objet de critiques.

1.2.1.2 Critiques à l'encontre de la Déclaration de Paris

En rappel, deux critiques fondamentales ont été formulées dès 2005 par le GT-EFF et qui ne sont pas prises en compte par le Programme d'action d'Accra de 2008. La première concerne la cohérence des politiques des donateurs, qui est laissée de côté dans l'agenda de la Déclaration de Paris. La seconde est relative à l'aide budgétaire générale. Cette forme d'aide répond parfaitement aux principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation mais son impact sur la réduction de la pauvreté reste limité. En effet, la traçabilité de l'aide budgétaire est souvent très difficile en raison du manque de transparence et des risques élevés de fongibilité. Les donateurs semblent de moins en moins enclins à fournir une aide budgétaire.

En 2008, les critiques ont porté avant tout sur l'omission de la dimension politique de l'efficacité de l'aide dans le processus Paris/Accra. Par conséquent, il a été recommandé un engagement politique accru et élargi des donateurs dans les pays partenaires afin de remédier aux incitations qui empêchent une véritable réforme de l'aide. Il s'agit d'ouvrir le dialogue sur des problèmes politiques sensibles.

1.2.2 Au niveau national

En matière d'efficacité de l'aide, le Burkina Faso n'a pas été en marge des engagements pris au niveau international. C'est ainsi que pour l'opérationnalisation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, il a élaboré et mis en œuvre un Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) initialement pour la période 2007-2010. Ce plan a été révisé en 2009 pour la période 2010-2012 afin de prendre en compte les orientations définies dans le Programme d'actions d'Accra et de la Note de cadrage sur la coordination et l'efficacité de l'aide. En outre, le Burkina Faso a participé aux trois enquêtes (2006, 2008 et 2011) de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

Le GT-EFF a émis certes une critique à l'encontre des appuis budgétaires en rapport avec le risque élevé de fongibilité qui rend souvent difficile la traçabilité de cette forme d'aide. Cependant, au regard des atouts et des bonnes pratiques relatifs à leur coordination, les appuis budgétaires sont privilégiés par le Gouvernement pour appuyer le budget dans le financement du développement. Ainsi, en termes d'avantages, l'on retient : i) le renforcement de la capacité de

gestion de l'Etat, ce qui lui permet d'affirmer son leadership sur la planification de son développement ; ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques notamment au niveau du contrôle de l'exécution, iii) le renforcement des capacités financières de l'Etat et iv) l'amélioration des taux de décaissement et des taux d'exécution du budget de l'Etat par rapport à ceux des projets.

1.2.2.1 Etat de la mise en œuvre du PANEA 2007-2010

Le PANEA ayant été relu en 2009 pour une nouvelle période 2010-2012. Cet état concerne le bilan des actions menées au cours de la période 2007-2009 pour la mise en œuvre des cinq principes de la Déclaration de Paris. Les actions qui n'ont pas été réalisées durant cette période et qui sont toujours d'actualité et celles dont la réalisation est permanente ont été reconduites dans le PANEA révisé.

En termes d'appropriation

A fin 2009, la plupart des activités programmées dans le PANEA ont été réalisées ou étaient en cours de réalisation. Au total, sur les 11 activités programmées, 5 ont pu être réalisées. Ce qui correspond à un taux de réalisation physique de 45,45% des activités programmées. Au titre des activités réalisées, on peut citer:

- l'évaluation du CSLP ouvert aux acteurs non étatiques ;
- l'élaboration du Programme d'Actions Prioritaire Triennal glissant de mise en œuvre du CSLP ;
- la révision du dispositif institutionnel du CSLP en vue d'assurer la cohérence entre les revues sectorielles et la revue du CSLP ;
- l'intégration dans le PAP/CSLP des mesures de la matrice de performance et de décaissement du CGAB-CSLP et ;
- la mise en place d'un outil efficace de gestion de l'aide publique au développement.

Ces résultats démontrent que le pays arrive de plus en plus à s'approprier ses politiques et stratégies de développement.

En termes d'alignement

Sur les 22 activités programmées dans le PANEA pour permettre un alignement des apports d'aide des PTF sur les priorités nationales et une utilisation efficiente des systèmes et procédures nationaux, 11 ont été effectivement réalisées, soit 50% des activités programmées. Il s'agit entre autres de :

- l'identification et du suivi des indicateurs du Programme d'Actions Sectoriel Triennal (PAST/SRFP 2007-2009) ;
- l'inscription des appuis des donateurs dans le Budget de l'Etat et dans le PAP/CSLP ;
- la prise en compte du volet renforcement des capacités dans les programmes sectoriels ;
- l'accroissement de la part de l'aide délivrée sous forme d'aide budgétaire ;
- l'étude menée sur la situation du déliement de l'aide au Burkina Faso.

Au regard du nombre des actions réalisées, on peut conclure qu'au terme du PANEA 2005-2010, l'alignement de l'aide est modéré. Des efforts doivent être poursuivis en vue de tendre vers l'objectif cible fixé dans la Déclaration de Paris.

En termes d'harmonisation

L'examen du bilan de réalisation des activités programmées pour apporter une certaine souplesse dans les procédures des bailleurs et réduire les coûts de transaction montre que sur 13 activités programmées, une seule a été effectivement réalisée soit un taux de réalisation

d'environ 8%. L'activité réalisée a concerné l'adoption et la mise en application des textes sur la gestion des projets et programmes de développement.

La mise en œuvre de l'harmonisation reste faible. Les décaissements de certains PTF dépendent toujours de leurs conditionnalités spécifiques en raison de l'absence d'une matrice harmonisée ; cela affecte négativement la prévisibilité de l'aide. Il importe alors qu'un effort soit fait pour disposer d'une matrice unique de performance.

En termes de gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats ne peut se réaliser sans un mécanisme adéquat d'évaluation et de suivi des performances et des actions de mise en œuvre des politiques et stratégies.

A la date du 31 décembre 2009, cinq (5) actions ont pu être réalisées sur un total de neuf (9) programmées, soit un taux de réalisation de 55,6%. Il s'agit :

- du renforcement des capacités nationales de programmation et de suivi des investissements publics au profit des cadres de la DGEP et des DEP à travers plusieurs formations notamment sur la gestion axée sur les résultats et les outils de pilotage ;
- de la promotion des principes de la GAR ;
- de l'élaboration d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation du PAP/CSLP ;
- de la tenue des sessions du Conseil National Statistique (CNS) dans le but d'améliorer la production statistique et ;
- de la finalisation des CDMT sectoriels dans les secteurs de la justice, l'éducation, la santé, le développement rural, l'eau et l'assainissement.

Par ailleurs, il faut noter qu'un effort notable est fait au niveau du système statistique national pour la relance de la production statistique sectorielle. L'évaluation du schéma directeur de la statistique devrait avoir pour objectif de renforcer ce cadre d'évaluation.

En termes de responsabilité mutuelle

La mise en œuvre de ce principe est satisfaisante. En effet, sur un total de huit (8) actions programmées, six (6) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 75,0%. Il s'agit de :

- l'organisation des rencontres périodiques sur la mise en œuvre de la DP ;
- la mise en œuvre du dispositif léger de suivi-évaluation du PANEA ;
- la réalisation de trois rapports de suivi de la DP ;
- la transmission au Gouvernement d'une Lettre d'intention sur la mise en œuvre du PANEA ;
- la diffusion des résultats périodiques de la mise en œuvre du PANEA et ;
- l'organisation de deux enquêtes de suivi de la DP.

Malgré un bon niveau de réalisation physique, les actions programmées au niveau de la responsabilité mutuelle n'ont pas permis d'atteindre l'objectif souhaité qui est de disposer d'un cadre cohérent d'évaluation des performances.

En résumé, la mise en œuvre du PANEA 2007-2010 au 31 décembre 2009 connaît un niveau de réalisation modéré. En effet sur soixante-trois (63) actions programmées :

- vingt-huit (28) ont été effectivement réalisées, soit un taux de réalisation de 44,4% ;
- dix-sept (17) sont en cours de réalisation (27,0% du total des actions) et ;
- dix-huit (18) n'ont pas été réalisées (28,6%).

Globalement, le niveau d'exécution du PANEA reste en deçà des objectifs escomptés.

Tableau 29: Etat des réalisations du PANEA de 2007 à 2009

Désignation	Programmées	Réalisées	En cours	Non réalisées	Taux de réalisation (%)
Appropriation	11	5	4	2	45,5
Alignement	22	11	6	5	50,0

Harmonisation	13	1	5	7	7,7
Gestion axée sur les résultats	9	5	1	3	55,6
Responsabilité mutuelle	8	6	1	1	75,0
TOTAL	63	28	17	18	44,4

1.2.2.2 Bilan de mise en œuvre du PANEA révisé 2010 – 2012

L'état de réalisation des actions contenues dans le PANEA révisé 2010-2012 se résume suivant les trois axes du Plan d'actions d'Accra (PAA) et se présente comme suit :

Axe 1. Renforcer l'appropriation du processus de développement

Les actions programmées dans cet axe visaient une meilleure maîtrise par le Burkina Faso de son processus de développement. Au cours de cette période, il s'est doté d'une nouvelle stratégie de développement appelée Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Cette stratégie dont l'élaboration a suivi un processus participatif et itératif vient remplacer le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté après dix ans de mise en œuvre. En outre, le Gouvernement a adopté par décret le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD qui comprend 15 Cadres sectoriels de dialogue et 13 cadres régionaux de dialogue tous fonctionnels. C'est au sein de ces cadres que se mène le dialogue autour des grandes orientations de la SCADD.

Le schéma de financement de cette stratégie prévoyait le recours à des financements extérieurs de l'ordre de 34,5%. A cet effet, le gouvernement a tenu une conférence internationale des bailleurs de fonds en début février 2012 à Paris. Cet événement a connu à la fois la participation des donateurs traditionnels et le secteur privé. Les travaux de la conférence ont conduit à des annonces de financement d'un montant de 5,30 milliards de dollars US représentant 96,0% des besoins de financement.

Au total, ce sont 7 activités sur les 12 programmées qui ont pu être réalisées correspondant à un taux de réalisation physique de 58,3%.

Axe 2. Mettre en place un partenariat plus ouvert et plus efficace

L'harmonisation reste faible au regard du niveau d'exécution des actions de cet axe. Quant aux décaissements, ceux de la plupart des PTF continuent de dépendre de leurs conditionnalités spécifiques affectant négativement la prévisibilité de l'aide. Il importe alors que des efforts soient poursuivis en vue de tendre vers l'objectif cible fixé dans la Déclaration de Paris.

Sur dix actions programmées dans le PANEA pour ce partenariat, deux ont été réalisées, quatre sont en cours de réalisation et quatre n'ont pas pu être réalisées. Celles réalisées portent sur le renforcement des capacités des corps de contrôle et l'augmentation de la part de l'aide sous forme d'appuis budgétaires.

Axe 3. Gestion orientée vers les résultats et responsabilité mutuelle

La gestion axée sur les résultats ne peut se réaliser sans un mécanisme adéquat d'évaluation et de suivi des performances et des actions de mise en œuvre des politiques et stratégies.

A la date du 31 décembre 2012, sur un total de neuf (9) activités programmées, six (6) ont pu être réalisées, soit un taux de réalisation de 66,7% et deux (2) sont en cours de réalisation.

Les activités réalisées portent entre autres sur i) la définition des indicateurs clés nationaux de résultat et de réalisation au niveau stratégique et sectoriel susceptibles d'être utilisés par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la délivrance de leur appui au pays, ii) la mise en place d'une cellule de suivi-évaluation auprès de chaque département ministériel en

liaison avec le dispositif institutionnel, iii) l'intégration dans le Rapport sur la coopération et le développement d'un chapitre sur le bilan de la mise en œuvre de l'appropriation et de l'efficacité de l'aide, iv) du renforcement des capacités des structures en charge des statistiques.

Ainsi, malgré un bon niveau de réalisation physique, les actions programmées au niveau de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle n'ont pas atteint l'objectif souhaité qui était de disposer d'un cadre cohérent d'évaluation des performances et de redevabilité mutuelle.

En somme, la mise en œuvre du PANE 2010-2012 au 31 décembre 2012 connaît un niveau moyen de réalisation. En effet sur trente et une actions programmées 15 ont été effectivement réalisées, soit un taux de réalisation de 48,4% ; 10 sont en cours de réalisation, soit un taux de 32,3% ; 6 sont non réalisées soit 19,4% du total des actions.

Ces résultats restent en deçà des objectifs fixés en raison de certaines difficultés rencontrées dont les principales sont (i) l'insuffisance d'information et de sensibilisation des acteurs; (ii) le manque de moyens pour la mise en œuvre des actions.

1.2.2.3 Les résultats de l'enquête 2011

En référence au niveau des indicateurs en 2005 au Burkina Faso, l'enquête 2011 révèle que les objectifs ont été atteints pour 2 indicateurs sur les 13 indicateurs pour lesquels une cible est disponible. Il s'agit de ceux portant sur l'indicateur 2a : des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques, et l'indicateur 8 : l'aide est non liée.

Des progrès importants sont accomplis pour quatre indicateurs (indicateur 4 : renforcement des capacités par un soutien coordonné, indicateur 5a : utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, indicateur 5b : utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés, indicateur 6 : éviter les structures de mise en œuvre parallèles, indicateur 3 : apports d'aide alignée sur les priorités nationales). De faibles progrès sont à noter pour les autres indicateurs (1, 7, 9, 10, 11, et 12).

Globalement, on note un recul en 2010 par rapport à 2007. Des progrès plus marqués ont été accomplis durant la période comprise entre les deux enquêtes 2006 et 2008 comme l'atteste le tableau récapitulatif suivant :

Tableau 30: Niveaux de référence et objectifs-cibles

	Indicateurs	2005 références	2007	Résultat 2010	Cible 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	B	C	B ou A
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	4.0	4.0	4.5	4.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	n/d	n/d	n/a	pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	68%	92%	84%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	3%	56%	49%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	45%	43%	53%	63%
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	60%	54%	60%	pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	131	102	47	44
7	L'aide est davantage prévisible	92%	92%	75%	96%
8	L'aide est non liée	89%	87%	98%	Plus de 89%

9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	45%	57%	50%	66%
10a	Missions sur le terrain	17%	13%	20%	40%
10b	Travaux analytiques par pays	45%	39%	48%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	C	B ou A
12	Responsabilité mutuelle	N	N	N	Y

Source : OCDE, Chapitre pays 2011.

N.B : Les enquêtes de 2006, 2008 et 2011 ont porté respectivement sur les données de 2005, 2007 et 2010.

Les engagements pris en vue d'une amélioration de l'efficacité de l'aide se sont heurtés au non-respect des promesses de financement prises par le gouvernement et les donateurs et à la faiblesse au niveau de la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

1.2.2.4 Difficultés et contraintes de réalisation

La mise en œuvre du PANEA sur la période 2007- 2012 ne s'est pas fait sans difficultés. Les principales difficultés ont été les suivantes :

- le manque de ressources pour financer la plupart des activités programmées qui constitue un handicap majeur à l'atteinte des objectifs du plan ;
- la non fonctionnalité du groupe conjoint chargé du suivi-évaluation périodique du plan;
- la faible appropriation du plan par les différents acteurs, à savoir le groupe conjoint ainsi que l'ensemble des acteurs responsables des actions ou activités programmées dans le plan d'actions ;
- l'absence d'arrimage du suivi du PANEA avec le dispositif de suivi de la SCADD ;
- la faible diffusion et dissémination du PANEA aux différents acteurs (le PANEA 2010-2012 n'a pas pu être imprimé, et les ateliers d'information et de sensibilisation programmés n'ont pas pu se tenir);
- le faible engagement du gouvernement et des PTF à appuyer la mise en œuvre du PANEA.

Outre les difficultés ci-dessus mentionnées, d'autres obstacles ont été relevés dans la mise en œuvre des différents principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ces obstacles sont liés aux difficultés de comptabilisation des flux d'aide, à leur dispersion, à la faible prévisibilité, à l'instabilité et à la volatilité de l'aide, à la multiplicité des procédures qu'aux interlocuteurs et aux conditionnalités de l'aide.

1.2.2.5 Les défis à relever en matière d'efficacité de l'aide

Malgré l'adoption et la révision par le Gouvernement du PANEA conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris et aux conclusions du Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide en vue d'une meilleure planification et une saine gestion de l'aide, les résultats atteints restent en deçà des attentes. Les défis à relever au niveau des cinq principes de la Déclaration de Paris se présentent ainsi qu'il suit:

Tableau 31 : Défis à relever par principe de la DP

Principes	Défis à relever
Appropriation	Développer et d'entretenir de pratiques participatives et transparentes de dialogue entre les différents ministères et les partenaires grâce aux cadres sectoriels de dialogue.
	Adopter la Politique nationale de l'aide et de poursuivre la Division du travail
Alignement	Améliorer la prévisibilité de l'aide par un exercice de programmation concerté entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ;
	Renforcer le pouvoir de décision des agences locales des donateurs.
Harmonisation	Instituer des périodes sans missions ;
	Elaborer et publier des calendriers des missions conjointes
Gestion axée	Ouverture de la Plateforme de gestion de l'Aide (PGA) aux PTF et son interfaçage avec

sur les résultats	le Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE) afin de faciliter la collecte et la diffusion des données sur l'aide ;
	Renforcement de dispositif au niveau des structures nationales pour un meilleur suivi des projets et programmes.
Responsabilité mutuelle	Mise en place d'un cadre cohérent d'évaluation des engagements, qui inclut une grille de performance des donneurs et une liste d'indicateurs clés de résultats ;
	Renforcement du dialogue avec la société civile et le secteur privé ;
	Opérationnalisation du plan d'actions national de renforcement des capacités.

1.2.2.6 Les bonnes pratiques

Elles traduisent les expériences réussies dans la promotion de l'efficacité de l'aide publique au développement.

En matière d'appropriation, le Burkina Faso a réalisé des progrès, notamment dans l'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la période 2000-2010 et l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) en 2010. Au titre des actions menées on peut citer :

- la tenue des revues du CSLP, avec la participation des acteurs non étatiques (OSC, secteur privé) ;
- l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement suivant un processus participatif ;
- l'adoption de politiques sectorielles en cohérence avec la stratégie nationale de développement par la plupart des ministères et institutions.

Au niveau du principe de l'alignement, des bonnes pratiques suivantes ont été enregistrées :

- l'inscription des aides projets et des appuis budgétaires dans le PIP et dans la loi de finances ;
- l'adhésion des PTF à l'approche budgétaire qui a permis un alignement sur les procédures nationales de finances publiques et de marchés publics.

En matière d'harmonisation, un certain nombre d'approches ont été adoptées en vue d'une meilleure fourniture et une bonne gestion de l'aide. Il s'agit de :

- l'adhésion et l'application des textes sur la gestion des projets et programmes entrés en vigueur depuis le 21 novembre 2008 ;
- la mise en place de cadres partenariaux de suivi dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, le développement rural et les finances publiques ;
- la meilleure coordination des donateurs avec la création en 2009 de la Troïka des PTF ;
- l'engagement des partenaires techniques et financiers dans les approches sectorielles, les groupes thématiques conjoints, les revues conjointes.

En matière de Gestion axée sur les résultats, il existe une Politique nationale de renforcement des capacités (PNRC).

En matière de responsabilité mutuelle, les meilleures pratiques portent sur :

- la revue conjointe du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- la première revue annuelle de la SCADD en mai 2012 ;
- l'élaboration régulière des rapports de mise en œuvre de la DP ;
- l'adoption d'une matrice de performance de la SCADD.

Il est à noter que l'architecture de l'aide internationale n'a pas permis d'atteindre les objectifs de développement internationalement reconnu et de manière durable et généralisée. Le bilan de l'agenda de l'efficacité de l'aide issu du Forum de haut niveau de Paris révèle la nécessité de mettre en place des politiques qui vont « au-delà l'aide » et un nouveau type de partenariats en

vue de l'efficacité du développement pour l'inclusivité, l'équité, l'égalité de genre, la durabilité de l'environnement. Dans cette perspective, les actions prioritaires devraient porter sur :

- **La mise en œuvre de l'agenda inachevée de l'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris (DP) et du Plan Programme d'action d'Accra (PAA)** à travers : l'accélération de l'accomplissement des engagements et plus particulièrement : l'utilisation des systèmes des pays partenaires, l'élimination de la conditionnalité, la promotion de la transparence, la prévisibilité de l'aide et la responsabilité mutuelle, ainsi que l'égalité des genres, des droits de l'homme et de la durabilité de l'environnement. Il est également impératif de trouver des moyens innovant pour orienter l'aide vers le développement des capacités pour la mobilisation des ressources domestiques.
- **le renforcement des capacités humaines et institutionnelles** afin de bâtir des secteurs publics et privés capables de conduire les transformations économiques nécessaires au développement.
- **La prise en compte de la dimension régionale de l'aide pour une meilleure intégration régionale** à travers le renforcement du rôle des communautés économiques régionales en tant que mécanismes principaux pour la coopération Sud-Sud. A cet effet les institutions multilatérales pourraient envisager la possibilité d'apporter un appui direct aux organisations régionales.
- **La coopération Sud-sud qui** se révèle être une approche de partenariat prometteuse de développement dans la mesure où elle favorise les échanges d'expériences entre les pays du Sud notamment les économies émergentes.
- **La mise en place de politiques qui vont au-delà de l'aide tant au niveau régional que national :**
 - *Au niveau national* il s'agira entre autres de : i) mobiliser et exploiter l'épargne et les recettes intérieures; ii) promouvoir un accès aux services financiers, en particulier de crédit et d'épargne ; iii) Renforcer les marchés financiers locaux".
 - *Au plan régional* les actions les actions prioritaire consisteront entre autre à : i) promouvoir un processus d'intégration pour élargir les marchés ; ii) faciliter la logistique afin de stimuler le commerce ; iii) rationaliser les systèmes douaniers
- **La mise en place d'une nouvelle architecture de la coopération au développement** reposant sur des partenariats créatifs qui promouvront des formes de coopération plus inclusives et équitables pour un développement durable. Cette nouvelle architecture appelle aussi à l'adoption des mécanismes dirigés par les africains pour suivre le progrès et les résultats post-Busan.

Chapitre 2 : ENJEUX DE L'EFFICACITE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

L'Efficacité de l'Aide publique au développement est inscrite au rang des principales réflexions depuis l'année 2000 avec l'adoption des OMD et a été réaffirmée lors des sommets de Paris en 2005 et d'Accra en 2008. Poursuivant dans le même sens, le 4^{ème} Forum de haut niveau tenu à Busan a étendu les engagements de la Déclaration de Paris pour intégrer de nouveaux acteurs et les adapter aux nouveaux acteurs de développement marquant ainsi le passage du concept de l'efficacité de l'aide à celui de l'efficacité de la coopération au développement.

Le Burkina Faso étant signataire de l'Accord de Partenariat de Busan, les enjeux de cet accord au plan national restent l'atteinte des résultats pérennes.

Le présent chapitre s'articule autour des points suivants : (i) les fondements de l'efficacité de la coopération au développement ; (ii) le suivi de la mise en œuvre des engagements de l'efficacité de la coopération au développement

2.1 Passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement

Capitalisant les enseignements tirés de la mise en œuvre des accords issus des précédents fora et rencontres sur l'APD et au regard de l'évolution de l'architecture de l'aide, la communauté des acteurs au développement présente à Busan a réaffirmé ses engagements pour le développement et souhaité une nouvelle forme⁷ de coopération plus efficace au service du développement.

L'architecture précédente de l'aide n'ayant pas permis d'atteindre les objectifs de développement, le forum de Busan a révélé la nécessité de mettre en place des politiques qui vont « au-delà de l'aide » et un nouveau type de partenariats en vue de consacrer le passage à l'efficacité de la coopération au développement.

Ainsi, l'efficacité de l'aide reste marquée par la Déclaration de Paris et l'efficacité de la coopération au développement par l'accord adopté à Busan. Au niveau du Burkina Faso, cette évolution a été marquée par le passage du PANEA au PANED.

2.1.1 Comparaison entre les concepts de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité de la coopération au développement

L'efficacité de l'aide est appréciée à travers sa contribution à la croissance économique et partante, l'amélioration des conditions de vie des populations. Cela suppose qu'elle ait un impact positif sur les politiques des pays bénéficiaires.

L'efficacité de la coopération au développement va au-delà de l'efficacité de l'aide pour impliquer tous les acteurs au développement, promouvoir d'autres domaines de coopération et renforcer la coopération sud-sud et la coopération triangulaire.

Le tableau ci-dessous fait ressortir les similitudes et les différences entre les deux concepts.

⁷ Cette nouvelle forme est marquée par la présence de nouveaux acteurs, de nouvelles formes de coopération ainsi que d'autres domaines de développement

Tableau 32: Similitudes et différences entre les concepts de l'efficacité de l'aide et de l'efficacité de la coopération au développement

Concepts	Efficacité de l'aide (DP)	Efficacité de la coopération au service du développement (PB)
Caractéristiques		
Similitudes	1- Au niveau des principes • appropriation des priorités de développement par les pays en développement • orientation vers les résultats • transparence et redevabilité mutuelle 2- Au niveau des indicateurs • utilisation des cadres de résultats nationaux comme outils communs par l'ensemble des acteurs concernés pour l'évaluation des performances • l'aide est davantage prévisible • l'aide est non liée • la redevabilité mutuelle • utilisation des systèmes nationaux de gestion de finances publiques et de passation de marché 3- Au niveau des acteurs • les bailleurs de fonds traditionnels (Donateurs des pays développés ou pays du nord) • les pays partenaires ou pays bénéficiaires 4- Au niveau du suivi • atteinte des résultats mesurée par enquêtes	
Différences	PRINCIPES :	
	1. Appropriation – Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption. 2. Alignement – Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux 3. Harmonisation – Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter les doublons. 4. Gestion axée sur les résultats – Les pays en développement se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation. 5. Redevabilité mutuelle – Les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.	1. Appropriation – Les pays ont plus d'influence sur les processus de développement à travers une plus large participation à la formulation des politiques de développement, un plus fort leadership dans la coordination de l'aide et une plus grande utilisation des systèmes nationaux pour l'acheminement de l'aide. 2. Partenariats inclusifs – Tous les partenaires participent pleinement - dont les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les pays en développement, ainsi que les autres donateurs, les fondations et la société civile. 3. Obtention de résultats – L'aide est axée sur un impact réel et mesurable du développement. 4. Développement des capacités – Construire la capacité des pays pour gérer leur propre future - repose aussi au cœur du PAA.
	INDICATEURS	
	12 indicateurs de suivi • Focalisé uniquement sur l'APD • Dispositif de suivi piloté par l'OCDE	10 indicateurs de suivi Va au-delà de l'APD par l'élargissement de la base géographique de l'aide au-delà des traditionnels donateurs tels que les pays émergents ; l'inclusion de nouveaux acteurs sur la base de principes partagés et d'engagements différentiels (coopération sud-sud ; coopération triangulaire ; partenariat public-privé) ; Partenariats et développement plus inclusifs (parlements, sociétés civiles) ; amélioration de la mobilisation des ressources domestiques, le financement climatique le dispositif de suivi piloté par l'OCDE et le PNUD • la prise en compte de certaines dimensions du développement (gouvernance participative, droits humains, genre, la préservation de l'environnement)

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'Accord de Partenariat de Busan capitalise les fondements de la Déclaration de Paris et se spécifie par l'élargissement à de nouveaux acteurs tels que les bailleurs de fonds émergents, le privé, la société civile et à d'autres formes de coopération (coopération sud-sud, coopération triangulaire,...).

Le suivi de mesure des progrès à l'échelle internationale est assuré par le secrétariat conjoint OCDE/PNUD pour le partenariat mondial et par uniquement l'OCDE pour la Déclaration de Paris.

2.1.2 Présentation succincte du Partenariat de Busan et appréciation des critères d'évaluation

En République de Corée, les participants ont reconnu être unis dans le cadre d'un nouveau partenariat de plus vaste portée et plus solidaire que jamais, s'appuyant sur des principes partagés, des objectifs communs et des engagements différentiels au service d'un développement international efficace. Quelle est la quintessence de ce nouveau cadre partenarial ?

2.1.2.1 Le Partenariat de Busan

Le 4^{ème} forum de haut niveau a abouti à un accord appelé « Partenariat de Busan pour une Coopération efficace au service du Développement ». Cet accord établit un cadre pour la coopération au développement qui inclut les donateurs traditionnels, les coopérateurs Sud-Sud, les pays émergents (Brésil, Inde, Chine,...), les OSC, le secteur privé, les parlementaires et les bailleurs de fonds privés. L'accord de Busan s'articule autour des principes suivants :

- l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ;
- l'orientation vers les résultats ;
- des partenariats pour le développement ouverts à tous ;
- la transparence et la redevabilité mutuelle.

2.1.2.2 Appréciation des critères d'évaluation du Partenariat de Busan

En marge du forum, un cadre partenarial dénommé « Partenariat Mondial » a été mis en place et des engagements (critères d'évaluation) ont été adoptés pour le suivi des indicateurs définis à cet effet. Ce partenariat est un forum politique inclusif rassemblant des organisations et des pays divers qui se sont engagés à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement. Ainsi, dix indicateurs mondiaux assortis d'objectifs et de cibles ont été définis. Certains de ces indicateurs sont issus de ceux de la Déclaration de Paris que les pays en développement ont identifiés au vu de leur importance.

Parmi les dix indicateurs, cinq sont suivis au niveau national et agrégés à l'échelle internationale. A ceux-ci, le Burkina Faso a associé l'indicateur 8 relatif à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Les cinq indicateurs renseignés au niveau national se présentent comme suit :

- *Indicateur 1 : la coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement.* Il mesure le degré d'utilisation des cadres de résultats des pays fournisseurs de coopération. Aussi, cet indicateur permet-il de minimiser le recours à des cadres supplémentaires et parallèles par les fournisseurs de coopération qui constituent souvent le goulot d'étranglement à la bonne exécution de certains projets/programmes de développement.
- *Indicateur 5 : la coopération pour le développement est davantage prévisible :* Cet indicateur est subdivisé en deux sous indicateurs à savoir, l'indicateur 5a dont la périodicité est annuelle et l'indicateur 5b qui a une périodicité à moyen terme. L'indicateur 5a mesure la part du financement de la coopération au développement décaissée pendant l'exercice au cours duquel elle a été planifiée par les fournisseurs de coopération. Quant à l'indicateur 5b, il évalue la part du financement de la coopération

au développement couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses au niveau national.

- *Indicateur 6 : l'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire.* Cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide comptabilisée dans le budget annuel approuvé par le parlement. Faisant référence au budget initial, cet indicateur place la formulation du budget comme élément central dans le processus d'élaboration des politiques dans tous les pays.
- *Indicateur 7 : la responsabilité mutuelle entre les acteurs de coopération au développement est renforcée par le biais d'examen inclusifs.* Il mesure la part des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles et inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus. La prise en compte de la société civile et les parlementaires rend plus inclusive la responsabilité des résultats de coopération entre les acteurs.
- *Indicateur 8 : égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes* qui mesure les efforts du Gouvernement en matière de suivi des affectations budgétaires à l'égalité hommes-femmes et de publication de l'information.
- *Indicateurs 9b : utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés.* Cet indicateur mesure le pourcentage des décaissements de fonds de coopération destinés au secteur public et qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés des pays bénéficiaires. Il réunit les indicateurs 5a et 5b de la Déclaration de Paris. La mesure de cet indicateur s'avère difficile au regard du fait qu'il doit prendre en compte des procédures nationales d'exécution du budget, de rapportage financier, d'audit et de passation de marché.

Les quatre autres indicateurs suivis au niveau mondial sont les suivants :

- *Indicateur 2 : la société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement.* L'évaluation de cet indicateur s'appuie sur l'indice CIVICUS et d'autres sources d'informations afin de fournir une appréciation préliminaire de nature qualitative sur l'état de l'environnement favorable aux OSC.
- *Indicateur 3 : l'engagement et la contribution du secteur privé au développement :* cet indicateur vise à évaluer la qualité du dialogue public-privé comme variable intermédiaire pour mesurer l'engagement du secteur privé (national et international, entreprises de différentes tailles - petite, moyenne et grande, associations professionnelles, chambres de commerce) et syndicats au dialogue à l'échelon national portant sur les politiques et stratégies concernant les réformes pertinentes pour l'environnement propice à l'investissement et au développement du secteur privé).
- *Indicateur 4 : la transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public.* C'est un indicateur composite fournissant une mesure graduée de l'état d'application du standard commun par chaque fournisseur de coopération pour le développement (mesure exacte à déterminer).
- *Indicateur 10 : l'aide est déliée.* Il est identique à l'indicateur 8 de la Déclaration de Paris et mesure le pourcentage de l'aide qui est entièrement déliée.

2.2 Enjeux de l'accord de partenariat de Busan pour le Burkina Faso

L'accord de partenariat de Busan définit des principes, objectifs et engagements pour une coopération efficace au service du développement et jette les bases d'une coopération plus élargie et plus inclusive.

Ce nouveau cadre de coopération devrait constituer une opportunité pour le Burkina Faso de résoudre voire de se soustraire de la question de l'efficacité de l'aide pour embrasser le développement à travers une coopération vraie avec tous les acteurs au développement. Cela passe nécessairement par une volonté politique, des prises de décisions sans équivoque et la mise en œuvre de mesures et/ou actions fortes.

En effet, l'indicateur 1 de l'accord permet au Gouvernement d'assurer un leadership fort vis-à-vis des fournisseurs de coopération. Néanmoins, le Gouvernement s'assurera autant que possible à rendre les systèmes plus fiables afin de susciter leur utilisation.

Le développement ne saurait être au rendez-vous si les questions transversales telles que celles liées à l'environnement ; au genre et aux droits humains sont occultées. Aussi, un accent particulier devrait être accordé à la protection de l'environnement et à travers notamment le financement climatique relatif à l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD). Par ailleurs, la programmation budgétaire sensible au genre devrait être opérationnalisée dans les départements ministériels et institutions. En outre, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour atteindre de façon équitable, une croissance durable et un développement efficace comme le révèle l'indicateur 8 de cet accord.

L'aide ne devrait plus être considérée comme une fin en soi mais plutôt un levier sur lequel l'on devrait s'appuyer pour la mise en œuvre des programmes et politiques de développement. Elle devra dans ce sens être accompagnée par une mobilisation conséquente des ressources domestiques. Le champ de coopération ne devrait plus être limité seulement aux traditionnels bailleurs de fonds. Aussi, l'architecture de cette coopération devrait être réformée avec un renforcement accru de la coopération sud-sud et triangulaire par le partage de bonnes pratiques et la réalisation de projets régionaux à travers la mutualisation des moyens financiers et sur des avantages comparatifs.

Le secteur privé tant national qu'international devrait constituer le moteur de la croissance économique. Aussi, l'implication de tous dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement et l'assainissement du climat des affaires, la mise en place de cadres appropriés pour la signature de contrats public-privés doit se poursuivre et se renforcer. En sus de ces mécanismes et mesures, le dialogue avec les Organisations de la société civile devrait se poursuivre et se consolider.

2.2.1 Le Partenariat mondial

Les travaux du Forum de Busan ont abouti à l'adoption d'une « approche mondiale légère et axée sur chaque pays » dans laquelle la coopération au service du développement se fonderait sur les besoins et les priorités des pays en développement. Cette approche serait soutenue par une structure faitière dénommée « Partenariat mondial » qui est un forum politique inclusif englobant l'ensemble des acteurs de mise en œuvre des engagements de Busan.

Quatre objectifs ont été assignés au Partenariat mondial :

- maintenir et renforcer l'élan politique en vue d'une coopération plus efficace au service du développement ;
- assurer la redevabilité concernant la mise en œuvre des engagements de Busan
- faciliter l'échange des connaissances et des enseignements ;
- soutenir la mise en œuvre des engagements de Busan au niveau de chaque pays.

Pour garantir une gestion flexible de ces objectifs, les participants au forum de Busan ont convenu que le Partenariat mondial s'appuiera sur un Comité de pilotage composé de 18 représentants régionaux. Trois d'entre eux seraient co-présidents représentant les bailleurs, les gouvernements récipiendaires et les pays sont à la fois bailleurs et récipiendaires (bailleurs de fonds de l'hémisphère sud). Dans un esprit de diversité, les Organisations de la société civile (OSC) seraient aussi dotées d'un siège aux côtés des bailleurs de fonds, des pays en développement, des parlementaires et du secteur privé. Cette mesure a confirmé l'inclusion historique des parties prenantes non gouvernementales comme membres à part entière du partenariat, tel que cela avait déjà été évoqué à Busan.

Le Partenariat mondial rassemble des organisations et des pays qui se sont engagés à renforcer l'efficacité de la coopération au développement et à soutenir la réalisation de résultats. Il prône l'engagement politique, la communication et le partage de connaissances et de meilleures pratiques entre les nombreux acteurs du développement en vue d'accroître l'impact de l'aide au niveau national et vise à soutenir la mise en œuvre d'un cadre global du développement pour l'après-2015.

Le Partenariat mondial comprend trois instances :

❖ **Les réunions de niveau ministériel**

Elles réunissent les pays, les organisations internationales, les OSC, le secteur privé et les parlementaires tous les deux ans afin :

- d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Busan;
- d'assurer la redevabilité politique ;
- de résoudre les problèmes clés.

❖ **Le comité de pilotage**

Le comité comprend 3 coprésidents et des membres qui se réunissent une fois l'an pour se pencher sur :

- le pilotage du travail au niveau ministériel ;
- l'identification des priorités et actions pour soutenir les progrès et le dialogue politique.

❖ **Le secrétariat conjoint**

L'OCDE et le PNUD constituent l'équipe d'appui qui assure le secrétariat du Comité de pilotage et des réunions ministérielles du Partenariat mondial.

A cet effet, il coordonne la conduite du suivi mondial, la production du travail analytique sur le suivi mondial des engagements de Busan et l'organisation des réunions.

2.2.2 L'organisation des enquêtes de suivi

Les engagements du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement sont suivis au niveau international par dix indicateurs de mesure des progrès par rapport à des cadres basés sur les résultats. Chaque indicateur est assorti de cibles précises à suivre régulièrement en produisant des comptes rendus périodiques et un bilan plus complet lors des discussions internationales plus larges post-OMD.

Le cadre de suivi mondial se compose : i) d'indicateurs mesurés à l'aide de données collectées au niveau de chaque pays en développement, et ii) d'indicateurs s'appuyant sur d'autres sources d'information et établis grâce à des examens documentaires et à d'autres mécanismes.

Ce cadre comprend certains indicateurs qui sont issus du cadre de suivi de la Déclaration de Paris et d'autres indicateurs qui prennent en compte les nouveaux principes et engagements de l'accord du Partenariat de Busan. Le tableau suivant présente ces dix indicateurs et leur source de renseignements:

Tableau 33 : Indicateurs de suivi et source de renseignement

N°	INDICATEURS	SOURCES DE RENSEIGNEMENT
1	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	Processus national
2	La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement	CIVICUS
3	Engagement et contribution du secteur privé au développement	Banque mondiale
4	Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public	Secrétariats de l'IATI et de l'OCDE/CAD
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible annuellement	Processus national
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible à moyen terme	Processus national
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen Parlementaire	Processus national
7	Responsabilité (redevabilité) mutuelle est renforcée par le biais d'examens parlementaires	Processus national
8	Égalité hommes femmes et autonomisation des femmes	Processus national
9a	Qualité des systèmes de GFP des pays en développement	EPIN de la Banque Mondiale
9b	Utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés	Processus national
10	L'aide est déliée	OCDE/CAD

2.2.3 Les résultats de Mexico

Le 1^{er} forum de haut niveau sur l'efficacité de la coopération au développement tenu du 15 au 16 avril 2014 à Mexico au Mexique s'inscrit dans le processus de suivi de la mise en œuvre du partenariat de Busan qui prévoit une réunion ministérielle tous les deux ans. Il avait pour objectif :

- d'examiner les progrès mondiaux dans la mise en œuvre du partenariat de Busan pour une coopération au développement plus efficace;
- de convenir de mesures pour stimuler les progrès constatés; et,
- d'inscrire l'efficacité de la coopération au développement dans l'agenda du développement mondial de l'après-2015.

Les travaux de ce 1^{er} forum ont porté sur 5 sessions plénières dont la plupart avaient trait aux principes fondamentaux du partenariat de Busan. 28 sessions thématiques se sont tenues de manière simultanée au cours de ce forum et le Burkina Faso est intervenu dans une session thématique ayant trait à l'évasion et au financement illicite.

Les thématiques discutées lors des 5 sessions plénières ont porté sur le progrès depuis Busan, le Partenariat pour la fiscalité et la mobilisation des ressources nationales pour le développement, le partage des connaissances, la coopération Sud-Sud et triangulaire, la fourniture efficace du développement dans les pays à revenu intermédiaire et l'amélioration du rôle des entreprises dans le développement.

Le forum a conclu que le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du partenariat de Busan est mitigé, par conséquent a réaffirmé l'attachement ferme aux principes de Busan. Toutefois, le

forum a recommandé d'intensifier les efforts si l'on veut atteindre les objectifs-cibles que le Partenariat mondial a fixé pour 2015.

Dans ce sens, une déclaration a été adoptée lors de cette réunion ministérielle par les ministres et tous les autres participants et dont les principales recommandations sont les suivantes :

- les pays doivent avoir une volonté politique forte afin de s'impliquer davantage dans une action audacieuse et soutenue en faveur d'un développement partagé ;
- tous les acteurs doivent travailler en synergie et en coopération ;
- les pays ainsi que les institutions au développement doivent honorer tous les engagements pris en faveur du financement du développement inclusif et durable ;
- les différents acteurs doivent changer de comportement et de mentalité pour mettre pleinement en œuvre les engagements pris.

De façon plus détaillée les recommandations suivantes ont été retenues au regard des 5 axes de l'Accord.

Axe 1. Appropriation des priorités de développement par les pays en développement

Pour cet axe, les actions suivantes sont à mener :

- renforcer l'appropriation nationale, le leadership et les capacités ;
- relancer les efforts pour consolider et utiliser les systèmes nationaux ;
- encourager tous les fournisseurs d'aide au développement à soutenir les mécanismes de coordination dirigés à l'échelon national et à y participer activement.

Axe 2. Orientation vers les résultats

Pour cet axe, l'action à mener est de favoriser l'élargissement et le renforcement des initiatives, des politiques et des instruments opérationnels mis en place en vue d'améliorer les cadres de résultats nationaux afin de mieux gérer, suivre, évaluer et communiquer les progrès.

Axe 3. Partenariats et développement inclusifs

Pour cet axe, les actions suivantes sont à mener :

- s'assurer que l'ensemble des parties prenantes et des opinions soient dûment reconnues et prises en compte dans les stratégies et politiques de développement (parlements, société civile etc.) ;
- encourager le dialogue entre les diverses parties prenantes à l'échelon national et l'adoption de mesures de soutien et inhérentes au renforcement des capacités connexes ;
- reconnaître que le secteur privé est un acteur important de la coopération au développement, en partenariat avec le secteur public qu'il faudra considérer ;
- soutenir la transition vers la résilience des Etats fragiles et touchés par un conflit ;
- encourager la Coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et le partage des connaissances par la création de réseaux pour l'échange des connaissances, l'apprentissage collégial et la coordination entre tous les partenaires au développement ;
- considérer les entreprises en tant que partenaires au développement par le développement des mécanismes de financement innovant public-privé qui partagent judicieusement les risques d'investissements, maximisent l'impact sur le développement économique, social et environnemental à côté de la rentabilité financière, et renforcent l'entrepreneuriat et l'inclusion financière.

Axe 4. Transparence et redevabilité mutuelle

Pour cet axe, les actions suivantes sont à mener :

- améliorer la disponibilité des informations sur la portée et les résultats ainsi que sur les répercussions des actions des donneurs et de leurs budgets de coopération ;

- encourager l'accélération des efforts déployés pour honorer les engagements pris à Paris, Accra et Busan en ce qui concerne la ponctualité, l'exhaustivité, la comparabilité, l'accessibilité, l'utilité et le caractère prévisionnel des informations ;
- améliorer la qualité des informations et ainsi, leur utilisation accrue, y compris le suivi des allocations de ressources affectées à l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes et leur publication en tant qu'étapes critiques vers le renforcement de la redevabilité mutuelle ;
- améliorer la disponibilité de l'information concernant la portée, les résultats, et l'impact des actions de coopération des pays partenaires

Axe 5. Mobiliser des ressources intérieures

Pour la mobilisation des ressources intérieures, les actions suivantes sont à mener :

- assurer la mobilisation adéquate des ressources intérieures publiques et privées pour soutenir le développement telle que stipulée dans le Consensus de Monterrey ;
- soutenir le renforcement des systèmes fiscaux reposant sur une assiette imposable plus large et sur une structure progressive qui soit juste et équitable ;
- renforcer et développer un secteur financier national accessible à tous, surtout aux petites et moyennes entreprises ;
- continuer à soutenir les pays à revenu intermédiaire dans leurs efforts de développement.

En définitive, le forum a permis de tirer des enseignements et réitéré le défi majeur de renforcer la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord de Partenariat de Busan en mettant un accent particulier sur le respect de l'engagement ferme d'un développement inclusif et axé sur l'être humain. A l'heure du bilan à mi-parcours, nombreux sont ceux qui ont hésité à prendre les mesures nécessaires pour un changement radical tendant à supprimer les faiblesses et les goulots d'étranglement identifiés. Il est évident qu'un changement en profondeur requiert certains réaménagements par des actions concrètes et durables comme le recommandent la déclaration qui a été adoptée.

Au Burkina Faso, le PANED en cours d'adoption, permettra de poursuivre les changements déjà opérés dans la mise en œuvre des engagements pris et d'opérationnaliser cette déclaration dont les valeurs véhiculées sont déjà prises en compte dans ledit plan d'action.

2.2.4 Suivi au niveau national

Au plan national, le suivi de la mise en œuvre des engagements de l'accord de partenariat de Busan se fait à travers la réalisation d'enquêtes de suivi et l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED).

2.2.4.1 Enquêtes de suivi des engagements de Busan

Conformément à ses engagements dans le cadre du suivi du Partenariat mondial, le Burkina Faso a organisé une première enquête sur le suivi des engagements de Busan en 2013, coordonnée conjointement par le PNUD et l'OCDE. Près de 17 donateurs ont participé à cet exercice. Pour un suivi régulier comme recommandé par le Partenariat mondial de Busan, le Gouvernement s'est à nouveau engagé à réaliser une enquête d'envergure nationale en 2014.

En effet, l'enquête 2013 a permis de fixer la cible des indicateurs de progrès jusqu'en 2015 et celle de 2014 a permis de mesurer les progrès enregistrés et les insuffisances constatées par rapport à la situation de 2013. Les enquêtes 2013 et 2014 ont été pilotées par le coordonnateur national de l'efficacité de l'aide en collaboration avec la Troïka des Partenaires techniques et financiers du Burkina Faso. Pour ces enquêtes, les résultats montrent que les objectifs ont été atteints pour deux (2) indicateurs sur les six (6) mesurés. Il s'agit de l'indicateur 7 portant sur la

redevabilité mutuelle renforcée par le biais d'examens inclusifs et de l'indicateur 8 sur l'égalité hommes–femmes et autonomisation des femmes.

En 2013, l'indicateur 5a qui porte sur la prévisibilité annuelle s'est amélioré par rapport à son niveau de 2010, passant de 75% à 88,11%. Par contre en 2014, il a connu une baisse passant de 88,11% en 2013 à 74,49% en 2014, et se situant même en deçà de sa situation de référence de 2010. Cet état de fait pourrait s'expliquer par le non-respect des critères de décaissements et la lourdeur des procédures nationales et celle des PTF.

Pour ce qui est de l'indicateur 5b, il a connu une baisse par rapport à son niveau de 2013 passant de 82,4% à 74,5% en 2014. Cette situation est imputable à un déficit d'information sur les plans de dépenses prévisionnelles à moyen terme et à l'arrimage de certains programmes de coopération à la SCADD.

Au niveau de l'indicateur 6, il a connu une baisse passant de 78,31% en 2013 à 66,1% en 2014. Cette situation serait due au décalage des cycles budgétaires des PTF et du Gouvernement et à la non inscription systématique de certains financements extérieurs (projets à gestion directe) au budget de l'Etat. A l'exception des indicateurs 7 et 8 restés constants par rapport à leur niveau en 2013, seul l'indicateur 9b a enregistré une amélioration avec une hausse de 4,38 points de pourcentage (54,4% en 2014 contre 50,02% en 2013).

Pour le cas spécifique de l'indicateur 1, sa pertinence a été reconnue par le Gouvernement qui a marqué un intérêt pour son suivi national qui se fera à terme à travers le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD. Lors de l'enquête 2013, le questionnaire y relatif n'avait pas été finalisé par le secrétariat OCDE/PNUD, ce qui n'a pas permis de le mesurer. Pour affiner la méthodologie de mesure de l'indicateur 1, une enquête pilote a été conduite par l'OCDE/PNUD entre décembre 2013 et janvier 2014 à laquelle le Burkina Faso, à l'instar d'une dizaine de pays a pris part.

Au Burkina Faso, cette enquête pilote a porté sur quatre (04) partenaires techniques et financiers que sont le Canada, la BAD, l'Union Européenne et le PNUD. Elle a permis de mesurer le degré d'utilisation de nos Cadres nationaux de résultats (CNR) par ces partenaires et de mettre également en exergue la perception que le gouvernement a de cette utilisation. Il ressort de cette enquête que ces partenaires sont à des niveaux d'utilisation satisfaisants des cadres nationaux de résultats.

Tableau 34: Niveau d'utilisation des Cadres Nationaux de Résultats

Partenaires ayant pris part à l'enquête pilote	Canada	BAD	UE	PNUD
Taux d'utilisation des CNR (%)	44	79	96	69
Perception du Gouvernement (%)	60	60	90	50

Source : feuille de calcul 2014, enquête pilote

2.2.4.2 Le plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016

L'élaboration du PANED, qui fait suite au PANEA traduit la volonté du Gouvernement du Burkina Faso à mieux encadrer et à améliorer la gestion de l'aide en vue d'obtenir des résultats de développement significatifs aussi bien dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la SCADD que dans le souci de se conformer aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat de Busan.

Le PANED est bâti sur des principes communs et des actions complémentaires du document de partenariat global de Busan, des actions stratégiques et prioritaires du Gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des PTF. Il s'articule autour d'un objectif général et d'objectifs spécifiques.

L'objectif général poursuivi par le PANED est l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement au Burkina Faso. L'atteinte de l'objectif général passe par la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- mettre l'appropriation au cœur de l'efficacité de la coopération au développement notamment en privilégiant les procédures nationales pour la gestion de l'aide et en réduisant dans le cadre partenarial les conditionnalités liées à la délivrance de l'aide;
- renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile dans le développement du pays ;
- consolider la bonne gouvernance notamment en mettant en œuvre les mesures de lutte contre la corruption et en renforçant le processus de décentralisation;
- promouvoir le genre dans les politiques de développement ;
- élargir le soutien en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Les ressources financières requises pour la mise en œuvre des activités prioritaires du PANED sont estimées à 339, 57millions de FCFA sur la période 2014-2016.

Le PANED permettra d'asseoir les bases d'un partenariat solide susceptible de promouvoir le développement économique et social du Burkina Faso. Il s'articule autour de 5 axes stratégiques retenus au regard des enjeux de l'efficacité de la coopération au développement.

Au cours de l'année 2014, des actions ont été menées dans chaque axe et la synthèse est la suivante :

➤ **Axe 1 : Renforcer l'appropriation des priorités de développement**

L'objectif poursuivi à travers cet axe est de disposer de stratégies et de politiques sectorielles en cohérence avec la SCADD. Pour ce faire, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales, sectorielles et sous sectorielles avec le budget, le budget-programme et le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ainsi qu'une meilleure conception et formulation des projets et programmes sectoriels.

Pour atteindre l'objectif visé par cet axe, 16 actions ont été identifiées pour être mise en œuvre sur la période 2014- 2016. Sur ces 16 actions, 14 ont été programmées au titre de l'année 2014. La plupart de ces actions ont été réalisées (50%) ou sont en cours de réalisation (35,71%).

Les activités réalisées de résumant à:

- l'adoption du projet de loi de finances sur la base des plafonds Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global conformément aux priorités de la SCADD ;
- l'appui aux secrétariats techniques des Cadre sectoriel de dialogue (CSD) et Cadre régional de dialogue (CRD) dans le cadre de suivi des politiques sectorielles et plans régionaux de développement ;
- la vulgarisation des documents essentiels (Programme régional de développement (PRD) et stratégies...) liés aux activités des CRD ;
- l'opérationnalisation des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) ;
- le suivi des Cadres sectoriels et régionaux de dialogue ;
- le suivi des recommandations des différents fora internationaux ;
- la participation du Burkina Faso aux différentes initiatives régionales et sous régionales.

Pour les actions en cours de réalisation, il s'agit de :

- la mise en place et l'opérationnalisation du Groupe de travail de l'efficacité de l'aide (GTEA) et du secrétariat PANED ;
- l'appui à l'élaboration et à la relecture des politiques sectorielles et des plans d'actions des départements ministériels conformément aux secteurs de planification définis ;

- les ateliers de dissémination du PANED au niveau des treize (13) régions ;
- la mise en œuvre de la tranche annuelle du Plan d'actions du Programme national de renforcement des capacités (PNRC) ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du PANED.

Les actions non réalisées concernent :

- l'adoption de la loi sur les secteurs de planification ;
- l'élaboration des documents de stratégies sur les thématiques transversales retenues par l'étude portant définition des secteurs de planification.

D'une manière générale, le processus de renforcement de l'appropriation des priorités nationales s'est poursuivi en 2014. Les actions mises en œuvre ont permis de renforcer l'opérationnalisation de 13 politiques sectorielles. Cela s'est traduit par la relecture deux politiques sectorielles et le renforcement des capacités des acteurs ainsi que des structures impliquées dans la mise en œuvre des politiques publiques. Toutefois, l'impact des actions menées sur l'amélioration de l'indicateur 1 sera limité au regard des défis qui restent à être levés. Il s'agit entre autres de l'adoption des secteurs de planification et de l'élaboration des politiques sectorielles dans les différents secteurs de planification.

➤ **Axe 2 : Promouvoir l'orientation vers les résultats de développement**

Cet axe vise la gestion et la mise en œuvre de la coopération au développement en se focalisant sur les résultats voulus et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision. Ainsi, les investissements et les efforts déployés en matière de coopération au développement doivent produire des effets durables de réduction de la pauvreté et des inégalités, de développement ainsi que permettre le renforcement des capacités par l'alignement sur les priorités nationales.

Le bilan de mise en œuvre des activités pour cet axe, fait ressortir sur dix (10) actions programmées, sept (7) réalisées et trois (3) en cours de réalisation.

Les activités qui ont été réalisées se résument à :

- l'utilisation des mesures et indicateurs de la matrice de performance de la SCADD et des matrices sectorielles comme critères de décaissement des Appuis budgétaires ;
- l'augmentation de la part de l'aide sous forme d'appuis budgétaires général et sectoriel ;
- l'augmentation de la part de l'aide utilisant les procédures nationales de passation des marchés ;
- la réduction du délai de traitement de la dépense ;
- l'accroissement du volume des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres ;
- le respect des délais de production des rapports budgétaires périodiques et des états financiers annuels ;
- la poursuite du déliement de l'aide.

Les trois (3) activités en cours de réalisation sont :

- internaliser les directives de l'UEMOA sur les réformes économiques ;
- poursuivre le renforcement des capacités des services statistiques ;
- mettre en œuvre la réforme des acteurs de la chaîne des dépenses publiques (Poursuivre la réforme sur la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique).

Toutes ces réformes réalisées en 2014 dans le domaine de la **Promotion de l'orientation vers les résultats de développement** contribueront à améliorer le niveau des indicateurs 1 et 10 de suivi des engagements de Busan.

En effet, les résultats de l'enquête pilote sur l'indicateur 1 (cf. rapport de l'enquête 2014) montrent globalement des taux au-dessus de la moyenne pour les $\frac{3}{4}$ des partenaires qui ont pris

part à cette enquête et une perception moyenne au niveau du gouvernement pour l'utilisation des cadres nationaux de résultats par ces partenaires. Quant à l'indicateur 10, son niveau pourrait s'améliorer en tenant compte des efforts faits par les partenaires dans ce sens.

➤ **Axe 3 : Mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement**

Cet axe vise la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs. Conscient que les partenariats revêtent une importance majeure pour induire des effets positifs sur le bon déroulement du processus de développement, le Gouvernement réaffirme sa volonté de développer des partenariats dynamiques avec l'ensemble des acteurs. De ce fait, il veillera au respect de l'ensemble des engagements pris de commun accord.

En 2014, sur un total de sept (7) actions programmées, deux (2) ont pu être réalisées, ce qui correspond à un taux de réalisation physique de 28,57%. Trois (3) actions sont en cours de réalisation (42,86%) et deux (2) n'ont pu être réalisées (28,57%).

Au titre des activités réalisées, on peut noter :

- la tenue effective des différentes commissions mixtes ;
- la promotion et la publication des missions conjointes.

Les activités en cours de réalisation sont celles relatives à :

- la conduite d'une étude sur la capacité d'absorption de l'aide au Burkina Faso ;
- la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route sur la division du travail ;
- l'intervention sous la forme d'approche programme dans les secteurs du développement rural, du genre et de l'énergie.

Les deux activités qui n'ont pu être réalisées sont :

- la négociation et la signature des accords-cadres de coopération ;
- l'institution d'une période sans missions.

De façon globale, le taux de réalisation des activités en 2014 pour cet axe est faible. Les actions réalisées dans le cadre de la mise en place des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement devraient contribuer à l'amélioration du niveau de l'indicateur 4 portant sur le renforcement de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de l'indicateur 5 relatif à l'utilisation de procédures ou de dispositifs communs.

➤ **Axe 4 : Promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle**

Cet axe vise à se fixer des objectifs de performance et à rendre disponible l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources y afférentes afin de les rendre plus accessibles. Un tel enjeu nécessite la mise en place d'un mécanisme commun d'appréciation et de vérification des performances à partir d'un choix bien ciblé d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact.

Sur dix-sept (17) actions programmées au titre de l'année 2014, treize (13) ont été réalisées soit un taux de 76,48%, deux (2) sont en cours de réalisation et deux (2) n'ont pas connu de réalisation.

Les activités réalisées sont :

- la mise à la disposition de l'Etat d'une programmation des appuis budgétaires à moyen terme ;
- l'amélioration des décaissements des appuis budgétaires ;
- la publication périodique des informations sur l'aide sur les Sites Web du MEF et de la DGCOOP ;
- l'élaboration et publication du RCD ;
- l'information et la sensibilisation du public sur l'efficacité de la coopération au développement ;
- l'accessibilité de la PGA à tous les utilisateurs : PTF, ONG, Administrations ;
- l'intégration de la composante régionale dans la PGA ;
- la collecte auprès des PTF des données sur l'aide et leur inscription dans le budget ;

- l'organisation des revues annuelle et sectorielle de la SCADD et la mise en œuvre des conclusions et recommandations ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rencontres MEF/Troïka ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations/orientations des rencontres politiques de haut niveau du Premier Ministre avec les PTF ;
- l'augmentation du taux de scolarisation des jeunes filles;
- le suivi et la publication du taux de progression des ressources allouées à la promotion du genre et autonomisation des femmes.

Pour les actions en cours de réalisation, il s'agit notamment:

- de prendre attache avec les organisations sous régionales pour rendre transparent dans la PGA, leur financement en direction du Pays ;
- d'intégrer la coopération sous régionale dans le rapport sur la coopération au développement.

Les deux (02) actions qui n'ont pas pu être réalisées concernent :

- l'identification des critères d'évaluation de performances des PTF ;
- l'opérationnalisation de la grille d'évaluation des PTF.

La non réalisation de ces actions s'explique par l'adoption tardive du PANED.

La mise en œuvre des actions réalisées en 2014 dans le domaine de la transparence et de la redevabilité mutuelle contribueront à améliorer le niveau des indicateurs 4, 5, 6 et 8 du suivi des engagements de Busan.

➤ **Axe 5 : Renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé**

Cet axe vise à créer des conditions favorables pour une meilleure implication de la société civile et du secteur privé dans la dynamique du processus de développement.

Dans ce sens, la mise en œuvre de la stratégie de développement du partenariat Public-Privé fera face aux besoins importants d'investissements suscités par son engagement à créer des pôles de croissance, à soutenir le processus de décentralisation et aussi à fournir des services de qualité.

Sur un total de quatorze (14) actions, quatre (4) ont été réalisées soit un taux de 28,57%, six (6) sont en cours de réalisation et quatre (4) n'ont pas été réalisées.

Au titre des actions réalisées, on peut citer :

- le suivi de la mise en œuvre des contrats signés ;
- la tenue du forum des investissements à Singapour ;
- l'implication des OSC dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption ;
- la dénonciation des cas de financements illicites et de fraude.

En ce qui concerne les actions en cours de réalisation, elles ont trait :

- au renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la Direction en charge du suivi des ONG ;
- à la signature d'une convention d'établissement avec 300 ONG;
- à la facilitation de la signature de 10 projets pilotes sous forme de PPP ;
- à l'amélioration des cadres de dialogue public-privé ;
- au renforcement des capacités des acteurs (OSC et Secteur privé) à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
- à la mise en place et l'animation d'un observatoire sur l'efficacité de la coopération au développement.

Les actions de cet axe qui n'ont pas connu leur début de mise en œuvre sont :

- l'adoption de la loi portant liberté d'association relue;

- le soutien des initiatives privées par un accompagnement technique et financier ;
- le suivi de l'évolution des nouvelles entreprises et des nouveaux emplois dans le privé ;
- l'appréciation de l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des projets et programmes appuyés par les PTF.

Les actions réalisées en 2014 dans le cadre du renforcement de la contribution de la société civile et du secteur privé permettront d'améliorer le niveau des indicateurs 2 et 3 de suivi des engagements de Busan mesurés au niveau mondial à travers des recherches documentaires.

En résumé, la mise en œuvre du PANED (2014-2016) au 31 décembre 2014 connaît un niveau de réalisation moyen. En effet sur soixante-deux (62) actions programmées :

- trente-trois (33) ont été effectivement réalisées, soit un taux de réalisation de 53,23% ;
- dix-neuf (19) sont en cours de réalisation (30,65% du total des actions) et ;
- dix (10) n'ont pas été réalisées (16,13%).

Encadré 7 : La coopération triangulaire

Au regard de l'attention particulière dont bénéficie la coopération triangulaire, il est utile de préciser en quoi elle consiste, comment elle est mise en œuvre et comment elle peut soutenir au mieux le développement.

La définition consacrée à la coopération triangulaire, entendue comme le soutien apporté par des fournisseurs de coopération pour le développement à la coopération Sud-Sud, existe depuis une trentaine d'années. Elle a implicitement été évoquée pour la première fois dans le Plan d'action de Buenos Aires de 1978 (Nations Unies, 1978) qui recommandait que les pays développés « appuient la coopération technique entre pays en développement (CTPD) » et que « tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement jouent un rôle éminent pour ce qui est de promouvoir la CTPD et d'agir comme catalyseur de celle-ci ».

Dans ce type de coopération, chaque acteur définit sa contribution en fonction de ses avantages comparatifs et assume ainsi une part de responsabilité relative aux résultats en matière de développement.

La coopération triangulaire fait intervenir un éventail de plus en plus large de partenaires.

En effet, elle implique non seulement des gouvernements, des organisations internationales mais de plus en plus des acteurs non étatiques.

Mettant généralement en jeu des pays qui présentent des similarités comme la proximité géographique, la communauté de langue, le patrimoine culturel, la coopération triangulaire est mise en œuvre dans de nombreux secteurs (agriculture, éducation, environnement, sécurité alimentaire, gouvernance et santé, sécurité et gestion des risques...). En général, ce type de coopération présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Les avantages de la coopération triangulaire reposent sur les points suivants : (i) adjonction de l'aide financière et technique des fournisseurs de coopération pour le développement ou des organisations internationales ; (ii) partage des connaissances entre tous les partenaires et renforcement des capacités de gestion de la coopération pour le développement, (iii) implication des fournisseurs de coopération pour le développement, des organisations internationales et des pays en développement dans l'atteinte de l'objectif commun de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement.

En termes d'inconvénients, on retient essentiellement le niveau élevé des coûts de transaction. Ces difficultés peuvent cependant être surmontées pour rendre la coopération triangulaire plus efficace et en renforcer l'impact.

Un point commun à de nombreux exemples de coopération triangulaire est la conjugaison d'apports de savoir-faire, de compétences, d'expériences et de ressources tant de pays développés que de pays en développement.

Chapitre 3 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, il y a eu une évolution de l'architecture de l'aide publique au développement tant au niveau des acteurs, des formes de coopération que des domaines couverts par la coopération au développement.

Ces nouvelles orientations qui sont à la base du passage de l'efficacité de l'aide à celle de la coopération au développement montrent que l'avenir de la coopération au développement sera un processus dynamique auquel tous les acteurs se doivent de s'approprier pour une meilleure gestion du développement.

Le présent chapitre se propose de se pencher sur les perspectives de la coopération au développement et de formuler des recommandations pour une coopération plus efficace.

3.1 Perspectives

Les objectifs du Millénaire pour le développement arrivent à échéance en 2015 et, pourtant bon nombre de problèmes de développement demeurent tandis que d'autres apparaissent. Ainsi, les objectifs de l'après 2015 qui font actuellement l'objet de réflexions au sein de la communauté internationale sous l'égide de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), prévoient de relever ces défis en intégrant des aspects sociaux, environnementaux et économiques dans un ensemble unique d'objectifs de développement durable.

Au niveau national, les défis au regard de cet environnement international, découleront de la vision que le gouvernement souhaite imprimer à l'APD, de sa stratégie nationale de développement et de la poursuite des efforts en matière d'efficacité de la coopération au développement. Ces efforts seront axés sur la mise en œuvre des bonnes pratiques, la définition des priorités du développement, la division du travail, l'élargissement aux nouveaux bailleurs de fonds et la transparence dans la gestion de l'aide.

Le programme mondial post 2015 en cours d'élaboration aura besoin de ressources financières importantes pour sa mise en œuvre d'où l'annonce de la tenue de la 3^{ème} rencontre internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 pour faire suite à la conférence de Monterey et de Doha sur la même thématique.

3.1.1 Au niveau international

En prélude à l'adoption du programme mondial post 2015, il est prévu la tenue de la 3^{ème} conférence internationale sur le financement du développement qui devrait aboutir à l'adoption d'une déclaration finale appelée « Accord d'Addis-Abeba ». Cette conférence devrait explorer toutes les sources de financement pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) que l'AGNU adoptera en septembre 2015 et de l'accord sur le climat attendu à Paris en décembre 2015.

3.1.1.1 Accord d'Addis-Abeba

L'accord d'Addis-Abeba, actuellement en cours de préparation sous l'égide des Nations Unies comprendra à terme les grandes orientations suivantes :

➤ **Un cadre mondial pour le financement du développement durable**

L'ambition de ce cadre est d'éradiquer la pauvreté et la faim, de réaliser une croissance économique équitable et soutenue pour un développement durable, de protéger l'environnement, et de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives où personne n'est laissé pour compte. Ce cadre vise à relever les défis de financement du développement durable dans un esprit de partenariat et de solidarité mondiale.

Ainsi, ce projet d'accord global et prospectif réaffirme le Consensus de Monterrey (2002) et la Déclaration de Doha (2008). Cet accord aura trois objectifs primordiaux : suivre des engagements pris à Monterrey et à Doha; renforcer le cadre de financement du développement durable et les moyens de mise en œuvre pour le programme de développement post 2015 ; s'assurer que les mesures qui seront prises seront examinées d'une manière appropriée, opportune et transparente.

En effet, l'accord souligne que les flux d'activités économiques et de financement ont considérablement augmenté. Les pays ont renforcé leur politique et leur cadre réglementaire. Cependant, les modèles de politiques publiques, de financements et d'investissement actuels, ne conduisent pas vers l'avenir souhaité. Il y a d'énormes financements non satisfaits pour le développement durable.

Pourtant, des solutions peuvent être trouvées à travers le renforcement de l'aide publique au développement, le déverrouillage de la transformation potentielle des personnes et le secteur privé tout en assurant que les modèles d'investissement soutiennent durablement le développement et en renforçant les environnements politiques nationaux et internationaux. Ce cadre global reconnaît que des politiques efficaces, des cadres réglementaires et des incitations appropriées à tous les niveaux sont essentielles pour le développement durable.

Ainsi les stratégies nationales doivent être soutenues par un nouveau partenariat mondial pour le développement durable, fondé sur les efforts et les responsabilités partagées par tous, en tenant compte des différentes réalités et des besoins nationaux et des impacts différenciés de politiques nationales sur les perspectives mondiales de développement durable.

Le cadre sensibilise à une mobilisation de moyens pour mettre en œuvre le programme de développement post-2015. Et pour ce faire, atteindre les ODD nécessitera une approche globale et holistique, intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, et en combinant différentes modalités et des instruments. L'accord recommande d'explorer les modalités de financement les plus efficaces, efficientes et cohérentes y compris le recours aux fonds mondiaux, en s'appuyant sur les mécanismes existants et basés sur les expériences menées par les pays.

Aussi, le projet d'accord reconnaît que le secteur privé sera un facteur déterminant dans la réalisation du développement durable, en créant la grande majorité des emplois. Les politiques publiques doivent créer un environnement propice, ainsi que le cadre de politique d'incitations pour s'assurer que l'investissement privé intègre le développement durable.

Tous ces domaines requièrent différentes combinaisons de financement public et privé, le commerce, la technologie, l'innovation, et la capacité de construire soutenue par des institutions efficaces, des politiques saines et une bonne gouvernance à tous les niveaux et un engagement fort pour relever les défis et contraintes

Pour la mise en œuvre de ces objectifs de financement du développement durable suscité, le projet d'accord prévoit la mise en place d'un programme d'action dénommé « Programme d'action d'Addis-Abeba ».

➤ **Le programme d'action d'Addis-Abeba**

Ce programme contiendrait des actions sur :

- les ressources publiques internes ;
- le secteur privé national et international ;
- le financement public international ;
- le Commerce international pour le développement durable ;
- la dette et sa viabilité ;
- la prise en compte des questions systémiques telles que la nécessité de prendre en compte
 - i) les défis liés à l'environnement, y compris les catastrophes naturelles et le changement climatique, ii) une architecture internationale plus forte, plus cohérente et plus inclusive pour améliorer la gouvernance mondiale pour le développement durable iii) une bonne régulation des marchés financiers, ainsi que l'impératif d'un filet de sécurité financière mondiale iv) le leadership de chaque pays à établir et à mettre en œuvre des politiques pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable ;
- la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ;
- l'amélioration de la disponibilité des données, la surveillance et le suivi ;
- la nécessité de tenir une conférence internationale de suivi pour examiner la progression de la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba.

Ainsi des mécanismes de suivi des progrès seront essentiels à la réalisation du développement post-2015 et le projet d'accord recommande de suivre les progrès dans la mise en œuvre des engagements pris de manière transparente et prenant en compte la responsabilité mutuelle des résultats de développement.

3.1.1.2 Adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le concept des Objectifs de développement durable (ODD) est né à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio+20, qui a eu lieu en 2012. A l'issue de cette conférence, les États membres se sont accordés sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD) qui pourraient être un outil utile pour la poursuite de l'action ciblée et cohérente en matière de développement durable. L'objectif poursuivi par ce concept est de produire un ensemble d'objectifs universellement applicables qui équilibre les trois dimensions du développement durable à savoir la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Le caractère universel des Objectifs du développement durable est un enjeu important. En effet, les Objectifs du millénaire concernaient les pays en développement. Les ODD devraient, logiquement concerner l'ensemble des pays du monde. Il serait important que la question de la cohérence des politiques puisse être abordée telle que l'impact des politiques financières, agricoles etc. sur les pays les plus pauvres.

Il n'y a pas eu d'engagements formels sur des ODD lors de la Conférence Rio+20. Cependant, différents domaines ont été proposés par des Etats et ont concerné : l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, les océans, les modes de production et de consommation durables, les villes durables, les emplois verts décents, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'éradication de la pauvreté.

Le Groupe de Travail intergouvernemental de l'AGNU sur les Objectifs de développement durable a été chargé de préparer une proposition et d'élaborer un ensemble d'objectifs et d'indicateurs mesurables. Ce groupe a soumis un rapport à l'AG des Nations unies tenue en septembre 2014 contenant une proposition sur les Objectifs de développement durable et l'Agenda de développement post-2015.

Les objectifs de développement durable en discussion et proposé par ce rapport sont au nombre de 17. L'Assemblée générale de l'ONU devant adopter ces Objectifs de développement durable est prévue du 15 au 28 septembre 2015.

3.1.2 Au niveau national

Au plan national, les perspectives en matière de coopération au développement découleront de la Politique nationale de la Coopération au développement (PNCD), de la mise en œuvre du PANED 2014-2016 et du deuxième cycle de la SCADD.

3.1.2.1 Politique nationale de la Coopération au développement

Le Burkina Faso est fortement tributaire de l'aide publique au développement que lui apportent ses partenaires au développement. Cette aide constitue une importante source de financement de ses politiques et programmes de développement. Elle est en hausse constante depuis 2000. En effet, au cours des dix dernières années, elle est passée de 629 millions dollars US en 2004 à 1148,14 millions dollars US en 2013.

Malgré cette tendance haussière au fil des années, l'aide n'a pas encore permis d'obtenir l'impact recherché en termes d'amélioration qualitative du niveau de vie des populations bénéficiaires. Cette situation a amené le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en développement, à adhérer et à suivre les différents engagements pris par la Communauté internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide qu'elle reçoit et partant améliorer la coopération au développement d'une manière générale (Déclaration de Paris, Programme d'action d'Accra et Accord de partenariat de Busan). Ces initiatives ont conduit à l'adoption de Plans d'actions (PANEA et PANED) pour leur opérationnalisation.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans d'actions, le Burkina Faso s'est prêté à trois enquêtes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2006, 2008 et en 2010 et à deux autres enquêtes sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat de Busan en 2013 et en 2014. La dernière enquête (2014) a notamment constaté que la majorité des objectifs cibles d'efficacité de la coopération au développement n'a pas été atteinte et même, a connu une régression.

Le constat montre que, nonobstant les efforts déployés pour parvenir à une meilleure efficacité et coordination de l'aide, l'absence d'une vision claire à long terme des relations de partenariat et de coopération avec les partenaires au développement demeure une contrainte majeure. En effet, la coopération au développement est menée de manière disparate par plusieurs acteurs et sans référence à une conception commune, et/ou à des orientations fermes définies par le Gouvernement.

C'est dans la perspective de remédier à cet état de fait que s'inscrit l'élaboration de la Politique nationale de la coopération au développement.

Cette politique permettra au Gouvernement de disposer d'un document qui définit ses priorités et fédère la vision de l'ensemble des acteurs en matière de coopération au développement. Elle ambitionne également de clarifier la vision et les orientations que le Gouvernement veut donner à l'aide publique au développement qu'il reçoit. De façon spécifique, ledit document mettra en exergue :

- le leadership du Gouvernement dans la gestion de l'aide ;
- la vision et les objectifs poursuivis en matière d'APD en adéquation avec les stratégies nationales et sectorielles ;
- les objectifs dans la mobilisation, l'acheminement et dans la gestion de l'aide ;
- les préférences et les choix du Gouvernement en matière d'allocation de l'aide (type d'aide, formes de coopération, instruments etc.) ;

- les choix au niveau des mécanismes de mobilisation et de coordination de l'aide existants ;
- les préférences en matière d'une meilleure division de travail et de complémentarité entre les bailleurs ;
- les critères de performances des bailleurs de fonds et du Gouvernement dans la mobilisation, l'acheminement et dans la gestion de l'aide ;
- les meilleures conditionnalités pour la délivrance de l'aide ;
- les attentes vis à vis des différents acteurs pour une amélioration et une meilleure contribution à une coopération au développement plus efficace.

3.1.2.2 Mise en œuvre du PANED 2014-2016

La mise en œuvre du PANED 2014-2016 se base sur les trois éléments fondamentaux comme suit : (i) les acteurs de mise en œuvre ; (ii) le dispositif de suivi inhérent ; (iii) et le financement des actions à mener.

➤ Les acteurs de mise en œuvre

En plus des acteurs traditionnels que sont les Gouvernements et les PTF d'autres acteurs sont prises en compte dans le concept de l'efficacité de l'aide au service du développement. De ces acteurs on peut citer : les collectivités territoriales ou l'administration décentralisée, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Tous ces acteurs ont pour rôle commun de porter une attention particulière sur la gestion du développement basée sur une vision cohérente et participative en vue d'aboutir aux résultats escomptés.

- le Gouvernement veillera à la conformité de toute aide extérieure avec les priorités identifiées du pays ; aussi est-il conduit à mener des réformes adéquates et inclusives dans le but de faciliter l'atteinte des résultats prévu par l'aide tout en créant un climat de confiance entre l'Etat et les bailleurs de fonds ;
- l'administration décentralisée veillera également à la prise en compte de l'aide publique au développement dans les plans de développement local. Elle sera responsable du suivi évaluation des projets et programmes financés par l'aide et alimentera les cadres régionaux de dialogues à travers la collecte et l'analyse des informations issues des actions menées par l'aide extérieure ;
- les OSC étant des acteurs de la promotion de la démocratie, de la lutte contre la pauvreté et de la corruption, elles sont l'œil extérieur de la gestion et du suivi des secteurs prioritaires de la politique nationale du développement.
- le secteur privé est un acteur primordial dans la promotion de l'innovation ; il participera à la création de richesses et d'emplois, la mobilisation des ressources intérieures.

➤ Les activités prévues du PANED en 2015 et 2016

Le PANED comprend cinq (5) axes stratégiques dont découlent soixante-quatre (64) actions ciblées assorties de seize (16) indicateurs de performances et de résultats. Parmi ces indicateurs, huit (8) sont du partenariat de Busan, deux (2) sont repris de la Déclaration de Paris et six (6) sont des indicateurs définis au niveau national pour prendre en compte un certain nombre de défis en termes de développement dans l'esprit des conclusions du forum de Busan. De ces 64 actions du PANED suscitées celles prévues au titre de l'année 2015 sont les suivantes :

- tenir des ateliers de dissémination du PANED au niveau des treize (13) régions pour une meilleure appropriation ;
- conduire une étude sur la capacité d'absorption de l'aide au Burkina Faso ;
- identifier des critères d'évaluation et opérationnaliser la grille d'évaluation des PTF ;

- amener 300 ONG à signer une convention d'établissement ;
- adopter la loi portant liberté d'association ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats PPP signés ;
- mettre en place et animer un observatoire sur l'efficacité de la coopération au développement.

En 2016, les actions suivantes sont aussi prévues :

- mettre en œuvre les activités prévues dans la feuille de route sur la division du travail ;
- intervenir sous la forme d'approche programme (en plus de ceux déjà existants) dans les secteurs du développement rural, genre, énergie, etc.;
- rendre accessible la PGA à tous les utilisateurs : PTF, ONG, Administrations ;
- intégrer la composante régionale dans la PGA ;
- prendre attache avec les organisations régionales pour rendre transparente dans la PGA leur financement en direction du Pays;
- intégrer la coopération régionale dans le rapport sur la coopération au développement.

3.1.2.3 Deuxième cycle de la SCADD

La SCADD 2011-2015, en tant que cadre de référence national de tous les interventions en matière de développement, est la première phase quinquennale d'une dynamique qui vise la construction progressive d'une nation solidaire, de progrès et de justice, telle que définie dans l'Etude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 ».

Aussi, considérant la proche échéance du premier cycle de la SCADD (fin 2015) et dans l'optique que le Gouvernement adopte un deuxième cycle, la nécessité de définir à temps une démarche d'élaboration a été posée par le Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD), lors de sa session ordinaire (revue annuelle de la SCADD) tenue le 29 avril 2014.

A cet effet, un projet de termes de référence (TDR) de l'élaboration du deuxième cycle de la SCADD a été élaboré avec l'implication de tous les acteurs du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD. Ce projet de TDR a été examiné le 3 février 2015, par la session extraordinaire du CNP/SCADD qui a validé la démarche participative et inclusive proposée.

En effet, les TDR validés avaient pour objectif de rendre disponible, à travers une démarche inclusive et participative, un cadre d'orientation du développement économique et social du Burkina Faso, sur la période 2016-2020, bâti sur les acquis et défis du premier cycle de la SCADD et fondé sur la contribution à la réalisation de la vision "Burkina 2025". Les principes directeurs retenus pour guider l'élaboration de ce nouveau cadre d'orientation du développement économique et social du Burkina Faso sont : (i) le leadership et l'appropriation nationale, (ii) l'équité et le genre, (iii) la participation et l'inclusion, (iv) la gestion axée sur les résultats et (v) le partenariat.

Suite à cette validation, les conclusions de la session extraordinaire du CNP/SCADD ont été entérinées par le Conseil des ministres du 4 mars 2015. Le calendrier d'élaboration proposée s'étale des mois de mai à septembre 2015.

3.2 Recommandations

En dépit des acquis obtenus, des défis restent à relever pour rendre la coopération au service du développement plus efficace. Aussi, des efforts devront-ils être consentis par tous les acteurs :

Au niveau du gouvernement des actions devraient être menées pour :

- assurer le financement du plan d'action afin de préserver les acquis de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;

- accélérer la mise en place du GTEA ;
- accélérer la diffusion et la dissémination du PANED à tous les acteurs ;
- poursuivre le processus de la division du travail, sur la base d'une analyse des avantages comparatifs de chacun ;
- améliorer le dialogue avec les PTF ;
- diligenter l'adoption des secteurs de planification ;
- prospecter les nouvelles sources de financements (domaines transversaux) ;
- poursuivre la rationalisation des projets et programmes ;
- mettre en place des procédures transparentes dans la gestion des flux de l'aide ;
- rendre compte périodiquement de la gestion de l'aide publique au développement.

En outre, des actions et/ou mesures visant à : (i) une mobilisation plus accrue des ressources domestiques à travers une amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique, (ii) un renforcement des systèmes nationaux à travers un leadership fort et une appropriation nationale, (iii) l'amélioration des échanges régionaux pour développer la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, (iv) la création d'un cadre propice pour la mobilisation des fonds de la diaspora, (v) l'assainissement du climat des affaires afin d'inciter les investisseurs privés à investir devraient également être menées pour une coopération plus efficace au service du développement.

A l'endroit des PTF, les actions devraient aboutir à :

- transmettre dans les délais les informations sur les flux d'aide ;
- contribuer au financement du PANED ;
- utiliser les systèmes nationaux de gestion de finances publiques ;
- améliorer la prévisibilité pluriannuelle de l'aide ;
- orienter et appuyer les acteurs nationaux à la recherche de nouvelles sources de financement.

A l'endroit des autres acteurs s'appropriant du processus de l'accord de partenariat mondial pour contribuer efficacement à la coopération au développement.

CONCLUSION

Depuis près de deux décennies, la mise en œuvre des accords issus des précédents fora et rencontres internationales sur l'APD n'a pas permis d'atteindre les objectifs de développement attendus au niveau de la coopération internationale. Ce constat a milité en faveur de la formulation et l'exécution de politiques qui vont au-delà de l'aide et qui s'appuient sur des partenariats plus ouverts et plus efficaces, marquant ainsi le passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement conformément à l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération. La mise en œuvre de cet accord s'est traduite au Burkina Faso par le passage du PANEA au PANED.

Le Gouvernement pour l'atteinte de ses objectifs en matière d'efficacité au développement œuvre pour l'implémentation des engagements internationaux y relatifs. Ainsi, deux plans d'actions sur l'efficacité de l'aide (PANEA et PANEA révisé) ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours (Enquête de Busan, PANED).

Des acquis ont été engrangés mais des défis restent à relever. En termes d'acquis, on peut citer entre autres : l'amélioration de la diffusion des informations sur l'aide telles que le RCD et l'enquête de suivi des engagements de Busan; la définition d'indicateurs nationaux de résultats susceptibles d'être utilisés par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la délivrance de leur appui au pays, la mise en place d'une structure chargée du suivi-évaluation auprès de chaque département ministériel.

Ces acquis ne doivent pas nous amener à occulter la non atteinte de certains objectifs dont la responsabilité est mutuellement partagée (Gouvernement et partenaires techniques et financiers).

Aussi, dans la perspective de renforcer l'efficacité de la coopération au développement, plusieurs défis sont à relever.

Ces défis concernent notamment le développement et l'entretien de pratiques participatives et transparentes de dialogue entre les différents ministères et les partenaires, l'adoption de la Politique nationale de la coopération au développement, la mise en œuvre de la Division du travail, l'amélioration de la prévisibilité de l'aide, le renforcement du pouvoir de décision des agences locales des donneurs.

Ainsi, le Gouvernement devrait afficher le leadership sur les questions liées à l'aide publique au développement et poursuivre le dialogue constructif et franc entamé avec ses partenaires au développement. Les nouveaux acteurs de la coopération au développement se doivent de s'imprégner des réalités de l'aide et de s'approprier cette nouvelle orientation en vue de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs visés. Ainsi, chacun en ce qui le concerne devrait imprimer une démarche cohérente et avisée au profit de la mise en œuvre des actions sur le plan national ou local.

CONCLUSION GENERALE

Le Burkina Faso a reçu en 2014 de ses partenaires au développement, une assistance tant technique que financière pour la réalisation de ses projets et programmes de développement. Toutefois, comme l'a révélé l'analyse des tendances, l'APD a connu en 2014 une baisse de 7,97% par rapport à 2013.

Bien que le Burkina Faso continue de bénéficier du soutien de ses partenaires pour la mise en œuvre de ses projets et programmes au développement, la question de l'efficacité de cette aide se pose avec acuité et appelle à des mesures et des actions fortes. Ainsi, il a adhéré aux engagements pris lors des différentes rencontres internationales sur l'efficacité de l'aide dont le dernier est l'Accord de partenariat de Busan.

Cet accord marque le passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement en ce sens qu'il élargit le champ de la coopération à de nouveaux acteurs et à de nouvelles formes.

A cet effet, le renforcement de certaines formes de coopération comme la coopération sud-sud, la coopération triangulaire et le partenariat public-privé pourraient constituer un complément au financement public international.

Aussi, les partenaires techniques et financiers sont-ils appelés à respecter les engagements pris notamment l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et l'amélioration de la prévisibilité pluriannuelle de l'aide. Il convient également de poursuivre le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et d'œuvrer à créer un climat socio-politique apaisé.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernard WOOD et al, Rapport Final de l'Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Phase 2, Copenhague, Juin 2011 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Bilan de mise en œuvre du plan d'actions national de l'efficacité de l'aide au développement (PANEA)*, DGCOOP, Ouagadougou, décembre 2012 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Plan d'actions national de l'Efficacité de l'Aide au Développement (PANEA 2007-2010)*, DGCOOP, Ouagadougou, juin 2007 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Plan d'actions national de l'Efficacité de l'Aide au Développement révisé (PANEA 2010-2012)*, DGCOOP, Ouagadougou, novembre 2009 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de l'enquête 2013 du suivi des engagements de l'accord de partenariat de Busan au Burkina Faso*, Ouagadougou, DGCOOP, novembre 2013 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au Burkina Faso au 31 décembre 2009*, Ouagadougou, DGCOOP, février 2010 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de mise en œuvre du plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016*, Ouagadougou, DGCOOP, décembre 2014 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Burkina Faso au 31 décembre 2008*, Ouagadougou, DGCOOP, février 2009 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport sur la Coopération au développement 2011*, DGCOOP, août 2012 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport pays de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'accord de partenariat de Busan*, Ouagadougou, DGCOOP, novembre 2014 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2014 et perspectives 2015-2018*, DGEP, mars 2015
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport sur la situation économique et financière à fin décembre 2014*, CNPE, avril 2015 ;
- Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et Emploi, *Rapport sectoriel de performance annuel 2014 du secteur jeunesse, formation professionnelle et emploi*, 2015 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de performance de l'année 2014 de la SCADD*, STN/SCADD, avril 2015 ;
- Ministère de la Santé, *Annuaire statistique 2014 de la santé*, version provisoire 2015 ;
- OCDE, *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité*, 2003 ;
- OCDE, *Déclaration de Rome sur l'harmonisation*, février 2003 ;
- OCDE et PNUD, *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, Busan, décembre 2011 ;
- ONU, *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement*, Monterrey (Mexique), mars 2002 ;
- Partenariat Mondial, *Guide du cadre de suivi du Partenariat mondial*, 1^{er} juillet 2013.

ANNEXES

ANNEXE 1. RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Bailleurs de fonds et agences	Décaissements 2013	Décaissements 2014	Var. 2013-2014 en %
Bilatéral	551,26	405,01	-26,53
Abu Dhabi	1,55	0,00	-100,00
Abu Dhabi	1,55	0,00	-100,00
Allemagne	37,69	48,57	28,88
Coopération Allemande	1,17	8,38	617,50
GIZ	14,63	15,69	7,23
KFW	21,89	24,50	11,96
Arabie Saoudite	1,46	0,02	-98,40
Fonds Saoudien	1,46	0,02	-98,40
Autriche	6,61	3,69	-44,26
Coopération autrichienne	6,61	3,69	-44,26
Belgique	0,00	8,32	-
Royaume de Belgique	0,00	8,32	-
Canada	26,82	17,75	-33,84
Agence Canadienne pour le Développement International	26,82	17,75	-33,84
Chine-Taïwan	25,56	26,81	4,88
Coopération Chinoise-Taïwanaise	25,56	26,81	4,88
Danemark	32,46	48,41	49,15
Agence Danoise pour le Développement International	32,46	48,41	49,15
Etats Unis d'Amérique	160,18	109,26	-31,78
Millennium Challenge Account- Burkina Faso	116,73	0,00	-100,00
United States Agency for International Development	43,44	109,26	151,51
France	54,65	31,73	-41,94
Agence Française de Développement	30,30	15,86	-47,66
Coopération Française	0,65	0,00	-100,00
Service de Coopération et d'Action Culturelle	23,70	15,87	-33,02
Inde	7,21	0,43	-94,08
Inde	7,21	0,43	-94,08
Italie	0,00	11,95	-

Bailleurs de fonds et agences	Décaissements 2013	Décaissements 2014	Var. 2013-2014 en %
Coopération Italienne	0,00	11,95	-
Japon	39,29	28,07	-28,55
Coopération Japonaise	39,29	28,07	-28,55
Koweït	5,93	2,16	-63,62
Fonds Koweïtien	5,93	2,16	-63,62
Luxembourg	14,18	22,69	60,01
Grand Duché du Luxembourg	9,79	22,69	131,69
Lux-développement	4,39	0,00	-100,00
Pays-Bas	39,46	1,69	-95,72
Coopération Néerlandaise	39,46	0,00	-100,00
Organisation Néerlandaise de Développement	0,00	1,69	-
Suisse	29,61	24,76	-16,37
Direction du Développement et de la Coopération	29,61	24,76	-16,37
Suède	68,60	18,71	-72,73
Agence suédoise de Développement International	42,07	15,16	-63,98
Coopération suédoise	26,53	3,55	-86,61
Multilatéral	609,71	652,45	7,01
Banque Africaine de Développement (BAD/FAD)	38,76	32,31	-16,64
Fonds Africain de Développement	38,76	32,31	-16,64
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	3,05	3,87	26,93
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	3,05	3,87	26,93
Banque Islamique de Développement	8,48	0,28	-96,74
Banque Islamique de Développement	8,48	0,28	-96,74
Banque Mondiale	193,93	262,28	35,24
Association Internationale de Développement	193,93	262,28	35,24
Banque Ouest-Africaine de Développement	9,73	30,69	215,40
Banque Ouest-Africaine de Développement	9,73	30,69	215,40
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO	5,89	14,58	147,48
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO	5,89	14,58	147,48
Fonds Monétaire International	9,61	7,53	-21,67
Fonds Monétaire International	9,61	7,53	-21,67

Bailleurs de fonds et agences	Décaissements 2013	Décaissements 2014	Var. 2013-2014 en %
Fonds OPEP	0,93	3,53	280,13
Fonds OPEP	0,93	3,53	280,13
Indépendant	30,85	0,00	-100,00
Fond Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria	30,85	0,00	-100,00
Système des Nations Unies (SNU)	149,78	103,12	-31,15
Fonds International de Développement Agricole	3,07	0,00	-100,00
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	67,26	38,34	-43,00
Fonds des Nations Unies pour la population	11,12	8,80	-20,86
Organisation Mondiale de la Santé	8,88	8,98	1,18
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	9,60	10,39	8,20
Programme Alimentaire Mondial	33,29	19,54	-41,30
Programme des Nations Unies pour le Développement	16,56	17,07	3,08
Union Européenne	158,70	194,27	22,41
Commission Européenne	0,00	0,00	-100,00
Fonds Européen de Développement	158,69	194,27	22,42
ONG Internationale	33,45	41,76	24,83
Africare	0,15	0,56	284,42
Bornefonden	0,00	2,18	-
Catholic Relief Services	6,83	10,90	59,66
Fondation Nouvelle Planète	0,70	0,00	-100,00
Helen Keller International	0,08	0,13	60,28
Helvetas Burkina Faso	1,17	2,62	124,08
Hunger Project Burkina	0,23	0,00	-100,00
Lutheran World Relief	0,00	0,86	-
Oxfam Belgique	0,00	0,11	-
Oxfam Québec	0,73	0,26	-65,12
Plan Burkina	19,61	19,35	-1,33
RES PUBLICA	3,03	2,66	-12,08
SOS Sahel International France	0,00	0,55	-
Water Aid	0,93	1,57	69,11
TOTAL	1194,43	1099,22	-7,97

ANNEXE 2. RESUME DE L'AIDE PAR INSTRUMENT DE FINANCEMENT

Bailleurs	Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST	Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	Appui Budgétaire Général	Appui budgétaire sectoriel	Aide alimentaire	Assistanc e et secours d'urgence	Total
Allemagne	4,28	36,32	5,14	2,83			48,57
Autriche	0,66	2,96				0,07	3,69
Canada	0,82	16,93					17,75
Danemark	5,22	18,17	11,05	13,97			48,41
France	4,02	21,85	5,87				31,73
Luxembourg	4,43	8,70		9,55			22,69
Pays-Bas	0,00	1,69					1,69
Suisse	4,18	13,08	7,50				24,76
Suède	5,91	7,77		2,95		2,07	18,71
Etats Unis d'Amérique		102,07			2,48	4,71	109,26
Arabie Saoudite		0,02					0,02
Belgique		8,32					8,32
Chine-Taïwan		26,81					26,81
Inde		0,43					0,43
Italie		11,95					11,95
Japon		28,07					28,07
Koweït		2,16					2,16
Système des Nations Unies (SNU)					19,54		19,54
Banque Africaine de Développement (BAD/FAD)		32,31					32,31
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique		3,87					3,87
Banque Islamique de Développement		0,28					0,28
Banque Mondiale		162,04	100,23				262,28
Banque Ouest-Africaine de Développement		30,69					30,69
Banque d'Investissements et Développement CEDEAO		14,58					14,58
Fonds OPEP		3,53					3,53
Système des Nations Unies (SNU)		81,88				1,69	83,58
Union Européenne		91,16	74,61	28,49			194,27
Fonds Monétaire International			7,53				7,53
ONG internationales		41,74				0,02	41,76

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Total	29,52	769,39	211,93	57,79	22,02	8,57	1099,22
--------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	-------------	----------------

ANNEXE 3 RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE DE FINANCEMENT

Type de financement	2013		Total	2014		Total
	Prêts	Dons		Prêts	Dons	
Bilatéral	16,94	534,32	551,26	2,61	402,40	405,01
Etats Unis d'Amérique	0,00	160,18	160,18	0,00	109,26	109,26
Allemagne	0,00	37,69	37,69	0,00	48,57	48,57
Danemark	0,00	32,46	32,46	0,00	48,41	48,41
France	0,79	53,87	53,87	0,00	31,73	31,73
Japon	0,00	39,29	39,29	0,00	28,07	28,07
Chine-Taiwan	0,00	25,56	25,56	0,00	26,81	26,81
Suisse	0,00	29,61	29,61	0,00	24,76	24,76
Luxembourg	0,00	14,18	14,18	0,00	22,69	22,69
Suède	0,00	68,60	68,60	0,00	18,71	18,71
Canada	0,00	26,82	26,82	0,00	17,75	17,75
Italie	0,00	0,00	0,00	0,00	11,95	11,95
Belgique	0,00	0,00	0,00	0,00	8,32	8,32
Autriche	0,00	6,61	6,61	0,00	3,69	3,69
Koweït	5,93	0,00	5,93	2,16	0,00	2,16
Pays-Bas	0,00	39,46	39,46	0,00	1,69	1,69
Inde	7,21	0,00	7,21	0,43	0,00	0,43
Arabie Saoudite	1,46	0,00	1,46	0,02	0,00	0,02
Abu Dhabi	1,55	0,00	1,55	0,00	0,00	0,00
France	0,79	0,00	0,79	0,00	0,00	0,00
Multilatéral	126,91	482,80	609,71	249,72	402,74	652,45
Union Européenne	0,00	158,70	158,70	0,00	194,27	194,27
Banque Mondiale	47,42	0,00	47,42	171,55	0,00	171,55
Système des Nations Unies (SNU)	0,00	146,71	146,71	0,00	103,12	103,12
Banque Mondiale	0,00	146,51	146,51	0,00	90,73	90,73
Banque Ouest-Africaine de Développement	9,73	0,00	9,73	30,69	0,00	30,69
Banque Africaine de Développement (BAD/FAD)	38,73	0,00	38,73	17,69	0,00	17,69
Banque Africaine de Développement (BAD/FAD)	0,00	0,03	0,03	0,00	14,62	14,62

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Type de financement	2013		Total	2014		Total
	Prêts	Dons		Prêts	Dons	
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO	5,89	0,00	5,89	14,58	0,00	14,58
Fonds Monétaire International	9,61	0,00	9,61	7,53	0,00	7,53
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	3,05	0,00	3,05	3,87	0,00	3,87
Fonds OPEP	0,93	0,00	0,93	3,53	0,00	3,53
Banque Islamique de Développement	8,48	0,00	8,48	0,28	0,00	0,28
Système des Nations Unies (SNU)	3,07	0,00	3,07	0,00	0,00	0,00
Indépendant	0,00	30,85	30,85	0,00	0,00	0,00
ONG Internationale	0,00	33,45	33,45	0,00	41,76	41,76
TOTAL GENERAL	143,85	1050,57	1 194,43	252,32	846,90	1099,22

ANNEXE 4. RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR INSTRUMENT ET TYPE DE FINANCEMENT

Désignation	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var - 2014-2013 en %
	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total	
Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST	0,00	110,70	110,70	0,00	29,52	29,52	-73,33
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	134,24	596,37	730,61	144,56	624,82	769,39	5,31
Appui Budgétaire Général	9,61	201,07	210,68	107,76	104,17	211,93	0,59
Appui budgétaire sectoriel	0,00	49,61	49,61	0,00	57,79	57,79	16,51
Aide alimentaire	0,00	39,51	39,51	0,00	22,02	22,02	-44,27
Assistance et secours d'urgence	0,00	53,32	53,32	0,00	8,57	8,57	-83,93
Total	143,85	1050,58	1194,43	252,32	846,90	1099,22	-7,97

ANNEXE 5. RESUME DE L'AIDE PAR SECTEURS ET SOUS-SECTEURS NATIONAUX

Secteurs et sous-secteurs principaux	Décaissements 2013	Décaissements 2014	Var - 2013- 2014 en %
APPUI PROGRAMME	201,86	200,03	-0,91
-- Appui budgétaire général	199,88	196,91	-1,49
-- Sous-Secteur Principal Non attribué	1,98	3,12	57,97
ORGANISATION, INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	141,18	168,94	19,66
-- Cartographie	1,77	0,74	-58,38
-- Informatique	0,90	0,90	0,00
-- Infrastructure	28,97	48,25	66,56
-- Matériel et équipement administratif	13,42	6,84	-49,01
-- Mesures et actions institutionnelles	90,13	97,42	8,09
---Sous-Secteur Principal Non attribué	6,00	14,79	146,54
PRODUCTION	176,12	142,04	-19,35
-- Agriculture	141,11	102,50	-27,36
-- Artisanat	2,35	1,19	-49,42
-- Elevage	4,74	2,93	-38,05
-- Environnement	17,42	15,83	-9,09
-- Mines	2,37	4,91	106,70
-- Pêche	0,12	0,02	-86,09
-- -Sous-Secteur Principal Non attribué	8,01	14,52	
SECTEURS SOCIAUX	379,23	304,76	-19,64
-- Action sociale	91,73	75,87	-17,30
-- Education et formation	90,80	85,01	-6,37
-- Information, Art et Culture	4,65	11,13	139,68
-- Santé	146,47	120,31	-17,86
-- VIH/SIDA	26,83	0,86	-96,81
-- Sous-Secteur Principal Non attribué	18,75	11,58	
SOUTIEN À LA PRODUCTION	261,49	233,26	-10,80
-- Commerce	18,44	15,19	-17,64
-- Eau et aménagements hydro agricole	106,31	121,72	14,50
-- Energie	46,23	60,52	30,91
-- Transports	89,23	28,85	-67,67
-- Sous-Secteur Principal Non attribué	1,28	6,99	
Secteur principal Non attribué	34,54	50,19	45,31
-- Sous-Secteur Principal Non attribué	34,54	50,19	45,31
TOTAL	1194,43	1099,22	-7,97

ANNEXE 6. RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR SECTEURS DE L'OCDE

Secteurs	Décaissements 2013	Décaissements 2014	Var. 2013- 2014 en %
Actions se rapportant à la dette	0,00	0,34	-
Agriculture	145,09	120,44	-16,99
Aide humanitaire	76,01	29,81	-60,78
Aide-programme et aide sous forme de produits	207,87	222,09	6,84
Banques et services financiers	0,69	20,26	2840,14
Communications	4,21	2,37	-43,60
Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	12,52	6,15	-50,90
Construction	0,02	20,58	119832,97
Destination plurisectorielle ou transversale	58,45	75,90	29,85
Distribution d'eau et assainissement	107,83	108,85	0,94
Education	86,80	78,33	-9,76
Entreprises et autres services	1,66	0,12	-92,86
Frais administratifs des donateurs	8,10	7,62	-5,86
Gouvernement et société civile	69,72	64,38	-7,66
Industries extractives	2,37	4,91	106,97
Industries manufacturières	2,74	18,29	567,59
Infrastructure et services sociaux divers	36,26	49,10	35,41
Non affecté/ non spécifié	2,93	4,63	58,05
Pêche	0,12	0,02	-86,09
Politique commerciale et réglementations	1,08	0,39	-64,41
Politique en matière de population/santé et fertilité	27,84	3,74	-86,56
Production et distribution d'énergie	47,24	43,78	-7,32
Santé	136,32	118,45	-13,11
Secteur privé	17,60	14,95	-15,06
Sylviculture	0,00	0,00	-
Secteur secondaire Non attribué	50,41	51,93	3,02
Tourisme	0,00	0,00	-
Transports et entreposage	90,53	31,73	-64,95
TOTAL	1194,43	1099,22	-7,97

ANNEXE 7. RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE DE FINANCEMENT ET PAR SECTEURS ET SOUS-SECTEURS DE L'OCDE

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
ACTIONS SE RAPPORTANT À LA DETTE	-	-	-	-	0,34	0,34	-
Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	-	-	-	0,34	0,34	-
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,34	0,34	-
AGRICULTURE	30,70	114,39	145,09	21,69	98,75	120,44	-17
-- -- -- -- -- -- -- -- Bétail	1,32	3,08	4,40	0,19	3,33	3,52	-20
Allemagne	-	-	-	-	0,49	0,49	-
Banque Africaine de Développement	-	-	-	0,19	-	0,19	-
Banque Islamique de Développement	1,32	-	1,32	-	-	-	-100
Belgique	-	-	-	-	0,74	0,74	-
France	-	0,43	0,43	-	-	-	-100
Luxembourg	-	1,38	1,38	-	1,69	1,69	22
ONG internationales	-	0,25	0,25	-	0,21	0,21	-17
Système des Nations Unies	-	1,02	1,02	-	0,21	0,21	-80
-- -- -- -- -- -- -- -- Développement agricole	2,99	13,73	16,72	1,54	28,04	29,58	77
Allemagne	-	6,24	6,24	-	7,67	7,67	23
Autriche	-	0,37	0,37	-	0,22	0,22	-40
Banque Africaine de Développement	2,01	-	2,01	0,01	-	0,01	-99
Banque Islamique de Développement	0,01	-	0,01	-	-	-	-100
Banque Mondiale	-	2,71	2,71	-	17,93	17,93	561
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,95	-	0,95	1,47	-	1,47	54
Danemark	-	2,20	2,20	-	-	-	-100
Etats Unis d'Amérique	-	0,84	0,84	-	1,88	1,88	124
Fonds OPEP	0,02	-	0,02	0,06	-	0,06	170
France	-	-	-	-	0,04	0,04	-
ONG internationales	-	0,05	0,05	-	0,01	0,01	-74
Suisse	-	1,24	1,24	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,07	0,07	-	0,29	0,29	292
-- -- -- -- -- -- -- -- Développement agricole alternatif	-	-	-	-	0,24	0,24	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,24	0,24	-

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
-- -- -- -- -- Politique agricole et gestion administrative	-	-	-	-	0,07	0,07	-
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,07	0,07	-
-- -- -- -- -- -Production agricole	3,76	73,09	76,85	2,58	24,79	27,37	-64
Allemagne	-	1,63	1,63	-	0,91	0,91	-44
Banque Africaine de Développement	1,41	-	1,41	2,52	-	2,52	79
Banque Islamique de Développement	0,52	-	0,52	-	-	-	-100
Banque Mondiale	-	7,12	7,12	-	10,62	10,62	49
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,46	-	0,46	0,06	-	0,06	-86
Canada	-	0,30	0,30	-	1,08	1,08	261
Chine-Taïwan	-	6,74	6,74	-	7,38	7,38	10
Etats Unis d'Amérique	-	50,43	50,43	-	0,50	0,50	-99
France	(0,09)	4,50	4,41	-	-	-	-100
ONG internationales	-	0,27	0,27	-	0,17	0,17	-37
Suisse	-	-	-	-	2,30	2,30	-
Système des Nations Unies	1,47	2,11	3,58	-	1,83	1,83	-49
-- -- -- -- -- Produits à usage agricole	-	2,08	2,08	-	0,09	0,09	-96
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,09	0,09	-
Suisse	-	2,08	2,08	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	0,07	-	0,07	0,11	-	0,11	47
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	0,07	-	0,07	0,11	-	0,11	47
-- -- -- -- -- Recherche agronomique	-	13,04	13,04	-	0,47	0,47	-96
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,22	0,22	-
France	-	13,04	13,04	-	-	-	-100
ONG internationales	-	-	-	-	0,24	0,24	-
-- -- -- -- -- Ressources en eau à usage agricole	14,02	0,37	14,39	5,23	3,97	9,20	-36
Abu Dhabi	1,55	-	1,55	-	-	-	-100
Allemagne	-	0,15	0,15	-	0,04	0,04	-74
Arabie Saoudite	0,78	-	0,78	0,02	-	0,02	-97
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	2,20	-	2,20	1,75	-	1,75	-21
Banque Islamique de Développement	2,62	-	2,62	0,28	-	0,28	-89
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,98	-	0,98	1,07	-	1,07	9
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO	2,85	-	2,85	-	-	-	-100

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Fonds OPEP	0,46	-	0,46	1,23	-	1,23	168
Koweït	1,33	-	1,33	0,89	-	0,89	-33
Suède	-	-	-	-	3,66	3,66	-
Système des Nations Unies	1,26	0,22	1,48	-	-	-	-100
Union Européenne	-	-	-	-	0,27	0,27	-
-- -- -- -- -- Réforme agraire	-	0,76	0,76	-	-	-	-100
Etats Unis d'Amérique	-	0,76	0,76	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Services agricoles	8,54	1,03	9,57	12,03	2,30	14,34	50
Banque Mondiale	8,54	-	8,54	12,03	-	12,03	41
Luxembourg	-	-	-	-	2,30	2,30	-
Suède	-	1,03	1,03	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Services financiers agricoles	-	0,09	0,09	-	0,12	0,12	38
Canada	-	0,09	0,09	-	0,12	0,12	38
-- -- -- -- -- Services vétérinaires (bétail)	-	0,17	0,17	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,17	0,17	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Éducation et formation dans le domaine agricole	-	1,01	1,01	-	0,58	0,58	-43
Allemagne	-	-	-	-	0,11	0,11	-
Japon	-	1,01	1,01	-	-	-	-100
ONG internationales	-	-	-	-	0,00	0,00	-
Système des Nations Unies	-	-	-	-	0,47	0,47	-
-- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	5,93	5,93	-	34,75	34,75	486
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	31,86	31,86	-
Japon	-	2,55	2,55	-	1,45	1,45	-43
ONG internationales	-	0,02	0,02	-	0,02	0,02	2
Suède	-	3,26	3,26	-	1,42	1,42	-57
Système des Nations Unies	-	0,10	0,10	-	-	-	-100
AIDE HUMANITAIRE	-	76,01	76,01	-	29,81	29,81	-61
-- -- -- -- -- Intervention d'urgence	-	49,00	49,00	-	19,85	19,85	-59
Allemagne	-	0,90	0,90	-	-	-	-100
Autriche	-	0,10	0,10	-	-	-	-100
Canada	-	-	-	-	0,61	0,61	-

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Danemark	-	-	-	-	0,44	0,44	-
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,80	0,80	-
Italie	-	-	-	-	0,16	0,16	-
Japon	-	11,21	11,21	-	2,40	2,40	-79
ONG internationales	-	0,21	0,21	-	0,36	0,36	70
Suède	-	6,80	6,80	-	1,78	1,78	-74
Système des Nations Unies	-	29,78	29,78	-	13,31	13,31	-55
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	-	0,48	0,48	-	0,96	0,96	101
Système des Nations Unies	-	0,43	0,43	-	0,42	0,42	-3
Union Européenne	-	0,05	0,05	-	0,55	0,55	957
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Reconstruction et réhabilitation	-	4,53	4,53	-	2,63	2,63	-42
Système des Nations Unies	-	4,45	4,45	-	0,55	0,55	-88
Union Européenne	-	0,08	0,08	-	2,08	2,08	2527
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	22,00	22,00	-	6,37	6,37	-71
Autriche	-	0,29	0,29	-	0,03	0,03	-91
Etats Unis d'Amérique	-	8,85	8,85	-	4,71	4,71	-47
Suède	-	12,85	12,85	-	0,74	0,74	-94
Système des Nations Unies	-	-	-	-	0,89	0,89	-
AIDE-PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS	9,62	198,25	207,87	100,23	121,86	222,09	7
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	-	5,04	5,04	-	20,04	20,04	297
Allemagne	-	-	-	-	0,58	0,58	-
Autriche	-	0,31	0,31	-	0,04	0,04	-87
Belgique	-	-	-	-	0,41	0,41	-
Canada	-	-	-	-	0,06	0,06	-
Etats Unis d'Amérique	-	0,50	0,50	-	5,49	5,49	997
Italie	-	-	-	-	6,19	6,19	-
ONG internationales	-	0,05	0,05	-	0,79	0,79	1531
Système des Nations Unies	-	3,56	3,56	-	6,35	6,35	78
Union Européenne	-	0,63	0,63	-	0,13	0,13	-80
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Soutien budgétaire	9,62	190,51	200,13	100,23	96,67	196,91	-2
Allemagne	-	1,98	1,98	-	5,14	5,14	160

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Banque Mondiale	-	69,80	69,80	100,23	-	100,23	44
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,02	-	0,02	-	-	-	-100
Danemark	-	-	-	-	11,05	11,05	-
Fonds Monétaire International	9,61	-	9,61	-	-	-	-100
France	-	8,55	8,55	-	5,87	5,87	-31
Pays-Bas	-	23,47	23,47	-	-	-	-100
Suisse	-	8,53	8,53	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,25	0,25	-	-	-	-100
Union Européenne	-	77,92	77,92	-	74,61	74,61	-4
-- -- -- -- -- -- -- -- -- --Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	2,70	2,70	-	5,15	5,15	91
Système des Nations Unies	-	0,38	0,38	-	-	-	-100
Union Européenne	-	2,32	2,32	-	5,15	5,15	122
BANQUES ET SERVICES FINANCIERS	-	0,69	0,69	5,32	14,94	20,26	2840
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel	-	0,69	0,69	5,32	0,36	5,68	730
Banque Africaine de Développement	-	-	-	5,32	-	5,32	-
Banque Mondiale	-	0,01	0,01	-	-	-	-100
Canada	-	0,67	0,67	-	-	-	-100
ONG internationales	-	-	-	-	0,36	0,36	-
Système des Nations Unies	-	0,01	0,01	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Politique des finances et gestion administrative	-	0,00	0,00	-	14,57	14,57	377831
Canada	-	-	-	-	0,36	0,36	-
Danemark	-	-	-	-	14,21	14,21	-
Union Européenne	-	0,00	0,00	-	-	-	-100
COMMUNICATIONS	-	4,21	4,21	-	2,37	2,37	-44
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Politique des communications et gestion administrative	-	0,45	0,45	-	0,59	0,59	31
Allemagne	-	-	-	-	0,59	0,59	-
Suède	-	0,45	0,45	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Radio, télévision, presse écrite	-	0,35	0,35	-	-	-	-100
Japon	-	0,35	0,35	-	-	-	-100

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
-- -- -- -- -- Technologies de l'information et de la communication (TIC)	-	3,41	3,41	-	1,78	1,78	-48
Chine-Taïwan	-	0,90	0,90	-	0,90	0,90	0
Japon	-	-	-	-	0,26	0,26	-
Luxembourg	-	-	-	-	0,62	0,62	-
Système des Nations Unies	-	2,51	2,51	-	-	-	-100
CONCOURS FOURNIS AUX ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	-	12,52	12,52	-	6,15	6,15	-51
-- -- -- -- -- En faveur des ONG internationales	-	10,85	10,85	-	1,69	1,69	-84
Etats Unis d'Amérique	-	10,65	10,65	-	-	-	-100
France	-	0,19	0,19	-	-	-	-100
Pays-Bas	-	-	-	-	1,69	1,69	-
-- -- -- -- -- En faveur des ONG locales et régionales	-	-	-	-	3,05	3,05	-
Canada	-	-	-	-	0,08	0,08	-
Suède	-	-	-	-	2,97	2,97	-
-- -- -- -- -- En faveur des ONG nationales	-	1,67	1,67	-	-	-	-100
Danemark	-	1,62	1,62	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,05	0,05	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	-	-	-	1,41	1,41	-
Japon	-	-	-	-	0,66	0,66	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,11	0,11	-
Suisse	-	-	-	-	0,63	0,63	-
CONSTRUCTION	-	0,02	0,02	20,49	0,09	20,58	119833
-- -- -- -- -- Politique de la construction et gestion administrative	-	0,02	0,02	20,49	0,09	20,58	119833
Allemagne	-	0,02	0,02	-	-	-	-100
Banque Mondiale	-	-	-	20,49	-	20,49	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,09	0,09	-
DESTINATION PLURI-SECTORIELLE OU TRANSVERSALE	5,32	53,13	58,45	21,56	54,34	75,90	30
-- -- -- -- -- Autres multi secteurs	5,32	36,02	41,35	21,56	36,77	58,34	41
Allemagne	-	2,10	2,10	-	2,14	2,14	2

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Autriche	-	1,20	1,20	-	-	-	-100
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	-	-	-	1,84	-	1,84	-
Banque Mondiale	5,32	6,46	11,78	15,64	23,51	39,15	232
Banque Ouest-Africaine de Développement	-	-	-	4,08	-	4,08	-
Canada	-	5,49	5,49	-	2,62	2,62	-52
Chine-Taiwan	-	1,29	1,29	-	1,29	1,29	0
Danemark	-	0,39	0,39	-	0,96	0,96	147
Etats Unis d'Amérique	-	6,21	6,21	-	-	-	-100
France	-	9,04	9,04	-	5,37	5,37	-41
ONG internationales	-	0,73	0,73	-	0,54	0,54	-25
Suisse	-	1,37	1,37	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,06	0,06	-	0,05	0,05	-19
Union Européenne	-	1,70	1,70	-	0,30	0,30	-82
-- -- -- -- -- Protection de l'environnement, général	-	8,99	8,99	-	10,90	10,90	21
Belgique	-	-	-	-	0,36	0,36	-
Chine-Taiwan	-	0,64	0,64	-	0,64	0,64	0
Luxembourg	-	1,36	1,36	-	1,15	1,15	-15
ONG internationales	-	0,31	0,31	-	0,06	0,06	-80
Système des Nations Unies	-	5,55	5,55	-	6,26	6,26	13
Union Européenne	-	1,13	1,13	-	2,42	2,42	115
-- -- -- -- -- -Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	8,11	8,11	-	6,67	6,67	-18
Etats Unis d'Amérique	-	0,15	0,15	-	-	-	-100
France	-	-	-	-	1,85	1,85	-
Japon	-	0,53	0,53	-	0,78	0,78	49
ONG internationales	-	0,40	0,40	-	0,33	0,33	-17
Suède	-	0,61	0,61	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	6,43	6,43	-	3,71	3,71	-42
DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT	4,83	103,01	107,83	11,72	97,13	108,85	1
-- -- -- -- -- Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle	3,29	17,30	20,59	3,90	25,95	29,85	45
Allemagne	-	5,21	5,21	-	2,88	2,88	-45

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Banque Africaine de Développement	-	0,00	0,00	-	-	-	-100
Banque Mondiale	-	11,56	11,56	-	22,98	22,98	99
Banque Ouest-Africaine de Développement	3,29	-	3,29	3,90	-	3,90	19
France	-	0,45	0,45	-	-	-	-100
ONG internationales	-	0,09	0,09	-	0,09	0,09	0
-- -- -- -- -- Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	1,54	36,03	37,57	7,82	31,42	39,25	4
Allemagne	-	5,10	5,10	-	7,01	7,01	38
Banque Africaine de Développement	1,24	0,02	1,26	4,41	0,39	4,80	279
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,30	-	0,30	3,42	-	3,42	1046
Danemark	-	11,76	11,76	-	11,79	11,79	0
France	-	0,13	0,13	-	4,55	4,55	3361
Japon	-	10,73	10,73	-	1,37	1,37	-87
ONG internationales	-	0,55	0,55	-	1,01	1,01	84
Suisse	-	2,74	2,74	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	4,07	4,07	-	4,91	4,91	21
Union Européenne	-	0,94	0,94	-	0,41	0,41	-56
-- -- -- -- -- Politique des ressources en eau et gestion administrative	-	35,01	35,01	-	28,05	28,05	-20
Allemagne	-	0,45	0,45	-	-	-	-100
ONG internationales	-	0,02	0,02	-	-	-	-100
Suède	-	11,63	11,63	-	2,95	2,95	-75
Union Européenne	-	22,91	22,91	-	25,09	25,09	10
-- -- -- -- -- Protection des ressources en eau	-	3,90	3,90	-	1,84	1,84	-53
Allemagne	-	-	-	-	0,05	0,05	-
Danemark	-	-	-	-	1,79	1,79	-
Suisse	-	1,31	1,31	-	-	-	-100
Suède	-	2,59	2,59	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	-	1,02	1,02	-	0,31	0,31	-69
ONG internationales	-	0,21	0,21	-	0,09	0,09	-59
Système des Nations Unies	-	0,81	0,81	-	-	-	-100
Union Européenne	-	-	-	-	0,23	0,23	-

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- -Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	9,74	9,74	-	9,55	9,55	-2
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	1,40	1,40	-
Japon	-	0,09	0,09	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	4,07	4,07	-	-	-	-100
Union Européenne	-	5,58	5,58	-	8,15	8,15	46
EDUCATION	4,33	82,46	86,80	5,15	73,17	78,33	-10
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Éducation de base	3,26	51,90	55,16	0,01	42,98	43,00	-22
Allemagne	-	0,01	0,01	-	2,42	2,42	16108
Autriche	-	1,12	1,12	-	-	-	-100
Banque Africaine de Développement	3,26	-	3,26	0,01	-	0,01	-100
Banque Mondiale	-	-	-	-	2,10	2,10	-
Belgique	-	-	-	-	0,05	0,05	-
Canada	-	11,38	11,38	-	5,84	5,84	-49
Danemark	-	2,14	2,14	-	1,74	1,74	-19
France	-	6,24	6,24	-	4,02	4,02	-36
Japon	-	0,16	0,16	-	16,47	16,47	10128
Luxembourg	-	1,55	1,55	-	-	-	-100
ONG internationales	-	4,16	4,16	-	4,55	4,55	9
Suisse	-	3,15	3,15	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	21,98	21,98	-	5,80	5,80	-74
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Éducation post-secondaire	1,07	2,63	3,69	5,14	1,07	6,21	68
Autriche	-	1,65	1,65	-	0,83	0,83	-50
Banque Islamique de Développement	0,93	-	0,93	-	-	-	-100
Banque Mondiale	0,14	-	0,14	5,14	-	5,14	3696
Belgique	-	-	-	-	0,00	0,00	-
Chine-Taïwan	-	0,15	0,15	-	0,15	0,15	0
France	-	0,77	0,77	-	-	-	-100
ONG internationales	-	0,05	0,05	-	0,09	0,09	88
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Éducation secondaire	-	8,48	8,48	-	10,99	10,99	30
Allemagne	-	-	-	-	0,14	0,14	-
Autriche	-	0,04	0,04	-	0,01	0,01	-69
Chine-Taïwan	-	6,34	6,34	-	7,46	7,46	18

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
France	-	-	-	-	0,52	0,52	-
Luxembourg	-	0,75	0,75	-	2,13	2,13	183
ONG internationales	-	1,34	1,34	-	0,73	0,73	-46
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Éducation, niveau non spécifié	-	11,48	11,48	-	12,50	12,50	9
Allemagne	-	0,07	0,07	-	-	-	-100
Canada	-	-	-	-	0,00	0,00	-
France	-	-	-	-	0,91	0,91	-
Japon	-	2,22	2,22	-	2,29	2,29	3
ONG internationales	-	9,19	9,19	-	9,30	9,30	1
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	7,98	7,98	-	5,64	5,64	-29
Etats Unis d'Amérique	-	0,68	0,68	-	0,51	0,51	-25
France	-	1,01	1,01	-	-	-	-100
Japon	-	3,43	3,43	-	0,94	0,94	-72
ONG internationales	-	2,86	2,86	-	-	-	-100
Suisse	-	-	-	-	4,18	4,18	-
ENTREPRISES ET AUTRES SERVICES	1,22	0,44	1,66	-	0,12	0,12	-93
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Services et institutions de soutien commerciaux	1,22	0,44	1,66	-	0,12	0,12	-9
Canada	-	0,09	0,09	-	0,12	0,12	38
France	0,88	0,36	1,24	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	0,34	-	0,34	-	-	-	-100
FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS	-	8,10	8,10	-	7,62	7,62	-6
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Frais administratifs	-	8,10	8,10	-	7,62	7,62	-6
Chine-Taïwan	-	0,32	0,32	-	0,32	0,32	0
Etats Unis d'Amérique	-	5,46	5,46	-	-	-	-100
ONG internationales	-	1,11	1,11	-	7,30	7,30	560
Pays-Bas	-	0,05	0,05	-	-	-	-100
Suisse	-	1,16	1,16	-	-	-	-100
GOVERNEMENT ET SOCIETE CIVILE	-	69,72	69,72	-	64,38	64,38	-8
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Gouvernement et société civile, général	-	60,23	60,23	-	50,76	50,76	-16
Allemagne	-	0,94	0,94	-	1,36	1,36	45

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Banque Africaine de Développement	-	0,01	0,01	-	-	-	-100
Belgique	-	-	-	-	0,19	0,19	-
Canada	-	8,75	8,75	-	1,40	1,40	-84
Chine-Taïwan	-	0,38	0,38	-	0,29	0,29	-24
Danemark	-	2,45	2,45	-	4,67	4,67	90
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	15,76	15,76	-
France	-	0,65	0,65	-	-	-	-100
Italie	-	-	-	-	1,22	1,22	-
ONG internationales	-	10,15	10,15	-	11,50	11,50	13
Suisse	-	3,43	3,43	-	0,50	0,50	-86
Suède	-	17,25	17,25	-	2,55	2,55	-85
Système des Nations Unies	-	13,52	13,52	-	5,86	5,86	-57
Union Européenne	-	2,69	2,69	-	5,45	5,45	103
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	-	0,51	0,51	-	4,71	4,71	816
Chine-Taïwan	-	0,51	0,51	-	0,51	0,51	0
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	2,60	2,60	-
Système des Nations Unies	-	-	-	-	1,60	1,60	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- --Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	8,98	8,98	-	8,91	8,91	-1
Allemagne	-	1,67	1,67	-	3,12	3,12	86
Etats Unis d'Amérique	-	0,35	0,35	-	-	-	-100
Japon	-	3,45	3,45	-	-	-	-100
Suède	-	1,83	1,83	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	1,67	1,67	-	5,79	5,79	246
INDUSTRIES EXTRACTIVES	-	2,37	2,37	-	4,91	4,91	107
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Politique de l'industrie extractive et gestion administrative	-	2,37	2,37	-	4,91	4,91	107
Banque Mondiale	-	2,37	2,37	-	4,91	4,91	107
Canada	-	-	-	-	0,01	0,01	-
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	-	2,74	2,74	16,70	1,60	18,29	568
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Agro-industries	-	0,06	0,06	-	-	-	-100
Canada	-	0,06	0,06	-	-	-	-100

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Artisanat	-	2,35	2,35	-	1,19	1,19	-49
Allemagne	-	-	-	-	0,46	0,46	-
Chine-Taiwan	-	0,75	0,75	-	0,72	0,72	-3
Suisse	-	1,60	1,60	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Développement des PME	-	0,16	0,16	-	-	-	-100
Allemagne	-	0,02	0,02	-	-	-	-100
France	-	0,14	0,14	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Fabrication d'énergie	-	-	-	16,70	-	16,70	-
Banque Ouest-Africaine de Développement	-	-	-	16,70	-	16,70	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Industrie textile, cuirs et produits similaires	-	-	-	-	0,13	0,13	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,13	0,13	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Recherche et développement technologiques	-	0,18	0,18	-	0,28	0,28	58
Allemagne	-	0,18	0,18	-	0,28	0,28	58
INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX DIVERS	0,27	35,99	36,26	0,00	49,10	49,10	35
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	-	0,86	0,86	-	2,84	2,84	232
Canada	-	-	-	-	0,03	0,03	-
Danemark	-	0,52	0,52	-	0,52	0,52	0
ONG internationales	-	0,18	0,18	-	0,39	0,39	119
Système des Nations Unies	-	0,16	0,16	-	1,91	1,91	1109
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Atténuation de l'impact social du VIH/sida	-	1,88	1,88	-	0,09	0,09	-95
Allemagne	-	1,88	1,88	-	0,09	0,09	-95
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Culture et loisirs	-	1,34	1,34	-	7,31	7,31	447
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,28	0,28	-
France	-	0,94	0,94	-	6,29	6,29	572
Suisse	-	0,32	0,32	-	0,54	0,54	69
Union Européenne	-	0,08	0,08	-	0,21	0,21	154
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Politique de l'emploi et gestion administrative	-	0,01	0,01	-	0,08	0,08	1001
Allemagne	-	0,01	0,01	-	-	-	-100

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
ONG internationales	-	-	-	-	0,08	0,08	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Renforcement des capacités statistiques	-	1,02	1,02	-	0,08	0,08	-92
Suède	-	0,99	0,99	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,03	0,03	-	0,08	0,08	165
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Services sociaux	-	5,19	5,19	-	13,05	13,05	152
Allemagne	-	2,08	2,08	-	1,40	1,40	-33
Autriche	-	0,29	0,29	-	0,78	0,78	170
Banque Mondiale	-	-	-	-	0,72	0,72	-
Belgique	-	-	-	-	6,38	6,38	-
Etats Unis d'Amérique	-	0,25	0,25	-	1,96	1,96	684
France	-	1,74	1,74	-	1,42	1,42	-19
ONG internationales	-	0,02	0,02	-	0,18	0,18	974
Suède	-	0,12	0,12	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	0,69	0,69	-	0,22	0,22	-69
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	0,27	25,70	25,98	0,00	25,64	25,65	-1
Allemagne	-	-	-	-	0,04	0,04	-
Banque Ouest-Africaine de Développement	0,27	-	0,27	0,00	-	0,00	-99
Japon	-	2,13	2,13	-	0,75	0,75	-65
ONG internationales	-	0,84	0,84	-	1,52	1,52	81
Système des Nations Unies	-	0,01	0,01	-	0,00	0,00	-98
Union Européenne	-	22,73	22,73	-	23,34	23,34	3
NON AFFECTE/ NON SPECIFIE	-	2,93	2,93	-	4,63	4,63	58
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Secteur non spécifié	-	-	-	-	0,12	0,12	-
Canada	-	-	-	-	0,12	0,12	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,00	0,00	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sensibilisation au développement	-	2,51	2,51	-	4,06	4,06	62
Canada	-	-	-	-	0,73	0,73	-
Danemark	-	-	-	-	0,36	0,36	-
Système des Nations Unies	-	2,51	2,51	-	2,97	2,97	18
Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	0,42	0,42	-	0,45	0,45	8
Système des Nations Unies	-	0,42	0,42	-	0,45	0,45	8

Secteurs/Sous-secteurs	Décaissements 2013			Décaissements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
PECHE	-	0,12	0,12	-	0,02	0,02	-86
-- -- -- -- -- Développement de la pêche	-	0,12	0,12	-	0,02	0,02	-86
Autriche	-	0,12	0,12	-	-	-	-100
ONG internationales	-	-	-	-	0,02	0,02	-
POLITIQUE COMMERCIALE ET REGLEMENTATIONS	-	1,08	1,08	-	0,39	0,39	-64
-- -- -- -- -- Facilitation du commerce	-	1,08	1,08	-	0,39	0,39	-64
Chine-Taïwan	-	0,39	0,39	-	0,39	0,39	0
Etats Unis d'Amérique	-	0,70	0,70	-	-	-	-100
POLITIQUE EN MATIERE DE POPULATION/SANTE ET FERTILITE	-	27,84	27,84	-	3,74	3,74	-87
-- -- -- -- -- Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité	-	2,68	2,68	-	2,78	2,78	3
Allemagne	-	2,09	2,09	-	2,58	2,58	23
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	0,20	0,20	-
Système des Nations Unies	-	0,59	0,59	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Lutte contre les MST et VIH/sida	-	24,95	24,95	-	0,77	0,77	-97
Indépendant	-	23,66	23,66	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	1,29	1,29	-	0,77	0,77	-41
-- -- -- -- -- Politique/programmes en matière de population et gestion administrative	-	0,20	0,20	-	0,20	0,20	0
Système des Nations Unies	-	0,20	0,20	-	0,20	0,20	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE	37,69	9,56	47,24	18,43	25,35	43,78	-7%
-- -- -- -- -- Politique de l'énergie et gestion administrative	-	-	-	3,55	-	3,55	-
Banque Mondiale	-	-	-	3,55	-	3,55	-
-- -- -- -- -- Production d'énergie (sources non renouvelables)	7,21	1,93	9,14	0,43	1,93	2,36	-74
Chine-Taïwan	-	1,93	1,93	-	1,93	1,93	0
Inde	7,21	-	7,21	0,43	-	0,43	-94
-- -- -- -- -- Recherche dans le domaine de l'énergie	-	1,01	1,01	-	-	-	-100
Japon	-	1,01	1,01	-	-	-	-100
-- -- -- -- -- Transmission et distribution d'électricité	30,47	3,11	33,58	14,46	16,76	31,22	-7

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Banque Africaine de Développement	19,45	-	19,45	-	13,48	13,48	-31
Banque Mondiale	11,03	-	11,03	14,46	-	14,46	31
Luxembourg	-	3,11	3,11	-	3,27	3,27	5
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Énergie solaire	-	0,02	0,02	-	0,24	0,24	927
Canada	-	-	-	-	0,15	0,15	-
ONG internationales	-	0,02	0,02	-	-	-	-100
Union Européenne	-	-	-	-	0,09	0,09	-
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	3,48	3,48	-	6,42	6,42	84
Chine-Taïwan	-	1,29	1,29	-	1,29	1,29	0
Union Européenne	-	2,20	2,20	-	5,14	5,14	134
SANTE	25,95	110,38	136,32	5,23	113,23	118,45	-13
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Santé de base	25,95	67,89	93,83	5,23	92,82	98,05	4
Allemagne	-	0,03	0,03	-	3,42	3,42	10204
Autriche	-	-	-	-	1,29	1,29	-
Banque Africaine de Développement	2,84	-	2,84	5,23	-	5,23	84
Banque Islamique de Développement	0,71	-	0,71	-	-	-	-100
Banque Mondiale	22,39	25,04	47,43	-	7,97	7,97	-83
Canada	-	-	-	-	4,41	4,41	-
Chine-Taïwan	-	2,51	2,51	-	2,51	2,51	0
Danemark	-	0,35	0,35	-	-	-	-100
Etats Unis d'Amérique	-	3,07	3,07	-	37,15	37,15	1112
France	-	0,43	0,43	-	0,91	0,91	114
Italie	-	-	-	-	4,39	4,39	-
Japon	-	0,14	0,14	-	-	-	-100
Luxembourg	-	-	-	-	0,05	0,05	-
ONG internationales	-	0,14	0,14	-	0,52	0,52	268
Suède	-	3,21	3,21	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	19,89	19,89	-	18,41	18,41	-7
Union Européenne	-	13,08	13,08	-	11,80	11,80	-10
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Santé, général	-	16,51	16,51	-	11,16	11,16	-32
Allemagne	-	0,01	0,01	-	3,86	3,86	34032

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Autriche	-	0,08	0,08	-	-	-	-100
Belgique	-	-	-	-	0,19	0,19	-
Chine-Taiwan	-	1,43	1,43	-	1,03	1,03	-27
Etats Unis d'Amérique	-	2,40	2,40	-	-	-	-100
Indépendant V	-	2,65	2,65	-	-	-	-100
Luxembourg	-	1,62	1,62	-	1,91	1,91	18
ONG internationales	-	0,04	0,04	-	-	-	-100
Système des Nations Unies	-	8,28	8,28	-	4,17	4,17	-50
-- -- -- -- -- -- -- -- -- --Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	25,98	25,98	-	9,24	9,24	-64
Allemagne	-	2,57	2,57	-	-	-	-100
Etats Unis d'Amérique	-	9,84	9,84	-	-	-	-100
Indépendant	-	4,54	4,54	-	-	-	-100
ONG internationales	-	0,15	0,15	-	0,26	0,26	69
Système des Nations Unies	-	8,88	8,88	-	8,98	8,98	1
SECTEUR PRIVE	3,04	14,56	17,60	14,58	0,36	14,95	-15
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Politique et stratégie d'appui au secteur privé	3,04	12,51	15,55	14,58	-	14,58	-6
Banque Mondiale	-	12,51	12,51	-	-	-	-100
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO	3,04	-	3,04	14,58	-	14,58	380
-- -- -- -- -- -- -- -- -- --Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	2,05	2,05	-	0,36	0,36	-82
Union Européenne	-	2,05	2,05	-	0,36	0,36	-82
Secteur secondaire Non attribué	3,73	46,68	50,41	7,67	44,26	51,93	3
Sous-Secteur Secondaire Non attribué	3,73	46,68	50,41	7,67	44,26	51,93	3
Allemagne	-	2,20	2,20	-	1,48	1,48	-33
Autriche	-	1,03	1,03	-	0,45	0,45	-56
Banque Africaine de Développement	-	-	-	-	0,75	0,75	-
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	-	-	-	0,15	-	0,15	-
Banque Islamique de Développement	0,25	-	0,25	-	-	-	-100
Banque Ouest-Africaine de Développement	3,47	-	3,47	-	-	-	-100
Danemark	-	11,01	11,01	-	0,88	0,88	-92
Etats Unis d'Amérique	-	-	-	-	3,43	3,43	-

Secteurs/Sous-secteurs	Décassements 2013			Décassements 2014			Var. 2013-2014 en %
	Prêt	Dons	Total	Prêt	Dons	Total	
Fonds Monétaire International	-	-	-	7,53	-	7,53	-
France	-	5,26	5,26	-	-	-	-100
Japon	-	-	-	-	0,48	0,48	-
Luxembourg	-	4,41	4,41	-	9,55	9,55	117
ONG internationales	-	0,06	0,06	-	0,13	0,13	134
Pays-Bas	-	15,94	15,94	-	-	-	-100
Suisse	-	0,32	0,32	-	16,61	16,61	5093
Suède	-	5,98	5,98	-	2,63	2,63	-56
Système des Nations Unies	-	0,49	0,49	-	6,68	6,68	1277
Union Européenne	-	-	-	-	1,19	1,19	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	17,15	73,38	90,53	3,53	28,20	31,73	-65
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Transport routier	17,15	73,10	90,24	3,53	4,64	8,17	-91
Allemagne	-	0,15	0,15	-	0,32	0,32	118
Arabie Saoudite	0,68	-	0,68	-	-	-	-100
Banque Africaine de Développement	8,51	-	8,51	-	-	-	-100
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	0,78	-	0,78	0,03	-	0,03	-96
Banque Islamique de Développement	2,12	-	2,12	-	-	-	-100
Banque Mondiale	-	8,94	8,94	-	-	-	-100
Etats Unis d'Amérique	-	59,03	59,03	-	-	-	-100
Fonds OPEP	0,45	-	0,45	2,23	-	2,23	402
France	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	4,60	-	4,60	1,27	-	1,27	-72
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-
ONG internationales	-	-	-	-	0,34	0,34	-
Suisse	-	2,37	2,37	-	-	-	-100
Union Européenne	-	2,62	2,62	-	3,98	3,98	52
-- -- -- -- -- -- -- -- -- -- Sous-Secteur Secondaire Non attribué	-	0,29	0,29	-	23,56	23,56	8072
Japon	-	0,29	0,29	-	0,22	0,22	-23
Union Européenne	-	-	-	-	23,34	23,34	-
TOTAL	143,85	1 050,58	1 194,43	252,32	846,85	1 099,22	-8

ANNEXE 8. RESUME DE L'AIDE PAR OMD

Désignation	Versements effectifs	Versements effectifs	Var - 2013-2014
Objectif 1 - Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	526,38	451,61	-14,20%
Objectif 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	66,13	32,90	-50,25%
Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	13,04	22,31	71,10%
Objectif 4 - Réduire la mortalité infantile	18,35	15,39	-16,15%
Objectif 5 - Améliorer la santé maternelle	21,18	47,07	122,27%
Objectif 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	104,34	42,36	-59,40%
Objectif 7 - Assurer un environnement durable	163,09	219,14	34,37%
Objectif 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	38,65	46,64	20,70%
Programme Secondaire Niveau 1 Non attribué	243,28	221,79	-8,83%
Total	1194,44	1099,22	-7,97%

ANNEXE 9. INVENTAIRE DES PROJETS D'AIDE EXTERIEURE : PROJETS EN COURS D'EXECUTION PAR SECTEUR

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Africare			0,06
Australian Aid	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Aide humanitaire	0,01
Rapid Assistance to Pastoralists in Sahel Region of Burkina Faso (RAPS)	Production	Agriculture	0,02
Protect your life/ Department of defender (PYL-DOD II et III)	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,02
Agence Canadienne pour le Développement International			1,77
West Africa cotton improvement Program (WACIP) (Programme de partenariat sur le coton en Afrique de l'Ouest)	Soutien à la production	Agriculture	
Appui à la mise en œuvre du PDSEB (BKF/O22)	Secteurs sociaux		
Partenariats municipaux pour le développement économique		Gouvernement et société civile	0,04
USC Canada - Programme 2010-2015		Non affecte/ non spécifié	0,01
Fonds can de recherche sur la sécurité alimentaire - phase 2		Aide-programme et aide sous forme de produits	0,01
Autochtones à la découverte du monde	Soutien à la production	Tourisme	
Améliorer la santé des mères et des enfants au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Santé	0,04
Cuso International - Envoi de volontaires 2009-2015		Non affecte/ non spécifié	0,04
Oxfam-Quebec - Envoi de volontaires 2009-2015	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,06
SACO-Coopération volontaires 2009-2015	Secteurs sociaux	Non affecte/ non spécifié	0,03
Uniterra 2015-2020		Destination plurisectorielle ou transversale	
EUMC-CECI(Uniterra) - Envoi de volontaires 2009-2015		Destination plurisectorielle ou transversale	0,13
Les enfants nous montrent le chemin	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,10
Développer les capacités des jeunes pour faire croître l'économie		Destination plurisectorielle ou transversale	0,06
La croissance économique par l'accès aux services financiers		Banques et services financiers	0,04
Technologie solaire pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine	Soutien à la production	Production et distribution	0,02

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
		d'énergie	
Compétence pour l'emploi agroalimentaire - phase de planification	Production	Agriculture	
Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL)- OUAGA - 2014/2015	Production	Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,01
Double fardeau nutritionnel	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Renforcement de la nutrition - Helen Keller International	Secteurs sociaux	Santé	0,03
Prévenir la malnutrition chez les enfants	Secteurs sociaux	Santé	0,06
Renforcement de la nutrition	Secteurs sociaux	Santé	0,14
L'initiative du H4+ santé des mères et des nouveau-nés	Secteurs sociaux	Santé	0,16
Initiative d'appui en éducation de base	Secteurs sociaux	Education	0,08
Unité d'appui au programme - Bénin/Burkina Faso 2011-2015	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,07
Extension Centre financier aux entrepreneurs-centre financier agricole (CFE-CFA)	- Production - soutien à la production	- agriculture - entreprises et autres services	0,02
Appui aux cantines scolaires dans la région du sahel au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Education	0,50
Projet d'appui aux étuveuses de riz	Production	Agriculture	0,11
Agence Danoise pour le Développement International			4,84
Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance au Burkina Faso	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,26
Appui CIFOEB et RENLAC		Non affecté/ non spécifié	0,04
Programme d'appui à la Décentralisation et aux investissements communaux (PADIC)/phase I	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	
Programme de Croissance Économique dans le Secteur Agricole - PCESA 2013-2018	Production	Banques et services financiers	1,42
LAG : appui petits projets		Destination plurisectorielle ou transversale	0,10
Appui Politique Nationale Genre (PNG), Excision et OSC : droit humain		Gouvernement et société civile	0,20
Renforcement des capacités de la police de proximité afin de promouvoir l'engagement communautaire, la confiance et la cohésion sociale		Aide humanitaire	0,04

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Appui budgétaire 2012-2015	Appui programme	Aide-programme et aide sous forme de produits	1,11
Programme sectoriel eau et assainissement	Production	Distribution d'eau et assainissement	1,18
Appui à l'éducation de base (CAST-FSDEB)	Secteurs sociaux	Education	0,17
Contribution au PC FONAENF	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Infrastructure et services sociaux divers	0,05
Contribution au projet EFORD via ONG / Trade			0,09
Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) (Nouveau)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,18
Agence Française de Développement			1,59
Programme National Approvisionnement en Eau et d'Assainissement, AFD au Volet Rural (PN-AEPA)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,45
Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation technique	Secteurs sociaux	Education	0,05
Projet d'appui au développement sanitaire (PADS)	Secteurs sociaux	Santé	0,09
Appui Budgétaire Général (ABG) 2012-2014	Appui programme	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,59
Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB)	Secteurs sociaux	Education	0,40
Agence suédoise de Développement International			1,52
Appui à DIAKONIA	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,11
Appuis aux ONG et Associations diverses	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,30
Appui au plan stratégique du Ministère de la Promotion des Droits Humains et de la promotion civique	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,04
Programme d'Appui au Secteur Forestier du Burkina (PASF BKF/019)	Production		0,23
Enquête Multisectorielle Continue (EMC)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs		0,04
Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)	Soutien à la production	Agriculture	0,37
Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et	Soutien à la production	Distribution d'eau et	0,30

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
d'Assainissement (PN-AEPA)		assainissement	
Projet Barrages d'adaptation aux changements climatiques/Ministère Agriculture et Hydr.	Production	Agriculture	0,14
Association Internationale de Développement			26,23
Projet d'Appui au Secteur de la Santé et du Sida (PASS)	Secteurs sociaux	Santé	
Projet d'appui au développement du secteur minier	Production	Industries extractives	0,49
Programme Santé et Nutrition	Secteurs sociaux	Santé	
Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	Secteurs sociaux	Education	0,51
Growth and Competitiveness Credit 1 to 3	Appui programme	Aide-programme et aide sous forme de produits	10,02
Projet d'infrastructures aéroport de Donsin	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Construction	2,05
Projet Pôle de Croissance de Bagré	Soutien à la production	Agriculture	1,79
Projet Sectoriel eau en milieu urbain (Urban Secteur Water Project)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	2,30
Projet "Emploi des jeunes et développement des compétences"(PEJDC)	Secteurs sociaux	Education	0,21
Projet d'appui au secteur de l'électricité	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,35
Projet filet sociaux	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,07
PNGT2 phase 3	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	1,56
Projet de santé de la reproduction	Secteurs sociaux	Santé	0,80
Projet d'appui aux collectivités territoriales (PACT)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	2,35
Projet d'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire(PAPSA)	Production	Agriculture	1,06
Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE)	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	1,45
Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP)	Production	Agriculture	1,20
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique			0,39
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Soutien à la production	Agriculture	0,17

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Projet de construction du CHR de Ziniaré			0,01
Projet de construction de la route Ouahigouya Thiou frontière du Mali	Soutien à la production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,18
Projet de Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako Gourma	Production	Agriculture	0,01
Banque Islamique de Développement			0,03
Projet de développement agricole en aval des petits barrages Est/BF	Soutien à la production	Agriculture	0,03
Banque Ouest-Africaine de Développement			3,07
Projet de renforcement des capacités de la centrale de Komsilga	Soutien à la production	Industries manufacturières	1,67
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Soutien à la production	Agriculture	0,11
Aménagement Hydrau-Agricole dans la Région du Liptako NGourma Phase III	Production	Agriculture	0,14
Programme de Valorisation en Eau dans le Nord (PVEN)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,34
Projet de construction de la route Ouahigouya Thiou frontière du Mali	Soutien à la production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,41
Projet réseau d'assainissement Ouagadougou (complément)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,39
Projet d'aménagement hydro agricole de Soum/Boulkiemdé	Soutien à la production	Agriculture	0,01
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO			1,46
Projet d'implantation d'une usine de transformation de tomates et de mangue à Loumbila	Soutien à la production	Secteur privé	1,46
Bornefonden			0,22
Projet CIQUE	Secteurs sociaux	Education	0,03
Projet DI/PAQUE (projet d'amélioration de la qualité de l'éducation)	Secteurs sociaux	Education	0,01
Projet DIPE (Développement Intégré de la Petite enfance)	Secteurs sociaux	Education	0,02
Programme de développement des activités génératrices de revenus en milieu rural	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,02
Programme de promotion des droits des enfants et protection des enfants	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,01
Programme d'amélioration de l'accès à la santé et de la santé maternelle	Secteurs sociaux	Santé	0,04

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
et infantile			
Programme d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation	Secteurs sociaux	Education	0,09
Catholic Relief Services			1,09
MCF Expanding Financial Inclu	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,04
SILC,Animal Fairs, and traini	Production	Agriculture	0,02
MYAP	Secteurs sociaux	Education	0,46
LDS_Emergency Response for mal	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,02
Kom Yilma	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,01
Helping Hands Phase II	Soutien à la production	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Burkina Faso strategic DF SILMIDO	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Construction	0,01
General Operating fund	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Frais administratifs des donateurs	0,33
Food for Education	Secteurs sociaux	Education	0,16
Coopération Allemande			0,84
Financement de contraceptives	Secteurs sociaux	Santé	0,22
Sécurité alimentaire, province de Ioba	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,03
Assistance à la qualité de vie de personnes vivant avec un handicap au nord du Burkina Faso	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Appui au renforcement de la gestion des maladies infectieuses	Secteurs sociaux	Santé	0,12
Appui à l'élevage	Production	Agriculture	0,05
Appuis aux médias	Secteurs sociaux	Communications	0,06
Prévention de la malnutrition, aide humanitaire	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Centre de compétence et de formation gestion de ressources naturelles	Secteurs sociaux	Agriculture	0,01
Agriculture et sécurité alimentaire, Yatenga	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,02
Amélioration éducation et sécurité alimentaire	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,01

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Education inclusive, Garango	Secteurs sociaux	Education	0,02
Appuis aux institutions de l'artisanat	Production	Industries manufacturières	0,05
Programme de Construction d'Ecoles au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Education	0,14
Approvisionnement en eau potable et protection des eaux et des sols	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,01
Centre de formation technique et commerciale à Bobo Dioulasso	Secteurs sociaux	Education	0,01
Projet de Développement Intégré - UFC-Dori: Utilisation Rationnelle des Ressources en Eau	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,04
Construction d'écoles et approvisionnement en eau potable dans les départements de Piéla et Bilanga	Secteurs sociaux	Education	0,01
Coopération Chinoise-Taïwanaise			2,68
Arrangement particulier relatif à la subvention médicale	Secteurs sociaux	Santé	0,04
Projet d'appui à l'éducation et à l'alphabétisation	Secteurs sociaux	Construction	
Introduction de la Technologie photovoltaïque	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,13
Projet de renforcement des capacités du laboratoire d'analyse du bureau national des sols	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,03
Projet de construction et d'équipement du Village Artisanal de Bobo Dioulasso	Production	Industries manufacturières	0,07
Tranche 2011-2012 et tranche 2013-2014 de l'appui à la mise en œuvre du CSLS-IST 2011-2015	Secteurs sociaux	Santé	0,03
Renforcement des capacités logistiques du 25 ^{ème} RPC et des forces Armées Nationales	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,05
Projet d'appui à l'éducation et à l'alphabétisation par l'éclairage PV-LFP-Led (une lampe pour l'Afrique)	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,19
Projets à l'initiative de l'ambassade	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,13
Assistance Technique au MAH pour la gestion des réseaux d'irrigation et de l'exploitation rizicole à Bagré	Production	Agriculture	0,03
Projet de construction de centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et centres médicaux	Secteurs sociaux	Santé	0,13

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Appui à la consolidation des acquis et à la valorisation de la production dans le cadre des Engagements nationaux	Production	Agriculture	0,19
Assistance technique à la gestion de l'hôpital national blaise COMPAORE	Secteurs sociaux	Santé	0,06
Renforcement de Capacités de suivi et d'évaluation de l'Ambassade	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Frais administratifs des donateurs	0,03
Renforcement des capacités du suivi-évaluation du secrétariat permanent des engagements nationaux (SPEN)	Secteurs sociaux	Education	0,02
Projet "centre de promotion des échanges commerciaux et de l'investissement"	Soutien à la production	Politique commerciale et réglementations	0,04
Projet d'appui institutionnel en équipements informatiques et réduction de la fracture numérique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Communications	0,06
Projet renforcement de la sécurité informatique et de la communication	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Communications	0,03
Appui au développement durable	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,06
Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle(PRFP)	Secteurs sociaux	Education	0,71
Projet de promotion de l'enseignement de la langue chinoise	Secteurs sociaux	Education	0,04
Mission Médicale Chinoise	Secteurs sociaux	Santé	0,10
Projet Riz Pluvial et la mécanisation agricole	Production	Agriculture	0,51
Coopération Italienne			1,20
Renforcement des capacités pour le suivi de l'insécurité alimentaire au Sahel	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,10
Réduction de la mortalité de l'enfant et lutte contre la malnutrition en Afrique de l'Ouest	Secteurs sociaux	Santé	0,15
Appui au développement à la commune de Dori		Aide-programme et aide sous forme de produits	0,07
Lutte contre la désertification et renforcement de la sécurité alimentaire province du Boulkiemdé	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,03
Sur les chemins de la santé : projet de lutte contre la malnutrition	Secteurs sociaux	Santé	0,06
Unité mobile de secours d'urgence des enfants de la rue	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,01

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Initiative d'urgence en faveur des populations vulnérables du Burkina Faso	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,13
L'éducation et l'hygiène-stratégie pour une croissance adéquate des enfants en milieu rural au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Santé	0,06
La lutte contre le paludisme au Burkina Faso. Formation et recherche en paludologie	Secteurs sociaux	Santé	0,13
Amélioration de l'apiculture pour la sécurité alimentaire dans les provinces de Gnagna, Komondjari, Tapoa, Kénédougou et Léraba	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,10
BanFGM : pour l'élimination des Mutilations Génitales Féminines	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,07
GCP/INT/092/ITA Développement des techniques de collecte d'eau de surface à petite échelle pour l'amélioration de la production agricole, d'adaptation aux changements climatiques dans les sites pilotes en Tunisie et dans la commune de Dori	Production	Agriculture	
Réseau d'achats pour la sécurité alimentaire au Burkina Faso	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,05
Santé et nutrition de la mère et de l'enfant dans la région du Centre Ouest	Secteurs sociaux	Santé	0,04
Semer l'Avenir. La connaissance au profit de la sécurité alimentaire	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,06
Amélioration de la sécurité alimentaire et empowerment de la femme au Boulgou		Aide-programme et aide sous forme de produits	0,02
Femmes et développement rural inclusif comme moyen pour parvenir à la sécurité alimentaire au Burkina Faso		Aide-programme et aide sous forme de produits	0,06
Aide-moi à exister. Soutenir la modernisation de l'état civil au Burkina Faso à travers le programme Bravo	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,02
Renforcement de la justice des mineurs au Burkina Faso. Projet en appui au Tribunal des mineurs de Bobo Dioulasso.		Gouvernement et société civile	0,05
Coopération Japonaise			2,81
Amélioration de la productivité alimentaire et des revenus des ménages à travers la création et la promotion des sites de référence	Soutien à la production		0,02
appui aux ONG (Japon)		Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,07
Protection and assistance to malian refugees in Burkina Faso (UNHCR)	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,24

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Conseiller Technique auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	Production		0,03
Conseiller Technique auprès du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	Secteurs sociaux	Education	0,01
Projet de Plan Directeur de l'Aménagement des Réseaux Logistiques pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest		COMMUNICATIONS	0,03
Projet d 'Appui à la Formation Continues des Enseignants en matière de Science et de Mathématique à l'Ecole Primaire Phase II (SMASE II)	Secteurs sociaux	Education	0,09
Projet cartographie topographique numérique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Infrastructure et services sociaux divers	0,07
Autre Programme de stage	Secteurs sociaux	Education	0,10
Autre Programme de Volontaires	- Production - secteurs sociaux - soutien à la production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,08
Conseillère à la coordination des projets TICAD pour le développement des Infrastructures du Transport et de l'Energie à l'UEMOA	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,02
Projet d'Appui à l'amélioration de la Gestion des établissements scolaires à travers le COGES	Secteurs sociaux	Education	0,13
Projet d'amélioration du système durable d'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement dans la région sahélienne en Afrique: cas du Burkina Faso	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,14
Etude préparatoire du projet de construction de l'école nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Kaya	Secteurs sociaux	Education	1,64
Projet de renforcement de la production du sésame	Production	Agriculture	0,04
Projet d'appui à l'élaboration d'un schéma directeur pour la promotion d'une agriculture orienté vers le marché	Production	Agriculture	0,10
Coopération autrichienne			0,37
Contribution to the Ebola Response in Burkina Faso	Secteurs sociaux	Santé	0,13
Nutritional and ecological benefits of forest and tree cover on vegetable collection, production and consumption in semi arid areas Ethiopia and Burkina Faso	Production	Agriculture	0,01

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Threats to priority food tree species in Burkina Faso: drivers of resource losses and mitigation measures	Production	Agriculture	0,01
Programme autrichien d'éducation supérieure et de recherche pour le développement (APPEAR)	Secteurs sociaux	Education	0,02
ONG autrichiennes	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,08
Etude de cas Burkina Faso: le nexus sécurité alimentaire, eau et énergie	- Production - soutien à la production	Agriculture	0,01
Fonds de micro-projets			0,01
Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels au Burkina Faso (PAPS-EFTP)	Secteurs sociaux	Education	0,07
Projet de renforcement des capacités de la FECOPAO (PRCF)	Secteurs sociaux		0,04
Coopération suédoise			0,36
Appui à l'INSD (Coopération technique)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,10
Aide humanitaire d'urgence à l'UNHCR	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,09
Aide humanitaire d'urgence de PMU South and East 2014	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,04
Appui aux Projets humanitaires des ONG (Action contre la faim, Oxfam, Save the Children, ...)	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,07
Aide humanitaire d'urgence de Forum Syd 2014-2016	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,01
Aide du conseil Norvégien des Réfugiés	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,04
Direction du Développement et de la Coopération			2,48
Accord d'Aide Budgétaire Générale 2013/2016			0,75
Développement rural	Production	Agriculture	0,23
FAO	Production	Agriculture	
Projet d'assistance technique à la cour des comptes			0,01
Autres (Micro réalisation du BUCO et Crédit accordé par le BUCO)			0,27
Projet d'assistance technique à la Direction Générale des Impôts			0,01
Réforme de l'Etat, décentralisation, administration locale et participation citoyenne			0,61

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Culture	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,05
Genre et gouvernance	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,06
Appui à la société civile	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,05
Education et formation professionnelle	Secteurs sociaux	Education	0,42
Valorisation des compétences	Organisation, infrastructures et équipements administratifs		0,02
Fonds Africain de Développement			3,23
Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les régions des cascades, du centre-ouest, du centre-sud et du sahel (4R)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,48
Projet de création de zones durablement libérées de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en Afrique de l'Est et de l'Ouest (PATTEC)	Production	Agriculture	0,02
Projet Facilitation Corridor (PFC)		BANQUES ET SERVICES FINANCIERS	0,53
Projet Gestion Participative Forêts	Production		0,08
Projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale (PRIELER)	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	1,35
Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les Quatre Pays de l'initiative Sectorielle sur le Coton (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) PAFICOT B	Production	Agriculture	0,25
Projet d'Appui au Développement Sanitaire des régions du centre-est et du nord (PADS CEN)	Secteurs sociaux	Santé	0,52
Fonds Européen de Développement			19,43
Facilité catastrophes naturelles ACP-UE	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Aide humanitaire	0,05
Programme d'appui à la politique sectorielle (PAPS) santé au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Santé	1,18
Facilité Energie 10ème FED	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,37
Programme d'appui à la Décentralisation et aux investissements communaux (PADIC)/phase I	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,35

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Programme d'Appui au Renforcement de la Gestion des Finances Publiques et des Statistiques (PAR-GS)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,51
Programme d'appui à la politique sectorielle- Approvisionnement en eau potable et assainissement (PAPS-AEPA 2009-2014)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	2,51
GCP/BKF/055/EC "Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Burkina Faso (PSAN) Composante 1: Amélioration des disponibilités et de l'accessibilité alimentaire et monétaire"	Organisation, infrastructures et équipements administratifs		0,12
Support to the global climate change alliance Under the 10th EDF intra-ACP Financial framework	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,24
Programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS)	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,09
Appui sectoriel infrastructures et transports	- Organisation, infrastructures et équipements administratifs - soutien à la production	- infrastructure et services sociaux divers - transports et entreposage	4,67
Projet d'Appui à l'Ordonnateur National du Burkina Faso -Phase II	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,07
10th EDF Water Facility Sanitation projects (CfP) and Pooling Mechanism	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,02
PASC-Appui au secteur de la culture	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Programme de Valorisation des ressources en eau dans l'Ouest (VREO)	Soutien à la production	Agriculture	0,03
Programme d'Appui à la Consolidation du Processus Démocratique, de l'Etat de Droit et de la Bonne Gouvernance (PADEG)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,01
Programme régional solaire - Phase II (PRS II)	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,01
LRRD Post-Inondations à Ouagadougou	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Distribution d'eau et assainissement	0,10
Relèvement des Populations suite aux Inondations du 22 juillet 2010 au BF - Projet LRRD	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,21
Contrat OMD – Appui budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2009 - 2014	Appui programme	Aide-programme et aide sous forme de produits	7,46
Water Facility 10ème FED	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,71

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Appui institutionnel infrastructures – transports et achèvement des travaux engagés dans le cadre du 9ème FED.	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,40
Programme d'appui à l'aide alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables des zones touchées par la crise alimentaire de 2012 au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,01
Partnerships for Capacity Development in the ACP Water and Sanitation Sector Project Grants under 10th EDF ACP-EU Water Facility	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,04
Projets facilité énergie	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,15
Facilité de coopération technique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,02
Facilité de coopération technique (TCF)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,01
Appui au festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO): organisation des éditions 2013 et 2015 et renforcement des capacités	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Programme d'Appui à la Politique Nationale de Justice au Burkina Faso (PAPNJ)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,02
Programme d'appui au développement du secteur privé (PADSP)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Secteur privé	0,04
Fonds Koweïtien			0,22
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Soutien à la production	Agriculture	0,09
Projet de construction de la route Koudougou-Dédougou	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Transports et entreposage	0,06
Projet de construction de route Koudougou-Dédougou	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,06
Fonds Monétaire International			0,75
40 ^{ème} Convention FMI			0,38
39 ^{ème} Convention FMI			0,37
Fonds OPEP			0,35
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Soutien à la production	Agriculture	0,09
Projet d'irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Echelle (PIGEPE)	Production	Agriculture	0,03
Projet de construction de la route Koudougou-Dédougou	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Transports et entreposage	0,22

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Programme de développement rural durable (PDRD)	Production	Agriculture	0,01
Fonds des Nations Unies pour l'enfance			3,83
Projet d'appui à la Mère et enfants	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,18
UNICEF Appui humanitaire au programme pays 2014 2016	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,09
Programme éducation de base	Secteurs sociaux	Education	0,58
Coûts transversaux: gestion administrative	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,33
Programme communication pour le développement	Secteurs sociaux	Non affecte/ non spécifié	0,26
Protection des Enfants et des Femmes	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,42
Programme Santé et Nutrition	Secteurs sociaux	Sante	1,48
Programme assainissement, eau potable et environnement (WASH)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,49
Fonds des Nations Unies pour la population			0,88
Produit 7. Les capacités nationales sont renforcées pour lutter contre les violences basées sur le genre et offrir des services de qualité (prise en charge des victimes) y compris dans les situations d'urgences humanitaires. (BFA7G42A)	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,06
Produit 5. Les systèmes nationaux pour la sécurisation et l'approvisionnement en produits de santé de la reproduction (SPSR) sont renforcés. (BFA7R31A)	Secteurs sociaux	Sante	0,42
Appui à la coordination du programme. (BFA7A11A)		NON AFFECTE/ NON SPECIFIE	0,04
BFA7U608les capacités nationales pour renforcées pour l'offre de services de santé de la reproduction et de prévention du VIH aux jeunes et aux adolescents y inclus les groupes vulnérables et les groupes marginalisés	Secteurs sociaux	Sante	0,11
Produit 6. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords internationaux, de la législation nationale et des politiques en faveur de l'égalité de genre et des droits de la reproduction. (BFA7G11C)	Secteurs sociaux	Politique en matière de population/sante et fertilité	0,02
Produit 3. Les capacités nationales en matière de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) y compris dans les situations d'urgences humanitaires sont renforcées (BFA7R21A)	Secteurs sociaux	Sante	0,13

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Produit 9. Les capacités nationales de production, d'utilisation et de diffusion de données statistiques de qualité sur la dynamique de population, la jeunesse, l'égalité de genre et la santé sexuelle et en matière et de la reproduction. (BFA7P31A)	Secteurs sociaux	Sante	0,02
Produit 4 : Les capacités nationales de prévention, de traitement de la fistule obstétricale et de réinsertion sociale des patientes sont renforcées. (BFA7U204)	Secteurs sociaux	Sante	0,01
Produit 2. les capacités nationales de mise en œuvre de programmes généraux de formation des sages-femmes sont renforcées (BFA7U202)	Secteurs sociaux	Sante	0,04
BFA7P11A Renforcement des capacités nationales et régionales en intégration de la dynamique de populations en lien avec la santé de la reproduction, l'égalité de genre dans les politiques de développement	Secteurs sociaux	Sante	0,04
GIZ			1,57
Programme de Décentralisation et de Développement Communal (PDDC)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,21
Programme de Développement de l'Agriculture (PDA)	Production	Agriculture	0,43
Fonds pour Etudes et Expertise (Studien- und Fachkräftefonds - SFF)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Industries manufacturières	0,03
Projet Initiative du Cajou Africain (GIZ/ICA)	Production	Agriculture	0,09
Projet frontière de l'Union Africaine (PFUA)	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,03
Projet conseiller technique auprès du ministère de l'économie et des finances (PMEF)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,09
Projet Foyer Amélioré au Faso (FAFASO)			0,15
Programme Eau et Assainissement (PEA)	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,28
Programme Santé Sexuelle, Droits Humains (PROSAD)	Secteurs sociaux	Politique en matière de population/sante et fertilité	0,26
Grand-Duché du Luxembourg			2,27
Programme régional de préparation à l'épidémie à virus Ebola	Secteurs sociaux	Sante	0,01
Appui au Développement d'un Inventaire Forestier National (2009-2012)- BKF/015	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,12

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Projet d'Appui à la Diffusion du Zébu Azawak (2009-2011)-BKF/017	Production	Agriculture	0,17
Appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (BKF/018) 2009-2013	Secteurs sociaux	Education	0,21
BKF/019 appui au programme national de gestion des ressources forestières	Appui programme	Agriculture	0,23
Projet d'appui au plan stratégique de renforcement de la transfusion sanguine au Burkina (BKF/020)	Secteurs sociaux	Santé	0,19
Appui à la mise en œuvre du PDSEB (BKF/O22)	Secteurs sociaux		0,96
BKF/021 Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication	Secteurs sociaux	Communications	0,06
Programme National Plateforme Multifonctionnelle (BKF/016)	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,33
Helen Keller International			0,01
Prévention de la Malnutrition à travers des stratégies intégrées (PROMIS: Prevention of malnutrition through innovative approaches)(DFATD/Coopération canadienne via IFPRI)	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Projet de prévention du Trachome et de chirurgie du trichiasis	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Helvetas Burkina Faso			0,26
SANIFASO	Production	Industries manufacturières	0,01
UNPCB pistes rurales	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,02
Projet HIMO/construction d'infrastructures	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Infrastructure et services sociaux divers	0,15
Programme Pistes Rurales- Désenclavement à l'est	Soutien à la production	Transports et entreposage	0,01
Coton Bio	Production	Agriculture	0,02
Promotion de l'Education non formelle (PENF)	Secteurs sociaux	Education	0,02
Projet Djigui FIP Formation	Secteurs sociaux	Education	0,01
Eau et Assainissent	Secteurs sociaux	Distribution d'eau et assainissement	0,01
Inde			0,04
Projet ligne de crédit électrification	Soutien à la production	Production et distribution d'énergie	0,04
KFW			2,45

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Programme de Décentralisation et de Développement Communal (PDDC)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	
Fonds Enfants III	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,12
Programme de prévention VIH/SIDA et d'appui à la santé de la reproduction (PREVISAR)	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Aide budgétaire à la stratégie de lutte contre la pauvreté	Appui programme	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,51
Projet d'appui budgétaire sectoriel Eau potable et assainissement	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,28
Développement Agricole Durable	Production	Agriculture	0,34
Décentralisation et Développement communal (FICOD VI/FPDCT)	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,31
Programme d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et semi urbain	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,28
Mesure d'accompagnement aide budgétaire:cours des comptes + RENLAC	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,04
Assainissement de base dans les petites et moyennes villes	Secteurs sociaux	Distribution d'eau et assainissement	0,09
Fonds enfants IV	Secteurs sociaux	Education	0,07
Santé PADS	Secteurs sociaux	Santé	0,39
Lutheran World Relief			0,09
Projet résilience plus pilote: «les communautés conduisent le relèvement à la crise alimentaire au Sahel" en partenariat avec la Fédération des Diéma Tin Tua (FDTT) dans l'est	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,01
Programme d'Aide Matérielle	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,07
Organisation Mondiale de la Santé			0,90
Plan national de développement sanitaire 2011-2020 (PNDS 2011-2020)	Secteurs sociaux	Santé	0,90
Organisation Néerlandaise de Développement			0,17
SNV Burkina	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,17

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture			1,04
OSRO/BKF/204/ITA-Assistance d'urgence pour protéger les moyens d'existence des ménages agricoles vulnérables au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,02
OSRO/RAF/306/FIN "Programme de renforcement de la résilience des éleveurs vulnérables au sahel"	Production	Agriculture	0,02
OSRO/BKF/401/AUS "Améliorer la résilience des ménages en insécurité alimentaire dans la région de l'est du Burkina Faso"	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,01
TCP/BKF/3401 "Opération pilote de prise en charge de la lutte contre la tsé-tsé et le trypanosome animale par les bénéficiaires dans la province du Kénédougou au Burkina Faso	Production	Agriculture	0,01
OSRO/BKF/207/SWI-Renforcement des capacités de résilience des populations vulnérabilités par la crise alimentaire au BF à travers l'appui au petit élevage	Production	Agriculture	0,01
OSRO/RAF/309/EC "Programme de renforcement de la résilience des ménages vulnérables au Sahel"	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,04
OSRO/BKF/208/AUS- Appui à la résilience des populations rurales affectées par la crise alimentaire des régions du Nord, Centre nord, Centre ouest et Boucle du Mouhoun à travers la construction de puits pastoraux et maraichers, de forages et boulis	Production	Agriculture	0,18
OSRO/BKF/203/SWI - Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,05
GCP/BKF/055/EC "Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Burkina Faso (PSAN) Composante 1: Amélioration des disponibilités et de l'accessibilité alimentaire et monétaire"	Organisation, infrastructures et équipements administratifs		0,62
GCP/INT/092/ITA Développement des techniques de collecte d'eau de surface à petite échelle pour l'amélioration de la production agricole, d'adaptation aux changements climatiques dans les sites pilotes en Tunisie et dans la commune de Dori	Production	Agriculture	0,05
GCP/BKF/077/LDF-Intégration de la résilience climatique dans la production agro pastoral pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs école paysans	Production	Agriculture	0,01
Oxfam Belgique			0,01
Programme Agriculture -DGD Belge	Production	Agriculture	0,01

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Oxfam Québec			0,03
Assistance Technique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,01
Projet: former et outiller les jeunes F/H burkinabé vers l'entrepreneuriat	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Projet: OSC, ministère et communautés: allié(e)s stratégique dans la lutte contre les VFFF	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,00
Plan Burkina			1,94
Programme sécurité économique des ménages	Secteurs sociaux	Banques et services financiers	0,04
Charges de fonctionnement du Programme Plan Burkina	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Frais administratifs des donateurs	0,40
Programme 20 - Droit à la protection et à la promotion de la participation de l'enfant	Secteurs sociaux	Education	
Programme 23 - Droit à une assistance en situation d'urgence et à la réduction des risques	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,22
Droit à une éducation de qualité	Secteurs sociaux	Education	0,46
Programme 18 - Droit à la Survie et au développement	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,82
Programme Alimentaire Mondial			1,95
Education de base, volet cantine scolaire	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,06
Opération d'urgence pour les réfugiés maliens du Burkina Faso_ EMOP 200438	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,36
Intervention prolongée de secours et de redressement-PRRO 200509 DU PAM	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,97
Programme de Pays 200163 (2011-2015)	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,56
Programme des Nations Unies pour le Développement			1,71
Projet d'appui au renforcement de la Gouvernance locale et administrative	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,06
Consolidation de la gouvernance et la paix au Sahel TICAD	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,16
71165 - Projet d'Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives	Secteurs sociaux	Infrastructure et services	0,01

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Intercommunautaires (ACRIC)		sociaux divers	
Gouvernance Economique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,16
Projet d'appui aux Elections	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,05
Consolidation de la Gouvernance environnementale (COGEL)	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,05
RES PUBLICA			0,27
Construction de salles de classes + logements enseignants dans la province de la Comoé	Secteurs sociaux	Education	0,03
Construction et réfection logement infirmiers et électrification centre de santé	Secteurs sociaux	Santé	0,03
Construction d'infrastructures scolaires et appui à la scolarisation au secondaire	Secteurs sociaux	Education	0,04
Réalisation de forages	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,01
Bourses au supérieur et spécialisation	Secteurs sociaux	Education	0,01
Octroi de micro crédits	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,02
Appui à la cantine au secondaire	Secteurs sociaux	Education	0,01
Mobiliers scolaires et appui à la scolarité au secondaire	Secteurs sociaux	Education	
Construction et réfection de salles de classes d'écoles	Secteurs sociaux	Education	0,10
Royaume de Belgique			0,83
Programme Interuniversitaire Ciblé (PIC) 2013: Implantation d'une méthode robuste, peu onéreuse pour le diagnostic de la malaria et application à la recherche bio-guidé de nouveaux anti malariques (Diabiomal)	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Appui aux ONG et aux Associations diverses	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,62
Projet ISF 2014-2015: projet d'appui à la mise en place et promotion du processus de pérennisation des services publics de gestion des déchets municipaux dans cinq villes secondaires phase II	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,04

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Projet Interuniversitaire Cible (PIC) 2011: développement d'un ensemble d'approches systématiques pour améliorer la prise de décision dans l'organisation des services de soins et de support aux personnes âgées au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Projet Interuniversitaire Cible (PIC) 2011: développement d'une filière pilote de production de poisson chat (clarias gariepinus) au Burkina Faso: amélioration et mise en place d'un système d'élevage pilote en circuit fermé	Production	Agriculture	0,01
Programme syndicat BIS lutte contre la pauvreté, l'inégalité et injustice par le développement et le renforcement des syndicats indépendants, libres et démocratiques au Sud Burkina Faso	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
ARES-CCD Coopération universitaire institutionnelle 2014 Burkina Faso	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,02
Projet interuniversitaire cible (PIC) 2011: Renforcement des capacités de diagnostic et de gestion des problèmes phytosanitaires au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Programme d'appui aux initiatives pour la sécurité alimentaire (PAISA II) - phase II - Burkina Faso	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,04
Projet d'appui au développement du Zébu peul au Sahel phase II (ZEPESA II)	Production	Agriculture	0,06
SOS Sahel International France			0,06
Projet de coopération décentralisée Dédougou-Douai (DEDO) III	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Concours fournis aux organisations non-gouvernementales	0,01
Projet d'émancipation sociale et économique des femmes productrices de karité des régions des Hauts Bassins et des Cascades du Burkina Faso (Karité)	Secteurs sociaux	Gouvernement et société civile	0,02
Projet de réduction des effets du changement climatique et d'amélioration des conditions de vie de la population de la commune de Boala	Production	Destination plurisectorielle ou transversale	0,01
Projet Eau, Hygiène et Assainissement pour la commune de Nasséré, province du Bam	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Service de Coopération et d'Action Culturelle			1,59
Appuis aux ONG nationales	- Production - secteurs sociaux	Agriculture Infrastructure et services sociaux divers	0,01
Solidarité à l'égard des pays en développement (Programme 209)	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,14

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Coopération culturelle (Programme 185)	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,11
Programme bourse et stage	Secteurs sociaux	Education	0,09
Appui aux instituts de recherche au Burkina Faso (IRD, CIRAD)	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,52
Coopération Décentralisée (Jumelage)	Secteurs sociaux	Destination plurisectorielle ou transversale	0,54
Assistance technique cumulée	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Destination plurisectorielle ou transversale	0,18
United States Agency for International Development			10,93
Paix à travers le développement (PDEV)		Gouvernement et société civile	0,24
Résilience et la croissance économique dans le Sahel-Résilience-Accroître la Résilience (REGIS-ER)	Secteurs sociaux	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,53
Africa-US Network of Centers of Excellence (2ie/Tuskegee) (Réseau des centres d'Excellence Afrique-Etats Unis)	Secteurs sociaux	Education	0,05
West Africa cotton improvement Program (WACIP) (Programme de partenariat sur le coton en Afrique de l'Ouest)	Soutien à la production	Agriculture	0,07
Approvisionnement, hygiène et l'assainissement d'eau en Afrique de l'Ouest	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,14
Fonds de partenariat E PP pour la participation aux Elections		Gouvernement et société civile	0,10
Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest pour la Paix et la Gouvernance, Evaluation et Services Analytique		Gouvernement et société civile	0,01
Les exigences et les contraintes à l'amélioration des technologies d'adoption du Sorgho au Burkina Faso	Production	Agriculture	0,08
Index d'Assurance et Initiative d'Innovation			0,02
Programme des semences de l'Afrique de l'Ouest (WASP)	Production	Agriculture	0,02
Programme des cultures discontinues - CORAF soutien institutionnel	Production	Agriculture	0,01
Société internationale de développement des engrais (IFDC)	Production	Agriculture	0,01
Implémentation des Lettres # 29 and 31: Sécurité Alimentaire et Programme de Vulnérabilité	Production	Aide-programme et aide sous forme de produits	0,02

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Autorité de Crédit de Développement		ACTIONS SE RAPPORTANT À LA DETTE	0,03
Action contre la malnutrition aiguë dans les régions du Centre-nord et du Plateau au Burkina Faso	Production	Agriculture	0,07
Aide rapide aux éleveurs dans la région du Sahel du Burkina Faso	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,08
Intervention d'urgence et résilience des personnes vulnérables au Burkina Faso	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,10
Agriculture et sécurité alimentaire et la croissance économique	Production	Agriculture	0,08
Atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire	Production	Agriculture	0,80
Construire une base de données probante pour retarder le mariage en Afrique subsaharienne	Secteurs sociaux	Politique en matière de population/santé et fertilité	0,02
Éradiquer les maladies négligées	Secteurs sociaux	Santé	0,10
Projet de résilience et nutrition	Production	Santé	0,05
SAREL			0,04
Planification familiale AGIR	Secteurs sociaux	Santé	0,14
Résilience et la croissance économique dans le Sahel - Résilience - Croissance Accélérée (REGIS - AG)			0,29
USAID Deliver (Task order 5 reproductive health)	Secteurs sociaux	Santé	0,01
Prévenir et agir pour contrôler, traiter et endiguer le VIH (Pacte-VIH)	Secteurs sociaux	Santé	0,10
Améliorer les projets de soin contre le paludisme	Secteurs sociaux	Santé	0,30
USAID Deliver (Task order 7 paludisme)	Secteurs sociaux	Santé	0,31
Victory against malnutrition programme (VIM) MYAP	Secteurs sociaux	Santé	0,74
West Africa cotton improvement-FEWSNET	Production	Agriculture	0,05
Assistance humanitaire aux réfugiés	Secteurs sociaux	Aide humanitaire	0,47
Food for education (Beoog Biiga) USDA	Production	Agriculture	0,25
Projet sésame (USDA)	Production	Agriculture	0,44
Lutte contre le trafic des enfants	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,10
Coopération culturelle, bourses (US PD)	Secteurs sociaux	Infrastructure et services sociaux divers	0,03

Rapport sur la coopération pour le développement 2014 – Burkina Faso

Désignation	Secteurs nationaux	Secteurs OCDE	Décaissements 2014
Développement de l'agriculture (United States African development foundation (USADF))	Production	Agriculture	0,10
Agriculture, appui à la décentralisation	- Organisation, infrastructures et équipements administratifs - production	Agriculture - Gouvernement et société civile	4,92
Water Aid			0,16
Projet de Promotion de l'Equité et inclusion dans le milieu Urbain et périurbain dans la commune de Ouagadougou	Soutien à la production	Distribution d'eau et assainissement	0,03
Gouvernance et partenariat stratégique	Organisation, infrastructures et équipements administratifs	Gouvernement et société civile	0,01
Assainissement total porté par les leaders	Secteurs sociaux	Distribution d'eau et assainissement	0,01
Projet d'intercommunalité dans le centre ouest du Burkina Faso	Secteurs sociaux	Destination plurisectorielle ou transversale	0,03
Gouvernance WASH dans la Boucle du Mouhoun et dans le Sud-Ouest	Secteurs sociaux	Distribution d'eau et assainissement	0,02
Renforcement Gouvernance locale des serv AEPHA communes de Dori, Koudougou, Diapaga, Tenkodogo	Secteurs sociaux	Distribution d'eau et assainissement	0,01
OMD	Secteurs sociaux	Destination plurisectorielle ou transversale	0,03
TOTAL			1099,22

ANNEXE 10: DEFINITION DES TERMES

La liste suivante des termes utilisés dans le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles et n'est pas censée être exhaustive.

Aide alimentaire (FAO) -Fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide humanitaire : Aide destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisé dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Aide liée : Dons ou prêts d'origine publique servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

Aide Publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'Etat et les autorités locales ou leurs agents d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- a) avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- b) avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 25% (au taux d'escompte de 10, cf. Prêt libéral). (L'élément don a été revu au taux de 35%).

Aide aux programmes/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements (PBB) - Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Approche-programme : Modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, par exemple une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programmes présentent les caractéristiques communes suivantes : i) conduite des opérations (leadership) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée ; ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ; iii) processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donneurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; iv) effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

Approche sectorielle : Processus conjoint de dialogue (gouvernement, partenaires techniques et financiers, autres acteurs du secteur) permettant au gouvernement de définir et mettre en œuvre son programme sectoriel. En anglais, l'approche sectorielle est appelée **sector wide approach (SWAp)**. Une approche sectorielle répond généralement à trois critères:

- o Existence d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global;

- o Existence d'un cadre de dépense sectoriel à moyen terme et d'un budget annuel;
- o Existence d'une coordination des bailleurs de fonds organisée par le gouvernement dans le secteur concerné.

Assistance et secours d'urgence (ERA) -Fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, *stricto sensu*.

Année du rapport : correspond à l'année sur laquelle portent les informations réunies. Les informations rassemblées et présentées dans le RCD peuvent être décalées d'une ou plusieurs années.

Approbation : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don). Pour certains déboursements spéciaux, par exemple des contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

Assistance extérieure: Aux fins du RCD, l'assistance extérieure comprend l'aide publique au développement (APD), les secours d'urgence et l'assistance d'organisations non gouvernementales extérieures.

Bénéficiaires visés : sont ceux qui doivent, au bout du compte, bénéficier des produits du projet.

Cofinancement : le financement de programmes et projets est assuré par plus d'une source, sans compter le gouvernement bénéficiaire. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contribution de contrepartie du Gouvernement aux projets : contribution, en espèces ou en nature, du gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

Coopération Internationale pour le Développement : actions réalisées dans leur ensemble par les acteurs publics et privés entre des pays ayant un niveau de rente différent, afin de promouvoir le progrès économique et social.

Coopération Technique Autonome (FTC) -Fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie "coopération technique" du CAD/OCDE.

Coopération technique liée à des projets d'investissements (ITC) : Fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a

parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie "assistance technique" du CAD/OCDE.

Coordination : étymologie : du latin *cum*, avec, et ordinaire, mettre en ordre, ranger, disposer, ordonner, arranger, organiser. La coordination est l'action de coordonner, d'ordonner, d'agencer les parties d'un ensemble en vue d'un objectif particulier.

Coordination de l'aide : action de diriger les initiatives ou les actions des partenaires techniques et financiers de manière à ce qu'elles contribuent efficacement au développement économique et social du pays bénéficiaire.

Décaissements : Transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades: fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Développement Durable : Le Concept de développement durable a fait l'objet d'une première définition dans le rapport établi à la demande des Nations Unies en 1987 par la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement. C'est une Commission d'experts internationaux présidée par le Premier ministre norvégien GRO HARLEM BRUNDTLAND, mieux connue sous le nom de Commission BRUNDTLAND. Selon cette dernière, « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Ce concept qui introduit que la satisfaction des nécessités humaines du présent requiert une conception en accord avec les ressources naturelles limitées et dont la préservation doit engager l'ensemble de la société

Développement Humain : entendu comme processus capable d'augmenter les opportunités des personnes, comprenant non seulement une croissance économique, mais également tous les aspects qui augmentent les capacités et libertés humaines (Droits de l'Homme, renforcement institutionnel, santé, accès à la connaissance, etc.).

Développement participatif : basé sur le principe de l'approche participative sous-entend une vision du développement qui accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre, afin de contribuer à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent.

Don : analogue à la fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Élément don : Le degré de concessionnalité d'un prêt se mesure à partir de son «**élément don**». L'élément don est la différence entre la **valeur nominale** du prêt et la somme de la **valeur actuelle** des futurs paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale :

$$\text{Élément don} = \frac{\text{Valeur nominale} - \text{Valeur actuelle}}{\text{Valeur nominale}} * 100$$

Engagement : Obligation ferme, énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire (voir également Approbation).

Expert international : Expatrié résident pendant une longue période (12 mois ou plus) dans le pays bénéficiaire et y occupant un poste créé et/ou financé par un bailleur de fonds extérieur.

Projets d'investissements (avec ou sans éléments de coopération technique) IPA - Financement, en espèces ou en nature, de projets d'équipement précis, par exemple des projets créateurs de capital productif susceptibles de produire de nouveaux biens ou services; aussi appelé assistance financière. La catégorie des projets d'investissements peut comporter un élément de coopération technique, auquel cas elle est appelée "projets d'investissement avec un élément de coopération technique". (Auquel cas le code est IPI).

Fonds communs ou paniers communs : Instrument d'intervention des PTF. Ils permettent aux PTF de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un PTF chef de file est désigné pour assurer la coordination avec le gouvernement.

Fonds GAVI : Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, GAVI en anglais (Global Alliance for Vaccines and Immunization), est un partenariat public et privé lancé le 31 janvier 2000, à l'intention des 75 pays les plus pauvres du monde (revenu national brut inférieur à 1000 dollars par habitant). L'objectif de cette Alliance est de coordonner et revitaliser les programmes de vaccination aux niveaux international, régional et national, et de faciliter l'approvisionnement en vaccins nouveaux ou sous-utilisés. Les vaccins les plus communs sont issus des monopoles industriels du Nord, avec lesquels GAVI négocie pour obtenir des baisses de prix.

Fonds verticaux : La Banque Mondiale et l'OCDE les définissent comme des « Initiatives internationales en dehors du système de l'ONU, levant des fonds significatifs au niveau des pays pour soutenir des objectifs thématiques ciblés ». Ils ont pour objet de traiter des problématiques planétaires sur les thèmes suivants :

- **la santé**, avec le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (FMSTP), UNITAID et GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunization ainsi que PEPFAR (President's Emergency Plan for AIDS Relief).
Ces fonds ont tous pour objet de répondre à l'OMD 6 et au constat alarmant selon lequel chaque année près de 300 millions de personnes contractent le paludisme et 9 millions sont touchées par la tuberculose alors que 33 millions de personnes sont contaminées par le VIH/Sida dans le monde, dont la grande majorité dans les pays en développement.
- **l'environnement**, avec le Fonds mondial pour l'Environnement (FEM).
- **l'éducation de base** avec l'Initiative à l'éducation de base (primaire) pour tous les enfants. Le mécanisme Fast Track est complexe puisqu'il fait intervenir deux fonds fiduciaires : le fonds catalytique pour financer les plans nationaux d'éducation et le fonds de développement des programmes (EPDF) pour aider les pays en amont dans l'élaboration de leur politique sectorielle d'éducation.

Formation : ressources allouées par le donateur dans le cadre d'un projet pour la formation de ressortissants du pays bénéficiaire, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays en question.

Institution bénéficiaire : l'institution qui reçoit l'assistance correspondant à l'activité de développement considérée. Un projet peut avoir plusieurs institutions bénéficiaires. L'institution bénéficiaire peut être un service ou un ministère compétent.

Institution exécutante : l'institution qui assure l'exécution effective du programme ou du projet, depuis sa création jusqu'à son achèvement, y compris livrer les apports et s'assurer que le projet atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Un sous-traitant n'est pas une institution exécutante. Cette dernière peut être le bailleur de fonds lui-même, le Gouvernement bénéficiaire ou une institution intermédiaire exécutant le projet pour le compte du bailleur de fonds.

Ministère compétent : l'entité qui, dans le pays bénéficiaire, assume la responsabilité générale de l'exécution du projet.

Organisation Non Gouvernementale (ONG) : une organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie, par des contributions volontaires versées par le public. Aux fins du RCD, une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

Organisme privé : Aux fins du RCD, un organisme privé est une institution à but lucratif qui peut être une institution exécutante ou bénéficiaire. Elle ne peut être assimilée à un bailleur de fonds d'assistance extérieure au sens où le donateur est défini ici.

Personnel : Personnel financé par le donateur pour l'activité d'assistance extérieure sur laquelle les informations sont réunies.

Prêt : Fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Prêt libéral : est un prêt qui comprend un élément don d'au moins 25 (au taux d'escompte de 10). Pour calculer l'élément don d'un prêt, on détermine la valeur actuelle de chaque remboursement au taux d'intérêt du marché. L'excédent de la valeur nominale du prêt par rapport à la somme de ces valeurs actuelles, exprimé en pourcentage de la valeur, constitue l'élément don du prêt. Pour les besoins du calcul, le taux du marché est fixé à 10, si bien que l'élément don est nul. Pour un prêt à 10, il est de 100 pour un don pur et simple.

Prêt aux conditions du marché : Tous autres fonds fournis par le bailleur de fonds, remboursables sur un délai déterminé et ne remplissant pas les conditions fixées pour l'APD, Les données relatives à ce type de prêt ne sont pas à inclure dans le Rapport sur la coopération pour le développement.

Rééchelonnement de la dette : Le rééchelonnement consiste à donner effet juridique à un nouveau calendrier de remboursement du principal et des intérêts (service de la dette) pour un ou plusieurs prêts. Chaque prêt conserve sa spécificité et le créancier reste le même.

Période d'amortissement : période allant de la date de l'engagement à celle du dernier remboursement

Période de grâce : intervalle entre la date de l'engagement et le premier remboursement.

Secteur : Le secteur organique dans lequel le projet/activité a été classé conformément au système de classification standard (cf. la liste des secteurs et sous-secteurs en annexe du présent document).

UNITAID : L'initiative de la création d'UNITAID appartient à la France et au Brésil qui en 2005 a été les instigateurs de ce concept novateur, ils ont été rejoints par le Chili, la Norvège et le Royaume-Uni. Consiste à prélever une Contribution Internationale de Solidarité sur les billets d'avion, pour répondre au besoin de financement pour la santé et le développement. Le principal objectif d'UNITAID est de contribuer à renforcer l'accès aux produits de diagnostic et aux médicaments de qualité dans les PED, tout en faisant baisser leurs prix et en accélérant le rythme de distribution. Ce fonds vertical, qui est aussi un financement innovant, a pour mission principale de diriger les fonds là où il y a des lacunes en matières de diagnostics et de traitements mais n'est pas un opérateur de terrain : c'est pourquoi elle fait appel à des partenaires. L'allocation des ressources se fait en fonction des priorités : il s'agit surtout d'aider les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables.

Versement : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Ces versements peuvent être comptabilisés bruts (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou nets (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

**ANNEXE 11. SITUATION GLOBALE D'EXECUTION DES CONTREPARTIES NATIONALES AU SEIN DES MINISTÈRES ET INSTITUTIONS
(EN MILLIERS DE FCFA)**

Ministères et Institutions	Dotations initiales (A)	Dotations révisées (B)	Engagé et Visé (C)		Vu Bon à Payer (D)	
			Montant	Taux (en %)	Montant	Taux (en%)
PRESIDENCE DU FASO	415 021	1 908 982	1 893 982	99,21	1 893 982	99,21
PREMIER MINISTÈRE	2 600 004	2 600 004	1 240 251	47,70	1 240 251	47,70
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1 530 701	1 530 701	950 662	62,11	950 662	62,11
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME	50 000	50 000	50 000	100,00	50 000	100,00
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 581 034	1 581 034	45 904	2,90	34 173	2,16
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION	1 762 184	1 762 184	1 179 561	66,94	826 055	46,88
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR	1 230 152	1 230 152	228 926	18,61	220 478	17,92
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	147 388	147 388	100 067	67,89	100 067	67,89
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	2 168 680	2 168 680	1 427 036	65,80	1 168 658	53,89
MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	453 219	2 153 219	2 065 500	95,93	2 065 500	95,93
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	668 486	668 486	325 668	48,72	260 346	38,95
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS	9 970 701	9 970 701	8 325 426	83,50	7 419 676	74,41
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE ET DES POSTES	127 702	127 702	127 247	99,64	85 836	67,22
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	82 185	82 185	82 185	100,00	82 185	100,00
MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION	530 360	530 360	530 360	100,00	529 360	99,81
MINISTÈRE DE L'EAU DE L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	9 938 660	11 841 003	8 051 285	67,99	6 710 371	56,67
TOTAL GÉNÉRAL HORS DCIM	33 256 477	38 352 781	26 624 059	69,42	23 637 601	61,63
DÉPENSES COMMUNES INTERMINISTÉRIELLES	12 803 018	10 627 880	5 522 110	51,96	1 992 087	18,74
TOTAL GÉNÉRAL	46 059 495	48 980 661	32 146 169	65,63	25 629 688	52,33

ANNEXE 12: SITUATION DETAILLEE D'EXECUTION DES CONTREPARTIES NATIONALES AU SEIN DES MINISTERS ET INSTITUTIONS(en milliers de FCFA)

SECT °	CHAP	Intitulé du Projet	Dotation initiale (A)	Dotation révisée (B)	MT ENG (C)	MT LIQUIDE	MT ORD	MT VU BON P	Taux d'exéc (C/B) %
Présidence du Faso (PF)									
1	61320010 0	PROGRAMME D'APPUI MISE EN ŒUVRE CSLS II/ETAT/TRANCHE ETAT	15 000	15 000	-	-	-	-	0,00
	61352010 0	APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE- SIDA/ETAT/TRANCHE ETAT	287 400	287 400	287 400	287 400	287 400	287 400	100,00
	61451810 0	PROJET DE FINANCEMENT DU CAPES III/ETAT/TRANCHE ETAT	106 582	106 582	106 582	106 582	106 582	106 582	100,00
	61351010 0	PROJET UNFPA SIDA	6 039	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	100,00
Total PF			415 021	1 908 982	1 893 982	1 893 982	1 893 982	1 893 982	99,21
Premier Ministère (PM)									
3	39313110 0	PROG RENFOR FORMAT° PROFESSIONNELLE	400 040	400 040	43 290	43 290	43 290	43 290	10,82
	72230010 0	PRJT INFRST DE TRANSPORT AEROPORT DONSIN	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,00
	83452910 0	PRJT POLE DE CROISSANCE DE BAGRE	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	0,00
	72423410 0	MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT	199 964	199 964	196 961	196 961	196 961	196 961	98,50
Total PM			2 600 004	2 600 004	1 240 251	1 240 251	1 240 251	1 240 251	47,70
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)									
14	32453010 0	REMFORCEMENT CAPACITE INTEGRATION ET DEV	198 665	198 665	89 664	89 664	89 664	89 664	45,13
	32436110 0	PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MICRO-FINANCES	201 750	201 750	110 235	110 235	110 235	110 235	54,64
	32453510 0	PRJT INTERCONNEX° GUICHET UNIQ MAISON ENTREPRISE	159 223	159 223	79 612	79 612	79 612	79 612	50,00
	34220510 0	PN PLATE FORME MULTI- FONCTIONNELLE/LCP	648 388	648 388	518 187	518 187	518 187	518 187	79,92
	34450410 0	APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	77 653	77 653	27 689	27 689	27 689	27 689	35,66

	34453110 0	PRJT DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	224 188	224 188	110 903	110 903	110 903	110 903	49,47
	34453210 0	PRJT DE COOPERATION INSD/SUEDE	2 145	2 145	1 600	1 600	1 600	1 600	74,59
	34453310 0	PRJT RENFORCMT CAPAC. INSTITUTIONNEL MEF (PRCI-SE)	12 773	12 773	12 773	12 773	12 773	12 773	100,00
	34453410 0	PRJT DE CONSEILLER TECH AUPRES DU MEF	2 250	2 250	-	-	-	-	0,00
	69324110 0	PROJET SANTE SEXUEL DROIT HUMAN (PROSAD)	3 666	3 666	-	-	-	-	0,00
Total MEF			1 530 701	1 530 701	950 662	950 662	950 662	950 662	62,11
Ministère de la Culture et du Tourisme (MCT)									
15	52371210 0	RENFORCEMENT POLITIQUES INDUSTRIELLES	50000	50000	50000	50000	50000	50000	100,00
Total MCT			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	100,00
Ministère de la Santé (MS)									
21	61322810 0	PRJT DE CONSTRUCT° CHR ZINIARE PADS PLT CTRL	756344	756344	0	0	0	0	0,00
	61322910 0	PRJT DE CONSTRUCT° CHR MANGA PADS CENTRE SUD	756344	756344	0	0	0	0	0,00
	65320310 0	ASSIST. GROUPE VULNERABLES/SANTE	68346	68346	45904	45904	34173	34173	67,16
Total MS			1 581 034	1 581 034	45 904	45 904	34 173	34 173	2,90
Ministère de l'Education National et de l'Alphabétisation (MENA)									
23	42104310 0	EDUCATION DE BASE (ES-CEBNF) PHASE II	960 463	960 463	783 511	707 649	499 486	499 486	81,58
	42117210 0	PROJETS CANTINES	189 280	189 280	160 490	123 855	107 970	107 970	84,79
	42310510 0	PROJET EDUCATION PRIMAIRE PHASE IV	197 280	197 280	9 346	9 346	-	-	4,74
	42314810 0	PROJET APPUI FORM. CONST. ENS. SC. MATH.	136 396	136 396	29 002	21 386	21 386	21 386	21,26
	42317010 0	PP/APPUI PAM ENSEIGNEMENT DE BASE	74 155	74 155	11 352	11 352	11 352	11 352	15,31
	42317910 0	PRJT DE CONSTRUCT° D'ECOLE PRIMAIRES PHASE V	37 500	37 500	18 750	18 750	18 750	18 750	50,00
	42426610 0	PROJET LAMPE POUR L AFRIQUE	167 110	167 110	167 110	167 110	167 110	167 110	100,00

Total MENA			1 762 184	1 762 184	1 179 561	1 059 449	826 055	826 055	66,94
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS)									
24	43316510 0	CONSTRUCTION EQUIP. CITE UNIVERSIT. BOBO	228 926	228 926	228 926	228 926	228 926	220 478	100,00
	46318010 0	PRJT 135 BUS AU PROFIT UNIVERSITE- GRDES ECOLES	1 001 226	1 001 226	-	-	-	-	0,00
Total MESS			1 230 152	1 230 152	228 926	228 926	228 926	220 478	18,61
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat									
25	81250910 0	PRJT RENFORCMT CAPAC. FILIERE SESAME	72 388	72 388	25 067	25 067	25 067	25 067	34,63
	84160110 0	VILLAGE ARTISANAL DE BOBO- DIOULASSO	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	100,00
Total MICA			147 388	147 388	100 067	100 067	100 067	100 067	67,89
Ministère de l'Agriculture et de Sécurité Alimentaire (MASA)									
27	72210310 0	IRRIGAT° ET GESTION DE L'EAU A PETITE ECHELLE/TRANCHE ETAT	44 342	44 342	23 002	21 094	6 094	6 094	51,87
	74215510 0	DEVELOPP RURAL INTEGRE PLAT CENT (PDRI/PCL)	207 750	207 750	156 412	156 412	156 412	118 363	75,29
	83119010 0	APPUI ECONOMIE RURAL PAM BKF/TRANCHE	225 439	225 439	160 182	160 182	160 182	118 914	71,05
	83119410 0	PASPRU	38 925	38 925	3 400	3 400	3 400	3 400	8,73
	83119710 0	PRG DE CROISS ECO SECT AGRICOLE (PADAB)	919 800	919 800	537 839	499 039	381 269	375 687	58,47
	83213210 0	PRJT APPUI AU DEVELOPPEMENT IRRIGATION (PADI)	146 761	146 761	106 825	106 825	106 825	106 825	72,79
	83454210 0	PNGT- PHASE 3	335 418	335 418	227 753	227 753	227 753	227 753	67,90
	89118210 0	PROJET APPUI FILIERE COTON TEXTILE	134 444	134 444	101 821	101 821	101 821	101 821	75,74
	89456410 0	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	115 801	115 801	109 801	109 801	109 801	109 801	94,82
Total MASA			2 168 680	2 168 680	1 427 036	1 386 328	1 253 558	1 168 658	65,80
Ministère des Ressources Animales (MRAH)									
28	85120610 0	PCZLD/MOUCHE TSE-TSE	-	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	100,00
	85125110 0	PROJET ZEBU AZAWAK/TRANCHE	22 219	22 219	-	-	-	-	0,00

	85126410 0	DEVELOPPEMENT ELEVAGE LAITIER ZONE OUAGA	131 000	131 000	65 500	65 500	65 500	65 500	50,00
	89124810 0	PROGRAMME NATIONAL BIO DIGESTEUR/ TRANCHE	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	100,00
Total MRAH			453 219	2 153 219	2 065 500	2 065 500	2 065 500	2 065 500	95,93
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)									
29	75132410 0	PROJET BKF/015 2ND INVENTAIRE FORESTIER	42 710	42 710	30 723	30 723	30 723	30 723	71,93
	75133510 0	SOUS PROGRAMME DE COORDINATION NATIONALE DU PROGRAMME NATIONALE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DES TERRES	344 651	344 651	216 202	192 978	172 326	172 326	62,73
	75141910 0	CONSOLIDATION GOUV ENVIRONNEMENTALE LOCAL COGEL	71 875	71 875	15 966	11 846	3 431	3 431	22,21
	75142010 0	SOUS PROGRAMME REGION BOUCLE MOUHOUN DU CPP	31 020	31 020	24 420	24 420	15 510	15 510	78,72
	75142110 0	DEMONSTRATION TRANSFERT MODAL OUAGA	22 767	22 767	-	-	-	-	0,00
	75142910 0	SOUS PROGRAMME REGION CO PROG NL GESTION TERRE	31 250	31 250	15 625	15 625	15 625	15 625	50,00
	75143410 0	PROGRAMME LUTTE ENSABLEMENT BASSIN FLEUVE NIGER	45 463	45 463	22 732	22 732	22 732	22 732	50,00
	75143510 0	PROMO EQUIP ECO ENERGIE SECT BIERRE LOCALE	78 750	78 750	-	-	-	-	0,00
Total MEDD			668 486	668 486	325 668	298 323	260 346	260 346	48,72
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports (MIDT)									
30	77236210 0	RENFORCEMENT RTE KOUPELA- BITTOU-FR TOGO/ CORRIDOR CINKANSE OUAGA	1 833 084	1 833 084	371 618	118 197	118 197	118 197	20,27
	77425810 0	TRAVAUX ENTRETIEN PERIODIQUE ROUTE EN BITUME	1 738 550	1 738 550	1 738 550	1 738 550	1 738 550	1 738 550	100,00
	77425910 0	TRAVAUX ENTRETIEN PERIODIQUE ROUTE EN TERRE/TRANCHE	5 161 358	5 161 358	5 161 358	5 161 358	5 161 358	5 161 358	100,00
	77426010 0	TRX DEBITUMAGE DEDOUGOU-TOUGAN	140 809	140 809	-	-	-	-	0,00
	77426210 0	BITUMAGE RTE OHG-THIOU-FRT MALI	1 053 900	1 053 900	1 053 900	401 571	401 571	401 571	100,00
	77453610	CONSTR ET BIUMAGE ROUGE	43 000	43 000	-	-	-	-	0,00

	0	KONGOUSSI DJIBO							
Total MIDT			9 970 701	9 970 701	8 325 426	7 419 676	7 419 676	7 419 676	83,50
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP)									
31	78241710 0	PROJET CONNECTIVITE HERTZIENNE	112 702	112 702	112 247	89 451	71 749	70 836	99,60
	78241810 0	PROGRAMME DE DEV INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	100,00
Total MDENP			127 702	127 702	127 247	104 451	86 749	85 836	99,64
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE)									
37	48310010 0	APPUI POLITIQUE SECT ENSEIG. FORMAT° TECH	67 500	67 500	67 500	67 500	67 500	67 500	100,00
	48315310 0	AUGMENTAT° REV ET PROMOTION EMPLOI DECENT	14 685	14 685	14 685	14 685	14 685	14 685	100,00
Total MJFPE			82 185	82 185	82 185	82 185	82 185	82 185	100,00
Ministère Aménagement Territoire et Décentralisation (MATD)									
41	71453810 0	APPUI DECENTRALISAT° ET INVESTISSEMENT COMMUNAUT.	35 610	35 610	35 610	35 610	35 610	35 610	100,00
	71453910 0	PRJT APPUI COLLECTIVITE TERRITORIALE PACT	493 750	493 750	493 750	493 750	493 750	493 750	100,00
	71454110 0	APPUI COMMUNE RURAL ET INITIATIVE INTERCOM II	1 000	1 000	1 000	-	-	-	100,00
Total MATD			530 360	530 360	530 360	529 360	529 360	529 360	100,00
Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA)									
42	74028610 0	PDRI VALLEE DE SAMANDENI	6 339 271	6 339 271	3 810 883	3 196 725	3 196 725	3 196 725	60,12
	74110010 0	PROJET REHA BARRAGE ET AMENAGEMENT/BOULKIEMDE-ZIRO	595 422	595 422	227 344	227 344	227 344	227 344	38,18
	74211710 0	PROJET DE DEVELOPP.HYDRO AGRICOLE SOUM2	722 970	2 625 313	2 379 206	2 371 287	2 371 287	2 371 287	90,63
	74212710 0	PAGIRE PHASE 2	256 725	256 725	253 777	245 977	245 977	245 977	98,85
	74212910 0	PRJT VOLET RURAL DU PAEPA/CENTRE NORD	46 453	46 453	-	-	-	-	0,00
	74213110 0	AEPA MILIEU RURAL CASCADE CO CS ET SAHEL 4R	284 732	284 732	126 939	71 582	71 582	71 582	44,58
	74214610	CONSTR INFRASHT HYDRO AGRICOL	448 750	448 750	157 500	157 500	157 500	155 468	35,10

	0	DANGOUMANA							
	74214710	REDUCTION VULNERABILITE PETITS BARRAGES	38 430	38 430	23 000	23 000	23 000	23 000	59,85
	74215810	VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU/NORD	1 126 633	1 126 633	1 000 562	381 501	381 501	354 996	88,81
	83212810	PRJT AMENAG HYDRO-LIPTAKO GOURMA PHASE 3	79 274	79 274	72 074	63 992	63 992	63 992	90,92
Total MEAHA			9 938 660	11 841 003	8 051 285	6 738 907	6 738 907	6 710 371	67,99
Total hors DCIM			33 256 477	38 352 781	26 624 059	24 193 971	23 760 398	23 637 601	69,42
Dépenses Communes Interministérielles (DCIM)									
99	99503100	CONTREPARTIES AUX NOUVEAUX PROJETS	12 803 018	10 627 880	5 522 110	2 028 536	1 992 087	1 992 087	51,96
Total DCIM			12 803 018	10 627 880	5 522 110	2 028 536	1 992 087	1 992 087	51,96
TOTAL GENERAL			46 059 495	48 980 661	32 146 169	26 222 507	25 752 486	25 629 688	65,63

ANNEXE 13: SITUATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENTS SIGNEES EN 2014 PAR BAILLEUR

Intitulé du projets/programmes	Secteur d'intervention	Bailleur	Montant		Nature	Date de la Signature de l'accord
			Millions (devises)	Milliards FCFA		
Institution de brettonwood système des nations unies						
Projet d'Investissement Forestier	Environnement	BM	\$16,50	8,25	Don	27/02/2014
Projet Filets Sociaux	Action sociale		\$50,00	25	Don	17/06/2014
Projet Centre d'Excellence en Afrique 2iE	Education		\$8,00	4	Prêt	16/05/2014
Financement Additionnel Programme d'amélioration de la productivité et de la sécurité alimentaire	Agriculture		\$73,05	36,52	Don	01/07/2014
Financement additionnel du programme d'appui aux filières agro sylvo pastorales	Agriculture		\$50,00	25	Prêt	01/07/2014
Financement additionnel du projet d'appui au secteur de l'électricité	Energie		\$26,98	13,49	Don	15/07/2014
			\$8,02	4,01	Prêt	15/07/2014
39ème Convention		FMI	\$2,55	1,275	Prêt	23/01/2014
40ème Convention			\$2,55	1,275	Prêt	11/07/2014
Financement additionnel Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et l'Est « Neer-Tamba »	Agriculture	FIDA	\$14,49	7,245	Prêt	07/04/2014
			\$14,49	7,245	Don	07/04/2014
Projet Renforcement de l'information climatique et systèmes d'alerte précoce	Environnement	PNUD	\$3,60	1,8	Don	10/03/2014
Projet Génération d'avantages pour l'environnement mondial	Environnement		\$1,10	0,5475	Don	29/04/2014
Projet de «Initiative Pauvreté Environnement », phase 2	Environnement		\$2,20	1,1	Don	07/05/2014
Projet Parc de l'entente 2	Environnement			6,8780547	Don	19/12/2014
Projet EBA	Environnement		\$7,16	3,5775	Don	31/12/2014

Intitulé du projets/programmes	Secteur d'intervention	Bailleur	Montant		Nature	Date de la Signature de l'accord
			Millions (devises)	Milliards FCFA		
Projet de renforcement du système alimentaire du Quinoa	agriculture	FAO		0,000322	Don	01/05/2014
Institution multilatérale européenne et pays asiatique						
Programme d'appui au secteur de la justice	Justice	UE	10,10 €	6,63	Don	17/06/2014
Projet de centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui	Energie		23,00 €	15,09	Prêt	17/09/2014
Projet de réhabilitation et renforcement de la route communautaire Cu 2a : Koupèla-Fada (Section Koupèla-Gounghin) 10 ^{ème} FED	Infrastructure		25,40 €	16,66	Don	22/09/2014
Financement de projets de développement, renforcement des capacités de suivi évaluation du Secrétariat des engagements nationaux, appui à l'exécution des projets de coopération		Chine	41,93 €	27,50	Don	03/04/2015
Construction ENEP de Kaya	Infrastructure	Japon		8,30	Don	01/08/2014
Aéroport de Donsin	Infrastructure	FSD	\$28,00	14,00	Prêt	02/09/2014
Zone Europe						
Construction de la centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui	Energie	France	22,50 €	14,76	Prêt	01/01/2014
Appui au partenariat accéléré pour la transparence et la gouvernance des industries extractives au Burkina Faso	Mine		1,00 €	0,66	Don	01/01/2014
Programme droits humains et démocratie au Burkina Faso 2014-2016	Droits humains	Danemark	4,47	2,94	Don	01/01/2014

Intitulé du projets/programmes	Secteur d'intervention	Bailleur	Montant		Nature	Date de la Signature de l'accord
			Millions (devises)	Milliards FCFA		
Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement	eau et assainissement	suède	2,13	1,4	Don	01/01/2014
Appui à la mise en œuvre du PDSEB	Education	Luxembourg	15,00 €	9,84	Don	01/01/2014
Projet G-cloud	Economie numérique	Danemark	40,07 €	26,36	Prêt	01/01/2014
			15,49 €	10,19	Don	
Projet bio-digesteur	Agriculture	Pays bas	4,89 €	3,22	Don	01/01/2014
PADI		Belgique	0,90 €	0,59	Don	01/01/2014
Appui au plan d'action opérationnel de la politique genre	Genre	Suisse	0,76 €	0,5	Don	01/01/2014
PDSEB	Education		1,90 €	1,25	Don	01/01/2014
PIGO	Agriculture	RFA	20,94	13,78	Don	01/01/2014
Institution multilatérale africaine						
Projet de réhabilitation et renforcement de la route communautaire CU9 et facilitation du transport sur le corridor Lomé-Ouaga : tronçon Tenkodogo-Ouaga (28km)	Infrastructure	BIDC	4,85	3,70	Prêt	10/01/2014
			31,22	35,75	Prêt	
Programme d'appui à la promotion du secteur privé	Secteur privé	FAD/BAD		22,5	Prêt	09/10/2014
Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi	Emploi	FAD/BAD	4,89 IDI	7,5	Prêt	09/10/2014
			7,5 DUS			
Financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale (RN21) Didyr-Toma-Tougan au Burkina Faso	Infrastructure	BOAD		29,62	Prêt	27/03/2014
Institution multilatérale arabe						
Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso	Agriculture et Élevage	BID	4,60	13,91	Prêt	15/01/2014
			11,04			
			9,87			

Intitulé du projets/programmes	Secteur d'intervention	Bailleur	Montant		Nature	Date de la Signature de l'accord
			Millions (devises)	Milliards FCFA		
Projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural	Eau et assainissement	BID	12,50	6,25	Prêt	26/06/2014
projet de construction et de bitumage de la route Dédougou-Tougan	Infrastructure	BID	43,00	28,206	Prêt	19/02/2014
Projet d'appui à l'enseignement primaire bilingue	Education	BID	4,90	7,50	Prêt	23/03/2014
projet de routes Kongoussi-Djibo Tronçon 1 Kongoussi-Yargo	Infrastructure	BADEA	10,00	5,00	Prêt	20/05/2014
TOTAL GENERAL			730,83 €	480,81		
Dons			315,95 €	207,86		
Prêts			414,88 €	272,95		

Source : DGCOOP/MEF.

ANNEXE 14: SITUATION DES INDICATEURS DE LA MATRICE DE PERFORMANCE DE L'ANNEE 2014

Axes	Domaines	N°	Indicateurs	Objectif 2014	Réalisation 2014	Cible atteinte	Cible non atteinte	Sources
I- Développement des piliers de la croissance accélérée	Macroéconomie	1	Taux de croissance du PIB réel	10,7	4		X	MEF (DGEP)
		2	Taux d'inflation annuel moyen	≤3	-0,3	X		MEF (INSD)
	Développement des PME/PMI	3	Nombre d'unités de transformation créées par an	110	161	X		MICA (DGI, DCGU)
	Promotion du secteur agricole	4	Taux de couverture céréaliier apparent	127	134	X		MASA (DGPER)
		5	Taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels	95	92		X	MASA (DEP)
		6	Taux de couverture vaccinale de la volaille contre la maladie de <i>Newcastle</i>	75	54,3		X	MRAH (DEP)
	Développement des infrastructures de soutien	7	Nombre de kilomètres du réseau routier entretenu et aménagé : kilomètres de routes entretenues kilomètres de pistes rurales aménagées					MIDT (DGR, DGPR)
				15 272	15 272	X		
				500	347,4		X	
		8	Pourcentage de véhicules poids lourds en surcharge sur les grands axes routiers inter-États	20	6,54	X		MIDT (ONASER)
		9	Taux d'accès à l'électricité : taux d'électrification : - national - urbain - rural taux de couverture					MME (DGE, SONABEL, FDE)
				18,7	17,68		X	
				57,7	58,06	X		
				3,7	2,91		X	
				38,48	31,14		X	
		Développement de l'artisanat, des industries culturelles et touristiques	10	Nombre de touristes enregistrés par an - Nombre de touristes internes - Nombre de touristes récepteurs	530 000	486 432		X
	283 000				280 700		X	
	247 000				206 000		X	
	Pauvreté	11	Incidence de la pauvreté :					MEF (INSD, DGEP)
			globale		40,1			
			urbaine		13,6			
			rurale		47,5			
Total Axe 1 (cibles atteintes et non atteintes)						6 (37,5%)	10 (62,5%)	

Axes	Domaines	N°	Indicateurs	Objectif 2014	Réalisation 2014	Cible atteinte	Cible non atteinte	Sources
II- Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale	Emploi et accroissement des revenus	12	Évolution des salariés déclarés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) : hommes femmes	327 000 262 000 65 000	322 424 252 439 69 985	 x	X X	MFPTSS (CNSS)
	Développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels	13	Taux brut de scolarisation : national filles	86 ,9%	83%		x	MENA (DEP)
				85,9%	83,2%		x	
		14	Taux d'achèvement du primaire : national filles	63,9%	63,9%	x		MENA (DEP)
				64,2%	59,7%		x	
		15	Nombre de nouveaux déclarés alphabétisés dont : femmes	176 000	181 996	x		MENA (DEP)
				102 000	121 331	x		
		16	Pourcentage des effectifs de l'enseignement technique et professionnel dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post-primaire et du secondaire national filles					MESS (DEP)
				7,2	ND			
				7,5	ND			
	Santé et nutrition	17	Proportion de couple-années de protection	18	19,9	x		Annuaire statistique MS
		18	Prévalence de l'insuffisance pondérale (poids/âge) chez les enfants de moins de cinq ans	21	20 ,1	x		Enquête nutritionnelle nationale DGS (MS)
		19	Proportion des personnes séropositives justifiables du traitement ARV et qui sont sous ARV	87	88	x		Rapport annuel SP- CNLS et CMLS/Santé
		20	Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	83	86,2	x		MS (DGESS, DEP, annuaire statistique)
	Eau potable et assainissement	21	Taux d'accès à l'eau potable : urbain					
				88	87		x	MEAHA

Axes	Domaines	N°	Indicateurs	Objectif 2014	Réalisation 2014	Cible atteinte	Cible non atteinte	Sources
			rural					(ONEA)
				65	64,1		x	MEAHA (DGRE)
		22	Taux d'accès à l'assainissement urbain rural	40 8,50	32 9	x	X	MEAHA (DGAEUE, ONEA)
	Gestion des déchets solides	23	Pourcentage des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	12	14	x		MEDD (DGPEDD)
Total Axe 2 (cibles atteintes et non atteintes)						10 (55,56%)	8 (44,44%)	
III- Renforcement de la gouvernance	Gouvernance locale	24	Part du budget transférée aux collectivités territoriales	5,0%	5,62%	X		MEF (DGB, DGAT-AD)
	Gouvernance politique et administrative	25	Durée moyenne de traitement des affaires commerciales	3 mois	6 mois		X	MJDHPC (DGESS)
	Gouvernance économique	26	Taux de réalisation des recettes fiscales : total recettes (hors privatisations et recettes en capital) recettes fiscales recettes non fiscales taux de pression fiscale					MEF (DGI, DGD, DGTCP, CNPE)
				≥94%	82,87%		X	
				≥94%	81,68%		X	
				≥94%	93,26%		X	
				≥17%	15,1%		X	
		27	Allocations budgétaires aux secteurs de croissance et aux secteurs sociaux :					MEF (DGB)
			- parts des dépenses d'investissement allouées aux secteurs du développement rural	30%	22,63%		X	
			- parts des dépenses d'investissement allouées aux secteurs des infrastructures et des routes	20%	13,14%		X	
			- parts des dépenses d'investissement allouées aux secteurs de soutien à l'économie	12%	11,58%		X	
		28	- part du budget allouée au secteur de l'éducation et de l'alphabétisation	15,60%	15,98%	X		MEF (DGB)
			- part du budget allouée au secteur de la santé	12,50%	12,78%	X		
		28	Répartition des marchés publics par					MEF (DG-

Axes	Domaines	N°	Indicateurs	Objectif 2014	Réalisation 2014	Cible atteinte	Cible non atteinte	Sources
			procédure de passation : appel d'offre ouvert procédure exceptionnelle					CMEF)
				≥85%	72,61%		X	
				≤15%	27,39%		X	
		29	Rapport public de la Cour des comptes	R2013	Rapport 2013 publié	X		MEF (Cour des comptes)
	30	Indice de perception de la corruption (IPC)	40	38		X	Transparency International	
	Efficacité de l'aide	31	Pourcentage des apports d'aide utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques	65%	54,40%		X	MEF (DG- COOP, DGTCP)
		32	Prévisibilité de l'appui budgétaire à moyen terme	≥75%	88,88%	X		
		33	Nombre d'unités parallèles de gestion des projets	≤44	39	X		
		34	Pourcentage de partenaires techniques et financiers appliquant la division du travail	Neutralisé				
	Total Axe 3 (cibles atteintes et non atteintes)						6 (33,33%)	12 (66,67%)
IV- Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement	Développement durable, gestion de l'environnement et des ressources naturelles	35	Nombre de référentiels de planification ayant intégré, au cours de l'année, la dimension développement durable, dont :	7	7	X		MEDD (DEP)
			- politiques sectorielles					
			- Plans régionaux de développement (PRD)	1				
			- Plans communaux de développement (PCD	1				
		36	Superficie de forêts aménagées par an (ha)	50 000	441 867	X		
Total Axe 4 (cibles atteintes et non atteintes)						2 (100%)	0 (0%)	
Total général (cibles atteintes et non atteintes)						24 (44,44%)	30(55,56 %)	

ANNEXE 15 : CLASSIFICATIONS SECTORIELLES

1- SECTEURS NATIONAUX

Secteurs de planification nationale	Sous-secteurs de planification nationale
<i>Infrastructures et Equipements administratifs</i>	
	D18, Infrastructure
	D19, Matériel et équipement administratif
	D20, Mesures et actions institutionnelles
	D21, Cartographie
	D22, Informatique
<i>Secteur de production</i>	
	A01, Agriculture
	A02, Elevage
	A03, Environnement
	A031, Pêche
	A04, Mine
	A05, Industrie
	A06, Artisanat
<i>Secteurs de soutien à la production</i>	
	B07, Eau et aménagement Hydro-agricole
	B08, Energie
	B09, Transport
	B10, Communication
	B11, Commerce
	B12, Tourisme et hôtellerie
<i>Secteurs sociaux</i>	
	C13, Education et formation
	C14, Santé
	C141, VIH/SIDA
	C15, Action sociale
	C16, Habitat et urbanisme
	C17, Information, art, culture, sports et loisirs

2- SECTEUR DE L'OCDE

LISTE DES CODES-OBJET SNPC

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
110		EDUCATION	
111		Éducation, niveau non spécifié	<i>Les codes de cette catégorie doivent être utilisés seulement si le niveau d'éducation n'est pas spécifié ou connu (par exemple la formation d'enseignants d'écoles primaires devrait être codée sous 11220).</i>
	11110	Politique de l'éducation et gestion administrative	Politique de l'éducation, planification et programmes ; aide aux ministères de l'éducation, à l'administration et au développement de systèmes de gestion, renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; gestion et direction des écoles, développement des programmes d'études et des matériels pédagogiques ; activités d'éducation non spécifiées.
	11120	Équipements scolaires et formation	Bâtiments scolaires, équipement, fournitures ; services pour l'éducation (équipement pour les pensionnaires, logement pour le personnel) ; cours de langues ; colloques, séminaires, conférences, etc.
	11130	Formation des enseignants	Éducation des enseignants (quand le niveau d'éducation n'est pas spécifié) ; formation et formation continue ; développement des matériels pédagogiques.
	11182	Recherche en éducation	Recherche et études sur l'efficacité, la pertinence et la qualité de l'éducation ; évaluation et suivi systématiques.
112		Éducation de base	
	11220	Enseignement primaire	Enseignement primaire formel et non formel pour les enfants ; enseignement élémentaire général ; fournitures scolaires.
	11230	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes	Éducation formelle et non formelle pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes (éducation des adultes) ; alphabétisation et apprentissage du calcul.
	11240	Éducation de la petite enfance	Éducation préscolaire formelle et non formelle.
113		Éducation secondaire	
	11320	Enseignement secondaire	Éducation secondaire généralisée pour les premiers et derniers cycles.
	11330	Formation professionnelle	Formation professionnelle élémentaire et enseignement technique au niveau secondaire ; formation sur le tas ; apprentissage.
114		Éducation post-secondaire	
	11420	Enseignement supérieur	Diplômes universitaires, de l'enseignement supérieur, de technologie ; bourses d'études.
	11430	Formation technique supérieure de gestion	Formation professionnelle supérieure et formation sur le tas.

Nota bene: Les rubriques liées à l'éducation dans des secteurs spécifiques doivent être incluses dans ces secteurs, dans un code spécifique tel que, Éducation dans le domaine agricole ou dans un code général tel que Politique des communications et gestion administrative.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
120		SANTE	
121		Santé, général	
	12110	Politique de la santé et gestion administrative	Politique de la santé, planification et programmes ; aide aux ministères de la santé ; administration de la santé publique ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; programmes d'assurance-maladie ; activités de santé non spécifiés.
	12181	Éducation et formation médicales	Enseignement médical et formation pour les services au niveau tertiaire.
	12182	Recherche médicale	Recherche médicale (à l'exclusion de la recherche sur la santé de base).
	12191	Services médicaux	Laboratoires, centres de santé et hôpitaux spécialisés (y compris l'équipement et les fournitures) ; ambulances ; services dentaires ; santé mentale ; rééducation médicale ; lutte contre les maladies à l'exclusion des maladies infectieuses ; lutte contre la toxicomanie [à l'exclusion du trafic de drogues (16063)].
122		Santé de base	
	12220	Soins et services de santé de base	Programmes de soins sanitaires primaires et de base ; programmes de soins paramédicaux et infirmiers ; approvisionnement en médicaments et en vaccins relatifs aux soins et services de santé de base.
	12230	Infrastructure pour la santé de base	Hôpitaux régionaux, centres de santé, dispensaires et équipements médicaux ; à l'exclusion des hôpitaux et centres de santé spécialisés (12191).
	12240	Nutrition de base	Programmes pour l'alimentation (alimentation maternelle, allaitement et alimentation du sevrage, alimentation de l'enfant, alimentation à l'école) ; identification des déficiences nutritives ; fourniture de vitamine A, d'iode, de fer, etc. ; surveillance de l'état nutritionnel ; enseignement de la nutrition et de l'hygiène alimentaire ; alimentation domestique.
	12250	Lutte contre les maladies infectieuses	Vaccination ; prévention et lutte contre le paludisme, la tuberculose, les diarrhées chroniques, les maladies transmises par un vecteur (par exemple onchocercose, bilharziose), etc.
	12261	Éducation sanitaire	Information, éducation et formation de la population pour l'amélioration des connaissances et des pratiques liées à la santé ; campagnes pour la santé publique et programmes de sensibilisation.
	12281	Formation de personnel de santé	Formation du personnel de santé pour les services et les soins sanitaires de base.
130		POLITIQUE EN MATIERE DE POPULATION/SANTE ET FERTILITE	
	13010	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative	Politique en matière de population et de développement ; recensement, enregistrement des naissances/décès ; données sur la migration ; recherche et analyse démographiques ; recherche en santé et fertilité ; activités de population non spécifiées.
	13020	Soins en matière de	Santé et fertilité ; soins prénatals et périnatals, y

		fertilité	compris l'accouchement ; prévention et traitement de la stérilité ; prévention et suites de l'avortement ; activités pour une maternité sans risque.
	13030	Planification familiale	Conseils en planification familiale ; activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) ; distribution de produits contraceptifs ; accroissement des moyens et aptitudes, formation.
	13040	Lutte contre les MST et VIH/sida	Toutes activités liées au contrôle des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida ; activités d'information, éducation et communication ; dépistage ; prévention ; traitement, soins.
	13081	Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité	Éducation et formation du personnel de santé pour les services de population ainsi que les soins en matière de santé et fertilité.
140		DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT	
	14010	Politique des ressources en eau et gestion administrative	Politique des ressources en eau, planification et programmes ; législation et gestion ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; évaluation et études des ressources en eau ; nappes phréatiques, études sur la qualité et le partage de l'eau ; hydrogéologie ; à l'exclusion des ressources en eau à usage agricole (31140).
	14015	Protection des ressources en eau	Eau douce de surface (rivières, lacs, etc.) ; préservation et rétablissement des nappes phréatiques ; lutte contre la pollution de l'eau par les produits chimiques agricoles et les effluents industriels.
	14020	Distribution d'eau et assainissement – systèmes à grande échelle	Usines de dessalage ; adductions, stockage, traitement, stations de pompage, systèmes de transport et d'approvisionnement ; assainissement des eaux ; usines de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles).
	14030	Distribution d'eau potable de base et assainissement de base	Approvisionnement en eau et services d'assainissement utilisant les technologies à coût réduit telles que pompes manuelles, captage des sources, systèmes d'alimentation en eau par la gravité (châteaux d'eau), collecte des eaux de pluie, citernes, systèmes de distribution à petite échelle ; latrines ; égouts superficiels, traitement sur place (fosses septiques).
	14040	Aménagement de bassins fluviaux	Projets de bassins fluviaux ; régularisation des cours d'eau ; barrages et réservoirs [à l'exclusion des barrages hydroélectriques (23065) et barrages pour l'irrigation (31140) et activités liées au transport fluvial (21040)].
	14050	Traitement des déchets	Au niveau municipal et industriel, y compris les déchets dangereux et toxiques ; enlèvement et traitement ; zones d'enfouissement des déchets ; compost et recyclage.
	14081	Éducation/formation dans la distribution d'eau et l'assainissement	

Note : Pour faciliter la distinction entre « distribution d'eau potable de base et assainissement de base » d'une part, et « distribution d'eau et assainissement– systèmes à grande échelle » d'autre part, il convient de considérer le nombre de

personnes à desservir et le coût par tête de la fourniture des services.

- Les systèmes à grande échelle permettent d'assurer à une communauté la distribution d'eau et l'assainissement grâce à un réseau auquel chaque foyer est raccordé. Les systèmes de base sont généralement communs à plusieurs foyers.
- Dans les zones urbaines, la distribution d'eau et l'assainissement nécessitent en principe l'installation d'un réseau. Pour classer les projets de cette nature, il y a lieu de considérer le coût des services par tête. Le coût par tête de la distribution d'eau et de l'assainissement par des systèmes à grande échelle est supérieur de plusieurs ordres de grandeur au coût des services de base.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
150		GOUVERNEMENT ET SOCIÉTÉ CIVILE	
151		Gouvernement et société civile, général	
	15110	Politique / planification économique et du développement	Politique et planification macro-économiques, fiscales et monétaires ; planification sociale ; analyses et prévisions économiques et sociales ; planification du développement et préparation des réformes structurelles ; développement organisationnel ; soutien aux ministères concernés par la coordination de l'aide ; autres ministères lorsque le secteur ne peut être déterminé. (Utiliser le code 51010 pour l'aide budgétaire dans le cadre des réformes macroéconomiques.)
	5120	Gestion financière du secteur public	Renforcement de la comptabilité financière et fiscale ; gestion des dépenses publiques ; amélioration des systèmes budgétaires ; procédures d'évaluation des impôts ; préparation du budget ; audits sur le terrain ; mesures contre le gaspillage, la fraude et la corruption.
	15130	Développement des services légaux et judiciaires	Droit constitutionnel, rédaction des actes juridiques ; renforcement des institutions légales et judiciaires ; éducation et formation en droit ; conseils et services juridiques ; prévention des crimes.
	15140	Administration gouvernementale	Systèmes gouvernementaux, y compris parlement, administration locale ; décentralisation ; fonction publique et réformes de la fonction publique. Y compris services généraux gouvernementaux (ou mandatés par le gouvernement), par exemple police, lutte contre l'incendie ; cartographie, météorologie, métrologie, levés aériens ; bâtiments administratifs.
	15150	Renforcement de la société civile	Communauté et développement ; coopératives ; associations populaires ; développement de la participation à la planification, aux procédures de décision et aux institutions (voir code 15220 pour les dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits).
	15161	Élections	Soutien et suivi des processus électoraux ; éducation civique des électeurs [autre que celle en rapport avec le maintien de la paix des NU (15230)].
	15162	Droits de la personne	Surveillance de l'application des droits de la personne ; soutien aux organismes nationaux et régionaux des droits de la personne ; protection des minorités ethniques, religieuses et culturelles [autre que celle en

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
			rapport avec le maintien de la paix des NU (15230)].
	15163	Liberté de l'information	Diffusion non censurée de l'information sur les questions publiques, y compris les activités qui améliorent le professionnalisme et l'intégrité des médias : presse écrite, radio et télévision (par exemple, formation des journalistes).
	15164	Organisations et institutions pour l'égalité des femmes	Soutien aux institutions et organisations (gouvernementales et non gouvernementales) qui œuvrent pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes.
CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
152		Prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	<i>N.B. Des notes supplémentaires sur l'éligibilité au titre de l'APD (et les exclusions) des activités liées aux conflits, la paix et la sécurité sont données dans le paragraphe 39 des Directives des statistiques du CAD.</i>
	15210	Gestion et réforme des systèmes de sécurité	Coopération technique en faveur des parlements, des ministères publics, des services chargés de faire respecter la loi et des instances judiciaires pour aider à examiner et à réformer les systèmes de sécurité afin d'améliorer la gouvernance démocratique et le contrôle par les civils ; coopération technique en faveur des gouvernements à l'appui du renforcement de la supervision civile et du contrôle démocratique sur la budgétisation, la gestion, la transparence et l'audit des dépenses de sécurité, y compris les dépenses militaires, dans le cadre d'un programme d'amélioration de la gestion des dépenses publiques ; assistance apportée à la société civile en vue de renforcer ses compétences en matière de sécurité et sa capacité de veiller à ce que le système de sécurité soit géré conformément aux normes démocratiques et aux principes de responsabilité, de transparence et de bonne gouvernance.
	15220	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits	Aide à des activités civiles de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits, y compris renforcement des capacités, suivi, dialogue et échange d'informations.
	15230	Maintien de la paix à l'issue d'un conflit (NU)	Participation à la phase d'opérations des Nations Unies visant à consolider la paix à l'issue d'un conflit (activités entreprises telles que surveillance de l'application des droits de l'homme et supervision des élections, aide à la réinsertion des soldats démobilisés, remise en état des infrastructures de base, supervision ou recyclage des administrateurs civils et des forces de police, formation aux procédures douanières et de contrôle aux frontières, conseil ou formation concernant les politiques budgétaires ou macro-économiques de stabilisation, rapatriement et démobilisation des factions armées et destruction de leurs armes ; soutien à l'enlèvement des mines terrestres). Les contributions directes au budget des NU de maintien de la paix ne sont pas à notifier

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
			comme APD jusqu'à ce que les NU soient capables d'en identifier la composante APD.
	15240	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre	Réinsertion du personnel militaire démobilisé dans la vie économique et civile ; conversion des usines d'armes en usines de produits à usage civil ; coopération technique destinée à contrôler, prévenir et/ou réduire la prolifération d'armes légères et de petit calibre – voir le paragraphe 39 des Directives des statistiques du CAD pour la définition des activités couvertes. [Autre que celui en rapport avec le maintien de la paix des NU (15230) ou enfants soldats (15261)].
	15250	Enlèvement des mines terrestres	Enlèvement des mines explosives à des fins de développement [autre que celui en rapport avec le maintien de la paix des NU (15230)].
	15261	Enfants soldats (Prévention et démobilisation)	Coopération technique en faveur des gouvernements – et assistance aux organisations de la société civile – à l'appui de l'adoption et de l'application de lois destinées à empêcher le recrutement d'enfants en tant que soldats ; appui à la démobilisation, au désarmement, à la réinsertion, au rapatriement et à la réintégration (DDR) des enfants soldats.
160		INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX DIVERS	
	16010	Services sociaux	Législation et administration sociales ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; sécurité sociale et autres plans sociaux ; programmes spécifiques pour les personnes âgées, orphelins, handicapés, enfants abandonnés ; dimensions sociales de l'ajustement structurel ; infrastructure et services sociaux non spécifiés, y compris la protection des consommateurs.
	16020	Politique de l'emploi et gestion administrative	Politique et planification de l'emploi ; législation ; syndicats ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; programmes de l'aide aux chômeurs ; programmes de création d'emplois et de génération de revenus ; sécurité et santé dans le travail ; lutte contre le travail des enfants.
	16030	Politique du logement et gestion administrative	Politique du logement, planification et programmes ; à l'exclusion du logement à coût réduit (16040).
	16040	Logement à coût réduit	Y compris la suppression des bidonvilles.
	16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	Les services sociaux de base incluent l'éducation de base, la santé de base, les activités en matière de population/santé et fertilité ainsi que les systèmes de distribution d'eau potable de base et assainissement de

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
			base.
	16061	Culture et loisirs	Y compris bibliothèques et musées.
	16062	Renforcement des capacités statistiques	Dans les offices statistiques nationaux et les autres ministères concernés.
	16063	Lutte contre le trafic de drogues	Contrôles intérieurs et contrôles douaniers y compris la formation de la police, programmes d'éducation et de sensibilisation pour limiter le trafic de drogues et la distribution domestique.
	16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida	Programmes spéciaux visant les conséquences sociales du VIH/sida, par exemple assistance sociale, juridique et économique aux personnes vivant avec le VIH/sida y compris sécurité alimentaire et emploi ; soutien aux groupes vulnérables et aux enfants orphelins du sida ; droits de l'homme pour les personnes atteintes par le VIH/sida.
210		TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	<i>Nota bene : La fabrication de matériel de transport devrait être incluse dans le code 32172.</i>
	21010	Politique des transports et gestion administrative	Politique des transports, planification et programmes ; aide aux ministères du transport ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; transports non spécifiés ; activités qui recouvrent le transport routier, le transport ferroviaire, le transport par voies d'eau et/ou le transport aérien.
	21020	Transport routier	Infrastructure routière, véhicules ; transport routier de voyageurs, voitures particulières.
	21030	Transport ferroviaire	Infrastructure ferroviaire, matériel ferroviaire, locomotives, autre matériel roulant ; y compris les tramways et les métropolitains.
	21040	Transport par voies d'eau	Ports et docks, systèmes de guidage, navires et bateaux ; transport sur voies navigables intérieures, bateaux de voies d'eau intérieures.
	21050	Transport aérien	Aéroports, systèmes de guidage, avions, équipement d'entretien des avions.
	21061	Stockage	Associé ou non au transport.
	21081	Éducation/formation dans les transports et le stockage	
220		COMMUNICATIONS	
	22010	Politique des communications et gestion administrative	Politique des communications, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; y compris développement des services postaux ; activités de communications non spécifiées.
	22020	Télécommunications	Réseaux de téléphones, satellites, stations terrestres.
	22030	Radio, télévision, presse écrite	Liaisons et équipement ; journaux ; imprimerie et édition.
	22040	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Matériel informatique et logiciels ; accès Internet ; formations aux TI. Lorsque le secteur ne peut pas être spécifié.
230		PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE	

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
	23010	Politique de l'énergie et gestion administrative	Politique de l'énergie, planification et programmes ; aide aux ministères de l'énergie ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités non spécifiées dans le domaine de l'énergie y compris les économies d'énergie.
	23020	Production d'énergie (sources non renouvelables)	Centrales thermiques (lorsque la source de chaleur ne peut être déterminée) ; centrales alimentées au gaz et au charbon.
	23030	Production d'énergie (sources renouvelables)	Y compris politique et planification, programmes de développement, études et primes. Production de bois de chauffage et de charbon de bois devrait être incluse dans sylviculture (31261).
	23040	Transmission et distribution d'électricité	Distribution de la source d'énergie au consommateur ; lignes de transmission.
	23050	Distribution de gaz	Distribution au consommateur.
	23061	Centrales alimentées au fuel	Y compris les centrales alimentées au gas-oil.
	23062	Centrales alimentées au gaz	
	23063	Centrales alimentées au charbon	
	23064	Centrales nucléaires	Y compris la sécurité nucléaire.
	23065	Centrales et barrages hydroélectriques	Y compris les installations sur les barges.
	23066	Énergie géothermique	
	23067	Énergie solaire	Y compris les cellules photovoltaïques et les pompes à énergie solaire.
	23068	Énergie éolienne	Énergie éolienne pour l'hydrodynamique et la production d'électricité.
	23069	Énergie marémotrice	Y compris la conversion de l'énergie thermique marine, la puissance des marées et des vagues.
	23070	Biomasse	Technologies de densification et utilisation de la biomasse pour la production d'énergie directe, y compris le gaz obtenu par fermentation de la canne à sucre et d'autres résidus végétaux, et par anaérobie.
	23081	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie	Se rapporte à tous les sous-secteurs de l'énergie et à tous les niveaux de formation.
	23082	Recherche dans le domaine de l'énergie	Y compris inventaires et études.

Nota bene : L'extraction des matières premières pour la production d'énergie devrait être incluse dans le secteur des industries extractives.

La fabrication de l'énergie devrait être incluse dans le secteur des industries manufacturières.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
240		BANQUES ET SERVICES FINANCIERS	
	24010	Politique des finances et	Politique des finances, planification et programmes ;

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
		gestion administrative	renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; marchés et systèmes financiers.
	24020	Institutions monétaires	Banques centrales.
	24030	Intermédiaires financiers officiels	Tous les intermédiaires financiers dans le secteur formel ; lignes de crédit ; assurance, crédit-bail, capital-risque, etc. (sauf ceux spécialisés dans un seul secteur).
	24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel	Micro crédits, coopératives d'épargne et de crédit, etc.
	24081	Éducation/formation bancaire et dans les services financiers	
250		ENTREPRISES ET AUTRES SERVICES	
	25010	Services et institutions de soutien commerciaux	Soutien aux associations de commerce et d'entreprises, chambres de commerce ; réformes juridiques et réglementaires afin d'améliorer les activités liées à l'entreprise ; renforcement des capacités institutionnelles du secteur privé et conseils ; information commerciale ; réseaux de liaison entre les secteurs public et privé y compris les foires commerciales ; commerce électronique. Quand le secteur ne peut pas être spécifié : soutien général aux entreprises du secteur privé. En particulier, pour les entreprises du secteur industriel, c'est le code 32130 qui doit être utilisé.
	25020	Privatisation	Lorsque le secteur ne peut être spécifié. Y compris programmes de restructuration d'entreprises publiques et de démonopolisation ; planification, programmation, conseils.
311		AGRICULTURE	
	31110	Politique agricole et gestion administrative	Politique agricole, planification et programmes ; aide aux ministères de l'agriculture ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités d'agriculture non spécifiées.
	31120	Développement agricole	Projets intégrés ; développement d'exploitations agricoles.
	31130	Ressources en terres cultivables	Y compris la lutte contre la dégradation des sols ; amélioration des sols ; drainage des zones inondées ; dessalage des sols ; études des terrains agricoles ; remise en état des sols ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification.
	31140	Ressources en eau à usage agricole	Irrigation, réservoirs, structures hydrauliques, exploitation de nappes phréatiques.
	31150	Produits à usage agricole	Approvisionnement en semences, engrais, matériel et outillage agricoles.
	31161	Production agricole	Y compris céréales (froment, riz, orge, maïs, seigle, avoine, millet, sorgho) ; horticulture ; légumes ; fruits et baies ; autres cultures annuelles et pluriannuelles. [Utiliser le code 32161 pour les agro-industries.]
	31162	Production industrielle de récoltes/récoltes destinées	Y compris sucre ; café, cacao, thé ; oléagineux, graines, noix, amandes ; fibres ; tabac ; caoutchouc. [Utiliser le

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
		à l'exportation	code 32161 pour les agro-industries.]
	31163	Bétail	Toutes formes d'élevage ; aliments pour animaux.
	31164	Réforme agraire	Y compris ajustement structurel dans le secteur agricole.
	31165	Développement agricole alternatif	Projets afin de réduire les cultures illicites (drogue) à travers d'autres opportunités de marketing et production agricoles (voir code 43050 pour développement alternatif non agricole).
	31166	Vulgarisation agricole	Formation agricole non formelle.
	31181	Éducation et formation dans le domaine agricole	
	31182	Recherche agronomique	Étude des espèces végétales, physiologie, ressources génétiques, écologie, taxonomie, lutte contre les maladies, biotechnologie agricole ; y compris recherche vétérinaire (dans les domaines génétiques et sanitaires, nutrition, physiologie).
	31191	Services agricoles	Organisation et politiques des marchés ; transport et stockage ; établissements de réserves stratégiques.
	31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	Y compris la protection intégrée des plantes, les activités de protection biologique des plantes, la fourniture et la gestion de substances agrochimiques, l'approvisionnement en pesticides ; politique et législation de la protection des plantes.
	31193	Services financiers agricoles	Intermédiaires financiers du secteur agricole, y compris les plans de crédit ; assurance récoltes.
	31194	Coopératives agricoles	Y compris les organisations d'agriculteurs.
	31195	Services vétérinaires (bétail)	Santé des animaux, ressources génétiques et nutritives.
312		SYLVICULTURE	
	31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative	Politique de la sylviculture, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; études des forêts ; activités sylvicoles et agricoles liées à la sylviculture non spécifiées.
	31220	Développement sylvicole	Boisement pour consommation rurale et industrielle ; exploitation et utilisation ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification ; projets intégrés.
	31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)	Développement sylvicole visant à la production de bois de chauffage et de charbon de bois.
	31281	Éducation et formation en sylviculture	
	31282	Recherche en sylviculture	Y compris reproduction artificielle et amélioration des espèces, méthodes de production, engrais, coupe et ramassage du bois.
	31291	Services sylvicoles	
313		PECHE	
	31310	Politique de la pêche et gestion administrative	Politique de la pêche, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; pêche hauturière et côtière ; évaluation, études et prospection du poisson en milieu marin et fluvial ; bateaux et équipements de pêche ; activités de pêche non spécifiées.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
	31320	Développement de la pêche	Exploitation et utilisation des pêcheries ; sauvegarde des bancs de poisson ; aquaculture ; projets intégrés.
	31381	Éducation et formation dans le domaine de la pêche	
	31382	Recherche dans le domaine de la pêche	Pisciculture pilote ; recherche biologique aquatique.
	31391	Services dans le domaine de la pêche	Ports de pêche ; vente des produits de la pêche ; transport et entreposage frigorifique du poisson.
321		INDUSTRIES MANUFACTURIERES	
	32110	Politique de l'industrie et gestion administrative	Politique de l'industrie, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités industrielles non spécifiées ; industries manufacturières non spécifiées ci-dessous.
	32120	Développement industriel	
	32130	Développement des Petites et moyennes entreprises (PME)	Soutien direct au développement des petites et moyennes entreprises dans le secteur industriel, y compris la comptabilité, l'audit et les services de conseil.
	32140	Artisanat	
	32161	Agro-industries	Industries alimentaires de base, abattoirs et équipements nécessaires, industrie laitière et conserves de viande et de poisson, industries des corps gras, sucreries, production de boissons, tabac, production d'aliments pour animaux.
	32162	Industries forestières	Industrie et travail du bois, production de papier et pâte à papier.
	32163	Industrie textile, cuirs et produits similaires	Y compris bonneterie.
	32164	Produits chimiques	Production industrielle et non industrielle ; y compris fabrication des pesticides.
	32165	Production d'engrais chimiques	
	32166	Ciment, chaux et plâtre	
	32167	Fabrication d'énergie	Y compris liquéfaction du gaz ; raffineries de pétrole.
	32168	Produits pharmaceutiques	Matériel médical et fournitures médicales ; médicaments et vaccins ; produits d'hygiène corporelle.
	32169	Industrie métallurgique de base	Sidérurgie, éléments de construction métallique.
	32170	Industries des métaux non ferreux	
	32171	Construction mécanique et électrique	Fabrication de machines électriques et non électriques, moteurs et turbines.
	32172	Matériel de transport	Construction de navires, construction de bateaux de pêche ; construction de matériel ferroviaire ; véhicules automobiles et voitures particulières ; construction aéronautique ; systèmes de navigation et de guidage.
	32182	Recherche et développement technologiques	Y compris les standards industriels ; gestion et contrôle de qualité ; métrologie ; accréditation ; certification.
322		INDUSTRIES EXTRACTIVES	
	32210	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative	Politique du secteur des industries extractives, planification et programmes ; législation et cadastre, recensement des richesses minérales, systèmes

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
			d'information ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; exploitation des ressources minérales non spécifiées.
	32220	Prospection et exploration des minerais	Géologie, géophysique et géochimie ; à l'exclusion de hydrogéologie (14010) et géologie de l'environnement (41010), production et extraction minérales, infrastructure, technologie, économie, sécurité et gestion de l'environnement.
	32261	Charbon	Y compris lignite et la tourbe.
	32262	Pétrole et gaz	Pétrole, gaz naturel, condensés, GPL (Gaz de pétrole liquéfié), GNL (Gaz naturel liquéfié) ; y compris derricks et plates-formes de forage.
	32263	Métaux ferreux	Fer et alliages.
	32264	Métaux non ferreux	Aluminium, cuivre, plomb, nickel, étain et zinc.
	32265	Métaux et minerais précieux	Or, argent, platine, diamant et pierres précieuses.
	32266	Minerais industriels	Baryte, chaux, feldspath, kaolin, sable, gypse, gravier, pierres d'ornement.
	32267	Engrais minéraux	Phosphates, potasse.
	32268	Ressources des fonds marins	Nodules métalliques, phosphorites, sédiments marins.
323		CONSTRUCTION	
	32310	Politique de la construction et gestion administrative	Politique du secteur de la construction, planification ; ne comprend pas les activités de construction identifiables par secteur (par exemple, construction d'hôpitaux ou de bâtiments scolaires).

Nota bene : Comprend seulement l'aide à la production ou la fabrication. L'approvisionnement en produits finis devrait être inclus dans le secteur correspondant.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
331		POLITIQUE COMMERCIALE ET REGLEMENTATIONS	
	33110	Politique commerciale et gestion administrative	Politique commerciale et planification ; soutien aux ministères et départements responsables de la politique commerciale ; législation et réformes réglementaires dans le domaine du commerce ; analyse et mise en œuvre d'accords commerciaux multilatéraux, ex. sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires ; intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement (ex cadres stratégiques de la lutte contre la pauvreté) ; commerce de gros et de détail ; activités non spécifiées dans le domaine du commerce et de la promotion du commerce.
	33120	Facilitation du commerce	Simplification et harmonisation des procédures internationales d'importation et d'exportation (ex. évaluations de douane, procédures de licences, formalités de transport, paiements, assurances) ;

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
			soutien aux départements douaniers ; réformes tarifaires.
	33130	Accords commerciaux régionaux	Soutien aux accords commerciaux régionaux [ex. Southern African Development Community (SADC), Association of Southeast Asian Nations (ASEAN), Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique/Union européenne (ACP/UE)] ; élaboration de règles d'origine et introduction de traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux régionaux.
	33140	Négociations commerciales multilatérales	Soutien à la participation effective des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, y compris la formation de négociateurs, l'évaluation de l'impact des négociations ; accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et aux autres organisations multilatérales liées au commerce.
	33181	Éducation/formation dans le domaine du commerce	Développement des ressources humaines dans le domaine du commerce non compris dans les codes ci-dessous. Comprend les programmes universitaires dans le domaine du commerce.
332		TOURISME	
	33210	Politique du tourisme et gestion administrative	
400		DESTINATION PLURI-SECTO-RIELLE OU TRANSVERSALE	
410		Protection de l'environnement, général	Secteur non spécifié.
	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative	Politique de l'environnement, lois et réglementations environnementales ; institutions et pratiques administratives ; planification de l'environnement et de l'utilisation des terres, procédures de décisions ; séminaires, réunions ; actions de préservation et de protection non spécifiées ci-dessous.
	41020	Protection de la biosphère	Lutte contre la pollution de l'air, protection de la couche d'ozone ; lutte contre la pollution marine.
	41030	Diversité biologique	Y compris réserves naturelles et actions dans les régions environnantes ; autres mesures visant à protéger les espèces menacées dans leur habitat naturel (par exemple la protection des marécages).
	41040	Protection des sites	Se rapporte à un paysage culturel exceptionnel ; y compris des sites et des objets d'une valeur historique, archéologique, esthétique, scientifique ou éducative.
	41050	Prévention et lutte contre les inondations	Inondations de la mer et des rivières ; y compris la lutte contre l'avancée et la montée du niveau de l'eau de la mer.
	41081	Éducation et formation environnementales	
	41082	Recherche environnementale	Y compris établissement de bases de données, inventaires et estimations des ressources naturelles et physiques ; profils environnementaux et études d'impact lorsque le secteur ne peut être déterminé.
430		Autres multi secteurs	
	43010	Aide plurisectorielle	
	43030	Développement et gestion	Projets intégrés de développement urbain ;

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
		urbaine	développement local et gestion urbaine ; infrastructure et services urbains ; gestion municipale ; gestion de l'environnement urbain ; planification ; rénovation urbaine, habitat ; informations sur l'occupation des sols.
	43040	Développement rural	Projets intégrés de développement rural, par exemple, planification du développement régional ; encouragement à la décentralisation des compétences plurisectorielles concernant la planification, la coordination et la gestion ; mise en œuvre du développement régional et des mesures d'accompagnement (telle que gestion des ressources naturelles) ; gestion et planification des terres ; peuplement des terres et activités de réinstallation des peuples [à l'exclusion de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (72010)] projets d'intégration des zones rurales et urbaines ; systèmes d'information des zones géographiques.
	43050	Développement alternatif non agricole	Projets visant à réduire les cultures illicites (drogue) à travers, par exemple, des activités créatrices de revenu non agricoles, des infrastructures sociales et physiques (voir code 31165 pour le développement alternatif agricole).
	43081	Éducation et formation plurisectorielles	Y compris les bourses.
	43082	Institutions scientifiques et de recherche	Quand le secteur ne peut être déterminé.

Nota bene : Les activités spécifiquement relatives à la protection de l'environnement devraient être incluses, si possible, dans les secteurs bénéficiaires de l'aide, et le marqueur « environnement » devrait être coché. La catégorie plurisectorielle ou transversale ne comprend que les activités liées à l'environnement qui ne peuvent pas être allouées à un secteur spécifique.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
500		AIDE-PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS	<i>Nota bene : L'aide-programme par secteur doit être incluse dans le secteur correspondant, et la rubrique programme sectoriel devrait être cochée si nécessaire.</i>
510		Soutien budgétaire	<i>Les soutiens budgétaires sous la forme d'approches sectorielles devraient être inclus dans les secteurs respectifs.</i>
	51010	Soutien budgétaire	Contributions au budget du gouvernement non réservées ; soutien à la mise en œuvre des réformes macroéconomiques (programmes d'ajustement structurel, stratégies de réduction de la pauvreté) ; transferts pour la stabilisation de la balance des paiements (par exemple les contributions au STABEX et les procédures de garanties de taux de change) ; y compris l'aide-programme générale (ne pouvant être ventilée par secteur).
520		Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	
	52010	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire	Fourniture nationale ou internationale de produits alimentaires y compris frais de transport ; paiements comptants pour la fourniture de produits alimentaires ; projets d'aide alimentaire et aide alimentaire destinée à la vente quand le secteur bénéficiaire ne peut être précisé ; à l'exclusion de l'aide alimentaire d'urgence.
530		Aide sous forme de produits : autre	<i>Aide sous forme de produits non alimentaires (quand le secteur bénéficiaire ne peut être précisé).</i>
	53030	Subventions à l'importation (biens d'équipement)	Biens d'équipement et services ; lignes de crédit.
	53040	Subventions à l'importation (produits)	Produits, biens d'ordre général, importations de pétrole.
600		ACTIONS SE RAPPORTANT À LA DETTE	
	60010	Action se rapportant à la dette	Actions non spécifiées ci-dessous ; formation en gestion de la dette.
	60020	Annulation de la dette	
	60030	Allègement de la dette multilatérale	Dons ou prêts affectés au remboursement d'échéances dues à des institutions financières multilatérales ; y compris les contributions au fonds spécial pour les Pays pauvres très endettés (PPTE).
	60040	Rééchelonnement d'échéances et refinancement	
	60061	Échange de dette à des fins de développement	Affectation de créances à des fins de développement (par exemple dette pour l'éducation, dette pour l'environnement, etc.)
	60062	Autres échanges de dette	Lorsque l'échange de dette profite à un agent extérieur, i.e. n'est pas spécifiquement opéré à des fins de développement.
	60063	Rachat de la dette	Achat de la dette en vue de son annulation.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
700		AIDE HUMANITAIRE	<i>Selon la définition générale de l'APD, l'aide humanitaire est destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisée dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.</i>
720		Intervention d'urgence	<i>Une situation d'urgence a pour origine une crise provoquée par des actions humaines ou par une catastrophe naturelle.</i>
	72010	Assistance matérielle et services d'urgence	Fourniture d'abris, d'eau, d'installations sanitaires et de services de santé, de médicaments et d'autres secours non alimentaires ; aide aux personnes déplacées à l'intérieur d'un pays à des fins autres qu'alimentaires (72040) ou de protection (72050).
	72040	Aide alimentaire d'urgence	Aide alimentaire pour distribution gratuite ou programmes alimentaires complémentaires ; soutien à court terme aux populations affectées par des catastrophes. Sont exclus les programmes de sécurité et d'aide alimentaire (52010).
	72050	Coordination des secours et services de soutien et de protection	Mesures visant à coordonner l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris les moyens logistiques et les systèmes de communication ; mesures de promotion et de protection de la sécurité, du bien-être, de la dignité et de l'intégrité des civils et des personnes qui ne prennent plus part aux hostilités. (Les activités ayant pour but de protéger la sécurité des personnes et des biens par l'usage ou la démonstration de la force ne sont pas comptabilisables dans l'APD.)
730		Reconstruction et réhabilitation	<i>Activités menées pendant et après une situation d'urgence. Les activités à plus long terme destinées à améliorer le niveau d'infrastructure ou de services sociaux doivent être rapportées sous les codes correspondants des secteurs économiques et sociaux pertinents. Voir également les orientations sur la distinction entre l'aide humanitaire et l'aide ventilable par secteur.</i>
	73010	Aide à la reconstruction et réhabilitation	Travaux de reconstruction à court terme après une urgence ou un conflit limités à la remise en état des infrastructures préexistantes (par exemple, réparation ou construction de routes, de ponts ou de ports, restauration des services essentiels concernant, par exemple, l'eau et l'assainissement, les abris, les soins de santé) ; réhabilitation sociale et économique après des situations d'urgence pour faciliter la transition et permettre aux populations touchées de retrouver leurs moyens d'existence antérieurs ou d'en trouver de nouveaux au sortir d'une situation d'urgence (par exemple, conseils et traitements en vue d'aider à surmonter les traumatismes subis, programmes d'emploi).
740		Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	<i>Voir codes 41050 et 15220 pour la prévention des inondations et des conflits.</i>
	74010	Prévention des conflits et préparation à leur survenue	Activités visant à réduire les risques liés aux catastrophes (par exemple, l'établissement d'une cartographie des risques naturels, de normes juridiques pour les constructions) ; systèmes d'alerte précoce, stocks d'urgence et planification d'urgence, y compris préparation à une évacuation.

Distinction entre l'aide humanitaire et l'aide ventilable par secteur

L'aide humanitaire est généralement financée par des crédits affectés aux situations d'urgence et à leurs suites immédiates et/ou à la prévention de ces situations ou à la préparation à leur survenue, et l'origine des fonds est le principal critère pour la comptabilisation des dépenses dans l'aide humanitaire. Si le caractère humanitaire des dépenses ne peut pas être déterminé par l'origine des fonds, les membres peuvent, à des fins de notification statistique, faire référence aux rapports de situation des Nations Unies et/ou de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICRCR). Ces rapports sont généralement établis pendant toute la durée d'une situation d'urgence pour recenser les besoins humanitaires qui continuent de se faire sentir. Si aucun rapport de situation n'a été rédigé par les Nations Unies ou par le FICRCR au bout de six mois, cela pourrait indiquer que la situation n'est plus perçue comme une situation d'urgence bien qu'une aide internationale puisse néanmoins être nécessaire pour répondre à des besoins humanitaires persistants.

CODE CAD 5	CODE SNPC	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
910		Frais administratifs des donateurs	
	91010	Frais administratifs	
920		Concours fournis aux organisations non-gouvernementales (ong)	<i>Contributions aux ONG nationales et internationales pour utilisation à la discrétion de ces dernières.</i>
	92010	En faveur des ONG nationales	Dans le pays donneur.
	92020	En faveur des ONG internationales	
	92030	En faveur des ONG locales et régionales	Dans le pays ou la région bénéficiaire
930		Refugies dans le pays donneur	
	93010	Réfugiés dans le pays donneur	
998		Non affecte/ non spécifié	
	99810	Secteur non spécifié	Les contributions au développement général du pays bénéficiaire devraient être incluses dans l'aide programme (51010).
	99820	Sensibilisation au développement	Dépenses dans le pays donneur afin de renforcer la sensibilisation et l'intérêt dans la coopération pour le développement (brochures, exposés, projets spéciaux de recherche, etc.).